SIMON SANTERRE

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE DU FORT JACQUES-CARTIER : 1759-1760

Son rôle dans la défense de la colonie après la prise de Québec.

Mémoire présenté
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de maîtrise en archéologie
pour l'obtention du grade de maître ès arts (M.A.)

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2008

©Simon Santerre, 2008

Résumé

Construit après la prise de la ville de Québec le 18 septembre 1759, le fort Jacques-Cartier fut l'un des lieux de replis des troupes françaises. Il fut construit pour loger une partie des troupes de la garnison de la frontière de Québec et pour servir de base aux préparatifs d'une contre-attaque sur la ville. Le fort fut occupé au cours de l'hiver 1759-1760 et au printemps suivant il servit de centre de ravitaillement et de distribution pour les troupes en route pour le siège sur Québec. À la suite de l'échec de ce siège, les forces françaises se dirigèrent du côté de la ville de Montréal, cible principale des armées britanniques. Le fort Jacques-Cartier devint alors un avant-poste puisque le principal corps des troupes était stationné à Deschambault.

Les différents rôles qu'à joué le fort Jacques-Cartier se reflètent relativement bien dans la façon dont il fut construit. Sa construction témoigne de la situation précaire de la colonie à l'heure de la conquête. Le manque de ressources et de temps se combine à la stratégie défensive adoptée pour l'ensemble de la colonie, dont les frontières se rétrécissaient sérieusement depuis 1758. À l'été 1760, les fortifications de campagnes de l'île aux Noix, du fort Lévis et de Jacques-Cartier deviennent les postes de défense des frontières des trois principales voies d'accès vers Montréal.

Ces forts, bien que construits à la hâte avec les moyens du bord, reflètent tout de même les considérations théoriques concernant la fortification de campagne véhiculées à l'époque. Les vestiges archéologiques du fort Jacques-Cartier combinés à la documentation historique nous permettent de mieux comprendre ce fort et de le comparer avec ses contemporains afin de mieux cerner le contexte qui les vu naître.

Abstract

Built after the fall of Quebec City, September 17th 1759, the Jacques-Cartier fort was one of the retreat point for the defeated French troops. The main purpose of the fort was to put up the french troops of the Quebec frontier into winter quarters and to prepare a counter-strike on the city. It was occupied during the winter of 1759-1760. The next sping, it served as a supply post for the colonial troops besieging Quebec. After that failed attempt to recapture Quebec, the French officers feared that Montreal would become the next place the British troops would beseige. From now on, the Jacques-Cartier fort became an advanced position for the troops stationned at Deschambault.

The role intended for the fort is reflected in the way it was built. Its construction shows the precarious state of the colony at the time of the conquest. The lack of time and ressources combined with a defensive strategy for the whole colony: it's frontiers shrank dramatically after 1758, culminating in a passive defense split between three frontiers. In the summer of 1760, the temporary forts of l'île aux Noix, Lévis and Jacques-Cartier inherited the defense of the three main access to Montreal.

Those forts were built in a hurry with limited ressources and witness the theoretical military concern of their time. The archaeological data, combined with the historical sources, allow us to understand the Jacques-Cartier fort and compare it to the Lévis and île aux Noix forts. That reasearch sheds light the geopolitical context in wich those forts were built.

Remerciements

Tout d'abord, je désire remercier mon directeur de recherche, Réginald Auger. Je le remercie de m'avoir donné l'opportunité de travailler sur le site exceptionnel qu'est le fort Jacques-Cartier. Je remercie aussi André Charbonneau qui a accepté de co-diriger ce travail de recherche. Un gros merci à vous deux, qui m'avez guidé et encadré tout au long de ces quatre années de recherches et d'écriture. Évidemment, sans vos conseils et vos commentaires, ce travail ne serait pas du tout ce qu'il est présentement.

Merci à Jacques Mathieu, qui a accepté d'être pré-lecteur de ce mémoire et membre du comité d'évaluation. Un énorme merci à Daniel Simoneau qui, malgré son emploi du temps chargé, a accepté de lire mon travail. Ses commentaires ont grandement contribué à l'améliorer.

Je remercie aussi Jacques Guimont qui m'a supervisé lors de la campagne de fouille et a corrigé mon rapport d'intervention. Nos discussions m'ont immanquablement fait réfléchir sur plusieurs avenues que pourrait emprunter mon sujet de recherche. Merci à Gilles Samson du ministère de la culture, des communications et de la condition féminine qui nous a fournit les fonds nécessaires et nous a permis de faire cette fouille. Merci aux propriétaires du terrain Steve Moisan et Catherine Gauthier pour nous avoir laissé faire ces fouilles et merci aux cinq fouilleurs qui ont participé à ce projet : Julie-Anne Bouchard-Perron, Mathieu Breton, Catherine Caron, Rebecca Janson et Elaine Soucy.

Un merci très spécial à Gina Vincelli, avec qui je partage ma vie. En fait, nous avons fait plus que partager nos vies. Durant ces années d'université, nous avons partagé nos angoisses, nos craintes, nos questionnements et nos joies. Sans toi à mes côtés chaque jour, je ne crois pas que j'aurais trouvé la même motivation à passer des journées entières devant mon ordinateur et mes livres. Merci.

Merci aussi à Andrée Héroux, qui a infographié plusieurs photos et plans à la suite de la campagne de fouille de 2004. Certaines de ces images se trouvent dans ce mémoire. Merci a Lise Jodoin, qui m'a guidé lors du traitement des artefacts et photographié ces objets.

Certains des clichés ont été utilisés dans ce travail. Merci à Philippe Dorais et Vincent McCormack, qui ont fait la carte topographique du site.

Fianlement, je remercie mes parents car sans leur support financier, je n'aurais jamais pu me permettre le luxe d'entreprendre des études universitaires loin de chez moi. Merci à tous.

À mes grands-parents Conrad et Lucille et surtout à ma mère Francine sans qui je n'aurais jamais pu accomplir ce rêve de devenir un jour archéologue.

Table des matières

Résumé ____ *i*

Abstract ____ *ii*

Remerciements ____ *iii*

Table des matières ____ *vi*

Chronologie des principaux évènements. ____ *ix*

Liste des abréviations ____ *xii*

Conversion des unités de mesure ____ *xii*

Liste des figures ____ *xiii*

Introduction ____ *1*

1.1- Le fort Jacques-Cartier dans le temps et dans l'espace. ____ **1**

1.2- Problématique ____ **2**

1.3- Hypothèses de recherche ____ **3**

1.4-Approche théorique, l'archéologie contextuelle. ____ **5**

1.4- Méthodologie, la démarche de l'ingénieur. ____ **7**

Chapitre 1- Bilan historiographique. ____ *11*

1.1- L'état des connaissances sur la guerre de Sept Ans. ____ **11**

1.1.2- Bilan ____ 14

1.2- Les historiens locaux. ____ **14**

1.2.1- Abbé Félix Gatien, *L'histoire du Cap-Santé jusqu'en 1830* (1955). ____ 14

1.2.2- Clément Dussault, *Le fort Jacques-Cartier* (1946). ____ 16

1.2.3- Cahier souvenir 300^{e}, *La vie du Cap-Santé* (1979). ____ 17

1.2.4- Carl Lavoie et Michel Quessy, *Histoire du fort Jacques-Cartier, son passé militaire et sa conservation* (1999). ____ 17

1.3- Autre étude pertinente : André Charbonneau, les fortifications de l'île aux Noix (1994). ____ **19**

1.4- Les recherches archéologiques. ____ **21**

1.4.1- Michel Gaumond, 1962, 1974 et 1977. ____ 21

1.4.2- Alain Chouinard, 1999. ____ 24

1.4.3- La campagne de fouilles de 2004. ____ 25

1.4.4- Simon Santerre, *Le fort Jacques-Cartier, l'un des derniers bastions de la résistance française en Amérique du Nord* (2005). ____ 26

1.4.5- Les documents anciens ____ 27

1.4.6- Les plans anciens ____ 29

Chapitre 2- L'histoire du fort Jacques-Cartier. ____ *31*

2.1- L'escalade et le début des conflits. ____ **31**

2.2- Victoires françaises, les campagnes de 1755, 1756, 1757. ____ **33**

2.2.1- La campagne de 1755. ____ 33

2.2.2- La campagne de 1756. ____ 35

2.2.3- La campagne de 1757. 36

2.3- L'Angleterre prend le dessus, la campagne de 1758. 37

2.4- L'importance stratégique de la rive nord du fleuve Saint-Laurent (1759). 40
2.4.1- La ligne de Beauport et le régime de terreur de Wolfe. 42
2.4.2- Les rivières Jacques-Cartier, Cap-Rouge et Saint-Charles. 43
2.4.3- La prise de la ville de Québec et la retraite à Jacques-Cartier. 47
2.4.4- La construction du fort Jacques-Cartier. 49
2.4.5- Occupation du fort Jacques-Cartier. 53

2.5- La bataille de Sainte-Foy et le siège de Québec (1760). 55
2.5.1- Changement de vocation, le fort Jacques-Cartier devient un avant-poste. 60

2.6- La capitulation de Montréal et de Jacques-Cartier. 61
2.6.1- Les Britanniques et le fort Jacques-Cartier. 63

2.7 Les rôles du fort Jacques-Cartier. 64
2.7.1- Sécuriser une position arrière et protéger la colonie. 65
2.7.2- Les quartiers d'hiver et les préparatifs de la bataille de Sainte-Foy. 66
2.7.3- Le fort Jacques-Cartier est un centre de distribution et de ravitaillement puis un avant-poste. 67
2.7.4- Le fort Jacques-Cartier en tant que symbole de résistance. 68

Chapitre 3- Les modèles théoriques dans les traités de fortification. 71
3.1- Fortifications permanentes et de campagnes 72
3.2- La reconnaissance du terrain. 73
3.3- Le flanquement (figure 22). 74
3.4 - L'enceinte et le défilement (figure 23). 75
3.5- Les maximes 77
3.6- Matériaux et normes de construction 78

Chapitre 4 : L'archéologie du fort Jacques-Cartier. 80

4.1 : La stratigraphie de la pointe de Jacques-Cartier et les objets liés à l'occupation militaire des lieux qui y furent découverts. 80

4.2 : Analyse topographique de la pointe de Jacques-Cartier et des environs 82

4.3- Le fort Jacques-Cartier devait nuire au passage des navires sur le fleuve. 84

4.4- Les ouvrages défensifs à Jacques-Cartier 86
4.4.1- Analyse du tracé du fort 86
4.4.2- Profils hypothétiques du fort 92

4.5- Les aménagements intérieurs au fort Jacques-Cartier 109
4.5.1- L'entreposage des vivres et des munitions 110
4.5.2- Le logement : la fouille d'une baraque. 112
4.5.3- Les autres bâtiments du fort. 118

4.6-Les différents rôles attribués au fort Jacques-Cartier au cours de sa courte existence se reflètent-ils dans la façon dont cet ouvrage défensif fut construit? 119
4.6.1- Les forces en présence lors à l'hiver 1759-1760 119
4.6.2- Le printemps 1760 jusqu'à la levée du siège de Québec 122
4.6.3- L'été 1760, le fort Jacques-Cartier en tant qu'avant-poste 123
4.6.4- La prise du fort Jacques-Cartier 125

Conclusion 127

Bibliographie 131

Glossaire 138

Notices biographiques _____ *142*

Illustrations _____ *149*

Chronologie des principaux évènements.

1753

Printemps : La Malgue a pour mission d'entrer en Ohio et d'y établir une série de forts.

Novembre : Legardeur de Saint-Pierre prend la relève de La Malgue.

Fin de 1753 et début de 1754 : Contrecoeur remplace Legardeur en Ohio et en avril il construit le fort Duquesne.

1754

28 mai : George Washington attaque Joseph Coulon de Villiers de Jumonville et ses hommes.

4 juillet : Washington rend le fort *Necessity* à Louis Coulon de Villiers.

11 juillet : Congrès d'Albany.

1755

16 juin : Les Anglais prennent le fort Beauséjour en Nouvelle-Écosse.

9 juillet : La marche de Braddock vers le fort Duquesne est arrêtée.

Eté et automne : La déportation des Acadiens est commencée.

8 septembre : Bataille de *Lake* George (Saint-Sacrement).

1756

27 mars : Chaussegros de Léry prend le fort *Bull*.

18 mai : L'Angleterre déclare la guerre à la France et cette dernière répondra le 9 juin.

14 août : Prise du fort Oswego par les Français.

29 août : En Europe, l'armée Prussienne envahit la Saxe.

1757

Mars : Le gouverneur Vaudreuil confie à son frère François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil le commandement d'une expédition sur le fort William-Henry. Cette dernière ne sera pas couronnée de succès.

5 août : Loudoun, commandant en chef des troupes britanniques, abandonne l'expédition sur Louisbourg.

9 août : Le fort William-Henry tombe aux mains des Français et sa garnison est massacrée.

1758

8 juillet : Défaite d'Abercromby à Fort Carillon (Ticonderoga).

27 juillet : Les Anglais s'emparent de Louisbourg.

27 août : Les Anglais prennent le fort Frontenac.

25 novembre : Les Anglais détruisent le fort Duquesne.

1759

Juin : L'armée française établit une ligne de tranchées à Beauport.

23 juillet : Bourlamaque abandonne le fort Carillon et se replie à Saint-Frédéric.

26 juillet : Les troupes britanniques saisissent le fort Niagara.

31 juillet : Attaque anglaise repoussée sur les hauteurs de Montmorency près de Québec.

Août : Des fours et un dépôt d'approvisionnement sont construits à Jacques-Cartier.

4 août : Le fort Saint-Frédéric passe aux mains des Anglais.

Juillet et août : Des tentatives de débarquement anglais à Deschambault et à la Pointe-aux-Trembles (Neuville) sont repoussées.

13 septembre : Bataille des plaines d'Abraham et début du siège de la ville de Québec par les troupes britanniques.

13 septembre : Le soir, les troupes françaises retraitent à Jacques-Cartier.

18 septembre : Ramezay cède la ville de Québec aux Anglais.

24 septembre : Début de la construction des ouvrages défensifs à Cap-Santé.

12 novembre : Fin des travaux de fortification à Jacques-Cartier et début de la construction des aménagements intérieurs du fort.

26 décembre : Le fort Jacques-Cartier est en état de recevoir les garnisons.

1760

15 mars : Incendie de la boulangerie du fort Jacques-Cartier.

20 avril : Les troupes françaises quittent Montréal et se dirigent vers Québec.

27 avril : L'armée française arrive près de Québec et le lendemain se déroule la bataille de Sainte-Foy. Victorieuses, les troupes françaises entreprennent alors le siège de la ville.

15 mai : Un navire de provisions provenant d'Angleterre arrive à Québec.

17 mai : Les troupes françaises, à cours de vivres et de munitions doivent lever le siège.

15 juillet : La flotte anglaise passe devant Jacques-Cartier et se dirige vers Montréal.

16 août : Abandon du fort de l'île aux Noix après un siège de huit jours.

Fin août : Le fort Lévis capitule après une semaine de siège.

8 septembre : La ville de Montréal capitule.

10 septembre : Le fort Jacques-Cartier rend les armes à son tour.

1760 à 1762

Possible présence anglaise au fort Jacques-Cartier.

1763

Après la signature du traité de Paris, la Nouvelle-France passe aux mains des Britanniques.

L'agriculteur Adrien Piché récupère ses terres.

Liste des abréviations

ANC Archives nationales du Canada

DBC Dictionnaire biographique du Canada

RAC Rapport des archives du Canada

RAPQ Rapport d'archives de la province de Québec

Conversion des unités de mesure

Arpent : Il existe trois principaux types d'arpents. L'arpent de Paris contient 100 perches carrées, chaque perche faisant 18 pieds de long. L'arpent de roi se compose aussi de 100 perches carrées contenant chacune 22 pieds de longueur. Finalement, il y a l'arpent commun faisant 100 perches carrées contenant chacune 20 pieds de long (Zupko, 1978 : 5).

Lieue : 3 898 mètres. La lieue de Paris, longue de 2 000 toises, devint un standard pour mesurer les routes dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle (Zupko, 1978 : 95).

Pied français : À Paris, le pied standard ou « pied de roi » faisait douze pouces soit (0,325 m) (Zupko, 1978 : 134). Le pied français équivaut à 1,06575 pied anglais (Charbonneau, 1994 : 9).

Pied anglais : Un pied anglais équivaut à 0,328 mètres (Zupko : 1978 : xix).

Toise : L'unité standard de la toise, ou toise du Châtelet, fut utilisée entre 1688 et 1766. Une toise contenait 6 pieds de roi soit 1,949 m (Zupko : 1978 : 175).

Mile anglais : Un mile équivaut à 1,609347 kilomètres (Zupko, 1978 : xix).

Verge : 0,91 mètres.

Liste des figures

Figure 1 : Plan de localisation du fort Jacques-Cartier.....152

Figure 2: Carte des seigneuries dans la région de la rivière Jacques-Cartier.....153

Figure 3 : Photographie aérienne du fort Jacques-Cartier, vu vers le nord-ouest.....154

Figure 4 : Plan du fort Jacques-Cartier se trouvant au *British Museum*.....155

Figure 5 : Érosion de la falaise vue vers l'ouest.....156

Figure 6 : Les fouilles de 1962 au fort Jacques-Cartier.....157

Figure 7: Plan du fort Jacques-Cartier dessiné en 1962 par Michel Gaumond.....158

Figure 8 : Tracé du fort Jacques-Cartier dessiné en 1999.....159

Figure 9 : Carte topographique du fort Jacques-Cartier.....160

Figure 10 : Plan extrait des mémoires du sieur de Courville.....161

Figure 11 : Plan du fort Jacques-Cartier extrait de l'Atlas de Murray.....162

Figure 12 : Plan de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre illustrant les principaux postes, forts et villes ayant joué un rôle au cours de la guerre de Sept Ans.....163

Figure 13 : Plan du siège du fort Niagara, du 10 au 25 juillet 1759.....164

Figure 14 : Plan du fort Saint-Frédéric ou *Crown Point*.....165

Figure 15 : Disposition des troupes britanniques lors de la bataille de Monongahela le 9 juillet 1755.....166

Figure 16 : Plan du fort Carillon et des troupes françaises qui y furent présentes en 1758.....167

Figure 17: Plan et profil du fort William Henry, 1765.....168

Figure 18 : Carte de Murray représentant les retranchements de l'île aux Noix, 1761. Le tracé qui y est illustré semble refléter la réalité. Par contre, le retranchement entourant le nord de l'île « n'a jamais existé ».....169

Figure 19 : Le fleuve Saint-Laurent entre Deschambault et Saint-Joachim au cours de l'été 1759.....170

Figure 20 : Carte de la pointe de Deschambault en 1761 où l'on voit l'église, transformée en quartier général pour les troupes françaises en 1759 et 1760 ainsi que tous ouvrages avancés.....171

Figure 21 : Plan de l'attaque de Amherst sur le fort Lévis du 16 au 26 août 1760.....172

Figure 22 : Les différents éléments du tracé d'une fortification.....173

Figure 23 : Les différents éléments d'une enceinte et le principe du défilement.....173

Figure 24 : Fragments de marmites en fonte.....174

Figure 25 : En A, une masse de plomb destinée à la fabrication de balles de fusil. En B, des balles de fusil. En C, des chevrotines et en D, des pierres à fusil.....174

Figure 26 : Boucle de ceinture en cuivre.....174

Figure 27 : Bouton en jais. Cet objet pourrait correspondre à une ornementation de bague.....174

Figure 28 : Pointe de hampe de drapeau en laiton.....175

Figure 29 : Tête de pioche en fer forgé.....175

Figure 30 : Photographie des rives de la rivière Jacques-Cartier, bordées de pierres de grès.....176

Figure 31 : Vue générale des embrasures à canon situées au sud-est du fort.....177

Figure 32 : Vue vers le nord du parapet, à l'est du fort.....178

Figure 33 : Superposition de la carte topographique au plan du *British Museum* et au tracé de 1999.....179

Figure 34 : Tracé du fort Jacques-Cartier.....180

Figure 35 : Tracé du fort de l'île aux Noix.....181

Figure 36 : Tracé du fort Lévis.....182

Figure 37 : Le type de retranchement proposé par Vauban au début du XVIII^{e} siècle, il se caractérise par une série de redans.....183

Figure 38 : Tracé en crémaillère proposé par le chevalier de Clairac dans son traité de la fortification passagère.....184

Figure 39 : Représentation du tir de flanquement au fort Jacques-Cartier.....185

Figure 40 : Représentation d'un tracé en crémaillère et de ses composantes.....186

Figure 41 : Représentation du tir de flanquement au fort de l'île aux Noix.....187

Figure 42 : Représentation du tir de flanquement au fort Lévis.....188

Figure 43 : Profil hypothétique du retranchement du fort de l'île aux Noix.....189

Figure 44 : Profil hypothétique du retranchement du front de fortification au nord du fort Jacques-Cartier.....190

Figure 45 : Le chemin de ronde, l'escarpe et le parapet du front de fortification est du fort Jacques-Cartier, vus vers le sud.....191

Figure 46 : Profil hypothétique du retranchement des fronts de fortification est et ouest du fort Jacques-Cartier.....192

Figure 47 : Les assemblages de pierres situés derrière les embrasures à canon.....193

Figure 48 : Plan des assemblages de pierres situés derrière les embrasures à canon que nous avons fouillé.....193

Figure 49 : Coupe stratigraphique de l'un des merlons fouillés.....194

Figure 50 : Plan et profil du fort Lévis.....195

Figure 51 : Vue d'un assemblage de pierre, découvert en 1962 et qui pourrait correspondre à une assise de plate-forme à canon.....196

Figure 52 : Assemblages de pierres mis au jour par l'érosion au sud du fort et érosion vue vers le nord.....197

Figure 53 : Assemblage de pierres mis au jour par l'érosion au sud de la falaise.....198

Figure 54 : Le fossé, au nord du fort, aujourd'hui rempli d'une eau stagnante. Vue en direction de l'ouest.....199

Figure 55 : Le fossé, au nord du fort, en direction de l'est.....200

Figure 56 : Un replat visible au sud du front de fortification ouest.....201

Figure 57 : Un faible replat est perceptible le long du front de fortification ouest.....202

Figure 58 : Escalier nord vu de l'escarpe, en direction de l'ouest.....203

Figure 59 : L'escalier sud vu vers le sud-ouest.....204

Figure 60 : Vue vers l'est du chemin formant un « Y » devant l'entrée du fort. La branche de gauche descend à la rivière Jacques-Cartier et celle de droite, aménagée récemment, passe directement à l'intérieur du fort.....205

Figure 61 : Vue de deux creux dans le sol à l'endroit présumé de la poudrière……..206

Figure 62: Alignement de pierre B-172 situé au nord-ouest du fort Jacques-Cartier……..207

Figure 63 : Plan de la base du mur ouest du bâtiment II. C'est plus au sud, dans la sous opération 5N que fut découverte la base d'un foyer……..208

Figure 64 : Photographie de la base en terre du mur ouest du bâtiment II……..209

Figure 65 : Exemple d'un coffrage de bois utilisé pour construire un mur de terre sans l'utilisation de pieux……210

Figure 66 : Base du foyer en pierre du bâtiment II. On peut aussi y voir le sol rougi par la chaleur et des traces de charbon de bois……211

Figure 67 : Plan de la base en pierre de la cheminée du bâtiment II……212

Figure 68 : Étapes de la construction d'une cheminée à quatre bâtons……212

Figure 69 : À gauche, une pierre rubéfiée retrouvée à l'intérieur du foyer et à droite, un nodule d'argile présentant clairement la trace d'un bâton de bois destiné à former l'ossature de la cheminée……213

Figure 70 : Plan du fort Duquesne sur lequel on peut voir des bâtiments intérieurs tels que les cuisines (O), les prisons (M) et la forge (L), 1764……214

Figure 71 : Plan du fort Frontenac où l'on peut voir les *Kitchens and Bakehouses for the officers* (E), 1758……215

Introduction

1.1- Le fort Jacques-Cartier dans le temps et dans l'espace.

Le fort Jacques-Cartier est localisé dans l'actuel village de Cap-Santé (figure 1). Au moment de sa création, en 1721, la paroisse de Cap-Santé s'étendait à l'ouest de la rivière Jacques-Cartier jusqu'à la seigneurie de Deschambault. Son territoire chevauchait celui de la baronnie[1] de Portneuf et de la seigneurie de Jacques-Cartier[2], concédée à Anne Gasnier en 1649 par la compagnie de la Nouvelle-France. Plus tard, Mme Gasnier légua la seigneurie à sa fille Claire-Françoise Clément de Vuault. Finalement, le fils de madame de Vuault, François Ruette d'Auteuil, en hérita à son tour (D'Allaire, 1980 : 185-187). Ce dernier, trouvant ses possessions trop petites, avait placé une demande d'augmentation de ses terres et cette requête lui fut accordée en 1693 par le gouverneur Louis de Buade comte de Frontenac (1672-1698) et l'intendant Jean Bochart de Champigny (1686-1702). Ainsi, entre les seigneuries de Jacques-Cartier et de Neuville, fut crée le fief d'Auteuil (figure 2) (D'Allaire, 1980 : 185-187).

Au début du XIX^{e} siècle, l'arpenteur de la couronne Joseph Bouchette (1815 : 399-400) décrivait ainsi la seigneurie de Jacques-Cartier : située « dans le comté de Hants, ayant en front la rivière Saint-Laurent, au sud-ouest la baronnie de Portneuf, Belair et son augmentation au nord-est, et au fond, des terres en friches de la couronne ; elle a une lieu de largeur sur cinq de profondeur ». Sur le front de la seigneurie, l'endroit où la rivière Jacques-Cartier et le fleuve se rencontrent marque la limite entre les municipalités de Donnacona sur la rive est et de Cap-Santé à l'ouest. Sur cette même rive s'élève un cap d'argile et de sable silteux à environ trente mètres au-dessus du fleuve (Gaumond, 1977 : 2)

[1] Entre 1671 et 1699, la seigneurie de Portneuf appartenait à René Robineau de Bécancour. Ce dernier était membre de la compagnie des Cent-Associés. Il fut le premier grand voyer de la Nouvelle-France et enseigne dans le régiment de Turenne. Il fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel (ou ordre du roi). Plus tard, « le roi lui accordait le plus grand honneur qui avait été donné à un habitant du Canada [puisqu'en] mars 1681, il érigeait sa seigneurie de Portneuf en baronnie » (Roy, 1949 : 223). La baronnie de Portneuf fut acquise par la communauté des Ursulines de Québec en 1744. Ces dernières allaient la revendre plus de cent ans plus tard, en 1851, à Angus McDonald, un grand fabricant de papier (Mère Saint-Thomas, 1866 : 127).

[2] Si la rivière et la seigneurie qui la borde portent le nom de Jacques-Cartier, c'est parce qu'à l'hiver 1536, lors d'une remontée du Saint-Laurent, le navigateur Jacques Cartier mit ses navires à l'abri à l'entrée de cette rivière (Bouchette, 1815 : 400-401).

et c'est sur les hauteurs de ce cap que l'armée française se replia après avoir subi la défaite sur les plaines d'Abraham. « Il a toujours été connu du grand public et des habitants de Cap-Santé qu'un fort [y] avait été érigé par l'armée française à la suite de la défaite du 13 septembre sur les hauteurs du cap Diamant » (Gaumond, 1977 : 1). Ce fort porte le même nom que la rivière qu'il surplombe (figure 3).

Lors de la guerre de Sept Ans, les propriétaires de la seigneurie de Jacques-Cartier étaient les héritiers de la famille Ruette d'Auteuil et, à cette époque, le terrain situé à l'embouchure de la rivière était exploité par un fermier du nom d'Adrien Piché (ou Pichet). La maison de cet homme servit d'ailleurs de quartier général et d'hôpital aux occupants du fort. A la fin des conflits, après la signature du traité de Paris, Adrien Piché put récupérer sa propriété qu'il légua, plus tard, à son fils François. En 1830, François et son épouse vendirent leurs terres au nouveau seigneur, George Allsopp. Ce dernier avait acquis la seigneurie en 1773 avec John Bondfield qui, deux ans plus tard, lui avait cédé ses droits (Bourque, 1979 : 37, 61). La petite demeure familiale des Piché devint alors le manoir Allsopp.

1.2- Problématique

Le fort Jacques-Cartier est, encore aujourd'hui, un site historique méconnu. Il est vrai qu'il ne fut occupé que sur la courte période d'un an mais ses vestiges ont survécu aux aléas du temps et sont toujours perceptibles près de deux cent cinquante ans après leur construction. Il est difficile d'expliquer pourquoi ce site, occupé au cours de l'un des conflits ayant le plus marqué l'histoire du Canada, ne figure que très rarement dans les manuels d'histoire. En 1983 Richard Belleau écrivit dans la revue *Continuité* (été 1983 : 42-43) que « les interventions de l'État se sont passablement espacées [au fort Jacques-Cartier] si bien qu'il [est] relativement peu connu du public ».

Dans les études portant sur la guerre de Sept Ans, le fort Jacques-Cartier n'est pratiquement pas mentionné. L'historien Fred Anderson (2000 : 366) par exemple, se contente de souligner que les troupes françaises s'étaient retirées à Jacques-Cartier à la suite de leur

défaite sur les plaines d'Abraham et que Lévis y ordonna la construction d'un fort. Là s'arrête toute allusion à ce site dans cet ouvrage comme dans bien d'autres.

À ce jour, aucune étude n'a tentée de comprendre le programme défensif du fort Jacques-Cartier. Dans un premier temps, nous tenterons de déterminer quel était son principal mandat dans la défense de la colonie lors des campagnes de 1759 et de 1760. Ensuite, une analyse détaillée des différents éléments défensifs du fort sera entreprise avec l'objectif de cerner en quoi les différents rôles attribués au fort Jacques-Cartier au cours de sa courte existence se reflètent dans la façon dont cet ouvrage fut construit. Nos observations permettront, nous l'espérons, de voir les vestiges du fort sous un nouveau jour alors que les principes et les techniques de sa construction seront mis en perspective avec les stratégies établies pour la défense de la frontière de Québec.

1.3- Hypothèses de recherche

En ce qui concerne le rôle stratégique du fort Jacques-Cartier, la documentation historique semble, de prime abord, assez évocatrice. Dans un premier temps, Lévis souligne que la perte de la ville de Québec force ses troupes à se replier et à établir un poste sur une position arrière pour y établir des quartiers d'hiver (Casgrain, 1889b : 244). Le choix de cette position arrière à la rivière Jacques-Cartier visait aussi à protéger le gouvernement de Trois-Rivières des attaques (ou **courses**[3]) de la garnison anglaise nouvellement établie à Québec (Courville, 1873 : 173).

Le fort Jacques-Cartier servit aussi de quartier général pour les préparatifs d'un **siège** sur Québec prévu pour le printemps de 1760. Au cours des préparatifs de ce siège plusieurs petites expéditions partirent de ce poste pour effectuer des **raids** dans les environs de Québec. L'objectif des manœuvres était de maintenir les troupes britanniques sur le qui-vive et de ralentir leurs travaux d'amélioration des défenses de la ville. À la suite de l'échec de ce siège, les militaires français postés sur la frontière furent principalement stationnés à Deschambault et le fort Jacques-Cartier joua, dès lors, le rôle de poste avancé.

[3] Tous les mots en caractère gras sont définis dans un lexique à la fin de ce mémoire.

Ce fort fut construit à la hâte et dans le but de répondre aux besoins décrits, n'étant pas destinées à soutenir un siège, les défenses du fort furent vraisemblablement construites pour permettre de résister à un tir de mousqueterie en cas de **coup de main**. La configuration de la fortification devrait aussi refléter le désir des autorités françaises d'observer et de nuire aux navires anglais passant devant la Jacques-Cartier en direction de Trois-Rivières ou Montréal. Par-dessus tout, le fort Jacques-Cartier étant destiné à assurer les quartiers d'hiver de toute une garnison et de permettre la préparation d'une contre-attaque sur Québec, la nouvelle fortification devrait immanquablement offrir un espace suffisant pour le logement des troupes françaises. Le fort Jacques-Cartier disposait probablement d'écuries, d'un hôpital, d'une forge, d'un magasin, d'une poudrière et de plusieurs autres installations requises pour le quotidien des militaires. Le contexte permettait-il, à l'époque, de construire tous ces aménagements ? Le manque de matériaux, le manque de temps et la rudesse du climat pourraient avoir obligé les concepteurs du fort à abandonner la construction de quelques-uns de ces bâtiments. Malgré le fait que le fort Jacques-Cartier soit une construction temporaire, ses ingénieurs respectèrent probablement le plus grand nombre de notions théoriques possibles tout en adaptant les **retranchements** au terrain sur lequel repose le fort.

De plus, il est possible que le fort Jacques-Cartier ait joué, durant un certain temps, un rôle purement symbolique. La ville de Montréal capitula le 8 septembre 1760 marquant la fin de la période française en Amérique du Nord. Le fort Jacques-Cartier, quant à lui fut « le dernier fort et l'avant-dernière place du pays à se rendre aux Anglais[4] » (Lavoie, 1999 p.105). Certains auteurs tels que l'abbé Félix Gatien (1955), Michel Gaumond (1977) et Clément Dussault (1946) présentent le fort Jacques-Cartier comme ayant été l'un des derniers noyaux de la résistance française en Amérique du Nord après la conquête. Il est possible que durant une brève période, autant pour les autorités françaises que pour la population canadienne, l'endroit ait été perçu comme un symbole de résistance, un peu de la même façon qu'il l'est actuellement.

[4] Ristigouche, qui abritait plusieurs réfugiés Canadiens et Acadiens déposa les armes et « le 29 octobre, les Français décidèrent de se rendre sans combat, s'embarquèrent à bord du *Good Intent* et partirent pour la France le 5 novembre » (Beattie et Pothier, 1996 : 38).

1.4-Approche théorique, l'archéologie contextuelle.

Comment pouvons-nous parvenir à dégager le sens caché derrière les vestiges du fort Jacques-Cartier ? Est-il possible de déterminer les rôles destinés à un tel site et de comprendre les intentions des gens qui l'ont conçu et occupé ? Comme toutes les composantes architecturales du fort remplissent une fonction qui leur est propre, l'étude détaillée de chacune d'entre elles pourrait permettre de déterminer les « grandes fonctions caractéristiques » du site (Moussette, 1994 :17). Ensuite, il serait possible de pousser la réflexion à l'ensemble de la fortification afin de comprendre le tout comme un système défensif construit pour loger des troupes, préparer une contre attaque sur Québec, etc. Ces façons de traiter les données, selon une perspective fonctionnaliste et une approche systémique, peuvent conduire à un certain degré de compréhension d'un site archéologique. Cependant, Marcel Moussette (1994 :17) souligne que ce type d'approche ne permet que de « rendre compte d'une façon plausible des vestiges du site et de leur fonctionnement à l'intérieur d'un contexte restreint à un moment donné ».

Ce mode de pensée est mieux connu sous le terme de *New Archaeology*, ou archéologie processuelle. Ce courant de pensée insiste sur le fait que quelques variables sélectionnées puissent être étudiées sur un site particulier pour répondre à une question archéologique spécifique (Trigger, 1999 :350). Cette vision de l'archéologie s'est implantée à une époque où certains archéologues croyaient en la « quantification comme but de l'archéologie » (Shackel et Little, 1992 :5). Il est indéniable que les approches fonctionnalistes et systémiques permettent de donner un certain sens aux objets ou aux vestiges archéologiques (Moussette, 1994 :18). Pourtant, toujours selon Marcel Moussette, c'est l'archéologue en tant qu'observateur qui leur attribue ce sens et pour cette raison, la signification accordée aux découvertes n'est pas celle des « agents ou acteurs de l'époque dont les motifs profonds ne se laissent pas découvrir facilement » (Moussette, 1994 : 18) Alors comment s'approcher de la réalité des gens au moment de l'occupation du fort Jacques-Cartier ?

Une partie de la réponse se trouve dans une proposition lancée par l'archéologue Ian Hodder voulant que la compréhension de différents éléments d'une culture passe par l'étude de tous les aspects possibles de cette dernière (Trigger, 1999 : 348-350). À tout le moins, « la compréhension d'un évènement particulier dépend de la compréhension de l'histoire de cet évènement » (Hodder, 1989 :74). Cette approche implique que, pour bien comprendre les rôles du fort Jacques-Cartier, il faut aussi saisir l'ensemble des facteurs qui ont conduit à sa construction et les différentes variables qui l'ont influencée. Cette approche, l'archéologie contextuelle, s'appuie, entre autres, sur la complémentarité des sources et l'interdisciplinarité (Trigger, 1999 : 356). L'archéologie contextuelle porte une attention particulière au contexte, aux changements historiques et à l'environnement social et physique de l'objet à l'étude (Schackel et Little : 1992 :6). « L'archéologue actif dans le présent; se concentre sur la signification et conçoit les données archéologiques comme un texte, un discours » (Trigger, 1999 : 356).

« Ce qui est important, c'est l'idée qui transparaît derrière l'objet matériel et souvent lui survit » (Moussette, 1995 :5). L'approche préconisée dans notre étude consiste donc en la « découverte du sens des témoins matériels à travers une reconstitution aussi complète et rigoureuse que possible des contextes » (Moussette, 1994 : 20). Ce type d'étude n'exclut pas définitivement les concepts de fonction et de système. Ces deux approches s'inscrivent simplement dans le cheminement d'une démarche contextuelle alors que cette dernière pousse l'analyse plus en profondeur en y incluant des paramètres qui ne sont pas considérés par les deux approches précédentes. André Charbonneau (1994 :12) explique que :

> « l'histoire des fortifications de l'île aux Noix [tout comme celle de Jacques-Cartier] sous-tend non seulement leur description technique, mais davantage la connaissance du processus qui a amené leur élaboration et leur construction. [...] En fait, il [le chercheur] doit reprendre l'approche des concepteurs de ces ensembles défensifs, celle des ingénieurs militaires dans leur démarche de réflexion ».

Ainsi, nous croyons que pour retracer les étapes de la démarche de l'ingénieur, il nous faut comprendre la guerre de Sept Ans et la situation qui prévalait après la perte de la ville de Québec. C'est par l'entremise de la documentation historique et des études portant sur le sujet que pourra être effectuée cette mise en contexte. Les textes d'époque et les « fragments de textes écrits [...] peuvent être arrangés en un discours cohérent sur le site

étudié » (Moussette, 1995 :12). Bien qu'ils doivent « faire l'objet d'une critique serrée », les textes portent le discours et le témoignage des gens de l'époque jusqu'à aujourd'hui (Moussette, 1995 :12).

Après avoir dressé un portait de son contexte, l'étude des vestiges architecturaux du fort pourra être entreprise. Basée principalement sur les données archéologiques, cette étude sera d'abord complétée par une analyse de quelques documents historiques contenant des éléments descriptifs du fort et ensuite par analogie avec l'analyse de fortifications semblables tel que le fort de l'île aux Noix et le fort Lévis. Ces derniers étaient les postes de défense des principales voies d'invasion vers Montréal qu'était le corridor de la rivière Richelieu et les rapides du fleuve Saint-Laurent en partance des Grands lacs. De plus, les vestiges archéologiques seront analysés en considération avec les acquis théoriques de l'époque et leur mise en application au fort Jacques-Cartier.

La principale limite de l'archéologie contextuelle, voire de l'archéologie elle-même, est que la recherche de la compréhension des comportements humains en passant par l'étude des restes matériels fonde ses interprétations sur des données fragmentaires. Ces interprétations sont donc des « reconstitutions elles-mêmes conjecturales [réalisées] à partir d'une réalité dont une bonne partie s'est évanouie dans la nuit des temps » (Moussette, 1995 :14). Malgré le fait que les interprétations de l'archéologue ne soient pas toujours des faits établis, il n'en reste pas moins que la remise en question des résultats permet à la discipline de « se rapprocher par petits pas d'une vérité par nature insaisissable dans sa totalité » (Moussette, 1995 :14).

1.4- Méthodologie, la démarche de l'ingénieur.

La construction du fort Jacques-Cartier ne s'est pas faite uniquement par la « mise en place des techniques de fortification appropriées, retrouvées dans un traité [d'époque et]; elle ne repose pas non plus uniquement sur un exercice élémentaire de mathématique » (Charbonneau, 1994 : 12). Les concepteurs d'une fortification doivent tenir compte d'une multitude de facteurs interreliés que l'on pourrait classer en quatre catégories. Il y a

d'abord les facteurs d'ordre stratégique. Ces derniers font surtout référence aux éléments qui doivent être pris en compte car ils modifient grandement la façon dont est construit le fort. L'importance même du site à fortifier en est l'exemple le plus probant. Évidemment, une fortification dont la fonction est secondaire ou implantée dans une région éloignée sera de moins grande envergure que celle défendant un emplacement important. Il y a aussi l'ennemi qui, par les forces qu'il peut opposer à la fortification, sa façon de conduire une guerre et les ressources dont il dispose influence les concepteurs du fort. Le climat et la saison en cours sont aussi des éléments stratégiques importants. Ces derniers influencent largement la durée de la campagne et les expéditions prévues (Charbonneau, 1994 : 12).

Les ingénieurs doivent ensuite tenir compte des facteurs d'ordre tactique. Similaire aux considérations stratégiques, l'aspect tactique de la fortification fait davantage référence aux conditions particulières du site à fortifier. Cette dernière comporte des caractéristiques pouvant favoriser l'implantation de la fortification et améliorer ses qualités défensives. Inversement, des accidents de terrain tel qu'une colline peuvent placer la fortification en situation de **commandement** et constituer de grands désavantages. L'ingénieur doit donc palier à cette réalité en adaptant ses ouvrages défensifs en fonction des avantages et des inconvénients que présente la topographie du terrain. Il nous faudra donc procéder à une analyse détaillée de la topographie tout autour du fort et de ses environs pour ensuite comprendre l'incidence des accidents de terrains sur la construction même du fort Jacques-Cartier. À l'instar des ressources de l'ennemi, il y a celles du défenseur. Les forces opposables à l'attaquant, l'argent dédié à la construction d'un fort, les matériaux et les ouvriers disponibles sont tous autant de facteurs à considérer (Charbonneau, 1994 :12).

La troisième catégorie de facteurs est celle issue de circonstances exceptionnelles. Ce groupe de variables d'ordre conjoncturel fait référence au contexte conduisant à la situation à laquelle les ingénieurs sont confrontés. Les victoires et les défaites précédentes, le temps alloué à la construction du fort et l'accessibilité aux matériaux et aux voies de communication en sont quelques exemples.

La dernière catégorie de facteurs est liée à l'évolution dans l'art de fortifier et d'attaquer une place. Les théoriciens en architecture militaire de différentes époques transmettaient leurs idées et concepts via des traités ou à travers l'enseignement dans les écoles de génie

militaire. Ainsi, avant d'arriver au fort Jacques-Cartier, les ingénieurs chargés de sa conception avaient reçu une éducation, un entraînement et vécu une expérience militaire au cours de laquelle ils furent influencés par plusieurs façons de fortifier mais aussi de conduire une attaque. Ce bagage individuel modifiait inévitablement la façon dont étaient perçues la situation et la fortification à construire. « Cette démarche historique permet une perception beaucoup plus critique de l'ouvrage construit ; elle contribue du même coup à confronter l'œuvre et son concepteur, l'ingénieur militaire, à la réalité scientifique et contextuelle de l'époque » (Charbonneau, 1994 :12-13).

Le premier chapitre de notre étude se consacre à la présentation de quelques ouvrages portant sur la guerre de Sept Ans et sur le fort Jacques-Cartier. Cette étape dresse le bilan de l'état actuel des connaissances accumulées sur le fort. Les rares historiens qui ont consacré quelques pages au fort ainsi que les rapports archéologiques issus des trois campagnes de fouilles qui s'y sont déroulées sont donc présentés dans ce chapitre.

Comme le fort Jacques-Cartier n'est que très peu connu et que son histoire ne fut racontée que très brièvement, le second chapitre porte sur le contexte historique dans lequel il fut construit et occupé. L'étude du contexte ayant suivi la construction du fort permet d'établir dans quelle mesure ce dernier a rempli ses fonctions. Tel que le soulignaient Pierre Beaudet et Céline Cloutier (1989 : 5) « l'évolution physique du site est mise en relation avec l'évolution du rôle du fort, lui-même lié de près aux impératifs de la conjoncture historique ».

Le troisième et avant dernier chapitre de ce mémoire constitue l'étape préliminaire à l'étude technique du fort Jacques-Cartier. Les modèles théoriques élaborés au cours de l'histoire de la fortification et consignés dans différents traités ont grandement influencé les modes d'implantation d'une fortification au cours du temps. Ainsi, par la confrontation de la théorie et de la réalité du fort Jacques-Cartier il est possible de comprendre davantage les processus de sa création. Pour cette raison, le troisième chapitre traitera des grands courants théoriques dans le domaine de la fortification au milieu du XVIII^{e} siècle.

Le quatrième et dernier chapitre se consacre à l'interprétation des données compilées. C'est à cette étape de la rédaction qu'une analyse technique complète du fort est réalisée. L'objectif est de répondre à la question posée : les différents rôles attribués au fort Jacques-Cartier au cours de sa courte existence se reflètent-ils dans la façon dont ce dernier fut construit?

Chapitre 1- Bilan historiographique.

Le fort Jacques-Cartier fut construit pendant l'un des conflits les plus marquant du XVIII[e] siècle. Peu importe le nom qu'on lui donne; que ce soit la guerre de la Conquête (1754-1760) du côté canadien ou *« French and Indians war »* du côté américain, ce conflit fut sans aucun doute celui qui aura le plus fortement bouleversé les alliances politiques européennes et leurs possessions coloniales à travers le monde. L'occupation du fort Jacques-Cartier n'est qu'un tout petit évènement très ponctuel qui s'inscrit dans la grande trame de cette guerre qui, en Europe, fut baptisée la guerre de Sept Ans[5] (1756 à 1763). Pourtant, la construction et l'occupation de ce fort à l'automne 1759 et au cours de l'hiver 1760 sont issues d'une situation découlant des cinq années de guerres précédentes. Il est important de porter un regard nouveau sur le fort Jacques-Cartier qui prendrait en compte l'état de la Nouvelle-France au moment précis de sa construction. Sans négliger les facteurs qui ont mené à la perte de Québec et provoqué la précarité de la colonie. Pour parvenir à discerner les principaux enjeux de la guerre de Sept Ans ainsi que leurs causes et leurs conséquences, il faut se tourner vers les auteurs qui ont étudié l'ensemble de ce conflit en Amérique du Nord et ce, en lien autant avec la situation européenne que celle des mers du monde. Selon certains historiens, la guerre de Sept Ans fut, dans un sens, la première véritable guerre mondiale (Anderson, 2000 : xxi et Fowler, 2005 : 1).

1.1- L'état des connaissances sur la guerre de Sept Ans.

Guy Frégault dans *La guerre de la Conquête* (publié une première fois en 1955) dresse une analyse complète de l'ensemble de ce conflit. Bien que les écrits de M. Frégault aient aujourd'hui plus de cinquante ans, les analyses qu'il proposait à l'époque sont toujours valables. Malheureusement, depuis Guy Frégault, très peu d'études de langue française sur l'ensemble de la guerre de Sept Ans ont été publiées. Il faut donc se tourner du côté des

[5] Sur la scène européenne, la guerre fut officiellement déclarée entre la France et l'Angleterre aux mois de mai et juin 1756. Cependant, en Amérique du nord, les hostilités avaient été déclenchées deux ans auparavant. La guerre de Sept Ans prit fin, en Europe, avec la signature du traité de Paris en 1763. Pourtant, en Amérique du Nord, les conflits avaient cessé avec la prise de Montréal en septembre 1760.

historiens canadiens anglais, britanniques ou américains pour voir des études plus récentes sur le sujet.

À ce titre, l'américain Fred Anderson (2000) dans *« Crucible of War, the Seven Year's War and the Fate of Empire in British North America 1754-1766 »* dresse l'un des portrait les plus complets de la guerre de Sept Ans. Selon lui, pour plusieurs américains, cette guerre n'est que trop souvent considérée comme un vague conflit ayant favorisé la mise en place de la guerre de l'Indépendance américaine (Anderson, 2000 : xvii). Il soutient que la guerre de Sept Ans eut pourtant des impacts mondiaux beaucoup plus significatifs que la guerre d'Indépendance. Son étude a pour objectif de présenter ce conflit dans sa totalité et sa complexité en y expliquant dans le détail ses causes et ses conséquences.

L'importance de l'étude de Fred Anderson est qu'elle fait largement place au point de vue des colonies anglaises. L'auteur porte d'ailleurs une attention particulière à démontrer à quel point les gouverneurs et la population des colonies américaines étaient à des années lumières de partager les mêmes convictions que les autorités britanniques. On y découvre les évènements à travers la vision des colons américains, des Britanniques et de leurs alliés amérindiens. D'ailleurs, et c'est là l'une des principales forces de cette étudé, on y comprend très bien les divergences d'opinions entre Britanniques et Américains d'une part, entre Français et Canadiens, d'autre part et surtout, entre ces deux clans et leurs alliés amérindiens respectifs. Autant d'intérêts impliqués dans un même conflit, autant de points de vue et de façon de concevoir la guerre.

Par contre, Fred Anderson émet parfois des hypothèses n'ayant pas de fondements sérieux. La bataille des plaines d'Abraham, par exemple, aurait été un combat douteux dont l'issue ne fut pas significative et Wolfe y serait passé à l'action sans plan et ce, dans l'optique de mettre un terme à sa vie ! De plus, puisque l'auteur se concentre sur le point de vue des Britanniques, il néglige trop souvent celui des Français. On n'y apprend pas vraiment quels étaient les plans et les stratégies des autorités françaises ni les effets du conflit sur la population de la Nouvelle-France et des Amérindiens. Ces quelques lacunes n'ont cependant pas de véritable influence négative sur l'ensemble d'un ouvrage qui se voulait accessible au grand public.

Fred Anderson prétend présenter la guerre de Sept Ans comme un évènement majeur indépendant à part entière et non comme un prélude à la guerre d'indépendance américaine. Pourtant, après la conquête de 1760, il ne traite pratiquement plus des suites du conflit ailleurs dans le monde pas plus qu'il ne traite des conséquences de la guerre sur le Canada. Il se consacre plutôt à la scène politique de la Nouvelle-Angleterre et des idées révolutionnaires qui commençaient à y émerger.

L'historien américain William M. Fowler Jr. (2005) présente lui aussi une étude d'importance dans « *Empires at War, the Seven Year's War and the Struggle for North America : 1754-1763* ». La principale qualité de l'étude de William Fowler est l'esprit de synthèse. Alors que Fred Anderson entre dans le détail, William Fowler passe les évènements en revue plus rapidement sans toutefois en négliger les éléments importants. William Fowler se concentre davantage sur les causes et les conséquences des différents évènements de la guerre de Sept Ans. Ce dernier est centré sur l'Amérique du Nord et aborde le conflit en lien avec le contexte européen. Il ne se lance donc pas dans l'analyse détaillée du conflit ailleurs dans le monde contrairement à Fred Anderson.

Encore un fois, comme ce fut le cas pour Fred Anderson, le conflit nous est présenté selon les perspectives britannique et américaine et néglige souvent les Français et les Canadiens ainsi que les Amérindiens. Il n'en demeure pas moins que l'ouvrage de William Fowler est un compte rendu efficace et complet et que sa lecture devrait précéder celle d'auteurs tels que Fred Anderson qui proposent des visions plus complexes et parfois moins concrètes.

Finalement, un autre historien américain, Walter R. Borneman (2006) présente: « *The French and Indian War, Deciding the faith of North America* ». Les évènements qui ont marqué cette guerre y sont à l'honneur. Bien qu'il se concentre davantage sur la scène nord américaine, Walter Borneman, tout comme William Fowler, ne néglige pas pour autant la situation à l'étranger et les suites de la guerre en Amérique du Nord. Walter Borneman prend comme point de départ l'idée voulant que la guerre de Sept Ans ait permis à l'Angleterre d'établir un empire mondial et expose comment ce pays parvint à conquérir l'Amérique du Nord. L'ouvrage de Walter Borneman est plus un compte rendu et une narration des différents combats qu'une analyse en profondeur de la guerre de Sept Ans.

De plus, comme c'est le cas chez plusieurs autres auteurs, il n'y est pratiquement pas fait mention des Amérindiens.

1.1.2- Bilan

Les perceptions et analyses des différents auteurs varient parfois selon l'approche qu'ils préconisent, ce qui modifie les conclusions qu'ils tirent de certains évènements. Sans cibler d'exemple spécifique, mentionnons que Fred Anderson aborde le conflit d'une façon beaucoup plus globalisante que Walter Borneman et s'intéresse plus aux causes et aux conséquences des évènements qu'à la description et à l'explication de ces derniers. Non pas que l'étude de Walter Borneman se limite uniquement à la présentation événementielle du conflit mais bien que les analyses et interprétations qu'il en fait se rattachent moins aux processus sociaux, économiques, politiques et idéologiques de l'époque.

Toutes ces études, portant sur l'ensemble de la guerre de Sept Ans ne s'attardent parfois pas à certains évènements puisque ces derniers n'ont joué que des rôles ponctuels dans l'ensemble du conflit. C'est le cas du fort Jacques-Cartier, qui n'aura pas joué, selon ces auteurs, de rôle clé dans le dénouement de la guerre et c'est en partie pour cette raison que les historiens sont discrets à son sujet. Il est davantage question de ce fort dans des ouvrages plus spécifiques portant sur l'histoire régionale.

1.2- Les historiens locaux.

1.2.1- Abbé Félix Gatien, *L'histoire du Cap-Santé jusqu'en 1830*[6] (1955).

La première fois que quelques pages étaient consacrées au fort Jacques-Cartier dans un ouvrage historique, ce fut dans *L'histoire du Cap-Santé jusqu'en* 1830 rédigé par l'abbé Félix Gatien (1776-1844), féru de l'histoire de cette paroisse. Félix Gatien était un « prêtre catholique, missionnaire, professeur, administrateur scolaire et auteur » (Claude Galarneau,

[6] Cet ouvrage fut publié une première fois en 1830 puis réédité en 1884. En 1889, une nouvelle version, complétée par l'abbé David Gosselin, poursuivit l'histoire du Cap-Santé depuis 1830 jusqu'à 1887 et en 1955, Albert Fortier compléta le travail depuis 1887 jusqu'à nos jours.

DBC en ligne). Il fit des études au Petit Séminaire de Québec et devint, en 1817, le septième curé de la paroisse de Cap-Santé. Parallèlement à la cure de sa paroisse, il entreprit l'écriture de ses « *Mémoires historiques sur la paroisse et fabrique du Cap-Santé depuis son établissement jusqu'en 1831* » (Claude Galarneau, *DBC en ligne*).

Dans cet ouvrage, Félix Gatien retrace l'histoire de la paroisse de Cap-Santé en divisant ses chapitres en fonction des différents curés qui s'y sont succédés. Cette méthode était couramment utilisée dans ce genre de publications à cette époque. Le chapitre dans lequel se trouvent les informations concernant le fort Jacques-Cartier est consacré à la cure de M. Fillion qui fut, entre 1752 et 1795, le quatrième curé de Cap-Santé (Gatien, 1955 : 63-91).

L'auteur ne se lance pas dans une remise en contexte du fort et ne procède pas, non plus, à une analyse de ce dernier. Il s'est simplement limité « à en décrire les fossés et les buttes et à remémorer une bataille qui s'y serait déroulée » (Gaumond, 1977 : 2). Il est important de spécifier que l'objectif qu'il s'était fixé n'allait pas jusque-là. Félix Gatien désirait faire un portrait général de l'histoire de sa paroisse et ce, sur plus de cent dix ans. On comprend donc qu'il ne traitait que brièvement des principaux évènements alors que seulement huit pages sont consacrées au fort Jacques-Cartier (Gatien, 1955 : 67-74). Néanmoins, on y retrouve des éléments intéressants concernant la construction du fort et de l'église de la paroisse. Ces derniers sont intimement liés puisque les militaires français auraient réquisitionné les matériaux destinés à la construction de l'église afin de les utiliser dans les aménagements du fort.

L'abbé Félix Gatien soulignait que le fort était :

> « [...] défendu, du côté opposé au fleuve, par un fossé profond dont les vestiges existent encore. Les terres que l'on avait retirées servaient de boulevard au fort même. Il était de plus défendu par une forte clôture en pieux posés en terre de manière qu'ils présentaient la forme de chevaux de frise solidement terrassés. » (Gatien, 1955 : 67).

La description de l'abbé Gatien nous apporte un élément intéressant. Les terres retirées auraient servi de boulevard au fort. Il existe plusieurs définitions du terme boulevard,

cependant, l'une d'elles aide grandement à comprendre la situation au fort Jacques-Cartier. Le boulevard serait un chemin aménagé le long des remparts. Au fort Jacques-Cartier, ce chemin décrit par Félix Gatien pourrait bien être le parapet (Santerre, 2005 : 59). Gatien mentionne aussi la présence d'une **palissade** en forme de **chevaux de frise**. Était-elle toujours en place en 1830, année de la rédaction du manuel de l'abbé Félix Gatien ? Il y a fort à parier que la palissade n'ait pas survécue à 70 ans d'abandon. De plus, les chevaux de frise et les palissades sont deux types d'aménagements défensifs différents, ce qui rend la description de Gatien quelque peu contradictoire (Santerre, 2005 : 55).

Il est important de souligner que l'étude de l'abbé Félix Gatien fut conduite au XIX^{e} siècle et que M. Gatien était d'abord et avant tout un amateur d'histoire et non un historien. De plus, il était un prêtre catholique canadien français et qui plus est, il fit sa cure sur le territoire même dont il est question dans son travail. Il n'est pas surprenant de ressentir dans son texte une ferveur patriotique et une certaine fierté. « M. l'abbé Gatien [...] fait jouer un rôle trop héroïque au noble M. d'Albergatti Vezza dans la défense du fort » et à un milicien canadien du nom de Joseph Lamotte (Gaumond, 1977 : 3). Il faut comprendre que Joseph Lamotte était un habitant du « grand bois de l'ail », un petit coin de la paroisse de Cap-Santé situé dans la seigneurie de Neuville. Les pages que consacre Félix Gatien au fort Jacques-Cartier sont cependant très intéressantes puisqu'il vécut tout de même à une époque où le fort Jacques-Cartier et les gens qui ont été témoins de ces évènements n'étaient pas disparus depuis longtemps.

1.2.2- Clément Dussault, *Le fort Jacques-Cartier* (1946).

À l'occasion du dixième anniversaire de la ville de Lac Saint-Joseph, en 1946, le journaliste Damase Potvin et quelques collaborateurs dont Clément T. Dussault ont participé à la création d'un manuel portant sur Fossembault. On y retrace l'histoire des municipalités de Lac Saint-Joseph, Valcartier, Sainte-Catherine, Duchesnay, Lac Sergent et Lac des Sept-Iles. Étonnamment, on y retrouve aussi un court article de Clément T. Dussault intitulé simplement *Le fort Jacques-Cartier* (dans Potvin, 1946 :99-102). Cet article de quatre pages dresse un portrait des événements ayant mené à la construction du

fort jusqu'à sa capitulation. Clément Dussault y reprend plusieurs éléments déjà présentés par l'abbé Gatien et n'apporte pas de véritable contribution à l'histoire du fort. Par contre, il faut souligner qu'à l'époque, cet article trouvait son sens dans le fait que le fort Jacques-Cartier n'était pas connu du public et qu'une brève présentation de ce dernier permettait de sensibiliser la population à ce site historique intéressant.

1.2.3- Cahier souvenir 300^{e}, *La vie du Cap-Santé* (1979).

Dans la même veine que le précédent article, en 1979, une équipe entreprit de rédiger un cahier souvenir à l'occasion du 300^{e} anniversaire de la ville de Cap-Santé. Ce cahier comporte, entre autres, une petite section titrée *Jalons d'histoire militaire* dont deux pages seulement sont consacrées au fort Jacques-Cartier (Bourque, 1979 : 45-46). Évidemment, en deux pages seulement, la contribution de cet article est bien mince. Malgré tout, pour la première fois, le public pouvait y voir une photographie des vestiges du fort prise par l'archéologue Michel Gaumond en 1974. Cette illustration est présentée comme étant celle des ruines de «l'ancienne **poudrière**» (Bourque, 1979 : 45). Bien que l'image ne soit pas placée dans le bon sens (le vestige devant être vu à la verticale), l'appellation poudrière est une piste qui n'avait pas été lancée jusque là. D'ailleurs, la localisation de la poudrière du fort n'est toujours pas connue. Seules quelques hypothèses ont été lancées à ce jour par les archéologues. Une autre illustration figure dans ce cahier, il s'agit du plan du fort Jacques-Cartier qui se trouve actuellement au *British Museum* (figure 4). Le cahier souvenir eut donc le mérite de présenter au public une partie méconnue de l'histoire de la région. Toutefois, tout comme le manuel de Damase Potvin portant sur Fossambault, il eut une diffusion plutôt limitée.

1.2.4- Carl Lavoie et Michel Quessy, *Histoire du fort Jacques-Cartier, son passé militaire et sa* conservation (1999).

Le dernier manuel à caractère essentiellement historique portant sur l'histoire du fort Jacques-Cartier fut rédigé en 1999 par l'archéologue Carl Lavoie et un collaborateur, Michel Quessy. *Histoire du fort Jacques-Cartier, son passé militaire et sa conservation* est

en fait la première partie d'un ouvrage en deux volumes. Le contexte dans lequel ces ouvrages furent rédigés mérite quelques éclaircissements.

Ces travaux furent parrainés par la Corporation pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur du Site du Fort Jacques-Cartier. L'objectif de ce groupe était de favoriser la mise en valeur du site mais aussi et surtout de sensibiliser le public et les autorités au danger qui menace depuis déjà trop longtemps le fort. En effet, l'érosion de la falaise au sud menace l'intégrité de ses vestiges (figure 5). En 1962, Michel Gaumond soulignait alors que :

> « depuis quelques années, le fait que les Chemins de Fer Nationaux[7] enlèvent le sable et l'argile au fur et à mesure qu'ils descendent de l'éperon formé par le fort Jacques-Cartier, a causé une érosion qui affecte des structures de pierre qui semblent reliées à la construction du fort. [...] Une protection juridique de la part du ministère permettrait sans doute une meilleure protection physique du site [et] il ne fait aucun doute que la protection du fort Jacques-Cartier s'impose de façon urgente » (Gaumond, 1977 : 10-11).

Il est important de mentionner que ces propositions de Michel Gaumond, émises il y a 30 ans, n'ont toujours pas eu d'échos. En 1999, dans leur désir de faire avancer le dossier, les membres de la Corporation ont entrepris la rédaction de cahiers qui devaient permettre au public de se rallier à leur cause ou, du moins, à en être sensibilisé. Le premier des deux volumes est un recueil de documents historiques présentés de façon chronologique. Ces derniers retracent en détail l'histoire du fort Jacques-Cartier et plusieurs textes sélectionnés permettent de mieux comprendre le contexte général de la guerre de Sept Ans tant en Amérique qu'en Europe. Les auteurs y ajoutent aussi quelques commentaires personnels permettant de favoriser la compréhension de certains textes.

Bien que ce recueil ne soit pas exhaustif, il couvre une très grande portion des documents historiques ayant un lien avec le fort Jacques-Cartier. Malheureusement, plusieurs de ces textes ont été maladroitement cités alors que d'autres ne le sont pas du tout. Il devient alors très difficile de retracer la source des informations contenues dans ce recueil. De plus, les commentaires des auteurs, bien qu'utiles à certains moments, deviennent parfois très subjectifs. Cette subjectivité parfois teintée de patriotisme, conjuguée aux citations

[7] La partie sud du terrain où se trouve actuellement la voie ferrée fut vendue en 1910 au *Canadian Northern Quebec Railway* (Gaumond, 1977 :6).

négligées fait en sorte que ce travail à peu de valeur scientifique. Il s'agit davantage d'un ouvrage politique qui, néanmoins, demeure utile en tant qu'outil documentaire.

Comme pour les ouvrages précédents, les titres publiés par la Corporation pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur du Site du Fort Jacques-Cartier ont eu une distribution très limitée et maintenant que la Corporation n'existe plus, ils sont à toutes fins pratiques, inaccessibles.

1.3- Autre étude pertinente : André Charbonneau, les fortifications de l'île aux Noix (1994).

Dans son ouvrage consacré aux différentes fortifications aménagées sur l'île aux Noix, l'historien André Charbonneau dédie un chapitre aux fortifications françaises (Charbonneau, 1994 : 15-63). Tel que le soulignait Michel Gaumond (1977 : 9) : « du simple point de vue de technique de construction militaire, le fort Jacques-Cartier est un des rares exemples où, par des fouilles archéologiques, on pourrait augmenter nos connaissances dans ce domaine ». Ce qui confère au fort Jacques-Cartier ce caractère unique, est le fait qu'il s'agisse du seul exemple d'une fortification de campagne construite pour répondre à des besoins spécifiques issus d'un contexte particulier au cours des années 1759 et 1760. Les fortifications passagères ont de particulier qu'elles n'ont pas été construites dans une perspective d'utilisation prolongée. Pour cette raison, leurs modes de construction reflètent grandement cette réalité. Par exemple, les matériaux qui les composent sont bien souvent rudimentaires, tout comme la façon dont ils sont assemblés. L'adaptation du tracé de la fortification au terrain sur lequel elle repose reflète aussi grandement cette réalité. « La régularité géométrique et la stabilité des revêtements ne constituent pas les premiers soucis de l'ingénieur chargé d'ériger une fortification passagère » (Charbonneau, 1994 : 24). Dans bien des cas, ce type de fort est construit à la hâte avec les moyens disponibles à ce moment.

Tout comme le fort Jacques-Cartier, le fort de l'île aux Noix est une fortification de campagne construite à la toute fin de la guerre de Sept Ans. Situé sur la rivière Richelieu,

il fut destiné, au terme de la campagne de 1759, à protéger la voie navigable de la vallée du Richelieu. La perte de Québec avait forcé la main aux autorités françaises car Montréal devenait la cible des Britanniques. On craignait plus particulièrement des invasions en direction de Montréal sur trois frontières. Soit à l'est de la colonie en provenance de Québec, au sud via le Richelieu et à l'ouest, en partance du lac Ontario. Pour défendre la frontière ouest, l'on construisit sur l'île d'Oracointon un fort nommé fort Lévis (la Galette). Malheureusement, ce fort n'existe plus puisque l'île fut engloutie lors de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent et seuls quelques plans et profils de ce fort subsistent aujourd'hui. La vallée du Richelieu constituait la principale voie d'invasion. « L'île aux Noix devient donc, en 1759, le poste le plus important de la frontière du Richelieu-lac Champlain » (Charbonneau, 1994 : 19). Cependant, au lendemain de la conquête, l'armée britannique avait inclus l'île dans les plans de défense de sa nouvelle colonie et ils y entreprirent la construction de nouvelles fortifications par-dessus les vestiges du fort français qu'ils avaient rasés.

Les données archéologiques dont disposait André Charbonneau étaient plutôt limitées dû au fait que le fort français n'a laissé que très peu de traces. André Charbonneau s'est donc davantage penché sur les données historiques, essentiellement des textes et une série de six plans anciens, pour faire une analyse des fortifications françaises. La démarche utilisée était «de reprendre l'approche des concepteurs de ces ensembles défensifs, celle des ingénieurs militaires dans leur démarche de réflexion» (Charbonneau, 1994 : 12).

C'est à travers cette étude que l'auteur est parvenu à dresser un portrait du contexte historique dans lequel le fort fut construit. Ensuite, il a déterminé qu'elles particularités de l'île ont influencé la construction du fort, puis il a analysé les ouvrages défensifs proprement dit, c'est-à-dire le tracé de la fortification, la géométrie des angles de tirs et le profil des **remparts**. Finalement, André Charbonneau dresse un portrait de la façon dont le fort pouvait être défendu et comment il le fut en réalité tout en tenant compte des forces qui lui furent opposées.

Ce travail est de loin celui qui se rapproche le plus de l'analyse du fort Jacques-Cartier qui sera tentée dans le présent mémoire. D'ailleurs, la méthodologie employée en est

directement inspirée. De plus, cette étude offre une excellente base pour la comparaison de deux forts contemporains érigés dans des circonstances similaires.

1.4- Les recherches archéologiques.

1.4.1- Michel Gaumond, 1962, 1974 et 1977.

En 1962, l'archéologue Michel Gaumond, du Service d'Archéologie et d'Ethnologie[8], avec des bénévoles membres de l'Équipe d'Archéologie de Québec, se sont rendus sur le site du fort Jacques-Cartier afin d'en déterminer le potentiel archéologique (figure 6). Cette petite équipe y a travaillé pendant une période de trois semaines et à la suite de cette fouille, seulement quelques notes de terrain manuscrites et un bref compte rendu de quatre pages furent déposés à la réserve du Service d'Archéologie[9]. Le court texte de Michel Gaumond concernant les fouilles de 1962 fut annexé au rapport qu'Alain Chouinard produira à la suite de son intervention (1999 : 71-74, voir 1.3.2).

En 1974, Michel Gaumond retourna sur le site du fort Jacques-Cartier. Le but de cette visite n'était pas d'y exécuter des fouilles mais de faire l'inspection de vestiges qui avaient été mis au jour par l'érosion au sud du site. Au terme de cette inspection, Michel Gaumond déposa un court rapport de deux pages auquel étaient annexées une dizaine de photos des vestiges en question.

Finalement, en 1977, Michel Gaumond rédigea de nouveau un compte rendu des fouilles de 1962, beaucoup plus détaillé cette fois. Ce texte de quatorze pages comprend une description technique du site, un bref aperçu historique, un résumé de la campagne de fouille de 1962 ainsi qu'une évaluation de l'importance du site et de sa vulnérabilité due à l'érosion de la falaise. L'intégralité de ce document fut d'ailleurs publiée en annexe à

[8] En 1961, le ministère des Affaires culturelles du Québec fonda le Service d'archéologie et d'ethnologie. Michel Gaumond et Albert Gérin-Lajoie, anciennement de la Société d'archéologie de Québec, furent nommés respectivement directeurs technique et administratif de ce service (Picard, 1979 : 101).

[9] Aujourd'hui, le ministère de la Culture et des Communications et de la Condition Féminine, Direction de la Capitale Nationale.

l'ouvrage de Gérard Morisset intitulé *Le Cap-Santé, ses églises et son trésor* (1980 : appendice 4, 251 à 259).

L'objectif des fouilles de 1962 était de «vérifier les données historiques connues » (Gaumond, 1962 : 4). Ces trois comptes rendus des fouilles ne contiennent cependant que très peu d'informations concernant les découvertes archéologiques faites en 1962. De plus, il est difficile de savoir exactement le nombre de sondages qu'avait pu effectuer Michel Gaumond et son équipe. Michel Gaumond indique qu'ils fouillèrent une surface totale de 1 250 pieds carrés (381 m²) sur une profondeur d'environ deux pieds (0,61 m) (Gaumond, 1962 :4). Cependant, en 1977, Michel Gaumond (1977 :6) écrivait n'avoir fait, que « deux ou trois sondages ». Plus loin dans ce même compte rendu, il faisait mention de dix-sept puits creusés dans le secteur nord du fort près des fossés ! Avait-il fait 2, 3 ou 17 sondages ? Ses notes manuscrites, déposées en 1962, indiquent plutôt qu'il aurait fait un total de vingt-trois sondages de dimensions variables et c'est ce nombre qui semble être le plus vraisemblable. Michel Gaumond semble faire une distinction entre les puits et les sondages. Ces derniers étant des carrés de fouille aux dimensions plus importantes que les précédents. Ainsi, ces fouilles se seraient alors traduites par trois sondages de dimensions plus importantes et de vingt petits puits. Cependant, ces sondages n'ont été localisés que de façon très sommaire. À cet effet, Michel Gaumond avait dessiné un plan du fort (figure 7) sur lequel il avait divisé son intervention dans la partie nord du site en cinq secteurs identifiés de A à E. Il localisa ses sondages en indiquant les secteurs dans lesquels ils ont été réalisés. Pour ces raisons, il est très difficile de comprendre l'importance des fouilles et des découvertes de 1962.

Ces comptes rendus des fouilles sont très peu loquaces en ce qui concerne les découvertes. Michel Gaumond souligne qu'ils mirent au jour d'importants vestiges reliés au fort sans toutefois en expliquer la nature. « Seuls des alignements de roches de type « *boulders* » ont été notés et semblent correspondre aux croquis des baraques qu'on aurait construites à cet endroit » (Gaumond, 1977 : 4). Outres ces alignements de pierres difficilement localisables, Michel Gaumond ajoute avoir trouvé une couche d'occupation contenant des objets liés à l'occupation militaire française des lieux.

Pour remettre en contexte les travaux de Michel Gaumond, il est important de comprendre que l'archéologie québécoise était en plein développement au cours des années soixante. Le Service d'Archéologie et d'Ethnologie[10] avait été créé l'année précédente, soit en 1961, à une époque où l'archéologie québécoise était dominée par les sociétés d'amateurs. Michel Gaumond était donc l'un des premiers archéologues professionnels du Québec[11]. Les techniques de fouilles de l'époque étaient pratiquement inexistantes et se résumaient à peu de choses que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde. De plus, il n'était pas coutume de rédiger des rapports détaillés portant sur les résultats d'une fouille. Pour cette raison, il est essentiel de retourner dans les notes manuscrites de Michel Gaumond et d'y jeter un regard nouveau.

Michel Gaumond était aussi conscient de l'importance du site et du danger qui le menaçait déjà à l'époque. « Si nous considérons le type de fortification qu'est le fort Jacques-Cartier, c'est le seul fort du genre qui soit relativement intact si on le compare aux ouvrages en terre et en pieux érigés [...] lors de la guerre de Sept Ans » (Gaumond, 1977 : 9). Il qualifiait le fort d'unique et de très important d'un point de vue archéologique et il recommandait que des mesures de conservation et de protection soient entreprises. Malheureusement, le site ne se verra jamais accordé un tel traitement.

[10] La Société d'archéologie de Québec fut fondée en 1959 par Michel Gaumond et Albert Gérin-Lajoie. Elle publia un *Bulletin d'archéologie* tout au long de sa brève existence qui se termina en 1961 au moment de la création du Service d'archéologie et d'ethnologie.

[11] « Autour de 1960, on peut noter un renouvellement remarquable de l'intérêt et des activités archéologiques au Québec. À partir de 1959, les sociétés francophones d'archéologues amateurs commencent à proliférer » (Martijn & Cinq-Mars, 1970 :179). « L'expérience a cependant démontré que laissées à elles-mêmes, de telles sociétés ne peuvent produire un travail qui correspond aux buts et aux exigences de l'archéologie moderne ». Par contre, à la défense de ces sociétés d'amateurs, Charles Martijn affirme « [qu']elles émanèrent spontanément de l'existence d'un vide que, ni le monde académique, ni le gouvernement, n'avaient cherché à combler » (Martijn, 1978 :17-18).

1.4.2- Alain Chouinard, 1999.

Malgré les recommandations de Michel Gaumond, il fallut attendre trente-sept ans avant de revoir une équipe d'archéologues au fort Jacques-Cartier. Une fouille réalisée en 1999 fut dirigée par l'archéologue Alain Chouinard. Cette campagne fut initiée par le ministère de la Culture et des Communications en collaboration avec la municipalité de Cap-Santé (Chouinard, 1999 : 10). C'est avec une équipe de deux fouilleurs et sur une période de seulement dix jours que dix petits sondages ont été entrepris dans différents secteurs bien déterminés du site. Les objectifs étaient de poursuivre l'étude de potentiel entamée par Michel Gaumond dans l'optique de mettre le site en valeur lors de son 250^{e} anniversaire en 2009 (Chouinard, 1999 :10). Ce projet devait à l'origine s'échelonner sur trois ans et « pour la campagne de 1999, la problématique de recherche s'est donc limitée à évaluer le potentiel du site en vue de développer une problématique scientifique et de mise en valeur pour une fouille programmée plus extensive » (Chouinard, 1999 :10).

Les résultats de ce projet de fouilles ont été présentés dans un rapport déposé au ministère de la Culture et de Communications (Direction de la Capitale Nationale). Ce rapport se divise en trois parties bien distinctes dont la première porte sur l'histoire du fort. « La section relatant l'histoire du fort Jacques-Cartier est basée en partie sur les documents d'époque recueillis et assemblés par Michel Quessy et Carl Lavoie (1999) » (Chouinard, 1999 : 1). Ce portrait historique de neuf pages était alors plus complet que les brefs travaux des quelques historiens s'étant intéressés au sujet. Alain Chouinard y présentait le contexte historique du site en y ajoutant quelques détails nouveaux et bien que cette approche permettait une meilleure compréhension des circonstances entourant la construction et l'occupation du fort, cela ne constituait pas une véritable analyse de la situation.

La seconde portion de son rapport est dédiée à l'aspect archéologique du projet. Avant même de commencer à fouiller, l'équipe d'Alain Chouinard procéda à un relevé en plan du pourtour du fort (figure 8). Ils superposèrent ensuite ce plan aux trois plans anciens connus pour en venir à la conclusion que celui du *British Museum* (figure 4) se rapprochait le plus de la réalité. La superposition du contour réel du fort à ce plan permit à l'équipe d'Alain

Chouinard d'avoir une meilleure idée de l'endroit où devaient se trouver les bâtiments situés à l'intérieur du fort et représentés sur le plan du *British Museum*. Muni de cet outil, ils entreprirent des sondages dans le secteur des baraques (les bâtiments identifiés I, II et III[12]), de la présumée poudrière (VI) et des postes de gardes (IV et V). Alain Chouinard (1999 : 24) conclut son rapport en soulignant que « nous avons essayé de localiser quatre bâtiments [... mais] en aucun endroit nous n'avons trouvé de traces évidentes [de leur présence]».

La fouille de 1999 permit, entre autres, de mieux documenter la stratification qui caractérise la surface du cap, incluant la mince couche d'occupation laissée par la présence des militaires français sur le site. Malheureusement, les deuxième et troisième années de ce projet ne virent jamais le jour.

1.4.3- La campagne de fouilles de 2004.

La dernière campagne de fouille ayant eu lieu sur le site du fort Jacques-Cartier s'est déroulée en 2004 et cette dernière fut de loin la plus élaborée. Bénéficiant des données recueillies lors des fouilles précédentes et des recommandations qui en découlèrent, ce projet fut orienté de façon plus précise. Encore une fois, il fut initié par le ministère de la Culture et des Communications, en association avec l'Université Laval. La fouille était supervisée par l'archéologue Jacques Guimont et conduite par une équipe de fouilleurs de l'Université Laval dont un étudiant à la maîtrise qui y réalisait son stage de deuxième cycle en archéologie. C'est dans le cadre de ce projet que le stagiaire, en l'occurrence l'auteur du présent mémoire, a rédigé le rapport de fouilles sous la supervision de Jacques Guimont et de Réginald Auger, professeur d'archéologie à l'Université Laval.

Les objectifs de cette fouille étaient d'abord de mieux documenter les aménagements défensifs du fort Jacques-Cartier et leur mode de construction. Des sondages ont ainsi été faits dans les secteurs du fort où les vestiges sont toujours visibles. Ces sondages furent

[12] Sur le plan de 1999, après une superposition avec le plan du *British Museum*, les bâtiments intérieurs du fort furent identifiés. Alain Chouinard leur accorda chacun numéro allant de I à VI. Ces mêmes numéros seront utilisés dans le présent travail pour désigner ces bâtiments.

localisés et orientés de façon à ce qu'ils soient perpendiculaires aux vestiges visibles (Santerre, 2005 : 3). Ces vestiges étaient : le **fossé**, le **chemin de ronde**, l'**escarpe** et le **parapet**. D'autres sondages ont aussi été effectués dans les **embrasures à canons** et tout juste derrière celles-ci afin de découvrir les restes de leur **plate-forme à canon** et de déterminer le mode de construction des **merlons** (Santerre, 2005 : 4-5). L'emplacement des sondages a été choisi dans le but d'obtenir la plus grande quantité d'informations possibles sur les différents vestiges architecturaux du fort et les dimensions des différents sondages varient selon les dimensions de l'élément architectural fouillé (Santerre, 2005 : 3).

En 1962, Michel Gaumond recommandait que le site soit arpenté afin que puisse être établi le profil de la fortification. C'est en tenant compte de cette recommandation qu'une partie du budget de la fouille fut alloué à la réalisation d'une carte topographique de l'ensemble du cap et du fort Jacques-Cartier (figure 9). Ce relevé planimétrique fut effectué par des étudiants en géomatique de l'Université Laval (Santerre, 2005 : 5).

1.4.4- Simon Santerre, *Le fort Jacques-Cartier, l'un des derniers bastions de la résistance française en Amérique du Nord* (2005).

La première partie de ce rapport fait un rappel historique du fort où sont relatés les principaux évènements ayant précédé la construction du fort, sa construction elle-même, son occupation puis son abandon. De plus, des détails y ont été ajoutés en ce qui concerne le contexte des campagnes de 1759 et de 1760.

La seconde partie est strictement descriptive. C'est-à-dire que nous y présentons de façon très technique les différentes couches de sol et vestiges rencontrés en cours de fouille. Cette partie du rapport est incidemment requise en regard du permis de fouilles émis en vertu de la réglementation sur l'archéologie du ministère de la Culture et des Communications et de la Condition Féminine du Québec. Cette section est aussi davantage réservée aux archéologues qui auraient à retourner sur le terrain ou qui désireraient simplement revoir la démarche utilisée.

Enfin, la troisième partie est celle où nous présentons l'interprétation de nos découvertes. Cette intervention permit de mieux documenter les modes de construction des aménagements défensifs du fort tel que le fossé, l'escarpe, le chemin de ronde, le parapet et les plates-formes à canons et localiser les vestiges des **baraques** et de certains bâtiments intérieurs au fort.

L'équipe de 2004, plus nombreuse que celles de 1962 et de 1999 disposait aussi de plus de temps. En effet, la fouille s'échelonna sur cinq semaines au cours desquelles seize sous-opérations, dont les dimensions allaient de 2,00 m sur 1,00 m jusqu'à 3,50 m sur 5,00 m, purent être fouillées. L'essentiel des connaissances portant sur les aménagements défensifs du fort proviennent ainsi de cette campagne. De plus, les découvertes concernant les aménagements intérieurs au fort pourraient orienter de nouvelles fouilles dans le secteur des baraques afin de mieux comprendre leur disposition ainsi que les conditions de vie des militaires stationnés au fort Jacques-Cartier au cours de l'hiver 1759-1760.

1.4.5- Les documents anciens

La correspondance officielle entre les autorités françaises ne fournit pas de véritable description de la fortification érigée à Jacques-Cartier. Elle laisse filtrer, tout au plus, quelques indices. Seul Malartic décrivit le fort comme étant constitué «d'un ouvrage à cornes qui coupe la pointe de Jacques-Cartier » (Malartic, 1890 : 294). Il ajoute que des fascines furent fabriquées pour procéder à la construction des remparts. Ce sont là les seules références historiques écrites relatives à la construction du fort. En ce qui concerne ses aménagements intérieurs, la documentation n'est guère plus loquace. Dumas, dans son compte rendu de l'incendie de la boulangerie, y écrit que la poudrière était une excavation en carrée et qu'en son centre s'élevait une cage de planches de bois. Là s'arrêtent les quelques éléments descriptifs du fort Jacques-Cartier que l'on retrouve dans les documents officiels français de l'époque.

Comment se fait-il que les autorités françaises n'aient pas fait de description plus poussée de ce fort ? Peut être que son caractère temporaire en est à l'origine car il ne faut pas

oublier qu'il fut construit à la hâte avec comme principal objectif de loger des troupes pour l'hiver et d'y préparer une contre-attaque. Il n'était pas destiné, comme les forts de l'île aux Noix et Lévis, à « arrêter la marche de l'ennemi [et à devenir] le point de résistance ultime » d'une frontière (Charbonneau, 1994 : 16).

Des évaluations plus détaillées du fort ont été faites par les militaires anglais. James Murray souligne que la fortification est faite de terre et de fascines et qu'elle commande la rivière Jacques-Cartier. Il ajoute que la nature du terrain du côté de la rivière augmente la qualité défensive du fort. Cependant, selon Murray, la faiblesse de son front de fortification nord le rend très vulnérable[13] (*RAC*, 1911: 33). Knox (1980 : 279) dans *The siege of Québec, and the campaings in North America 1757-1760,* ajoute que le fort est bien conçu pour soutenir le tir d'une mousqueterie mais qu'il est si grand qu'il nécessiterait une trop forte garnison pour le défendre convenablement. Knox (1914: 468) y va d'une description beaucoup plus complète dans *An historical journal of the campaings in North America for the year 1757, 1758, 1759 and 1760.* D'abord, il indique que le fort est situé « *on a bold commanding eminence* ». Ses ouvrages défensifs consistent en des remparts de terre et de fascine ainsi qu'en une palissade. Il y décrit aussi la façon dont des **abattis** y sont disposés. Il s'agit de *« felled trees laid from the summit of the height to the water's edge, extending a considerable way above and below the fort ».* En poste à Carillon le 8 juillet 1758, Bougainville décrivit ainsi les abattis construits à ce fort : « ces espèces de retranchements étaient faits de troncs d'arbres, couchés les uns sur les autres ayant en avant des arbres renversés dont les branches coupées et appointies produisaient l'effet de chevaux de frise » (Bougainville, 2003 : 276).

John Knox, poursuit sa description du fort Jacques-Cartier en ajoutant que pour le rendre plus sécuritaire du côté du fleuve, la plage, s'il y en avait une : *« appears to have been removed either by the perpetual flux and reflux of the waters or by art »*, le tout devant rendre difficile toute tentative de débarquement devant le fort. Knox termine en affirmant que la falaise était si haute qu'il lui fut impossible de voir les défenses du côté nord du fort *« wihch, I presume, to be the most accessible part of it »* (Knox, 1914 : 468).

[13] Murray, James, *Rapport du Général Murray concernant le gouvernement de Québec au Canada.*

La dernière évaluation à caractère strictement militaire des environs de Jacques-Cartier fut faite en 1815 par l'arpenteur général du Bas-Canada et lieutenant-colonel de la milice canadienne Joseph Bouchette. Ce dernier remarquait que d'un « point de vue militaire, [la rivière Jacques-Cartier] forme une très forte barrière naturelle, et on peut l'appeler le boulevard de la ville et des environs de Québec » (Bouchette, 1815 : 403). Toujours selon lui, le fort débit de la rivière la rend difficilement traversable et les hauteurs de ses rives font en sorte qu'elle est inaccessible. « Joint aux nombreuses positions avantageuses qui, le long de toute la rivière, sont propres à poster une force défensive [la rivière Jacques-Cartier] formerait une ligne complète de sûreté » (Bouchette, 1815 : 403). La courte analyse de Bouchette est intéressante, d'autant plus qu'il fut le dernier, avant les historiens, à porter un regard militaire sur la rivière Jacques-Cartier.

1.4.6- Les plans anciens

Comme la correspondance officielle de l'époque est très peu loquace, il faut se tourner du côté des plans anciens pour avoir un aperçu plus détaillé du fort Jacques-Cartier. Les Français ne firent cependant pas de plan ni de profil de ce fort. « Trois cartes connues jusqu'à date donnent une représentation du fort Jacques-Cartier » (Gaumond, 1977 :5) et l'une d'entre elles se trouve dans les mémoires du sieur de Courville (figure 10) (1873 : 174). Il est cependant fort éloigné de la configuration réelle du terrain et du fort en tant que tel. D'ailleurs, ce plan ne fait pas exception aux autres plans de Courville et « dénote davantage la fantaisie du dessinateur que la réalité historique » (Charbonneau, 1994 : 25). D'une part, le fort y est représenté à l'envers, c'est-à-dire que son extrémité se terminant en pointe devrait plutôt se trouver au sud. De plus, nous savons que le front nord du fort était fermé par un ouvrage à corne qui ne figure pas sur ce plan. Qui plus est, les embrasures à canons illustrées pointent en direction de l'ouest alors qu'en réalité, ces embrasures, toujours visibles parmi les vestiges du fort, sont orientées vers l'est. C'est d'ailleurs dans cette direction que la flotte anglaise devait remonter le fleuve vers Montréal. Il est alors logique que la majeure partie des canons ait pointé dans cette direction.

Un second plan, tiré de l'atlas de Murray (1762) et dessiné par D. Hamilton, présente le fort de façon plus adéquate (figure 11). Le tracé en crémaillère ainsi que l'ouvrage à cornes au nord y sont relativement bien illustrés. Cependant, ce plan présente des divergences avec celui du *British Museum* (1761) (figure 4) concernant le tracé du fort. On constate que sur ce dernier, il y a plus de crochets sur les fronts de fortifications est et ouest. Le tracé représenté sur le plan de Murray a donc possiblement été simplifié. Ce plan ne représente aussi que trois bâtiments à l'intérieur du fort, tous localisés dans le secteur nord ouest du site. Il s'agirait, selon toute vraisemblance, des trois bâtiments situés sensiblement au même endroit sur le plan du *British Museum*. Ces derniers furent identifiés, par Michel Gaumond (1977 : 6) et Alain Chouinard (1999 : 4), comme étant les baraques du fort. Finalement, le plan de Murray montre l'entrée principale qui était traversée, à l'époque, par un chemin que l'on perçoit aussi sur les deux autres plans, et qui aujourd'hui est devenu un chemin privé situé derrière le manoir Allsopp.

Le troisième et dernier plan du fort Jacques-Cartier, celui du *British Museum,* dessiné par Pittman puis copié par C. Pettigrew avait été identifié par Michel Gaumond (1977 : 6) comme étant le plus exact des trois. En 1999, après avoir fait un relevé du tracé du fort et une superposition avec les plans anciens, Alain Chouinard (1999 : 11) confirmait cette hypothèse. « La partie ouest du fort est toutefois légèrement différente de ce que le plan du *British Museum* montre, mais les propriétaires du terrain nous ont affirmé qu'il y avait déjà eu des excavations au bélier mécanique dans ce secteur ». Outre le tracé plus exact, ce plan indique la présence, devant la porte principale, d'un aménagement en forme de "V" ayant possiblement la fonction de **redan**. En plus des trois baraques, ce plan montre deux autres constructions situées au nord, de part et d'autre de la porte principale. Ces dernières ont été identifiées par Chouinard (1999 : 4) comme étant des postes de garde. On y voit aussi, au sud une dernière construction qui selon Chouinard (1999 : 3-4) serait la poudrière du fort.

Chapitre 2- L'histoire du fort Jacques-Cartier.

Avant d'entreprendre l'analyse des éléments architecturaux du fort Jacques-Cartier, il est indispensable de cerner le contexte historique dans lequel ce fort fut construit. Comme le soulignait Marcel Moussette (1994 : 18), « les archéologues n'entreprennent pas l'étude de [la] matérialité [comme celle des vestiges architecturaux] pour elle-même; ce qui les intéresse c'est la part d'idéel qu'elle contient ». En ce sens, les vestiges du fort Jacques-Cartier traduisent inévitablement les idées qui ont influencé leur construction tout comme les facteurs et les contraintes qui les ont affectés.

C'est à travers la correspondance officielle, les relations des campagnes et les journaux des autorités françaises et anglaises, véritables témoignages des gens de l'époque, que le contexte historique du fort pourra être établi. L'un des principaux modes d'analyses de ce type de document ancien est la méthode historique. Son utilisation implique, de la part du chercheur, un regard critique sur les sources étudiées. Cette étape vise d'une part à vérifier l'authenticité des documents et d'autre part à établir la crédibilité des informations qui s'y trouvent. Pour cette raison, les différents textes seront confrontés entre eux et comparés aux données iconographiques et archéologiques ainsi qu'aux différentes analyses des historiens qui se sont penchés sur ces évènements.

2.1- L'escalade et le début des conflits.

Vers le milieu du XVIII^{e} siècle, des colons anglais avaient commencé à empiéter sur des territoires que réclamait la couronne française autour de son centre de peuplement qu'était la vallée du Saint-Laurent; notamment en Acadie et dans la vallée de l'Hudson. Les limites de l'Acadie étaient alors floues. Des Français s'y étaient installés depuis plusieurs années mais à la fin de la guerre de Succession d'Espagne (*Queen Anne's War*) et de la signature du traité d'Utrecht, en 1713, la France avait dû céder l'Acadie aux Anglais (Fowler, 2005 : 4). « Les Acadiens se retrouvèrent soudainement à habiter une région appelée

Nouvelle-Écosse, à la langue, aux mœurs, aux lois et à la religion et qui leurs étaient largement étrangères » (Fowler, 2005 : 4). Les Français avaient cependant pu garder possession de Louisbourg, un important port de pêche sur l'île du Cap Breton (Dale, 2004 : 26).

Une autre zone de dispute se trouvait autour des rives du Lac Ontario. Ce lac était considéré comme une charnière entre le fleuve Saint-Laurent et les routes maritimes qui conduisaient vers l'ouest et le sud du continent (Fowler, 2005 : 6). Les Français s'étaient installés à la jonction du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario ainsi que le long de la rive nord-ouest du lac. La rive sud, quant à elle, faisait partie des terres de la Ligue des Iroquois. Les Français supportaient les Iroquois et leurs droits sur ces terres dans l'espoir de voir ces derniers stopper l'empiètement des colons anglais sur cette rive du lac (Fowler, 2005 :6-7).

Ce fut cependant dans la vallée de l'Ohio que le conflit entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre fut principalement déclenché. Les possessions françaises en Amérique étaient vastes. Cependant, elles dépendaient de deux principales voies d'accès à l'océan soit le golfe du fleuve Saint-Laurent et l'embouchure du fleuve Mississippi. La vallée de l'Ohio était une zone capitale puisque son important réseau de rivières permettait l'accès aux postes français le long du Mississippi et dans la région de l'Illinois tout en permettant une communication efficace entre la Louisiane et le Canada. Pour les Britanniques, la vallée de l'Ohio représentait une excellente opportunité de commerce et d'expansion territoriale vers l'ouest. Les colonies de la Virginie et de la Pennsylvanie réclamaient toutes deux des droits commerciaux sur cette région et la pression démographique toujours grandissante au sein des colonies anglaises forçait l'implantation de villages à l'ouest des Appalaches (Anderson 2000 : 17).

En 1753, le gouverneur de la Nouvelle-France le marquis de Duquesne*[14] désirait installer une série de quatre forts à des endroits stratégiques dans la vallée de l'Ohio. Les Français érigèrent alors trois forts, un premier à Presqu'île, un second nommé fort Le Bœuf, un troisième fort nommé Machault (ou Venango) et ils choisirent d'établir leur poste principal, qu'ils baptisèrent Fort Duquesne, à un endroit nommé *The Fork* par les Britanniques (figure

[14] Les noms propres suivis d'un astérisque sont présentés dans une notice biographique à la fin de ce mémoire.

12). Ce lieu stratégique, à la jonction des rivières Allegheny et Monongahela, était considéré comme la clé de la vallée de l'Ohio (Anderson, 2000 : 28). Cet endroit avait été précisément sélectionné par les dirigeants de la *Ohio Company* pour y établir un poste de traite permanent (Anderson, 2000 : 32). Cette prise de possession du territoire par les Français déplut donc autant aux Anglais qu'aux Iroquois. En effet, les Six-Nations réclamaient la vallée de l'Ohio par droit de conquête et avaient demandé aux Anglais de les aider à chasser les Français de la région (Dale, 2004 : 16).

2.2- Victoires françaises, les campagnes de 1755, 1756, 1757.

2.2.1- La campagne de 1755.

Le gouvernement anglais espérait pouvoir rétablir l'équilibre en Amérique du Nord sans avoir à entrer en guerre ouverte contre la France (Anderson, 2000 : 67). Le plan britannique était de déloger les Français des territoires disputés et, pour ce faire, un nouveau régiment irlandais fut envoyé en Amérique et deux autres furent levés dans les colonies (Fowler, 2005 : 52). Le contrôle total des forces armées en Amérique du Nord fut donné au major général Edward Braddock* (Fowler, 2005 : 52). Ce dernier établit un plan se divisant en quatre phases : soit de chasser les Français de l'Ohio en détruisant le fort Duquesne, de prendre les fort Niagara (figure13) et Saint-Frédéric (*Crown Point*) (figure 14) pour repousser les frontières autour du lac Ontario et finalement de détruire le fort Beauséjour en Nouvelle-Écosse (Fowler, 2005 : 54). Braddock désirait être à la tête de l'expédition sur le fort Duquesne et souhaitait voir ces opérations être conduites simultanément.

Braddock se rendit probablement rapidement compte de la hardiesse de son plan. Non seulement les préparatifs de ces opérations furent ralentis par des lenteurs administratives, mais surtout, la marche de ces expéditions, beaucoup trop longue et difficile, exténua les troupes. En Amérique du Nord, une fois que des armées se déplaçaient de quelques milles à l'intérieur des terres les ravitaillements locaux devenaient inexistants et les routes tournaient rapidement en petits sentiers broussailleux (Fowler, 2005 : 57).

Dès que le gouvernement français eut vent des « agressives » démarches entreprises par les Britanniques, il décida de renforcer les défenses du Canada en y envoyant soixante-dix-huit compagnies d'infanterie et de donner le commandement de toutes les forces armées canadiennes au général Jean Armand baron de Dieskau* (Anderson, 2000 : 71).

L'expédition de Braddock sur le fort Duquesne fut un cuisant échec. À Monongahela, les alliés amérindiens des Français et les milices canadiennes infligèrent de sérieux dommages aux troupes britanniques qui, quant à elles, maintinrent leurs rangs à l'européenne (figure 15). En fait, selon l'historien Ronald J. Dale, Braddock, qui décéda des suites d'une blessure quatre jours après cet affrontement, ne se fit pas bonne presse lors de son court mandat. On dit qu'il méprisait les Amérindiens et qu'il considérait les milices coloniales comme étant inférieures aux troupes régulières et, par conséquent, inutiles voire même nuisibles (Dale, 2004 : 20). Les Français par contre, comprirent très bien l'importance des alliances amérindiennes et les utilisèrent pour déjouer pratiquement toute initiative militaire anglo-américaine au cours des trois années qui suivirent (Anderson, 2000 : 107).

Toujours en 1755, l'expédition sur le fort Niagara fut annulée faute d'hommes, de vivres et surtout parce que la défaite de Braddock à Monongahela fit en sorte qu'il ne parvint pas à joindre ses troupes à cette marche (Dale, 2004 : 26). Sur un autre front, l'avancée britannique vers le fort Saint-Frédéric fit halte au lac Saint-Sacrement (ou *lake* George) qu'ils désiraient renforcer avant de procéder plus avant. Là, ils furent confrontés aux troupes de Dieskau et leurs alliés amérindiens. Après une difficile bataille, au cours de laquelle Dieskau fut grièvement blessé à la jambe et fait prisonnier, les troupes françaises se replièrent sur la rive nord du lac et y entreprirent la construction du fort Carillon (figure 16) (ou Ticonderoga). À l'autre bout du lac George, les Anglais commencèrent l'érection d'un fort nommé William-Henry (figure 17). La saison avancée força les deux armées à s'en tenir à cette situation, ce qui mit un terme à la campagne de 1755.

En Nouvelle-Écosse, la résistance française fut rapidement écrasée. Les forts Beauséjour et Gaspereau furent pris facilement, coupant ainsi la liaison efficace entre Québec et Louisbourg (Borneman, 2006 : 58). Les colons français qui ne désiraient pas se soumettre à la Couronne britannique furent emprisonnés, dépossédés et déportés de la province (Anderson, 2000 : 113-114). Si les Acadiens furent déportés avec autant de diligence c'est

parce que les autorités britanniques craignaient qu'en temps de guerre les colons qui n'auraient pas prêté allégeance à la couronne anglaise ne se joignent aux troupes françaises. Ces miliciens, qui connaissaient les terres aux alentours des forts anglais deviendraient alors, croyait-on, de précieux atouts pour la France (Dale, 2004 : 30). À la suite de cette déportation, « *the Canadiens were quick to grasp the point; were they to be conquered, this was the fate they too could expect. Nothing couls have been better contrieved to make them fight with unbridled ferocity* » (Eccles, 1969 : 173).

2.2.2- La campagne de 1756.

Puisque la campagne de 1755 avait vu tomber au combat les commandants en chef anglais et français, l'année 1756 vit entrer en scène deux nouveaux personnages. John Campbell *fourth earl of* Loudoun* qui prit en charge les activités militaires britanniques et Louis Joseph marquis de Montcalm* qui se fit confier la tâche d'organiser les activités militaires françaises. Les plans britanniques prévus pour le printemps de 1756 ne différaient pas véritablement de ceux en quatre phases, établis l'année précédente par Braddock. Du côté français, le plan était d'expulser définitivement les Anglais de l'Ohio en saisissant le fort Oswego au sud du lac Ontario (Anderson, 2000 : 90-91).

Avant l'arrivée de Montcalm, Pierre Rigaud Caravignal de Vaudreuil*, gouverneur de la Nouvelle-France, prit l'initiative d'envoyer des troupes se saisir du fort Oswego. Au mois de mars, un régiment de quatre cent hommes, dont une centaine d'Amérindiens, commandé par Joseph Gaspard Chaussegros de Léry*, partit de Montréal. En route, des éclaireurs amérindiens firent deux prisonniers anglais. Ces derniers, terrifiés par les menaces de Chaussegros de Léry disant vouloir les abandonner aux mains de leurs ravisseurs, racontèrent que la garnison du fort *Bull* était d'au plus soixante hommes et que des bateaux devaient y décharger des vivres et quitter sous peu pour Oswego (Fowler, 2005 : 92). De Léry opta donc pour une attaque sur le fort *Bull* et dès la fin du mois de mars, ce dernier tomba. Cette victoire de de Léry contrecarra les plans britanniques d'une attaque printanière sur le fort Niagara puisqu'ils durent opter pour un renforcement à Oswego qui était devenu de plus en plus vulnérable. Dès son arrivée, Montcalm fit marcher une armée

vers ce poste qui capitula le 14 août 1756. Fort de ces victoires, les troupes françaises devinrent très positives. Les garnisons des forts Niagara, Saint-Frédéric et Carillon furent renforcées et l'élan de victoires françaises remua leurs alliés amérindiens qui désiraient impatiemment participer à ces faits d'armes (Fowler, 2005 : 96).

2.2.3- La campagne de 1757.

L'année 1757 fut marquée, en Angleterre, par l'arrivée au pouvoir de William Pitt*. Ce dernier, un politicien charismatique et ambitieux, voulut saisir l'occasion de chasser les Français d'Amérique du Nord et d'assurer la suprématie de l'Angleterre sur l'océan Atlantique (Fowler, 2005 : 133). Au mois de mai, il envoya à Loudoun ses plans d'action pour la campagne à venir. Ses instructions visaient le cœur de la Nouvelle-France et consistaient en une attaque sur Louisbourg puis en la prise de la ville de Québec (Fowler, 2005 :115). La flotte anglaise dressa alors un blocus sur Louisbourg afin de s'assurer que la forteresse ne soit pas approvisionnée.

L'expédition sur Louisbourg fut grandement retardée par des considérations politiques en Angleterre et par des vents contraires lors de la traversée de l'océan (Fowler, 2005 : 116). Alors que les troupes anglaises s'apprêtaient à passer à l'action sur Louisbourg, une inquiétante dépêche parvint à Loudoun. Ce message lui annonçait la chute du fort William-Henry ainsi que le massacre de sa garnison. Inquiet de voir les Français se diriger ensuite vers Albany il y dépêcha deux régiments de la Nouvelle-Écosse et l'expédition sur Louisbourg fut annulée (Fowler, 2005 : 118).

Déjà endommagé par des attaques surprises au mois de mars, le fort William-Henry était devenu une position fragile. Ce poste assurait alors à l'armée anglaise l'accès vers la vallée de l'Hudson (Anderson, 2000 : 185). Après la victoire française sur ce fort, les termes de la reddition stipulaient que la garnison pouvait quitter avec les honneurs de guerre, ses effets personnels et un canon de cuivre symbolique. Malheureusement, Montcalm ne consulta pas ses alliés amérindiens lors des négociations. Les termes de la reddition de William-Henry enlevaient aux guerriers amérindiens le prix de guerre le plus important à leurs yeux

soit les trophées témoignant de leur valeur au combat (Anderson, 2000 : 196). En quittant le fort, les troupes anglaises furent embusquées par des guerriers amérindiens voulant réclamer leur dû. Plusieurs membres de la garnison, ainsi que des femmes et des enfants, furent massacrés.

Cette grande incompréhension des coutumes amérindiennes de la part de Montcalm eut des conséquences désastreuses sur les suites du conflit pour la Nouvelle-France. D'abord, les nations amérindiennes qui leur étaient alliées se sentirent trahies et ne furent pratiquement plus à leurs côtés. De plus, certains Amérindiens avaient contracté la variole lors de cette campagne et la propagèrent dans leurs villages. Non seulement les Amérindiens percevaient-ils que les Français les avaient déshonorés mais qu'ils ne leur avaient pas fourni de bons médicaments (Fowler, 2005 : 138). En plus d'avoir fragilisé les liens avec des alliés hautement importants, le massacre au fort William-Henry fit en sorte que les officiers britanniques ne furent plus enclins à accorder aux Français les honneurs de la guerre (Anderson, 2000 : 199).

2.3- L'Angleterre prend le dessus, la campagne de 1758.

À la suite de la campagne de 1757, Montcalm modifia ses stratégies. Il opta alors pour une tactique défensive, de sorte que les positions françaises éloignées, telles que Louisboug et les forts de l'Ohio, ne devaient plus espérer de renforts. Au mieux, elles pourraient tenir le plus longtemps possible afin de garder les Anglais éloignés du cœur de la Nouvelle-France. Seule une paix en Europe et des négociations pourraient permettre à la France de garder ses territoires nord-américains (Fowler, 2005 : 139). Le gouverneur Vaudreuil ne partageait toutefois pas du tout l'opinion de Montcalm. Il accusait ce dernier de défaitisme et, « *argued that small units moving aggressively against the British would force them to disperse their army. Montcalm's strategy to pull back and rely on strong defense was, in the opinion of the governor, badly suited to the Canadian environement* » (Fowler, 2005:139). Les deux hommes n'avaient pas que des divergences d'opinions concernant les tactiques militaires à adopter, en fait, les personnalités de ces derniers étaient si

diamétralement opposées qu'ils ne s'entendaient absolument pas. L'historien Lionel Groulx résume bien la situation :

> « Un gouverneur et un commandant militaire, maître chacun en son domaine et pourtant le commandant militaire subordonné au gouverneur ; Montcalm, féru de stratégie européenne, entiché de la tactique des batailles en rangées, trop enclin à retraiter vers le cœur de la colonie. Comme au point fort ; Vaudreuil, plus au fait du terrain et de la supériorité des forces à combattre, en tenant davantage pour la guérilla à l'indienne, pour l'emploi à fond des nations sauvages, pour la défense acharnée des marches lointaines de l'empire ; Montcalm qui cache mal sa morgue de Français de France, sa partialité trop vive pour officier et soldats de terre ; Vaudreuil qui affiche indiscrètement ses préférences pour ses compatriotes canadiens, pour les troupes de la marine, pour les miliciens, qui se complaît aux plans de guerre tracés par lui de Montréal » (Groulx, 1960 : 347).

Selon Fred Anderson, au début de la campagne militaire de 1758, les deux hommes « *were barely on speaking terms, communicating in letters that breathed an icy mutual contempt* » (Anderson, 2000 : 238). Les deux hommes allèrent jusqu'à envoyer des représentants en France afin de plaider leur cause auprès de la Couronne. « *Louis XV decided to leave both in place honoring Montcalm with promotion to lieutenant general, placating Vaudreuil with the grand cross of the order of Saint-Louis, and urging the governor-general to consult closely with the commander in chief on all matters civil and military* » (Anderson, 2000 : 239). Ainsi, autant par la force des évènements que par cet ordre du roi, ce fut le plan de Montcalm qui fit office.

De l'autre côté de l'Atlantique, les nouvelles concernant le massacre à William-Henry et l'abandon de l'expédition sur Louisbourg ne furent pas bien reçues à Londres. Pendant l'hiver, Pitt rappela Loudoun en Angleterre et le remplaça en tant que commandant en chef par le major général James Abercromby* qui lui était jusque là second (Fowler, 2005 : 140). Pitt lui envoya alors ses instructions concernant la campagne de 1758. Ce plan détaillé stipulait qu'il devait se concentrer sur les forts Carillon (Ticonderoga), et Saint-Frédéric (*Crown Point*). Une seconde armée devait reprendre l'expédition abandonnée l'année précédente sur Louisbourg. Cette expédition serait supervisée par Jeffrey

Amherst*. Puis, une troisième armée dirigée par John Forbes devait s'emparer du fort Duquesne (Fowler, 2005: 141).

À Carillon, les troupes d'Abercromby subirent une lourde défaite. Cette victoire française, attribuée à la Providence, fut cependant leur dernière en sol nord-américain (Anderson, 2000 : 248). « À partir de 1758, les Français allaient se battre pour maintenir leur influence en Europe alors que les Britanniques allaient se battre pour conquérir un empire, une différence dans les buts qui allait éventuellement s'avérer décisive » (Fowler, 2005 : 240).

La situation du Canada devenait alarmante. Les troupes sur lesquelles la Nouvelle Angleterre pouvait compter en Amérique du Nord se chiffraient à près de 50 000 hommes alors que la Nouvelle France ne pouvait leur opposer plus de 6 800 troupes régulières, 2 700 troupes de la marine ainsi que la milice canadienne devant se chiffrer à peu près à 16 000 hommes (Anderson, 2000 : 236). De plus, une fois enrôlés, les miliciens canadiens devaient abandonner leurs travaux et les récoltes, ce qui se reflétait en une population et une armée affamée (Fowler, 2005 : 152). Les récoltes de 1756 et 1757 avaient déjà été suffisamment atroces et le prix des grains avait grimpé en flèche. William John Eccles (1969 : 176) et William Fowler (2005 : 137) citent d'ailleurs une Ursuline de Québec à ce propos : « trois plaies se sont abattues sur notre pays, la pestilence, la famine et la guerre, mais la famine est la pire de toutes ».

Montcalm estima que les territoires gagnés lors des précédentes victoires seraient réoccupés en peu de temps par les Anglais. Par-dessus tout, le roi de France Louis XV concentrait ses énergies sur l'Europe et n'était plus enclin à envoyer des soldats en Amérique (Fowler, 2005 : 136). C'est dans ces circonstances que Montcalm apprit la perte de Louisbourg et la destruction du fort Frontenac à la jonction du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. La perte du fort Frontenac coupa les postes français de l'Ohio de leurs principales voies d'approvisionnement. Le ravitaillement du Canada était alors déjà suffisamment difficile puisque la marine anglaise interceptait efficacement les convois français destinés à l'Amérique du Nord. De plus, au moment de la défaite au fort Frontenac, les Amérindiens de l'Ohio, lors d'une conférence tenue à Easton en Pennsylvanie, avaient rompu leur alliance avec la France et conclut un traité de paix avec les Britanniques (Eccles, 1969 : 179). Le fort Duquesne se retrouvait ainsi isolé et fut abandonné par les Français en

novembre. Les Anglais reprirent le contrôle de *The Fork* et l'endroit fut rebaptisé Pittsburgh en l'honneur de William Pitt (Anderson, 2000 : 281).

Afin de parvenir à défendre le Canada, les troupes coloniales de la Nouvelle-France devaient immanquablement recevoir l'aide de la métropole. Un contingent quitta donc pour la France afin d'y réclamer l'aide nécessaire. En France, Bougainville, membre de cette expédition, ne fut pas accueilli par une oreille réceptive. Il revint au Canada, en mai 1759, muni des quelques provisions et de dépêches plutôt décourageantes. La France ne désirait plus soutenir sa colonie. Le maréchal de Belle-Isle, secrétaire d'état à la guerre, conseillait plutôt aux autorités coloniales de concentrer leur plan de défense « aux points les plus essentiels et les plus rapprochés »[15]. Montcalm fit donc la suggestion à Vaudreuil de rétrécir sa défensive et d'abandonner « le reste à la bonne fortune avec peu de forces »[16]. L'échec de cette mission de Bougainville eut des impacts directs sur les stratégies françaises. Désormais, les frontières de la Nouvelle-France étaient plus petites que jamais et les troupes étaient concentrées autour des principaux points qu'étaient Montréal et Québec. Ailleurs sur les franges du territoire, les troupes ne devaient que résister du mieux qu'elles le pouvaient avant de se replier vers le cœur de la colonie.

2.4- L'importance stratégique de la rive nord du fleuve Saint-Laurent (1759).

Les autorités françaises craignaient une attaque sur la ville de Québec dès le printemps de 1759. Cette inquiétude était d'autant plus justifiée que William Pitt avait soumis à Amherst le projet d'une flotte imposante, accompagnée de 12 000 hommes, descendant sur Québec (Charbonneau, 1994 : 15). La suite des instructions données à Amherst était de voir une armée en partance d'Albany s'emparer des forts Carillon (Ticonderoga) et Saint-Frédéric *(Crown Point)*. Ces armées devaient ensuite se rendre maîtres du lac Champlain et descendre la Richelieu jusqu'à l'embouchure du Saint-Laurent. Une autre armée, plus petite, devait s'emparer du Fort Niagara. L'objectif ultime de Pitt était de voir Amherst

[15] Lettre AG, 3540 : no 16, de Belle-Isle à Montcalm le 19 février 1759. Tirée de Frégault (1975 : 318).
[16] Lettre AC, F3 15 : 255-257 de Montcalm à Vaudreuil le 27 février 1759, Tirée de Frégault (1975 : 331).

prendre possession de Montréal avant la fin de l'hiver et qu'il rejoigne Wolfe* en campagne sur Québec (Fowler, 2005 : 174). Les forces de Wolfe étaient alors divisées en trois brigades, menées par Robert Monckton*, George Townshend* et James Murray*.

L'expédition sur le fort Niagara, commandée par le brigadier général John Prideaux*, fut un succès. Dès juin, le fort Oswego fut sous possession anglaise. Là, les troupes de Prideaux furent jointes par plus de 1 000 guerriers iroquois et entreprirent leur descente vers le fort Niagara qu'ils atteignirent à la fin du mois de juin (Anderson, 2000 : 330). Le 24 juillet, après trois semaines de siège, Pouchot*, qui commandait ce poste, se rendit. Cette perte fit reculer la frontière canadienne jusqu'à Oswegatchie à une centaine de milles de Montréal. Les postes de l'ouest tel que le fort Presqu'île, le fort le Bœuf et le fort Machault furent abandonnés. Les possessions françaises en Illinois n'étaient pas perdues mais elles étaient désormais isolées (Anderson, 2000 : 338).

Amherst, dans le corridor du Richelieu/Lac Champlain eut un parcours sans trop d'encombres. Après une défense symbolique du fort Carillon (Ticonderoga), le brigadier François-Charles de Bourlamaque*, qui était au commandement de cette frontière, en ordonna l'abandon puis la destruction. Il est important de savoir que Bourlamaque n'avait reçu le mandat que de « conserver intact son corps de 3 000 hommes [et de] le maintenir entre Amherst et Montréal » (Frégault, 1975 : 354). Les Britanniques prirent possession des ruines de Carillon et poursuivirent leur marche vers le nouveau retranchement de Bourlamaque, le fort Saint-Frédéric. Jugeant cette position tout aussi précaire que la précédente, il en ordonna la destruction le 31 juillet, soit cinq jours après celle de Carillon. Bourlamaque effectua alors un second repli vers l'île aux Noix (figure 18) (Anderson, 2000 : 342). Selon Guy Frégault, « quand le commandant anglais [fut] prêt à enfoncer les défenses de l'île aux Noix, l'arrière saison lui [laissa] à peine le loisir de les sonder » (Frégault, 1975 : 354). Amherst mit alors un terme à sa campagne et occupa ses hommes à construire les forts Ticonderoga et *Crown-Point* sur les ruines des fort français brûlés plus tôt le même été (Dale, 2004 : 56).

2.4.1- La ligne de Beauport et le régime de terreur de Wolfe.

L'armée anglaise dirigée par Wolfe remonta le Saint-Laurent au début de l'été 1759 et arriva près de Québec pour s'installer sur l'île d'Orléans le 26 juin. De là, les Britanniques commencèrent à reconnaître les positions françaises le long de la rive nord (Dale, 2004 : 55). De son côté, Montcalm craignait grandement de voir les troupes de Wolfe débarquer en aval de Québec dans la région de Beauport. Le contrôle du Saint-Laurent devant et derrière la ville [de Québec] était essentiel à la stratégie britannique (Fowler, 2005 : 190). Conscientes de cette stratégie, les autorités françaises mirent tout en œuvre pour limiter les possibilités de débarquement tant en amont qu'en aval de la ville et elles installèrent un véritable barrage défensif entre les rivières Saint-Charles et Montmorency (Comité de sauvegarde du site historique de la villa et redoute Montcalm, 2002 : 4). A l'ouest de la ville de Québec, des troupes furent dispersées entre Québec et Trois-Rivières « le plus fort étant à la Pointe-aux-Trembles [17] (aujourd'hui Neuville) » afin de protéger cette rive (Casgrain, 1895c : 48).

Avant de passer à l'action sur Québec, Wolfe dressa son campement principal sur la rive sud de l'île d'Orléans puis un second sur la pointe de Lévis devant Québec. C'est de là que les Britanniques entreprirent de bombarder la ville à partir du 12 juillet. Avec des postes assurés à l'île d'Orléans et à Pointe-Lévis, Wolfe désirait ardemment établir un nouveau campement en aval de la ville. Son objectif était de débarquer près de Beauport, de traverser la rivière Saint-Charles et de là, attaquer Québec par le côté que l'on avait jugé le plus faible. Pour parvenir à ses fins, il avait besoin d'une position sur la rive nord près de Beauport. De plus, il avait grand besoin que sa flotte, dirigée par Charles Saunders*, assume un parfait contrôle du fleuve devant la ville. C'est ainsi qu'assistées du tir d'artillerie de leur flotte, les troupes de Wolfe parvinrent à s'installer sur les hauteurs de Montmorency où elles purent établir un nouveau retranchement (Fowler, 2005 : 191). Non loin de là, Montcalm avait ordonné la construction d'une **redoute** qui fut nommée la

[17] Lettre XXXVII de Bigot à Lévis, Montréal, le 15 août 1759.

redoute Johnstone[18]. Le 31 juillet, les troupes britanniques tentèrent en vain de s'emparer de celle-ci et à la suite de cet échec, Wolfe devint de plus en plus inquiet. La saison avançait et les Français refusaient de quitter leurs retranchements. C'était d'ailleurs là le plan de Montcalm, maintenir ses positions et espérer la fin de la campagne (Fowler, 2005 : 193-195)

Voyant l'été filer et les Français s'obstiner à maintenir leurs positions, Wolfe chercha désespérément un moyen de les forcer à effectuer une sortie. Il ordonna donc à ses hommes de mener une campagne de terreur dans les environs de Québec. Cette mesure visait d'une part à maintenir la population occupée et terrorisée, la forçant ainsi à ne pas participer au conflit et d'autre part, il espérait que cette tactique pousse les troupes françaises à quitter leurs positions pour se porter à la défense de la population (Dale, 2004 : 62). Plusieurs paysans y perdirent leur maison, leur bétail et leur récolte. Certains furent fait prisonniers et d'autres, moins fortunés, perdirent la vie. Wolfe écrivit que Montcalm « *has wisely shut himself up in inaccessible entrenchments, so that I can't get at him without spilling a torrent of blood, and that perhaps to little purpose*» (tirée de Anderson, 2000: 349). Selon une estimation contemporaine conservatrice, près de 1 400 fermes auraient été détruites dans les environs de Québec (Anderson, 2000 : 344).

2.4.2- Les rivières Jacques-Cartier, Cap-Rouge et Saint-Charles.

Le passage efficace des rivières sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent fut l'une des principales préoccupations des autorités françaises. Comme l'indiquait le marquis de Montcalm: « notre grande attention doit être sur les moyens de passer la rivière Saint-Charles pour aller au-devant de l'ennemi, et sur ceux de repasser celles du Cap-Rouge et de Jacques-Cartier, dans le cas d'un événement malheureux[19] » (figure 19) (Casgrain, 1891 : 168). C'est pour cette raison, qu'il ordonna la construction de ponts sur ces rivières (Casgrain, 1891 : 169).

[18] La redoute Johnstone était à environ 1 kilomètre de Montmorency vers Québec. Elle s'élevait entre la rivière et la position principale française. Elle doit son nom au Chevalier James Johnstone, un Écossais qui servit la France (Fowler, 2005 :192-193).

[19] Document XXVIII, Mémoire sur la défense de Québec, Montcalm, le 31 mai 1759.

À peine un mois après avoir ordonné la construction de ces ponts, Montcalm se ravisa et recommanda plutôt la construction de radeaux ou de bacs puisque les ponts de bois prenaient plus de temps à construire[20] (Casgrain, 1891 : 178). À ce moment du conflit, la rivière Jacques-Cartier était devenue un lieu de passage fréquent pour les militaires français. Vers la fin du mois d'août, « des fours [furent] établis à Jacques-Cartier[21] » afin que cet endroit devienne un point de ravitaillement (Casgrain, 1895a : 537). Mais comme le soulignait Le Mercier*, dans une lettre adressée à Montcalm lui demandant quelle quantité de poudre il devrait envoyer au Cap-Santé, « ni gardes, ni magasins [n'y sont] établis pour leur conservation contre les accidents et les coups de main de l'ennemi[22] » (Casgrain, 1895a : 556). Ce magasin avait apparemment été incendié un peu plus tôt au cours du mois d'août, « les ennemis, maîtres de la rivière, firent brûler un magasin à Jacques Quartier, où étaient les effets de presque tous les officiers de l'armée » (Pouchot, 2003 :130). Ainsi, afin de protéger les postes situés entre Deschambault et Québec, Montcalm détacha Bougainville* à la Pointe-aux-Trembles. Ces troupes, composées de « tous les grenadiers et les volontaires de l'armée, et environ 200 Chevaux de cavalerie » devaient limiter les possibilités de débarquement aux Anglais sur la rive nord, entre Trois-Rivières et Québec (Pouchot, 2003 : 130).

Les vivres et munitions destinés à la région de Québec étaient d'abord acheminés à Batiscan près de Trois-Rivières puis répartis dans la région. L'historien Fred Anderson souligne que cette situation fit « en sorte que les Français dépendaient d'une très longue ligne de ravitaillement qui pouvait être coupée si les Anglais réussissaient à débarquer en dessous de la ville [de Québec] » (Anderson, 2000 : 349). Du côté français, si l'on privilégiait une si longue ligne de ravitaillements, c'était pour se garder une porte de sortie advenant la perte de la ville de Québec. Ainsi, les troupes pourraient abandonner la ville sans perdre la communication avec ses voies d'approvisionnement (Anderson, 2000 : 349).

Il était primordial pour les forces armées françaises de « conserver une communication libre avec Montréal[23] » et leurs navires dont ils dépendaient pour l'approvisionnement en

[20] Document XXXI, Mémoire pour la défense de Québec, Montcalm le 28 juin 1759.
[21] Extrait du journal du marquis de Montcalm.
[22] *Ibid.*
[23] Relation de la campagne de 1759, non signée.

munitions et en vivres (Casgrain, 1895e : 186). Sur cette ligne d'approvisionnement entre Québec et Trois-Rivières, certains lieux se démarquaient par leur importance stratégique tel que Deschambault et la Pointe-aux-Trembles. C'est à ces endroits que l'on craignait le plus de voir les troupes britanniques débarquer. Un débarquement réussi sur les rives en amont de Québec aurait donné une position stratégique aux troupes anglaises dans l'optique d'une éventuelle attaque sur Québec.

Aux mois de juillet et août 1759, après avoir incendié les villages de Saint-Nicolas, Saint-Antoine et Ste-Croix sur la rive sud (Fowler, 2005 : 195), le général James Murray tenta des débarquements à la Pointe-aux-Trembles et à Deschambault (Deslile, 1963 :72-74). Bigot* relata à Lévis* que le 8 août, les ennemis brûlèrent les paroisses vis-à-vis Pointe-aux-Trembles[24] (Casgrain, 1895c : 47). Le 19 août, à Deschambault, 1 000 soldats anglais repoussèrent un groupe d'environ 60 soldats français dans les bois. Les Britanniques en profitèrent alors pour incendier une maison, celle du major Perrot, où étaient entreposées les munitions et les provisions. Ils tuèrent et volèrent du bétail avant de voir accourir environ 20 cavaliers français. Selon l'archéologue Martin Royer, « Murray, croyant voir là une avant garde, [ordonna] la retraite » (Royer, 1999 : 20). Deux jours plus tard, une autre tentative de débarquement sur Deschambault fut effectuée par Murray mais sans plus de succès (Royer, 1999 : 20).

Louis-Antoine de Bougainville résuma ainsi les tentatives de débarquement de l'ennemi :

> « le 8 août après-midi, les ennemis embossèrent vis-à-vis du débarquement de la Pointe-aux-Trembles une frégate de 22 canons et plusieurs carcassières qui battaient la grève. Le débarquement était une grève unie sans hauteur qui l'escarpât, ni retranchement; je n'avais pas eu le tems [*sic.*] d'en faire. Leur premier débarquement se fit à marée basse; leur troupe, au nombre de 1 500 hommes s'y formèrent et marchèrent à moi. La cavalerie s'était avancée à ma droite et je pouvais avoir 300 hommes en bataille. Cette première attaque ne leur réussit pas et ils se rembarquèrent. [...] Ils revinrent une seconde fois à la charge à marée haute et furent encore repoussés avec perte de 300 hommes tués ou blessés. [...] Le 10, les ennemis se campèrent vis-à-vis de moi à la côte du Sud [...]. Le 17, les ennemis firent dans la nuit une marche en berges et débarquèrent à Deschambault, sept lieues au-dessus de moi. J'y marchai aussitôt avec mes

[24] Lettre XXXVII de Bigot à Lévis, Montréal, le 15 août 1759.

> deux compagnies de grenadiers, mon piquet de troupes réglées, cent cavaliers et soixante miliciens, et je les forçai de se rembarquer. Depuis, ils levèrent leur camp, se rembarquèrent, et leur escadre descendit et mouilla vis-à-vis de St-Augustin, trois lieues au-dessous de la Pointe-aux-Trembles, et quatre au-dessus de Québec. Je les y suivis. La nuit suivante ils furent renforcés de 1 000 hommes et revinrent m'attaquer depuis 10 heures du soir jusqu'à minuit et demi. Ils firent grand feu de leur vaisseau et de mousqueterie, tentèrent un débarquement sans succès à ma gauche et n'osèrent jamais mettre à terre » (Bougainville, 2003 : 346-347).

Ces tentatives de débarquement en amont de Québec visaient à créer une diversion et à diviser l'attention des Français entre deux points possibles de débarquement : Beauport à l'est et Deschambault à l'ouest (Fowler, 2005 : 195). À la suite de ces événements, Montcalm décida d'augmenter les effectifs à Deschambault. À la fin de l'été, Bigot expliquait que la frontière était protégée par près de 3 000 hommes : qui étaient « depuis Québec jusqu'à Jacques-Cartier. Les ennemis qui ont fait passer au-dessus de Québec dix-neuf frégates [...] ont donné lieu à cette augmentation de troupes dans cette partie[25] » (Casgrain, 1895c : 51-52).

Entre Québec et Trois-Rivières, Jacques-Cartier était l'endroit que l'on considérait comme étant le plus sûr advenant un repli des troupes si la ville devait être perdue. Les officiers français percevaient ces hauteurs comme étant :

> « l'unique dépôt de nos vivres et la seule ressource que nous ayons [...], la position bonne par elle-même ne pouvant être attaquée de front ni tournée par sa gauche a été jugée la meilleure dans l'occurrence présente et absolument indispensable à occuper dans la crainte que l'ennemi ne vienne à nous y devancer » (Roy, 1930 : 374).

Au cours de l'été, l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier servit à quelques reprises de lieu de repli pour quelques navires français. Le 26 août, un aide de camp de Montcalm affirme avoir fait partir quatre-vingt-dix-sept matelots et quatre cents hommes, tirés des batteries de la ville, pour se rendre à Jacques-Cartier afin de protéger des vaisseaux qui s'y

[25] Lettre XL de Bigot à Lévis, Montréal, le 1er septembre 1759.

étaient retirés [26] (Casgrain, 1895a : 597). Toujours selon cet officier, Montcalm n'approuvait guère cette décision puisqu'il ne désirait pas voir Québec dégarnie.

Les 12 et 13 septembre, Wolfe avait ordonné à une flotte de cinq navires de passer devant la ville. Les autorités françaises avaient alors interprété ce geste comme une attaque sur « la marine » retirée à Jacques-Cartier. Cependant, « l'on ne donna point du tout dans la vraie idée, qui étoit de séquestrer nos vivres » (Courville, 1873 : 163). Comme ce fut le cas lors des tentatives de débarquement sur Deschambault et Pointe-aux-Trembles, l'armée anglaise désirait couper les principales voies d'approvisionnement de Québec.

2.4.3- La prise de la ville de Québec et la retraite à Jacques-Cartier.

Au début du mois de septembre, Wolfe eut à faire face à une importante décision. Le fleuve allait bientôt geler et il devrait faire retraiter sa flotte et ses troupes (Dale, 2004 : 63). Il tint donc un conseil de guerre avec ses brigadiers où il fut convenu que le débarquement dans la région de Beauport était impossible et devant l'urgence de la situation, ils tournèrent leur attention en amont de Québec (Fowler, 2005 : 201). Les brigadiers recommandèrent à Wolfe d'effectuer une descente à Cap-Rouge ou à la Pointe-aux-Trembles, là où toutes les routes allant à l'ouest de Québec se joignaient (Dale, 2004 : 63). Wolfe opta plutôt pour une descente à quelques mètres de la ville, à l'Anse-aux-Foulons et la nuit du treize septembre, environ 5 000 soldats anglais débarquèrent à cet endroit. Quelques heures leur suffirent pour se rassembler sur les plaines d'Abraham.

Autour de 9 heures du matin, Montcalm et les troupes de Beauport, arrivèrent près de la ville. Ils firent alors face à un choix, soit ils passaient à l'attaque soit ils se repliaient (Fowler, 2005 : 206-207). Un messager fut envoyé à Bougainville, posté à Cap-Rouge avec environ 2 000 hommes, dans l'espoir qu'il vienne joindre Montcalm à Québec (Anderson, 2000 : 357). Ce dernier n'attendit cependant pas les renforts de Bougainville et décida de lancer ses troupes l'assaut.

[26] Extrait du journal du marquis de Montcalm.

Lors du combat, « plutôt que d'avancer dans une ligne de formation solide, les troupes régulières françaises du centre avancèrent dans un mélange de ligne et de colonne » (Fowler, 2005 : 209). Après avoir tiré une première fois, plusieurs miliciens et Amérindiens se jetèrent au sol pour recharger leurs armes alors que les troupes régulières demeurées debout furent confuses. Plus disciplinées, les troupes britanniques retinrent leur tir jusqu'à ce que les formations désordonnées des Français fussent plus près. Les tirs anglais furent dévastateurs.

Pendant ce temps, des Canadiens et des Amérindiens cachés dans les boisés infligèrent de sérieux dommages aux troupes britanniques. C'est d'ailleurs sous le tir de flanc de ces milices que Wolfe fut mortellement touché. Les Anglais furent contraints à resserrer leurs rangs et s'arrêter pour se regrouper. Les unités françaises en profitèrent pour retraiter dans la ville. Lors de ce repli, Montcalm fut mortellement atteint d'une balle dans le dos (Fowler, 2005 : 209-213). C'est dans ce désordre le plus complet que le gouverneur Vaudreuil tint un conseil de guerre quelques heures plus tard à Beauport.

Ce conseil discuta du meilleur parti à adopter. Il jugèrent d'abord que « par la faiblesse, et par la dispersion, et par le harassement des troupes » une nouvelle attaque visant à repousser les Anglais vers le fleuve était impensable (Roy, 1930 : p. 373-374). Ils considérèrent aussi la possibilité de retraiter à Beauport mais jugèrent que cette position était désormais insoutenable. Retraiter vers l'est signifierait céder tout l'ouest du pays, laissant l'accès vers Trois-Rivières et Montréal pratiquement libre. « Sur la crainte où on étoit que l'ennemi ne marchât au poste de Jacques-Cartier pour couper [la retraite à nos troupes] et sur qu'on alloit manquer de vivres, il fut décidé qu'on se retireroi à l'entrée de la nuit[27] » (Casgrain, 1889a : 211). Les membres du conseil optèrent pour une retraite à Jacques-Cartier et le soir même, les troupes partirent, laissant la ville sous la garde de Ramezay*. Ce dernier avait pour consigne de ne céder que si les vivres venaient à s'épuiser.

Une nouvelle parue dans le *Boston News Letter* du 26 octobre 1759 et citée par Guy Frégault (1975 : 359) stipulait que « les pitoyables débris de l'armée française » lors de leur

[27] Extrait du journal du chevalier de Lévis.

repli vers Jacques-Cartier virent leurs troupes déserter en « grand nombre tous les jours ». Les restes de l'armée française arrivèrent le 15 septembre à Jacques-Cartier. Là, ils traversèrent la rivière avec peine puisque les ponts à bacs s'étaient rompus et les troupes se logèrent dans des granges qui se trouvaient sur la rive droite de la rivière (Malartic, 1890 : 288).

Le 17 septembre, soit cinq jours après cette retraite, le chevalier de Lévis arriva à Jacques-Cartier, ce dernier avait été mandaté par le gouverneur Vaudreuil. Il constata alors le désordre qui régnait chez les troupes. Stupéfait que l'on ait concédé autant de terrain à l'ennemi, il réorganisa les troupes et transforma la retraite en contre-attaque dès le lendemain. Cependant, Ramezay à court de vivres, céda la ville de Québec aux Anglais le 18 septembre et l'armée de Lévis, informée de la situation par un cavalier, dut retraiter une seconde fois à Jacques-Cartier (Courville, 1873 : 171). Lévis expliqua ainsi la situation au Maréchal de Belle-Isle : « [...] il est inouï que l'on rende une place, sans qu'elle soit ni attaquée ni investie [...] On impute à M. de Montcalm d'avoir trop divisée l'armée et d'avoir attaqué trop tôt les ennemis sans avoir rassemblé toutes les forces qu'il auroit pu avoir[28] » Casgrain, 1889b : 243-244).

Ces deux retraites consécutives à Jacques-Cartier eurent des effets dévastateurs sur la résistance du peuple canadien. Selon Guy Frégault, l'effondrement soudain de la résistance militaire entraîna celui la résistance populaire (Frégault, 1975 : 360). La population profita donc de ce « désordre pour [regagner] ses foyers, peu inquiète du maître auquel elle appartiendroit désormais » (Casgrain, 1895a : 615-616). Le *Boston News Letter* ajoutait que, bien que les troupes françaises eurent connu la défaite le 13 septembre, la population devait s'en porter mieux puisqu'elle pourrait « jouir de la liberté, liberté à laquelle [elle avait] été jusqu'ici [étrangère] » (Frégault, 1975 : 363).

2.4.4- La construction du fort Jacques-Cartier.

De retour à la rivière Jacques-Cartier après trois jours de campement à Cap-Rouge, les autorités françaises étudièrent la possibilité de dresser un campement pour y passer l'hiver.

[28] Lettre CIII, de Lévis au Maréchal de Belle-Isle, Jacques-Cartier, le 1er novembre 1759.

> « La perte de Québec nous ayant mis dans la nécessité de prendre une position arrière et d'établir un poste pour assurer la tête des quartiers d'hiver, je déterminai M. de Vaudreuil à faire construire un fort à Jacques-Cartier. L'armée s'y replia pour y travailler[29] » (Casgrain, 1889b : 244).

Les fortifications de Jacques-Cartier furent aussi construites avec l'objectif, de mettre le gouvernement de Trois-Rivières à l'abri de la garnison anglaise de Québec (Courville, 1873 : 173). À tout le moins, espérait-on être en mesure de prévenir une attaque sur cette ville en observant les mouvements des troupes postées à Québec. La pointe de Jacques-Cartier offrait une bonne défense naturelle et l'emplacement était stratégique. Malgré tout, les officiers français n'avaient pas tous la même confiance en ce site. Quelques jours plus tôt, l'ingénieur en chef des armées, Pontleroy*, avait été « envoyé [le 15 septembre] pour chercher une position en arrière de Jacques-Cartier où on ne se croyait pas en sûreté ; il avoit reconnu la rivière Batiscan et trouvé cette situation meilleure que la précédente[30] » (Casgrain, 1889a : 204). Cette incertitude n'empêcha cependant pas les travaux du fort Jacques-Cartier de débuter le 24 septembre 1759 : peut-être avait-on jugé avoir perdu suffisamment de terrain.

Le 17 septembre, Le Mercier écrivit à Lévis, en charge de Jacques-Cartier, qu'il lui ferait parvenir par bateaux des munitions et des outils « que nous avons pu ramasser. J'ai envoyé un commis à Saint-Jean pour vous faire passer quatre cent pioches. Les pelles que je vous envoie sont de bois, n'en ayant pas d'autres[31] » (Casgrain, 1895d: 106). Les travaux étaient sur le point de commencer et le jour du 24 septembre « on plaça les troupes le plus à portée qu'il fut possible pour pouvoir travailler à la construction du fort[32] » (Casgrain, 1889a : 221). « Pour couvrir les travaux on disposa en échelons depuis le Cap-Rouge jusqu'aux Écureuils[33] la cavalerie, le corps de volontaires canadiens, [...] les volontaires de Duprat, les cinq compagnies de grenadiers et quelques détachements des troupes de la colonie et des milices » (RAPQ, 1939 : 1. Joseph Vezon). À Deschambault, où l'on craignait une

[29] Lettre CII de Lévis à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 15 octobre 1759.
[30] Extrait du journal du chevalier de Lévis.
[31] Lettre VII de Le Mercier à Lévis, Montréal, le 17 septembre 1759.
[32] Extrait du journal du chevalier de Lévis.
[33] Saint-Jean-Baptiste-des-Écureuils est un paroisse qui fut fondée en 1742. En 1949, elle devint la municipalité des Écureuils puis fut fusionnée à Donnacona en 1967 en 1967 (*MRC de Portneuf, Donnacona*).

nouvelle tentative de débarquement pouvant nuire aux travaux, l'on posta les soldats des régiments de Royal-Rousillon et de Guyenne (Deslisle, 1963 : 72-74). Une avant-garde, commandée par Louis-Antoine de Bougainville et épaulée par la cavalerie du capitaine de la Rochebeaucour*, avait aussi été postée à la Pointe-aux-Trembles.

Les soldats s'employèrent à s'établir et à dresser leurs tentes alors que les ingénieurs[34] tracèrent les ouvrages désirés par Lévis. Une fois le terrain préparé, les travaux purent commencer et les ouvriers débutèrent par la construction de **fascines** et de **rames**. Plus de 200 hommes trimèrent à la construction de ce fort. La première étape fut l'aménagement « [d'un] **ouvrage à corne** qui coupe la pointe de Jacques-Cartier » (Malartic, 1890 : 294).

Dans quelques lettres adressées à Lévis, Bigot expliquait les principales difficultés rencontrées lors de la construction du fort. Premièrement, la saison était « si rude » qu'il n'était pas surprenant, selon lui, que les travaux à Jacques-Cartier n'avancent pas[35] (Casgrain, 1895c : 84). De plus, il ajoutait que les ouvriers auraient « de la peine à finir [le] fort pour les établissements, faute de madriers et de planches[36] » (Casgrain, 1895c : 75). Un mois plus tôt, les militaires avaient réquisitionné des poutres et environ 20 000 planches de bois que les paroissiens de Cap-Santé avaient accumulées pour la construction de leur église (Bourque, 1979 : 46). Malgré tout, l'approvisionnement en bois était insuffisant. Il n'y avait pas que l'approvisionnement en bois qui était difficile, les outils aussi ne pouvaient « parvenir qu'en partie[37] » ce qui retarda les ouvrages (Casgrain, 1895c : 66).

Lors de la construction du fort, Lévis avait noté la grande largeur du fleuve devant les hauteurs de Jacques-Cartier. L'artillerie permettait-elle un tir suffisamment puissant pour atteindre des navires qui passaient près de la rive sud ? À cet effet, Lévis fit « reconnaître la rive du fleuve opposée à celle de Jacques-Cartier pour voir s'il seroit possible d'y établir un poste ou un fort[38] » (Casgrain, 1889a : 225). Ce projet ne vit cependant pas le jour.

[34] Malartic mentionne que des ingénieurs auraient tracé les ouvrages défensifs du fort Jacques-Cartier. Toutefois, mis à part Pontleroy, l'ingénieur en chef de la colonie, que l'on présume avoir été présent, il est impossible de déterminer à quels ingénieurs Malartic faisait référence.
[35] Lettre LXIII de Bigot à Lévis, Montréal, le 9 novembre 1759.
[36] Lettre LVI de Bigot à Lévis, Montréal, le 22 octobre 1759.
[37] Lettre XLIX de Bigot à Lévis, Montréal, le 6 octobre 1759.
[38] Extrait du journal du chevalier de Lévis.

Alors que les travaux à Jacques-Cartier allaient bon train et que la campagne militaire tirait à sa fin, les craintes d'une attaque sur le fort en construction et sur Montréal n'étaient pas tout à fait dissipées. Les opinions concernant la position de Jacques-Cartier étaient alors mitigées. Vaudreuil soutenait que Montréal était le poste le plus important et qu'il incombait d'y concentrer le plus de troupes possible. Vaudreuil expliqua à Lévis que : «Si j'étois certain que les Anglois tenteront de pénétrer en même temps par nos Rapides, je n'hésiterois pas à avoir l'honneur de vous prier positivement de venir me joindre, car peu importe de conserver Jacques-Cartier si nous étions forcés à Montréal[39] » (Casgrain, 1895b : 138). Bigot, pour sa part ne percevait pas la situation sous le même angle. « Pour moi, je pense que Montréal ne seroit en risque qu'autant que les Anglois perçassent les Rapides; ce qui n'arrivera pas, à ce que j'espère. Mais supposé que cela arrivât, je serois d'avis qu'à la dernière extrémité et après tout forcé, on ne capitule que pour Montréal, et que M. de Vaudreuil et moi nous retirassions à Jacques-Cartier[40] » (Casgrain, 1895c : 78).

Malgré les craintes anticipées, Montréal ne fut pas dérangée cette année là, pas plus que les travaux à Jacques-Cartier. Le manque de matériaux et les difficultés dues à la saison n'empêchèrent pas les ouvrages à caractère défensifs d'être terminés autour du 12 novembre 1759. Le même jour, Lévis quitta pour Montréal et laissa le commandement du fort au major général Jean-Daniel Dumas* et c'est sous sa responsabilité que fut entreprise la construction des aménagements intérieurs au fort (Courville, 1873 : 174) Les travaux à Jacques-Cartier étaient suffisamment avancés le 26 décembre que l'on jugea alors le fort « en état de recevoir » sa garnison (RAPQ, 1939 : 3. *Joseph Vezon*).

La situation est telle que l'historien Guy Frégault explique qu'à :

> « la fin de 1759, le Canada n'est plus que l'ombre de lui-même. Le cataclysme a passé ; il n'en émerge qu'un tronçon de pays le long du Saint-Laurent, entre les rapides et la rivière Jacques-Cartier. Bien que, dans ce territoire isolé par une ceinture de ruines, subsiste un « résidu » de force militaire encore capable de causer une surprise, sur le plan de la stratégie

[39] Lettre LXXXVII de Vaudreuil à Lévis, Montréal, le 22 octobre 1759.
[40] Lettre LVII de Bigot à Lévis, Montréal, le 23 octobre 1759.

> impériale la France et l'Angleterre ont raison de considérer la colonie comme éliminée » (Frégault, 1975 : 357).

2.4.5- Occupation du fort Jacques-Cartier.

Les soldats postés au fort Jacques-Cartier furent principalement occupés à la préparation d'une contre attaque sur Québec prévue pour le printemps suivant. Ils fabriquèrent des échelles, des fascines et des **gabions**. Afin de permettre à ses hommes de travailler à ces préparatifs, Vaudreuil opta pour une stratégie visant à maintenir les troupes anglaises sur le qui-vive[41] (Casgrain, 1895e : 221-224). L'objectif de Vaudreuil était de détourner les Anglais des travaux qui auraient pu leur permettre de renforcer leurs positions à Québec et de mieux soutenir un éventuel siège (Delisle, 1963 : 59-96). Pour ce faire, les autorités françaises émettaient de faux ordres de marche ou lançaient les rumeurs d'une attaque précipitée sur Québec. De plus, plusieurs petites expéditions étaient envoyées vers des avant-postes anglais afin de nuire à leurs travaux. Dans cette optique, « les sieurs Bougainville, colonel, et de Bourlamaque, brigadier, furent envoyés successivement sur la frontière pour donner de l'inquiétude aux gouvernement anglais[42] » (Casgrain, 1895e : 222). Les Britanniques n'hésitèrent pas, non plus, à utiliser la même tactique.

L'hiver au fort Jacques-Cartier fut particulièrement difficile. En date du 13 octobre, Bigot expliquait à Lévis que :

> « M. Cadet donne ordre à Miot de faire une levée [...] de bestiaux pour votre armée; mais il faut la diminuer considérablement, sans quoi elle mourra de faim. Et je ne vois pas trop comment pourra subsister, pendant l'hiver, la garnison de Jacques-Cartier et l'avant-garde; le tout devant former mille hommes. Je regarde cela impossible, par le compte des bestiaux que je viens de me faire rendre[43] » (Casgrain, 1895c : 70-71).

[41] Relation de l'expédition de Québec, 1760, non signée.
[42] *Ibid.*
[43] Lettre LII de Bigot à Lévis, Montréal, le 13 octobre 1759.

Les militaires français durent procéder à « des levées de farines et de bestiaux » dans les paroisses au dessous de Québec. Ces levées, que Dumas qualifiait de visites des étables, étaient en fait des réquisitions chez les fermiers qui n'étaient payés qu'avec des ordonnances ou promesses de paiement (Dussault, 1946 : 101-102). L'historien Fred Anderson soutient qu'il n'était pas plus aisé pour les paysans des environs de se procurer de la nourriture puisque les récoltes de 1758 avaient été des plus désastreuses (Anderson, 2000 : 345). De plus, la région de Québec n'eut pratiquement pas de récoltes en 1759 à cause de l'important nombre de fermes incendiées et du grand nombre d'hommes partis à la guerre. Fred Anderson soutient que la situation aurait pu être plus dramatique si Montréal n'avait pas eue une récolte hâtive et abondante (Anderson, 2000: 368).

Clément Dussault raconte que l'armée postée à Jacques-Cartier « réquisitionna tout le bétail des environs. Des habitants cachaient leur animaux jusque dans leur maison » (Dussault, 1946 : 102). La situation des vivres conduisit à la désertion d'un tambour du régiment de La Sarre et de plusieurs autres. Les déserteurs justifiaient leur geste en soulignant le manque de nourriture et la petitesse des payes[44] (RAC, 1906 : 17) Au mois d'octobre, Vaudreuil soulignait à Lévis que :

> « la rareté des vivres de toute espèce, la difficulté de faire battre du blé assez à temps pour faire les approvisionnements, la disette de marchandise dans les magasins du Roi comme chez le particulier, tout m'oblige à réduire le poste de Jacques-Cartier à cinq cents hommes, soldats de la colonie, savoir : trois cents hommes dans le retranchement [le fort], une compagnie de cent cinquante volontaires à la Pointe-aux-Trembles, et cinquante hommes à la côte du sud[45] » (Casgrain, 1895b : 126-127).

Alors que plusieurs paysans souffraient de la situation, d'autres, plus fortunés, étaient épargnés. Quelques-uns avaient même été mis à contribution. Des hommes tel que : « le seigneur Jean-Baptiste Toupin-Dussault, qui résidait à moins de deux milles du fort, rendit des services signalés aux autorités françaises [qui] le consultèrent et le firent voyager sur le fleuve avec sa goélette armée » (Dussault, 1946, 102). Vaudreuil ordonna aussi que

[44] Lettre de Dumas à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 20 mars 1760.
[45] Lettre LXXXI de Vaudreuil à Lévis, Montréal, le 16 octobre 1759.

certains paysans ne soient pas dérangés afin de ne pas nuire à l'entreprise du bois ou à battre de la farine[46] (RAC, 1906 : 5).

Au mois d'octobre, Vaudreuil désirait « laisser 500 soldats de la colonie à Jacques-Cartier[47] » (Casgrain 1895b, 149) mais déjà au mois de novembre, ces chiffres avaient changé. Il était maintenant question de « cent cinquante de troupes de terre et de quatre cents cinquante de la Marine, duquel nombre [Dumas] devoit en détacher deux à trois cents à la Pointe-aux-Trembles[48] (Casgrain, 1889a : 228). Ce qui aurait laissé un total d'environ quatre cents hommes dans le fort. Plus tard le même mois, Malartic affirmait que cinq cent soixante hommes [se trouvaient] dans le fort et 300 de plus à la Pointe-aux-Trembles sous les ordres de De Repentigny* (Malartic, 1890 : 301). Des hommes postés à Jacques-Cartier, seuls deux piquets (détachements d'environ 50 hommes) des régiments de La Sarre et Languedoc, furent clairement identifiés. À la fin de janvier, Dumas envoya deux autres piquets de troupes de la colonie à De Repentigny, ce qui porta la garnison du fort à cent soldats réguliers et trente canonniers en plus des miliciens[49] (RAPQ, 1939 : 3). La garnison du fort était maintenant réduite à sa plus simple expression et ses hommes étaient employés aux préparatifs du siège de Québec.

2.5- La bataille de Sainte-Foy et le siège de Québec (1760).

Malgré les craintes de Dumas, les préparatifs de la contre-attaque sur Québec étaient bien avancés au mois d'avril. Dumas craignait tellement un retard qu'il demandait lui-même à Vaudreuil d'être remplacé à Jacques-Cartier par un officier supérieur. « Les circonstances l'exigent absolument. Tant que j'ai pu suffire à la besogne je l'ai fait de mon mieux. Mais à coup sur, vos vues ne seroient pas remplies si la besogne restoit plus longtemps entre mes mains[50] » (RAC, 1906 : 17). Les nombreuses désertions avaient privé Dumas de plusieurs ouvriers et il dut composer avec de constantes alertes et plusieurs attaques surprises des

[46] Lettre de Vaudreuil à Dumas, Montréal, 7 mars 1760.
[47] Lettre XCI de Vaudreuil à Lévis, Montréal, le 28 octobre 1759.
[48] Extrait du journal du chevalier de Lévis.
[49] Vezon, Joseph, *Évènements de la guerre en Canada depuis le 13 septembre 1759 jusqu'au 14 juillet 1760.*
[50] Lettre de Dumas à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 20 mars 1760.

Anglais. Lors de l'une d'entre-elles, sur Saint-Augustin, à la mi-mars, ces derniers brûlèrent un moulin à scie et un moulin à farine avant de se retirer[51] (RAC, 1906 : 17). Comme les provisions et les planches de bois étaient déjà difficiles à se procurer, la stratégie anglaise était claire; couper le plus possible de ressources à l'armée française.

La fin de la campagne précédente porta un dur coup à la Nouvelle-France. Lévis entrevoyait la réalisation de la reprise de la ville de Québec comme étant difficile sans l'appui de renforts métropolitains. Malgré l'insuccès de la mission de Bougainville à la fin de l'année précédente, il envoya de nouvelles requêtes à la France. Cette fois, la mission fut confiée à Le Mercier et les demandes étaient fixées à « six mille hommes de troupes de débarquement et quatre mille hommes de recrues pour les bataillons et les troupes de la marine qui sont ici [...] Il faudroit aussi un train de grosse artillerie avec des munitions »[52] (Casgrain, 1889b : 246-247). La France n'était toutefois pas disposée à envoyer plus de renforts à sa colonie et pour toute réponse, un convoi formé de cinq navires marchands et d'une frégate nommée le *Machault* parti de Bordeaux le 10 avril 1760. Les ressources qu'il transportait n'étaient pas du tout à la hauteur. En tout, selon Guy Frégault, ils amenaient 400 soldats, des munitions et une quantité de viande avariée (Frégault, 1975 : 371).

Comme les autorités coloniales fondaient beaucoup d'espoirs dans la reconquête de la ville de Québec, Lévis, qui comptait toujours sur un renfort métropolitain considérable, décida de rassembler ses troupes et de passer à l'attaque sur la capitale. « M. le chevalier de Lévis fit passer **M. de La Pause**, aide-maréchal général des logis, pour aller reconnoître les endroits propres à faire débarquer l'armée, et faire préparer Jacques-Cartier et aux environs tout ce qui étoit nécessaire pour que l'armée fût en état de marcher en avant tout de suite[53] » (Casgrain. 1889a : 257). Les forces armées françaises quittèrent Montréal, fortes de 7 260 hommes dont 3 000 Canadiens et 300 Amérindiens, le 20 avril 1760. À ce nombre, se joignirent les garnisons postées à Deschambault, à Jacques-Cartier et à la Pointe-aux-Trembles (Delisle, 1963 : 78). « On avoit été obligé de laisser plusieurs détachements à Jacques-Cartier pour la garde des bateaux, des bâtiments et de l'artillerie de

[51] Lettre de Dumas à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 21 mars 1760.
[52] Lettre CIII de Lévis au Maréchal de Belle-Isle, le 1er novembre 1759.
[53] Extrait du journal du chevalier de Lévis.

siège[54] » (Casgrain, 1895e : 235). Le fort Jacques-Cartier servit alors de centre de distribution et de quartier général.

L'armée française se rassembla à la Pointe-aux-Trembles le 24 avril. Puisque l'ennemi avait été informé de l'avancée des troupes françaises, les plans de Lévis furent quelque peu modifiés. Plutôt que d'effectuer un débarquement de nuit à Sillery, Lévis se résolut à opérer sa descente à Saint-Augustin pour ensuite entreprendre une marche vers Cap-Rouge, dont les hauteurs étaient occupées par les Anglais (Gervais, Lizotte et Lavoie, 1985 : 6). Ils suivirent alors « le chemin qui passe à l'église de la Vieille-Lorette et de là mène à celle de Sainte-Foye (occupées par les Britanniques), en traversant des bois et des marais presque impraticables[55] » (Casgrain, 1895e: 226). Devant cette menace, l'armée britannique abandonna l'église de la Vieille-Lorette avant de se replier vers ses avant-postes plus près de la ville de Québec. Le 27 avril, Murray fit sortir une partie de ses troupes hors de la ville dans l'espoir de « reconnaître la situation de l'armée adverse et, si possible, la refouler, mais surtout, permettre aux soldats de ses avant-postes établis à Sainte-Foy, Cap-Rouge, Sillery et l'Anse-aux-Foulons, de revenir sains et sauf à l'intérieur des murs de Québec » (Gervais, Lizotte et Lavoie, 1985 : 9). Après une matinée d'affrontements, les troupes de Murray retraitèrent dans la ville, et ce, après avoir incendié l'église Notre-Dame de Foy et abandonné des bâtiments fortifiés sur les plaines d'Abraham, dont un moulin, propriété de Jean-Baptiste Dumont. Désormais, à l'extérieur des fortifications, les troupes de Murray ne possédaient plus que quelques retranchements sur les Buttes-a-Nepveu. L'armée française, quand à elle, avait pris possession des postes laissés à l'abandon et y cantonna pour la nuit (Gervais, Lizotte et Lavoie, 1985 : 10).

Le lendemain matin, les troupes de Murray sortirent de la ville « avec toute la garnison et vingt-deux canons » (Gervais, Lizotte et Lavoie, 1985 : 14). Voyant les troupes françaises désorganisées, ces dernières reconnaissaient les positions anglaises et ne croyaient pas la garnison de Québec prête à effectuer une sortie, Murray lança ses hommes à l'assaut. Les combats se déroulèrent principalement autour de deux redoutes situées devant l'enceinte de la ville et autour du moulin Dumont, tous des points stratégiques importants qui pourraient

[54] Relation de l'expédition de Québec, 1760, non signée.
[55] *Ibid.*

servir de « point d'appui à un mouvement en avant » (Gervais, Lizotte et Lavoie, 1985 : 16). Après s'être échangé brièvement l'avantage du terrain, les armées en présence verront l'affrontement prendre une tournure favorable à l'armée française.

Les troupes de Lévis étaient malmenées par l'artillerie britannique et un ordre de regroupement de ce dernier fut mal interprété ou mal transmis par son aide de camp, M. de la Pause, si bien que les troupes françaises parurent battre en retraite. Murray lança alors aussitôt ses troupes à leur poursuite, abandonnant ses deux principaux avantages soit sa position sur les Buttes-à-Nepveu et son artillerie. Près du moulin Dumont, refusant de se replier, le lieutenant-colonel **d'Alquier** sonna la charge. Cette offensive, à laquelle se joignirent les brigades de Berry, de La Marine et Royal-Rousillon força les troupes de Murray à se retirer puis à sonner la retraite. Encerclés puis pressés par l'ennemi, les Anglais se replièrent prestement, laissant derrière eux leur artillerie, leurs munitions et leurs outils (Gervais, Lizotte et Lavoie, 1985 : 17).

Plus meurtrière que la bataille de l'été précédent, la seconde bataille des plaines d'Abraham coûta à l'armée française 193 soldats morts et 640 blessés. De leur côté, les troupes britanniques virent 259 soldats être tués et 829 être blessés (Anderson, 2000 : 394), en plus de voir 23 officiers être fait prisonniers et quelques 22 pièces d'artillerie être abandonnées à l'extérieur des portes de la ville[56] (RAPQ, 1939 : 7). Vezon, dans son compte rendu des évènements résumait ainsi la victoire :

> « Nous ne devons sans contredit le gain de cette affaire, qu'à la prévoyance judicieuse de M. le marquis de Vaudreuil et à l'exactitude de M. le chevalier de Lévis; car si nous étions arrivés deux jours plus tard, toutes les hauteurs de Québec auroient été retranchées par des redoutes que nous trouvâmes ébauchées[57] » (RAPQ, 1939 : 7).

Forte de cette victoire, l'armée française entreprit le siège de la ville le 29 avril :

> « Nous avons ouvert la tranchée la nuit dernière. Le travail n'a pas été considérable, le terrain étant des plus mauvais et presque point de terre. Nous avons employé toute la journée d'hier à former notre parc d'artillerie et

[56] Vezon, Joseph, *Évènements de la guerre en Canada depuis le 13 septembre 1759 jusqu'au 14 juillet 1760.*
[57] *Ibid.*

> à préparer les matériaux pour le siège. Les ennemis démasquent beaucoup d'embrasures, ce qui nous annonce un feu considérable de leur part. Tout cela ne serait rien si nous avions l'artillerie et les munitions pour leur répondre; mais il faut espérer qu'il nous viendra quelque chose de France[58] » (Casgrain, 1889b : 294-295).

Le 9 mai au matin, une sentinelle britannique annonça l'arrivée d'un navire anglais près de l'île d'Orléans. Malgré l'arrivée de renforts britanniques et bien que Lévis fut parfaitement conscient qu'il ne pourrait parvenir à reprendre la ville, le 11 mai, il ordonna d'ouvrir le feu vers la cité. Les troupes françaises allaient manquer de vivres et espéraient des ravitaillements de la France pour maintenir le siège plus longtemps. Lorsqu'un navire anglais se présenta à Québec pour approvisionner la ville, le 17 mai, tous les espoirs furent perdus et l'on dut lever le siège (Fowler, 2005 : 235-236). Lévis, dans une lettre adressée à Berryer, lui expliqua que : « si nos secours fussent arrivés avant, ils sauveoient la colonie et combleoient les armes du Roi[59] » (Casgrain, 1889b : 362). Cependant, il fut contraint de faire retraiter ses troupes pour une troisième fois au fort Jacques-Cartier.

Lors de ce siège sur la ville de Québec, des navires français dont « l'*Atalante*, la *Pomone*, la *Pie*, une flûte, et quelques unités légères », commandés par **Jean Vauquelin**, assurèrent le ravitaillement des troupes (Etienne Taillemite, *DBC en ligne, Jean Vauquelin*). À la suite de la levée du siège, le matin du 13 mai, les navires de la division de Vauquelin couvrirent la retraite des troupes françaises qui montaient à bord de leurs embarcations (Anderson, 2000 : 395). Le navire la *Pomone* s'échoua en tentant de se positionner faisant en sorte que l'*Atalante* dut retenir à elle seule deux navires britanniques et ce, jusqu'à ce que les bateaux assurant la retraite aient pu s'éloigner suffisamment (Anderson, 2000 : 395). Le 16 mai, l'*Atalante* fut pris en chasse par le *Lowestoft* et le *Diana*. Vauquelin attira alors ses poursuivants vers Cap-Rouge afin de « sauver les dépôts de l'armée » (Etienne Taillemite, *DBC en ligne, Jean Vauquelin*). L'*Atalante* poursuivit ensuite sa route, toujours pourchassé, avant de s'échouer à la Pointe-aux-Trembles. Là, après avoir épuisé ses munitions, fait évacuer son équipage, cloué son pavillon au mat et jeté son épée par-dessus bord, Vauquelin fut fait prisonnier avec quelques membres de son équipage demeurés à bord du navire. Le lendemain, après avoir incendié l'*Atalante*, l'ennemi

[58] Lettre CXXVII de Lévis à Vaudreuil, du camp sous Québec, le 30 avril 1760.
[59] Lettre CLXXIV de Lévis à Berryer, le 28 juin 1760.

impressionné par sa bravoure, rendit la liberté à Vauquelin, afin que ce dernier puisse être rapatrié en France et y soigner ses blessures (Etienne Taillemite, *DBC en ligne, Jean Vauquelin*). « *Jean Vauquelin's defiance was, in the classic sense, heroic : as audacious and futile, as the eleventh-hour attack on Quebec. [...] As with Vauqelin and the crew of the Atalante, neither Lévis's audacity nor his soldier's courage, nor any possible act of collective valor, could stop the impending juggernaut* » (Anderson, 2000: 396).

2.5.1- Changement de vocation, le fort Jacques-Cartier devient un avant-poste.

Après le siège de Québec, les officiers français jugèrent que la situation dans la région de la Richelieu devenait alarmante. Le corridor lac Champlain/lac George était une route maritime vitale et la principale voie d'invasion pour les armées et ce, dans les deux directions (Fowler, 2005 :9). Il ne fallait pas perdre Montréal menacée par les Britanniques « de deux armées considérables qui doivent nous attaquer par les lacs Ontario et Champlain[60] » (Casgrain, 1889b : 363). Sur la frontière de Québec, on ne laissa que 1 500 réguliers et 400 à 500 canadiens aux ordres de Dumas. De ce nombre, seulement 200 furent stationnés à Jacques-Cartier et à la Pointe-aux-Trembles. Le plus fort des troupes était dès lors à Deschambault[61] (Casgrain, 1889b : 317). Là, les soldats étaient campés autour de l'église Saint Joseph du Cap-Lauzon qui avait revêtu la fonction de quartier général (Chénier, 1976 : 16 et 20). L'ensemble du poste se compose en « des dépôts d'artillerie et de vivres [...] une batterie de trois canons [...] ainsi que des retranchements, vraisemblablement constitués d'une ou de deux redoutes, et d'une ou de deux **flèches** » (figure 20) (Royer, 1999 : 20). « [...] Malgré le rôle qui lui était dévolu, le camp du Cap-Lauzon ne pouvait qu'être temporaire. Sans en nier l'importance quant à l'approvisionnement et aux communications, nous constatons que ce poste ne pouvait prétendre résister à l'armée anglaise » (Chénier, 1976 : 20). Les soldats du fort Jacques-Cartier, quant à eux, étaient sous la tutelle du capitaine Louis Legardeur de Repentigny[62]

[60] Lettre CLXXIV de Lévis à Berryer, le 28 juin 1760.
[61] Lettre CXLVII, de Lévis à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 21 mai 1760.
[62] Extrait du journal du chevalier de Lévis.

(Casgrain, 1889a : 285). Avec l'échec de Québec et la menace grandissante provenant du sud du pays, le fort Jacques-Cartier avait alors perdu de son importance stratégique. Il n'était guère plus qu'un avant-poste.

Le séjour de de Repentigny au fort Jacques-Cartier fut de courte durée puisqu'il fut remplacé en juin par le marquis D'Albergatti Vezza* (Gatien, 1955 : 71). Au cours de l'été 1760, sous D'Albergatti Vezza, deux évènements ont tenu les militaires du fort en haleine. Tout d'abord, le 15 juillet, la flotte anglaise, forte de « trente-cinq voiles sans compter les bateaux de débarquement[63] » remonta le fleuve et passa devant le fort (Casgrain, 1895e : 249). Le capitaine anglais John Knox* affirme que la garnison du fort tira plusieurs fois mais que le fleuve étant trop large en cet endroit, fit en sorte que sa flotte était hors de portée (Knox, 1914 : 468-469). Craignant alors pour Trois-Rivières, Dumas ordonna à D'Albergatti Vezza d'y déplacer ses troupes ne laissant qu'un détachement au fort. L'objectif des Anglais n'était pas Trois-Rivières mais plutôt Montréal et la flotte passa outre. Le 21 juin 1760, il ne restait plus que trois piquets de 57 hommes au fort Jacques-Cartier[64] (RAC, 1906 : 36).

2.6- La capitulation de Montréal et de Jacques-Cartier.

En 1760, le plan des britanniques impliquait trois expéditions. La première, menée par Amherst devait quitter Albany, rejoindre les troupes d'Oswego pour ensuite remonter le Saint-Laurent en direction de Montréal forte de 12 000 hommes. Une seconde armée, de 3 500 hommes sous les ordres du brigadier général William Haviland devait remonter le Richelieu en partance de *Crown-Point*, prendre l'île aux Noix et atteindre Montréal. Finalement, sous James Murray, une troisième armée devait remonter le Saint-Laurent, de Québec, et ces trois forces, espérait-on, atteindraient simultanément Montréal (Anderson, 2000 : 388).

[63] Relation de la suite de la campagne de 1760, non signée.
[64] Lettre de Dumas à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 21 juin 1760.

Au mois d'août, alors que les troupes d'Amherst arrivaient devant le fort Lévis (figure 21) l'armée de Haviland débarquait non loin de l'île aux Noix (Anderson, 2000 : 400). Le 19 de ce mois, Haviland entama le siège de l'île aux Noix qui fut évacuée dans la nuit du 27 août, soit huit jours plus tard. Plutôt que de se replier et de prendre position dans l'un des deux forts restant sur le Richelieu, soit Saint-Jean et Chambly, Bougainville en ordonna la destruction et se dirigea vers Montréal. Pendant ce temps, Amherst et ses troupes réussirent à faire tomber les défenses du fort Lévis après une semaine de siège (Anderson, 2000 : 401).

L'étau se resserrait grandement sur Montréal et Lévis y dirigea pratiquement toutes les forces régulières de la colonie. À l'intérieur de la ville se trouvaient au plus 2 100 soldats et tout autant de blessés et de malades. La plupart des milices avaient déjà déserté pour se porter à la défense de leur famille. Il n'y avait pratiquement aucun Amérindien, les provisions et l'artillerie étaient dans un état lamentable et des centaines de réfugiés avaient trouvé asile dans la ville (Anderson, 2000 : 407). Les officiers coloniaux n'espéraient pas, non plus, recevoir l'aide de la métropole. Versailles était au bord de la faillite étant donné les coûts exorbitants de la guerre en Europe. Pour couronner le tout, le gouvernement français ordonna l'arrêt du paiement des ordonnances et des lettres de change si largement distribuées par l'intendant Bigot (Fowler, 2005 : 232).

Il n'est donc pas surprenant d'apprendre, le huit septembre 1760, la reddition de la ville de Montréal. L'acte de capitulation de la colonie fut signé le même jour. Le troisième article de l'acte stipule que « les troupes et milices en garnison à Jacques-Cartier et autres forts » se rendront à Montréal, Trois-Rivières et Québec pour être retournées en France[65]. Au fort Jacques-Cartier, la nouvelle de la chute de la Nouvelle-France ne parvint que deux jours plus tard lorsque le colonel Frazer se présenta à ses portes pour en faire évacuer les troupes.

Selon l'abbé Félix Gatien, D'Albergatti Vezza et ses hommes se comportèrent en héros. Ils livrèrent bataille durant près de cinq heures et purent quitter le fort avec les honneurs de la guerre (Gatien, 1955 : 71-72). « La version romancée de l'abbé Gatien donne des rôles très héroïques au marquis D'Albergatti Vezza et à un certain canadien, Joseph Lamotte,

[65] *Acte de capitulation de Montréal, article 3.* COL C11A 105/fol.156-166.

habitant du grand bois de l'ail » (Santerre, 2005 : 19). Joseph Lamotte aurait fait face aux feux soutenus des Anglais pour empoigner un canon abandonné à l'extérieur du fort avant de le ramener, sain et sauf. Lamotte se serait alors exclamé, devant ses compatriotes ébahis de le voir tout entier et n'ayant pris aucune balle : « vous voyez, mes amis que ma dernière heure n'était pas venue » (Gatien, 1955 : 72).

Il est important de souligner que cette histoire valut à D'Albergatti Vezza, une prime de 300 livres à son retour en France (Bourque, 1979 : 46). L'abbé Gosselin (curé de Cap-Santé et historien qui compléta l'œuvre de Gatien) n'a pas la même version de l'évènement. Selon lui, D'Albergatti Vezza aurait affirmé vouloir défendre le fort jusqu'à la dernière extrémité. Cependant, il se serait ravisé quelques instants plus tard devant la menace de la forte artillerie apportée là par les Anglais et se serait rendu sans conditions (Knox, 1980 : 278-279). Chose certaine, ce jour du 10 septembre, l'on signa l'acte de capitulation du fort Jacques-Cartier. La garnison entière, soit deux lieutenants, deux artilleurs, 50 réguliers et 150 miliciens, furent faits prisonniers, conduits à Québec puis embarqués dans un navire pour la France (Knox, 1980 : 279). Le butin que les Anglais y saisirent ne fut pas exceptionnel. Knox n'énuméra que « quelques fusils médiocres, une quantité anodine de munitions et aucune provision à l'exception de quelques veaux, cochons et volailles (Knox, 1980 : 279).

2.6.1- Les Britanniques et le fort Jacques-Cartier.

La présence anglaise à Jacques-Cartier ne fut pas très marquante. Ils y laissèrent environ une cinquantaine d'hommes afin de s'assurer que les habitants ne s'emparent pas du fort pour y résister (Knox, 1980 : 279). En 1762, le nouveau gouverneur du Canada, James Murray, fit une évaluation du fort :

> « Il s'agit d'une petite fortification en fascines, sur le Cap-Santé, [...] il commande la rivière Jacques-Cartier vers laquelle, grâce à la nature du terrain, il est très fortement protégé, mais en cas d'attaque du côté opposé, il ne pourrait offrir la plus légère résistance. Ce poste ne nous est d'aucune

> utilité en ce moment vu qu'il ne commande nulle part la rivière principale[66] » (RAC, 1911: 33).

John Knox ajoute: «*the works of the place are in good condition, and very tenable against musketry, but are so extensive that they would require a garrison of fifteen hundred men to defend them properly*» (Knox, 1980: 279). Après cette évaluation, il est possible de croire que le fort ait été laissé à l'abandon.

L'archéologue Alain Chouinard émettait alors l'hypothèse que « les habitants de Cap-Santé, ayant dû fournir à l'armée les planches destinées à construire leur église, [...] ne se sont pas fait prier pour piller le fort et débâtir complètement les structures afin d'en récupérer le bois » (Chouinard, 1999 : 8). Ce bois a-t-il été récupéré dans le but de compléter les travaux sur l'église ? Si tel est le cas, comme les travaux de charpente de l'église sont complétés en 1763, le pillage justifié des vestiges du fort aurait eu lieu avant cette date (Santerre, 2004 : 67). Finalement, à la suite du traité de Paris, l'agriculteur Adrien Piché reprit ses terres et sa maison ne servit plus ni de quartier général ni d'hôpital pour les militaires.

2.7 Les rôles du fort Jacques-Cartier.

D'après la chronologie des évènements, il est possible de déceler les différents rôles auxquels le fort était destiné. Tous n'ont pas eu la même importance et tous n'ont pas été remplis avec succès. Avant même la construction du fort, les environs de la rivière Jacques-Cartier étaient un lieu de passage hautement fréquenté par les militaires français faisant la route entre Montréal, Trois-Rivières et Québec. Des navires s'y replièrent aussi à quelques occasions. Ce carrefour devint l'un des principaux points de ravitaillement des troupes en amont de Québec. Ce rôle, Jacques-Cartier ne le jouera pourtant pas longtemps. Des dépôts d'approvisionnement y furent aménagés en août 1759 et à peine un mois plus tard, la ville de Québec était assiégée et les troupes françaises y retraitaient.

[66] Murray, James, *Rapport du Général Murray concernant le gouvernement de Québec au Canada.*

2.7.1- Sécuriser une position arrière et protéger la colonie.

Alors que Québec tombe aux mains des Anglais et que l'hiver approche à grands pas, Lévis décide d'établir un fort à la rivière Jacques-Cartier. Il souligne lui-même que ce fort est destiné à servir de « position arrière [à Québec] et d'établir un poste pour assurer la tête des quartiers d'hiver[67] » (Casgrain, 1889b : 244). Le fort « servoit de retraite et de point d'appui aux troupes de Pointe-aux-Trembles et couvroit la colonie des entreprises que la garnison angloise auroit pu faire[68] » (Casgrain, 1895e : 220). Le sieur de Courville (1873 : 173) ajoute que le fort était destiné à protéger la ville de Trois-Rivières. Il est cependant difficile de croire qu'il ait pu adéquatement défendre cette frontière. Il serait plus juste d'affirmer que le fort Jacques-Cartier était destiné à nuire à la circulation sur le fleuve, à servir de point d'observation des mouvements britanniques et de point d'appui à l'avant-garde.

Alain Chouinard (1999 : 7) explique que :

> « le but du fort Jacques-Cartier qui était d'empêcher les troupes de la flotte britannique de parvenir à Montréal en partant de Québec n'a pas été atteint puisque la flotte de Murray est passée devant Cap-Santé sans trop être dérangée, les projectiles n'atteignant pas les navires longeant la côte sud ».

Peut-être que ce mandat de protection du Saint-Laurent vers Montréal aurait été atteint si le projet de Lévis, de faire fortifier Sainte-Croix sur la rive sud, avait vu le jour. Un fort ou de simples batteries de canon sur cette rive auraient possiblement permis de couper plus efficacement le fleuve. Quoi qu'il en soit, il est probable que le projet ait simplement été abandonné faute de temps, de matériaux, d'armement ou de main d'œuvre. La situation de la côte sud, plus isolée des voies de ravitaillement, a peut être aussi joué un rôle dans la décision de ne pas la fortifier. Ce secteur aurait été coupé du reste de la garnison et aurait été plus exposé aux coups de main ennemis.

[67] Lettre CII de Lévis à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 15 octobre 1759.
[68] Relation de l'expédition de Québec, 1760, non signée.

En ne coupant pas efficacement le fleuve, le fort Jacques-Cartier ne pouvait offrir la moindre protection à Trois-Rivières et Montréal. Tout au plus, était-il possible de détacher des troupes du fort vers Trois-Rivières si la ville était menacée. C'est d'ailleurs ce qui se produisit le 15 juillet 1760 alors que la marine anglaise passa devant le fort. Tel que mentionné précédemment, Dumas crut alors que les Anglais s'arrêteraient à Trois-Rivières et il demanda à d'Albergatti Vezza d'y déplacer la presque totalité de sa garnison. Comme Trois-Rivières ne fut jamais la cible des Britanniques, il est impossible de dire si les mesures prises par Dumas auraient été suffisantes. Quoi qu'il en soit, le fort Jacques-Cartier ne pouvait arrêter les avancées anglaises sur le fleuve.

2.7.2- Les quartiers d'hiver et les préparatifs de la bataille de Sainte-Foy.

Le rôle que le fort Jacques-Cartier aura sans doute le mieux rempli fut celui de loger sa garnison pour les quartiers d'hiver et de servir de base pour les préparatifs de la contre-attaque sur Québec. À la fin de l'automne 1759 et pendant tout l'hiver 1760, la garnison de Jacques-Cartier varia entre 460 et 560 hommes. Les militaires ne purent pas tous loger à l'intérieur des fortifications puisque les logis y étaient trop petits. Plusieurs militaires durent alors se loger à l'extérieur du fort. Pourtant, cette situation n'empêcha pas les soldats de la garnison de préparer efficacement le siège de Québec puisqu'ils y entreprirent la construction d'échelles, de fascines et de gabions.

Non seulement « ce poste fut le dépôt de tous les préparatifs du siège de Québec [mais il servit aussi de] rendez-vous des partis que l'on envoyait dans le gouvernement de Québec » (Courville, 1873 : 177). Knox (1980 : 279) souligne que le fort « *which was reputed so respectable a barrier on the side of the ennemy. while, at the same time, it served as a rendez-vous for all their detachments who, in the course of the winter, were such troublesome neighbours to our army at the capital* ».

On participa aussi aux travaux de préparation du siège de Québec « à la Pointe-aux-Trembles et dans les paroisses voisines [pour fabriquer] les fascines, gabions et madriers

nécessaires pour le siège[69] » (Casgrain, 1895e : 223-224). Finalement, au mois d'avril, les autorités jugèrent que ces travaux étaient suffisamment avancés pour passer à l'action et le déplacement des troupes de la colonie vers Québec fut entreprit à la fin de ce mois.

2.7.3- Le fort Jacques-Cartier est un centre de distribution et de ravitaillement puis un avant-poste.

Au début du mois d'avril 1760, « l'on fit passer en traîne, à Jacques-Cartier, tout ce que l'on put de vivres et de munitions de guerre » (Courville, 1873 : 180). Les troupes de la colonie qui devaient participer au siège furent essentiellement assemblées à la Pointe-aux-Trembles. Seuls quelques détachements, impossibles à chiffrer, furent laissés au fort Jacques-Cartier. Ces derniers devaient surveiller les vivres, les munitions, l'artillerie de siège et les quelques bateaux laissés derrière, qui avaient été utilisés pour le transport des troupes. Il est logique de croire que des convois de vivres et de munitions partaient régulièrement de Jacques-Cartier pour soutenir les troupes occupées au siège de la ville. Ce rôle, le fort le remplira pendant moins d'un mois, soit jusqu'à la levée du siège le 17 mai 1760. Après quoi, la situation au sud du pays s'était envenimée, particulièrement dans le corridor du Richelieu/lac Champlain.

La frontière de Québec fut alors dégarnie puis réduite à 1 500 hommes dont la majeure partie fut postée à Deschambault. Les autorités ne craignaient pas pour Jacques-Cartier puisque les villes de Trois-Rivières et Montréal étaient assurément les prochaines cibles des Britanniques. Ce fut probablement pour cette raison que les troupes furent principalement postées à Deschambault, plus près de Trois-Rivières, afin de pouvoir intervenir rapidement. Cependant, lorsque la marine anglaise entreprit de remonter le fleuve, les troupes de l'ensemble de la frontière de Québec furent impuissantes. Dumas se porta vers Montréal quittant la frontière en n'y laissant qu'une poignée de soldats.

[69] Relation de l'expédition de Québec, 1760, non signée.

2.7.4- Le fort Jacques-Cartier en tant que symbole de résistance.

Il n'est pas fait mention, dans la documentation historique, du fort Jacques-Cartier comme d'un ultime noyau de résistance. Pourtant, en 1759, Bigot avait proposé de capituler pour Montréal, si la ville venait à être prise, et de se replier vers Jacques-Cartier afin de résister jusqu'à la « dernière extrémité[70] » (Casgrain, 1895c : 78). Probablement que Lévis aurait partagé ce point de vue puisque devant les propositions de reddition de la ville de Montréal (qui excluaient les honneurs de la guerre), selon William Fowler, il aurait demandé à Vaudreuil la permission de se retirer et d'offrir une dernière résistance (Fowler, 2005 : 240). « Si M. le marquis de Vaudreuil, par des vues politiques, se croit obligé de rendre présentement la colonie aux Anglois, nous lui demandons la liberté de nous retirer avec les troupes dans l'île Sainte-Hélène, pour y soutenir en notre nom l'honneur des armes du Roi[71] » (Casgrain, 1889a : 307). Par contre, le lieu choisi pour cette ultime retrait était l'île Sainte-Hélène et non le fort Jacques-Cartier. Vaudreuil ne lui accorda pas cette demande, puisqu'il désirait, selon Fred Anderson, éviter à la population de Montréal et du Canada une dernière et inutile résistance (Anderson, 2000 : 408). Lévis, dans un acte de défiance, aurait ordonné que soient brûlées les couleurs des régiments français afin d'éviter qu'elles ne tombent entre les mains des Britanniques (Fowler, 2005 : 240).

Comme la chute de Montréal entraîna la perte de la colonie, toute résistance devenait futile. Le court laps de temps qui sépara les capitulations de Montréal et du fort Jacques-Cartier n'aurait certainement pas permis aux quelques hommes qui y furent postés de réaliser qu'ils étaient pratiquement les derniers toujours sous pavillon français. D'ailleurs, selon Knox, les troupes du fort se rendirent sans condition. Il est vrai que d'Albergatti Vezza aurait affirmé vouloir défendre le fort jusqu'à la dernière extrémité en ordonnant à ses troupes de faire feu mais il se serait rapidement ravisé (Knox, 1980 : 279).

La population locale ralliée à la petite garnison du fort aurait-elle posée ce geste dans un acte de défiance ? Le 7 septembre, les troupes de Murray en route vers Montréal débarquèrent à la Pointe-aux-Trembles. Là, elles furent accueillies par une population locale qui leur donnait à boire (Knox, 1914 : 521). Il ne serait pas surprenant que les

[70] Lettre LVII de Bigot à Lévis, Montréal, le 23 octobre 1759.
[71] Lettre de Lévis à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 8 septembre 1760.

habitants des environs de Cap-Santé aient agi de la même façon devant les troupes venant réduire le poste de Jacques-Cartier. Les paysans réfugiés dans le fort s'y seraient davantage rendus par crainte que par esprit de défiance. Une fois le fort rendu, les Canadiens ont prêté serment d'allégeance à la Couronne britannique et ont pu regagner leurs habitations (Knox, 1980 : 279).

Puisque l'armée et la population locale n'ont pas offert de véritable résistance, il est possible de croire que ce sont les historiens qui sont à l'origine de cette vision mythique de l'action des hommes postés au fort Jacques-Cartier. Le récit héroïque de la reddition du fort par l'abbé Gatien est sans aucun doute celui par qui le fort entra dans la légende. Selon l'abbé Félix Gatien, « il est à remarquer que le fort Jacques-Cartier fut la dernière place du pays qui se rendit aux Anglais, et encore ne fut-il rendu que lorsqu'il fut attaqué par une force à laquelle ceux qui le défendaient n'avaient aucun espoir de pouvoir résister » (Gatien, 1955 : 71). La version des faits relatée par l'abbé Félix Gatien aurait pris racine dans un récit de D'Albergatti Vezza qui, à son retour en France, lui aurait valut une prime de 300 livres (Bourque, 1979 : 46). Il n'est pas exclu que Félix Gatien ait lui-même embelli ce récit pour colorer l'histoire de sa paroisse et de ses braves paroissiens.

La version romancée de l'abbé Gatien influença d'autres historiens tel que Clément Dussault (1946 : 99 et 102) qui affirmait que le fort Jacques-Cartier fut le :

> « dernier nid de résistance, [...] alors que nos braves habitants se battent sept contre un, et forcent les Anglais à décrocher eux-mêmes le seul drapeau fleurdelisé flottant encore sur une redoute canadienne. [...] Retenons bien ceci. Lévis se voit refuser les honneurs militaires et le petit poste de Jacques-Cartier, qui ne se soumit qu'après avoir épuisé toutes ses munitions, se voit GRANDI par ses ennemis même. La grande histoire est injuste en ne lui en donnant pas le crédit ».

Inutile de spécifier à quel point Clément Dussault était enthousiaste. Sa comparaison entre les capitulations de Montréal et de Jacques-Cartier n'est pas des plus appropriée. Montréal capitulait pour la colonie entière et les honneurs de guerre lui furent refusés car Amherst désirait venger « *the infamous part the troops of France had acted in exciting the savages to perpetrate the most horrid and unheard of barbarities in the whole progress of the war* »

(Knox, 1980: 289). Il s'agit là d'un héritage direct du massacre au fort William-Henry. À Jacques-Cartier, par contre, tout était joué et les Anglais désiraient en finir rapidement.

Chapitre 3- Les modèles théoriques dans les traités de fortification.

> « La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front et de flanc, et lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur et la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable » (Bélidor, 1755 : 134-135).

Les guerres du début du XVIII[e] siècle étaient des guerres de position et la défense des places y avait alors pris le dessus sur l'attaque ; « non pas que les places fortes étaient devenues imprenables, mais elles réussissaient à retarder et affaiblir l'ennemi tout en servant de point de ravitaillement » (Charbonneau *et al.* 1982 : 104). Au milieu de ce siècle, particulièrement lors de la guerre de Succession d'Autriche et de la guerre de Sept Ans, certains tacticiens tentèrent d'équilibrer la balance entre l'offensive et la défensive. « L'artillerie était [alors] devenue plus manoeuvrable et on avait amélioré la cadence de tir [et la portée] du canon » (Charbonneau *et al.* 1982 : 104-105).

Au cours de ce siècle peu riche en évolutions dans le domaine de la fortification, « quelques ingénieurs publient des ouvrages ou traités qui ont pour objectif d'offrir des textes de référence à leurs contemporains, sur des secteurs de leur art moins discutés par les textes officiels » (Charbonneau, 1994 : 35). C'est qu'auparavant, les traités de fortifications étaient essentiellement consacrés aux constructions permanentes. Ce fut le cas, entre autres, des ouvrages de Vauban* dont le notoire: *Traité de l'attaque et de la défense des* places, publié pour la première fois en 1707. Dans la foulée des traités discutant d'aspects plus marginaux de la science de la fortification, Bélidor (1755) rédigea un ouvrage essentiellement consacré aux revêtements. Un autre traité du même ordre, fut celui de Clairac (1746), dédié à la fortification de campagne. Clairac soulignait que « quoique la plupart de ceux qui ont écrit sur la fortification aient parlé de ce qui concerne la guerre de campagne, je ne sais si c'est outrer l'expression que d'avancer qu'ils n'en ont rien dit »

(Clairac, 1757 : xi). Le traité de Clairac intitulé *L'ingénieur de campagne ou traité de la fortification passagère* devint, dès lors, un indispensable dans la bibliothèque des ingénieurs militaires, particulièrement en Amérique du Nord où les fortifications passagères étaient monnaie courante.

Ce fut « le chevalier de Lévis [qui] s'occupa à construire [le fort] Jacques-Cartier[72] » (Casgrain, 1895e : 194). Selon Malartic « les ingénieurs ont tracé les ouvrages que M. de Lévis veut faire faire sur la pointe de Jacqartier » (Malartic, 1890 : 293). Des ingénieurs qui devaient être présents au moment de la construction du fort, il n'est fait mention que de Pontleroy, ingénieur en chef de la colonie. Ce dernier fit ses études dans le corps de Génie en 1736 et fut ensuite envoyé sur le front italien lors de la guerre de Succession d'Autriche, entre 1744 et 1748. En 1755, il fut envoyé à Louisbourg où des fortifications devaient être reconstruites. Après un an de travaux, ses qualités furent soulignées par Franquet*. Ce dernier le recommanda fortement lorsque vint le temps de remplacer Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, décédé en 1756, pour occuper le poste d'ingénieur en chef du Canada (*DBC en ligne*, F.J. Thorpe). Pontleroy était donc un ingénieur bien formé et expérimenté au moment de la construction du fort et les connaissances acquises lors de ses études et de ses différentes expériences doivent se traduire dans la construction du fort Jacques-Cartier. Tout dépend, évidemment, du rôle qu'il a pu y jouer et des exigences de Lévis. Les textes ne sont pas très révélateurs sur le sujet.

3.1- Fortifications permanentes et de campagnes

Les fortifications dites permanentes étaient destinées à défendre une place jugée très importante sur une longue période de temps. Les revêtements utilisés dans ce type de construction étaient souvent beaucoup plus durables que dans le cas de fortifications passagères. Les fortifications de campagnes, quant à elles, étaient construites pour répondre à des besoins plus spécifiques et n'étaient pas occupées sur de longues périodes de temps. Ainsi, bien que :

[72] Campagne de 1759, non signée.

> « la régularité géométrique et la stabilité des revêtements ne [constituaient] pas les premiers soucis de l'ingénieur chargé d'ériger une fortification passagère, il n'en demeure pas moins que l'ouvrage [devait] refléter tout autant que la fortification dite permanente les théories défensives véhiculées à l'époque » (Charbonneau, 1994 : 24).

Les fortifications régulières se devaient d'être aussi symétriques que possible, que ce soit le corps de la place, les angles et les ouvrages avancés. Elles étaient construites sous la forme de polygones parfaits. « Enfin, c'est une fortification qui [était] de toute part capable d'une égale résistance» (Bélidor, 1755 : 134-135). La fortification irrégulière, quand à elle, était tout le contraire, ses différentes parties paraissaient disproportionnées (Charbonneau *et al.* 1982 : 85). Comme ce fut souvent le cas en fortification passagère, c'est l'adaptation au terrain à fortifier qui dictait le tracé de l'ouvrage.

3.2- La reconnaissance du terrain.

Le terrain était un élément déterminant avec lequel l'ingénieur de campagne se devait d'être familier avant d'entreprendre la construction d'une fortification (Charbonneau *et al.* 1982 : 85). Il était important de reconnaître l'endroit le plus propice à recevoir un tel type de construction. En terrain plat, les possibilités d'établissement d'une fortification étaient pratiquement illimitées alors qu'en terrain accidenté, l'emplacement à fortifier était souvent imposé tout comme les retranchements qui y étaient construits (Sailhan, 1991 : 32). Les ingénieurs devaient reconnaître à quels endroits l'ennemi pouvait poster ses propres batteries en cas de siège (Charbonneau *et al.* 1982 : 86). Dès lors, les accidents de terrains, en particulier les élévations comme de petits monticules ou collines, appelés les commandements, devenaient capitaux. En connaissant les forces et les faiblesses du terrain, il était possible d'adapter la construction d'une fortification de façon à capitaliser sur ses forces ou de contrebalancer ses faiblesses par différents types d'ouvrages.

3.3- Le flanquement (figure 22).

a) Le front de fortification

Le principe de base du flanquement tel que définit par Bélidor (1755 : 130) dans son *Dictionnaire portatif de l'ingénieur* voulait qu'aucun endroit d'une enceinte ne soit à découvert. Ainsi, « les parties qui flanquent doivent regarder le plus directement qu'il est possible, celles qui sont flanquées » (Déidier, 1757 : 14). Respectant ce principe, l'enceinte bastionnée était un agencement géométrique constitué de plusieurs ouvrages se répétant dans son contour. L'enceinte était constituée de **bastions** (A) reliés entre eux par des **courtines** (D) et la jonction de deux demi-bastions par une courtine constituait le front de fortification (F) (Charbonneau *et al.* 1982 : 86). La jonction d'une courtine et d'un bastion créait un angle que l'on nommait *angle de flanc* (M) (Charbonneau *et al.* 1982 : 87). Si l'on reliait les pointes de deux bastions on obtenait le côté d'un polygone que l'on nommait *côté extérieur* (G) (Charbonneau *et al.* 1982 : 86). La jonction de deux côtés d'un polygone formait un angle tout simplement nommé *angle du polygone* (K). Lorsque l'on illustre un front de fortification sur un plan, les flancs et les faces des bastions ainsi que la courtine forment un ensemble de fronts qui se nomme la *ligne magistrale* (P) (Charbonneau *et al.* 1982 : 86).

b) Le bastion

Le bastion est l'élément clé du principe du flanquement introduit entre les XV^{e} et XVI^{e} siècles. Les prémices de ce type de construction sont apparus en Italie au XV^{e} siècle sous la forme de saillants aménagés devant des tours à canons. C'est au cours du siècle suivant que le véritable bastion prendra sa forme définitive (Charbonneau *et al.* 1982 : 93-94). Un bastion avait la forme d'un pentagone et sa pointe orientée vers la campagne se nommait l'*angle saillant, angle flanqué* ou dans la majeure partie des cas *la capitale* (L). Si l'on nomme cet angle, l'angle flanqué, c'est parce que cette partie du bastion était défendue par les flancs du bastion adjacent. Cet angle était formé par la rencontre des faces d'un bastion

(C). La jonction des flancs et des faces forme un angle que l'on nomme *l'épaule* (N). C'est à partir des flancs, qu'est déterminé le flanquement des ouvrages avancés (Charbonneau *et al.* 1982 : 87). Les flancs d'un bastion font le lien entre les faces et une courtine (E) et l'angle ainsi formé est désigné sous le nom *d'angle du flanc* (M).

3.4 - L'enceinte et le défilement (figure 23).

Au Moyen-Âge, le principe était simple, il suffisait d'opposer l'ennemi à un mur d'enceinte (Charbonneau *et al.* 1982 : 87). Plus ce mur était haut, plus il était efficace. Cependant, les développements de l'artillerie eurent pour effet de renverser cette tendance. Les enceintes hautes avaient perdu en efficacité et étaient mêmes devenues dangereuses. En effet, puisqu'elles étaient plus faciles à détruire, les risques d'écroulement constituaient un danger supplémentaire pour les soldats postés à l'intérieur. La chute d'un mur devenait aussi un possible avantage pour l'assiégeant. Ces derniers pouvaient escalader les décombres et passer à l'intérieur plus aisément (Charbonneau *et al.* 1982 : 92-93). Ainsi, les fortifications de type pré bastionnées apparurent au XV^{e} siècle et connurent un développement en profondeur plutôt qu'en hauteur.

Une série d'éléments architecturaux, construits par levées de terre pouvant être revêtues ou non, permettait à la fortification de résister au tir de l'artillerie ennemie. Ces aménagements de terre absorbaient littéralement les boulets ennemis et coûtaient beaucoup moins cher que des murs maçonnés (Hogg, 1983 : 39). Le **glacis** est l'élément le plus éloigné du cœur de la place si l'on fait exclusion des ouvrages avancés. Il consiste en une large pente s'estompant graduellement vers la campagne. Il assurait le couvert nécessaire aux soldats travaillant sur le **chemin couvert** et dans le fossé. Le glacis « qui [avait] ordinairement de 15 à 20 toises de large, [devait] être aplani et soumis au feu du rempart de la place et de tous les dehors, sans qu'il y ait aucune partie dans toute sa superficie qui puisse échapper à leur découverte » (tiré de Charbonneau *et al.* 1982 : 188). Puis, sur le parapet du glacis, il était possible d'aménager une palissade. Cette dernière était une clôture de rondins de bois verticaux affûtés à leur partie supérieure. Elle s'élevait à tout au plus 10 pieds de haut pour ne pas cacher la vue aux tireurs derrière le parapet du rempart.

Derrière la palissade, sur le chemin couvert, on aménageait généralement une **banquette** qui consistait en une légère élévation de terre sur laquelle pouvaient monter les soldats pour tirer par dessus le parapet. En descendant de la banquette, les soldats profitaient d'un meilleur couvert. Le chemin couvert, d'une largeur d'environ 40 pieds, permettait aux troupes de se réunir pour faire feu sur l'ennemi qui s'avançait au-delà du glacis. La **contrescarpe** était un muret destiné à retenir les terres du chemin couvert pour qu'elles ne s'effondrent pas dans le fossé qui, quant a lui, était une tranchée creusée dans le sol qui avait pour fonction de ralentir l'ennemi voulant s'approcher du rempart.

Derrière le fossé, se trouvait le rempart principal. On désignait aussi ce rempart comme étant le **corps de la place**. Il se composait d'un amas de terre ayant une façade abrupte faisant face à la campagne. Cette façade était généralement recouverte de pierre et de maçonnerie afin d'éviter que le rempart ne s'écroule dans le fossé. À sa base, s'élevant comme étant la partie principale, se trouve l'escarpe, très légèrement inclinée vers la campagne. Cette inclinaison lui conférait plus de résistance à la poussée des terres du rempart. Les auteurs des traités de fortification s'entendent pour dire qu'une escarpe doit s'élever à une hauteur d'au moins 15 pieds (Charbonneau *et al.* 1982 : 189).

Plus haut, complètement au sommet, tout juste au-dessus de l'escarpe, se trouvait le parapet. Cet aménagement complétait le mur d'enceinte de la fortification faisant face à la campagne. Un parapet était fait d'une masse de terre derrière laquelle les soldats se cachaient pour faire feu vers l'ennemi et couvrir les soldats postés sur le chemin couvert. Dans plusieurs cas, les terres composant le parapet provenaient de l'excavation du fossé et étaient ensuite élevées par étages successifs. La pente du parapet était alignée, au XVIII^{e} siècle, avec le sommet de la contrescarpe. Ainsi, le chemin couvert pouvait être balayé par les soldats derrière le parapet du rempart principal[73] (Charbonneau *et al.*1982 : 192). L'on pouvait aussi aménager une banquette derrière ce parapet pour faciliter le tir des militaires. Tout juste derrière le parapet on construisait, en certains endroits, des plates-formes à canon dont l'orientation permettait de couvrir les faces des bastions adjacents. Les flancs de ces bastions étaient, quant à eux, couverts par des tireurs armés de mousquets. Le parapet était percé d'embrasures aménagées devant chaque plate forme à canon afin de pouvoir y

[73] Tiré de Déidier, 1757 :29-32.

introduire la bouche du canon et d'orienter le tir vers la campagne. Enfin, derrière le rempart, il y avait un **terre-plein**. Ce dernier était tout simplement composé d'une masse de terre en pente douce ou horizontale liant la banquette au **talus intérieur**. Dernier élément d'une fortification, ce talus descendait vers le cœur de la place.

En plus du rempart et de ses différentes composantes, l'ingénieur pouvait ajouter plus de profondeur à sa fortification en lui bâtissant des ouvrages avancés qui avaient pour principale fonction de masquer le corps de la place. Il est impératif de distinguer les ouvrages ou travaux avancés des travaux détachés. Les travaux avancés sont tout simplement ceux que l'on retrouve à l'extérieur du rempart. Ils doivent être couverts par le corps de la place contrairement aux travaux détachés qui sont trop éloignés pour bénéficier de cette protection. Des ouvrages avancés bien placés empêchaient l'ennemi de voir l'escarpe selon le principe du défilement (Charbonneau *et al.* 1982 : 87) et ils étaient aménagés de façon à ce que le rempart principal puisse les commander.

3.5- Les maximes

« Avant de tracer son enceinte sur une table a dessin, l'ingénieur [devait] garder en mémoire certaines normes générales applicables à toute fortification » (Charbonneau *et al.* 1982 : 91). Il y avait d'abord les normes relatives à la place forte et à ses occupants puis les normes techniques concernant l'enceinte en soi. La première de ces normes ou maximes, comme les nommaient les ingénieurs de l'époque, voulait que la construction des murs d'une enceinte ne soit pas trop dispendieuse. L'argent investi dans une fortification devait être proportionnel à l'importance stratégique de la place à défendre. La seconde norme stipulait que l'enceinte principale se devait d'être construite en fonction des troupes qu'elle devrait abriter. Il fallait évidemment que tous les effectifs puissent s'y mettre à l'abri. Inversement, si l'enceinte était trop grande, la garnison du fort ne suffirait pas à la défendre adéquatement (Charbonneau *et al.* 1982 : 91).

On considérait qu'une place forte devait être de résistance égale de tous ses côtés (Charbonneau *et al.* 1982 : 92). Une autre maxime veut que les flancs les plus longs soient

considérés comme étant les meilleurs puisque l'on peut y poster plusieurs pièces d'artillerie (Charbonneau *et al.* 1982 : 91). « Cependant, quand il s'agit d'une fortification irrégulière, aucun auteur ne peut suggérer de formule précise, quoique tous soient d'accord sur l'importance du sujet » (Charbonneau *et al.* 1982 : 91).

Ensuite, il était impératif que la ligne de défense d'une place soit relative à la portée de tir des mousquets et des fusils. L'enceinte principale devait commander la campagne et par le fait même les ouvrages avancés, s'il y en avait. En étant plus élevée, cette enceinte permettait de mettre les ouvrages sous couvert. Ce facteur était important car si un ouvrage avancé se trouvait à découvert et que l'ennemi venait à en prendre possession, il pouvait alors lui servir d'abri. (Charbonneau *et al.* 1982 : 91).

Les auteurs de traités de fortification mentionnent qu'un angle trop obtus pour l'angle flanqué offre plus d'espace à l'ennemi pour l'enfilade. D'un autre côté, un angle trop aigu devenait plus fragile, c'est pourquoi l'angle idéal proposé par ces auteurs est celui qui tourne autour de 60 degrés. Pour conclure sur les maximes, Déidier (1757 : 16-17) explique sagement qu'« il est difficile, dans la pratique, d'observer à la rigueur chacune de ces maximes [il faut] ménager les choses de telle manière, que la fortification ne pèche pas considérablement contre les maximes principales[74] ».

3.6- Matériaux et normes de construction

Les dimensions de certains ouvrages étaient capitales et les matériaux dans lesquels ils étaient fabriqués l'étaient tout autant. La considération de ces deux aspects varie grandement d'un ingénieur à l'autre et aussi selon les motivations et les contraintes régissant la construction. Voici donc les principes jugés essentiels. Tout d'abord, en ce qui concerne le rempart, on estimait qu'il pouvait s'élever à tout au plus 15 à 20 pieds de haut pour résister convenablement aux tirs ennemis. Sa largeur pouvait aller jusqu'à six toises, soit 11,69 m.

[74] Selon Déidier, cet angle ne devait pas être inférieur à 75°. Antoine de Ville suggérait un angle de 90° alors que plusieurs autres auteurs suggéraient un angle supérieur à 60° (Charbonneau *et al.* 1982 : 92).

Si un parapet pouvait être battu en brèche, sa dimension jugée nécessaire était de près de 18 pieds d'épaisseur afin de lui permettre de résister adéquatement au tir ennemi. La pente de ce dernier se devait d'être alignée avec le sommet de la contrescarpe de sorte que le chemin couvert soit à découvert de l'intérieur (Charbonneau *et al.* 1982 : 192). Les joues des embrasures percées dans un parapet devaient laisser suffisamment d'espace pour que la rotation des canons permette le croisement des tirs et un balayage efficace du fossé en contrebas. L'inclinaison des merlons devait aussi permettre un tir allant de trois à quatre pieds ou plus au dessus de la banquette du chemin couvert et du glacis pour ne pas mettre en danger les soldats qui y étaient postés (Charbonneau *et al.* 1982 : 198). Les merlons et les joues pouvaient être faits de terre battue mais devaient avoir de bons talus puisque les secousses occasionnées par les tirs du canon pouvaient tout faire écrouler. La plate-forme à canon, dépendamment du calibre de ces derniers, se situait généralement trois pieds plus bas que l'ouverture de l'embrasure. On appelait cette distance la *grenouillère*.

Des portes permettaient l'accès au fort. Il va sans dire que le nombre de portes se devait d'être limité puisque c'est assurément sur ces dernières que l'assiégeant concentrait ses attaques (Charbonneau *et al.* 1982 : 207). Ainsi, il fallait éviter de construire des portes plus hautes que les sommets du parapet pour éviter que l'ennemi puisse facilement les repérer. Selon Bélidor (1755 : 34), l'ouverture d'une porte ne devait pas dépasser 13 à 14 pieds de haut (si elle était voûtée) et de 9 à 10 pieds de large (Charbonneau *et al.* 1982 : 208). Pour limiter la faiblesse des portes, on aménageait souvent des **demi-lunes** au devant (Charbonneau *et al.* 1982 : 98).

Chapitre 4 : L'archéologie du fort Jacques-Cartier.

4.1 : La stratigraphie de la pointe de Jacques-Cartier et les objets liés à l'occupation militaire des lieux qui y furent découverts.

La stratigraphie de la pointe de Jacques-Cartier est relativement simple. Depuis l'abandon du fort, il y a 247 ans, une couche d'humus de 0,10 m d'épaisseur s'est accumulée un peu partout sur le site. Déjà, le niveau de sol suivant est celui lié à l'occupation militaire française des lieux et puisque cette occupation ne fut que d'une année, la couche d'occupation est relativement mince, exception faite des sols se trouvant sous la batterie de canon, au sud est du fort. Ces sols contenaient une grande quantité d'objets liés à l'occupation militaire française du site. Bouleversée lors de l'aménagement des assises de la batterie de canon, cette terre se trouvait sous la plate-forme et plusieurs objets y auraient été perdus tout comme des déchets y auraient été jetés (Santerre, 2005 : 50). Michel Gaumond présentait le sol d'occupation situé au nord du fort comme étant une couche « épaisse de 3 ou 4 pouces [7,62 ou 10,16 cm] renfermant des balles, des ossements de porc et de bœuf, une garde d'épée, un crampon à glace, des boutons d'uniformes, des pierres à fusil, deux boulets de canons, des fragments d'étoffe, des fragments de bombe et de marmite, des boucles de cuivre et des clous forgés à la main » (Gaumond, 1977 :7). Finalement, la dernière couche de sol que l'on rencontre sur la pointe de Jacques-Cartier est celle datant d'avant l'occupation du site par les troupes françaises. Elle se compose d'un sable très ferreux caractérisé par une couleur orangée.

« L'intérêt des artefacts d'origine français que nous avons recueillis [sur le site] réside dans le fait qu'ils présentent deux réalités indissociables présentes au fort Jacques-Cartier [soit] le quotidien des soldats et leurs activités militaires » (Santerre, 2005 : 62). Parmi les artefacts clairement associés à cette présence française, mentionnons une grande quantité de fragments de marmite en fonte (figure 24). Ces dernières pouvaient avoir servi de trois façons : soit à la cuisson et à la préparation des aliments, en tant que braseros et aussi pour la fonte du plomb lors de la fabrication de balles de fusil. D'ailleurs, dans le secteur des baraques, un morceau de plomb fondu a été découvert (figure 25). Ce dernier était probablement destiné à la fabrication de balles (Santerre, 2005 : 62).

Plusieurs ossements d'animaux, dont certains portaient de traces de boucherie, alors que d'autres étaient blanchis et même calcinés, ont aussi été découverts dans les couches d'occupation française. Ces ossements appartenant à de gros mammifères sont des témoins importants de l'activité culinaire au fort Jacques-Cartier. Cette même activité réfère à la dure réalité à laquelle les militaires et les habitants de la région ont eu à faire face. Dans une lettre au chevalier de Lévis, l'intendant Bigot explique qu'il: « ne [voit] pas trop comment pourra subsister, pendant l'hiver, la garnison de Jacques-Cartier et l'avant-garde ; le tout devant former mille hommes[75] » (Casgrain, 1895c : 70-71). Pour survivre, selon Clément Dussault, « l'armée réquisitionna tout le bétail des environs [et des] habitants cachaient leurs animaux jusque dans leur maison » (Dussault, 1946 : 99-102). La nourriture étant rare, les militaires postés au fort Jacques-Cartier « n'étant pas occupés à temps plein » devaient s'adonner à la chasse (Chouinard, 1999 : 8). Les quelques chevrotines (plombs de chasse) retrouvées en témoignent (figure 25). Des tessons de verre vert à bouteille de type français et des fragments de pipes en terre cuite fine argileuse blanche témoignent aussi que l'alcool et le tabac faisaient parti du quotidien des militaires. L'habillement y est représenté par une boucle de ceinture en métal cuivreux (figure 26) et un bouton en jais (figure 27). Mentionnons aussi la présence, dans l'assemblage archéologique d'un objet particulier, il s'agit de la pointe d'une hampe de drapeau en laiton (figure 28). Nous avons aussi retrouvé au fond de la tranchée de construction d'un mur en terre, dans le secteur du bâtiment VI, une pointe de pioche (figure 29). D'ailleurs, Le Mercier expliquait à Lévis qu'il avait « envoyé un commis à Saint-Jean pour vous faire passer de suite quatre cent pioches. Les pelles que je vous envoie sont de bois, n'en ayant pas d'autre[76] » (Casgrain, 1895d : 106).

Alain Chouinard explique très bien les résultats obtenus jusqu'à maintenant en ce qui concerne les artefacts découverts au fort Jacques-Cartier.

> « L'équipement militaire des soldats est illustré par un chien de fusil, des boulets de canon, de nombreuses balles de fusil dont une ratée de coulée, indiquant qu'une certaine partie des balles était coulée sur place, et aussi des pierres à fusil. Des restes de leur habillement ont aussi été retrouvés : talons de chaussure, boucle de soulier, boutons d'uniformes à dos en bois et à couronne de cuivre sans décor et étant probablement recouverte de tissus, morceaux d'étoffe verte. [...] La vie quotidienne des soldats peut aussi être illustrée à partir des objets découverts. La consommation des aliments est bien présente dans l'assemblage archéologique : assiette en terre cuite commune

[75] Lettre LII, de Bigot à Lévis, Montréal, le 13 octobre 1759.
[76] Lettre VII, de Le Mercier à Lévis, le 17 septembre 1759.

> française, cuiller en étain, bouteilles de vin et ossements surtout d'origine bovine et porcine, frais ou cuits, certains portent des traces de boucherie. Les soldats, s'ennuyant durant la morte saison d'hiver, se sont aussi amusés à des jeux, comme en témoigne une balle de fusil qui a été aplatie pour en former un jeton de jeux » (Chouinard, 1999 : 25-26).

4.2 : Analyse topographique de la pointe de Jacques-Cartier et des environs

En 1759, les officiers français insistaient sur le fait que l'emplacement où l'on devait construire le fort Jacques-Cartier se devait absolument d'être occupé; l'on craignait assurément que si l'ennemi « venoit à faire un mouvement, il feroit tomber notre établissement commencé à Jacques-Cartier et dévasteroit la plus grande partie du gouvernement des Trois-Rivières[77] » (Casgrain, 1889a : 227).

L'endroit choisi pour l'établissement du fort ne faisait cependant pas l'unanimité. Pontleroy avait été envoyé à Batiscan pour y déterminer un emplacement plus propice à l'implantation d'un fort. « On préfère Batiscan, c'est-à-dire plusieurs officiers car le chef n'a pas prononcé, puisque M. de Pontleroy est parti de grand matin pour aller le reconnoitre [...] et y faire ou tracer les ouvrages nécessaires[78] » (Casgrain, 1895c : 59). La conclusion de Pontleroy est que « cette situation [(Batiscan) est] meilleure que la précédente[79] » (Casgrain, 1889a : 204). Cependant, il ne fut plus fait mention de Batiscan dans les textes et un fort fut construit à Cap-Santé. Peut-être que Batiscan, bien que jugée comme étant une meilleure position, était trop éloignée de Québec.

La pointe de Jacques-Cartier était, selon Lévis à « douze lieues de Québec[80] » (soit 46,77 kilomètres) (Casgrain, 1889b : 240), alors qu'entre Québec et Batiscan la distance est d'approximativement 99,00 km. Il est aisé de comprendre pourquoi le choix de Lévis s'est arrêté sur ce lieu, Batiscan étant trop loin de Québec et trop près de Trois-Rivières. Il faut aussi garder en mémoire que le poste de Jacques-Cartier devait servir de centre de distribution et d'approvisionnement pour les troupes postées plus près de Québec comme celles de Saint-

[77] Extrait du Journal du chevalier de Lévis.
[78] Lettre XLIV, de Bigot à Lévis, Montréal, le 15 septembre 1759.
[79] Extrait du journal du chevalier de Lévis.
[80] Lettre CIII, de Lévis au maréchal de Belle-Isle, Jacques-Cartier, le 1er novembre 1759.

Augustin et de Pointe-aux-Trembles (Neuville). À mi-chemin entre ces postes et Trois-Rivières, Jacques-Cartier devait être un compromis raisonnable.

Le site de Jacques-Cartier était-il si peu sécuritaire ? Pourtant, lors du conseil de guerre du 13 septembre, certains officiers soulignaient que « la position [est] bonne par elle-même ne pouvant être attaquée de front ni tournée par sa gauche » (Roy, 1930 : 373-374). De quels fronts traitait donc cet observateur dans sa brève description de la position du fort? Selon nous, il ne fait aucun doute que le front ne pouvant être tourné par la gauche est celui donnant sur la rivière Jacques-Cartier, à l'est du fort. Ce denier est effectivement difficilement attaquable puisque le fort se trouve à une hauteur d'environ 30 mètres au-dessus du fleuve ou de la rivière. D'ailleurs, l'arpenteur Joseph Bouchette expliquait que la rivière Jacques-Cartier formait un barrage infranchissable :

> « [...] son lit étant extrêmement rempli de rochers, le grand nombre de chutes et de rapides, ainsi que la violence du courant [...] la rendent généralement impraticable pour les canots et batteaux de toute espèce. Ses rivages sont extrêmement hauts ; et par intervalles, ils sont, à des distances considérables. [...] la hauteur de ses bords les rend inaccessibles, excepté dans quelques endroits qui ne peuvent même être gravis qu'avec beaucoup de difficulté par un petit nombre de personnes à la fois » (Bouchette, 1815 : 401 et 403).

Murray abondait aussi en ce sens. Il affirmait que la nature du terrain, du côté de la rivière, protégeait fortement le fort. Par contre, il soulignait qu' « en cas d'attaque du côté opposé, il ne pourrait offrir la plus légère résistance[81] » (RAC, 1911: 33). Murray faisait référence, ici, aux possibilités de débarquement qui s'offraient en amont de la rivière Jacques-Cartier. Comme nous l'avons démontré précédemment, en aval, du côté de la rivière, des troupes devraient débarquer sur la rive est de la Jacques-Cartier et inévitablement la traverser pour atteindre le fort, ce qui était difficilement envisageable voir impossible. Par contre, le côté opposé était l'endroit le plus propice au débarquement des troupes ennemies. En y mettant pied à terre, elles n'auraient pas à franchir d'obstacle afin de se présenter devant le fort, au nord. Tout au plus, comme l'illustrent les plans du *British Museum* (figure 4) et de l'Atlas de Murray (figure 11), à l'ouest du fort, la rive du fleuve fait un crochet vers l'intérieur des terres et un petit ruisseau passe à cet endroit. D'ailleurs, le plan du *British Museum* est celui qui représente le mieux cette situation. Ce ruisseau ne représente pas un véritable obstacle et

[81] Murray, James, *Rapport du Général Murray concernant le gouvernement de Québec au Canada.*

seule la forte pente du cap sur ce côté pourrait empêcher l'ennemi d'y installer une artillerie. Ce faisant, il n'y a véritablement que par le front nord que le fort Jacques-Cartier peut être attaqué efficacement et ce après un débarquement réussi en amont, c'est-à-dire du côté ouest. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait les troupes de Frazer le 10 septembre 1760.

Alors, si le front ne pouvant être tourné est celui faisant face à la rivière Jacques-Cartier, quel est le front ne pouvant être attaqué? Afin de positionner la rivière Jacques-Cartier à sa gauche, l'observateur pouvait se trouver à deux endroits plausibles, soit à l'extérieur de fort, devant le front de fortification nord, ou à l'intérieur, devant le fleuve complètement à la pointe sud. Comme l'illustrent les deux plans cités précédemment, c'est devant le front régulier de fortification, au nord, que l'ennemi est le plus susceptible d'installer une artillerie et de conduire un siège sur le fort puisque ce front s'ouvre sur une campagne plane qui n'est pas protégée par des ouvrages avancés. Ce côté représente un grand désavantage pour les occupants du fort puisqu'une très forte quantité de troupes ennemies peut y être installée. C'est d'ailleurs assurément pour cette raison, croyons-nous, qu'un ouvrage à cornes, consistant en deux demi bastions reliés par une courtine et formant ainsi un front régulier de fortification, fut aménagé de ce côté. Ce type de front de fortification était capable d'une défense plus efficace, nous y reviendrons dans l'analyse du tracé du fort (pages 90).

Complètement à l'opposé, la pointe sud du fort est sans doute l'endroit du terrain le moins exposé. Selon les observations de John Knox (1914 : 468), il n'y a aucune plage en bas de cette falaise et il est possible qu'elle ait été retirée par les marées ou par les troupes françaises. Il semble cependant peu probable, vu la tâche que cela aurait représenté et le peu de temps et de main d'œuvre disponibles au moment de la construction du fort, que la plage ait été retirée par les troupes françaises. Il n'en demeure pas moins, comme nous l'avons vu précédemment, qu'un débarquement directement à la pointe sud du fort était irréalisable.

4.3- Le fort Jacques-Cartier devait nuire au passage des navires sur le fleuve.

L'un des rôles du fort Jacques-Cartier, que nous avons pu identifier dans le second chapitre était de nuire à l'avancement de la flotte britannique sur le fleuve Saint-Laurent. Il serait donc logique de croire que la pointe sud du fort devait être armée d'une artillerie capable de faire feu sur des navires remontant le fleuve. Par contre, John Knox (1914 : 468) raconte que lors

du passage de la flotte anglaise, les tirs provenant du fort ne parvenaient pas à les atteindre. En effet, à marée haute, la largeur du fleuve face à la pointe de Jacques-Cartier est approximativement de 4,70 kilomètres. Or, l'artillerie de cette époque à une « portée utile qui atteint 800 m » (Sailhan, 1991 : 176), ce qui est bien loin de couper efficacement le fleuve. Même en installant des batteries de canon à Sainte-Croix, sur la rive opposée, la portée de ces derniers n'aurait même pas permis de croiser le tir avec ceux du fort. D'ailleurs, comme nous l'avons mentionné précédemment (page 51), Lévis eut l'intention de faire installer un quelconque aménagement sur la rive sud puisqu'il la fit reconnaître le 9 octobre 1759 (Casgrain, 1889a : 225).

Dans leur recueil de textes, Carl Lavoie et Michel Quessy (1999 : 39) émettaient l'hypothèse que l'endroit à fortifier sur la rive sud pourrait être la pointe Platon. Cependant, cet endroit est à plus de 7,50 kilomètres en amont du fort Jacques-Cartier et les deux positions ne se voient pas directement. De plus, la pointe Platon est un éperon triangulaire situé sur la rive du fleuve mais qui ne le commande pas. L'endroit est facile d'accès et les rives tant en amont qu'en aval de la pointe offrent une infinité de possibilités de débarquement. Il est donc possible que Lévis l'ait fait reconnaître mais on comprend aisément pourquoi le projet ne fut pas mis de l'avant.

Le dernier aspect à considérer portant sur le terrain bordant le fort traite des ressources que ce dernier pouvait offrir. Joseph Bouchette (1815 : 400) soulignait que la seigneurie de Jacques-Cartier regorgeait d'une grande variété de bois de construction tel que « de bon érable et de bon bouleau, et le long des bords des différentes rivières, il y a du pin d'une qualité supérieure ; les espèces communes sont [aussi] très abondantes ». Cette quantité de bois a certainement pu permettre aux troupes françaises de fabriquer des fascines et des abattis. Pour ce qui est du bois de construction, les moulins à scie de la région ne parvenaient pas à fournir à la demande. C'est sans doute pour cette raison que les planches destinées à la construction de l'église de Cap-Santé furent réquisitionnées. Finalement, il est à noter que le lit de la rivière Jacques-Cartier est « extrêmement rempli de rochers » (figure 30) (Bouchette, 1815 : 401). Ces pierres ont été utilisées par les militaires pour construire les escaliers du fort et les assises des plates-formes à canon (Santerre, 2005 : 60).

4.4- Les ouvrages défensifs à Jacques-Cartier

4.4.1- Analyse du tracé du fort

Le vestige le plus important toujours visible au fort Jacques-Cartier est sans aucun doute le rempart principal (figures 31 et 32). Cependant, cet ouvrage a subi les aléas du temps et quelques modifications apportées à la configuration du terrain ont altéré certains secteurs du fort. Complètement au nord, l'actuelle rue Notre-Dame coupe une partie de la pointe du bastion et du fossé. De plus, toute la partie nord-est du fort « avait été nivelée pour y aménager un terrain de tennis » (Chouinard, 1999 : 21). Pour cette raison, très peu de traces des remparts ont subsisté au nord de l'entrée.

Le rempart ceinturant le reste de la fortification semble avoir été arasé sur les fronts nord et ouest (Gaumond, 1963 : 3). De plus, toute la surface du fort aurait été labourée, ce qui a grandement endommagé les remparts. Directement au sud, devant le fleuve, l'érosion a emporté une partie des remparts avec elle.

C'est à partir des plans et des cartes récentes (plan de 1999, figure 8, et carte topographique de 2004, figure 9) que le tracé du fort a pu être établi. Malheureusement, les bouleversements contemporains sur le site ont hypothéqué le parapet des côtés nord, sud et ouest de l'enceinte. Ainsi, pour compléter les plans récents, il a fallu recourir au plan du *British Museum*. La superposition de ces trois plans a fourni d'excellents résultats et donne un très bon aperçu de l'apparence que devait avoir le fort à l'époque. Cette opération a permis de compléter de façon hypothétique les secteurs ayant subi des altérations (figure 33).

Grosso modo, le tracé du fort Jacques-Cartier se décrit comme étant un **ouvrage à corne** venant couper la pointe au nord et par un tracé irrégulier, caractérisé par une série de **crémaillères** et de **redans** le ceinturant (figure 34). Le choix d'un tel tracé n'est pas surprenant. À l'île aux Noix, le retranchement possède les mêmes caractéristiques. « Ainsi, le contour de ces ouvrages est caractérisé par sa ligne en crémaillères, dotées de saillies en redan ; il ceinture toute la partie sud de l'île, pour se terminer au centre par un ouvrage à corne » (Charbonneau, 1994 : 31). Finalement, le fort de l'île aux Noix est complété par une seconde ligne de défense « [...] qui coupe de façon diagonale la partie sud de l'île, à l'intérieur même du premier retranchement » (figure 35) (Charbonneau, 1994 : 43). On retrouve aussi, au fort Lévis, un tracé semblable à celui de l'île aux Noix et de Jacques-Cartier

(figure 36). Son retranchement ceinture une bonne portion du pourtour de l'île et se caractérise aussi par une succession de crochets, de crémaillère et de redans. Au nord du fort, la pointe de l'île est défendue à l'ouest par une série de dix crochets de crémaillère (1 à 10) séparés par un premier redan (A). Du côté est, se trouvent neuf crochets (26 à 34) disposés entre la pointe nord et un premier redan (E). Notons que le redan (B), à l'ouest, constitue le double symétrique du redan (E), à l'est. À partir de ces deux redans, l'île est ceinturée par une alternance de crochets et de redans se voulant symétriques. Ainsi, se trouvent trois crochets (12 à 14) à l'ouest et quatre à l'est (22 à 25) puis un redan, (C) à l'ouest et (D) à l'est. Finalement, la partie sud de l'île est fermée par une série de trois crochets à l'ouest (15 à 17) et à l'est (19 à 21) se rejoignant à la pointe de l'île (18). Les branches de ces six crochets, au sud, sont nettement plus longues que celles disposées au nord du fort.

À l'intérieur de ce premier retranchement, se trouve un plus petit fort régulier composé d'un ouvrage à corne au nord, de deux redans de part et d'autre, puis d'une série de trois crémaillères pour le fermer. La principale caractéristique du tracé des forts Jacques-Cartier, Lévis et de l'île aux Noix est le choix d'un retranchement composé de crochets, de crémaillères et de redans.

Ces forts français du XVIII^{e} siècle représentent très bien l'influence de Vauban tan en France que dans ses colonies. Vauban préconisait une disposition de redans à intervalle régulier sur le pourtour d'une enceinte (figure 37). Ce type de tracé posait cependant un problème puisque le flanquement qu'il procurait comportait deux angles morts majeurs. Le premier se trouvait directement au centre de la courtine, de sorte que cette dernière n'était alors « [...] flanquée qu'au-delà de 30 toises de distance » (58,47 m) (Charbonneau, 1994 : 36). Cet espace était calculé à partir du centre de la courtine jusqu'à l'endroit où se croisaient les lignes de tir des deux redans adjacents. L'autre angle mort se trouvait directement à la pointe (ou saillant) des redans car les tirs de flanquement ne s'y croisaient tout simplement pas (Clairac, 1757 : 103-104). Ce tracé présentait une autre faiblesse ; « les fossés ont une défense si oblique, qu'elle ne peut évidemment produire qu'un petit effet » (Clairac, 1757 : 104). Ou, « l'obliquité du redan par rapport à la courtine [empêchait] que le fossé soit bien défendu ». La cause de ces défauts était liée aux « habitudes de tir des soldats ou fantassins » (Charbonneau, 1994 : 35-36). Le chevalier de Clairac (1757 :7) avait remarqué au cours de ses expériences que les soldats postés derrière un parapet faisaient pratiquement toujours feu directement devant eux. Ainsi, les tireurs n'orientaient pas leurs coups de feu et « [alignaient] intuitivement [leur] fusil par rapport au parapet » (Charbonneau, 1994 : 36).

La solution devait donc tenir compte du fait que le flanquement se faisait perpendiculairement aux faces des saillants d'un ouvrage défensif.

Clairac (1757 : 112-115) proposait un tracé en crémaillères pour remédier aux faiblesses des redans (figure 38). Les angles saillants des crochets devaient être séparés de 60 toises (116,94 m). Cette distance avait été établie en fonction de l'évaluation de la portée du mousquet que Clairac estimait à 120 toises (233,88 m). La ligne de tir du côté de la crémaillère « couvrira [ainsi] parallèlement celle de la branche suivante jusque vis-à-vis son crochet » (Clairac, 1757 : 113). Le tout serait renforcé, toutes les 400 toises (779,96 m), d'un redan ou d'un bastion doté d'une artillerie qui « offrirait une première ligne de flanquement avancé, devant la ligne de mousqueterie » (Charbonneau, 1994 : 39). Ce type de tracé permettait un meilleur flanquement et était moins exposé au tir en enfilade de l'ennemi puisque les saillies des crémaillères présentaient de plus petites faces[82]. Clairac (1757 : 113) résumait ainsi la qualité du tracé théorique qu'il proposait :

> « [...] l'on peut d'ailleurs compter entre les avantages de ce projet, que les saillants doubles en nombre, et flanqués à demi-portée du fusil, s'avançant peu vers la campagne, sont moins en prise à l'ennemi ; qu'il est plus facile, tan par ce peu de saillie, que par le moins de longueur des branches, de suivre l'alignement déterminé, et de profiter de la configuration du terrain ; que c'est le seul tracé suivant lequel il règne parallèlement et sans interruptions un feu directe, et que c'est encore le seul dont les feux soient distribués également partout ».

Le tracé du fort Jacques-Cartier s'inspire fortement du modèle de Clairac (figure 38). Il débute, sur le front de fortification nord par un demi bastion (A) (figure 34), puis suivent deux redans (B, C). Ce secteur du fort ne ressemble toutefois pas du tout à ce que le plan du *British Museum* nous montre. Là où ce plan indique l'emplacement d'un bastion, ne se trouve en fait qu'un demi bastion et deux redans (l'ensemble A, B, C). Il est possible que des bouleversements, au bélier mécanique, aient modifiés la configuration du terrain, nous croyons que cette action aurait entraîné cette différence entre le plan ancien et la réalité observée lors de notre intervention sur le terrain. Pourtant, le tracé représenté sur le plan de 1999, est conforme au modèle théorique proposé par Clairac et pourrait correspondre davantage à la réalité. Le reste du pourtour du fort est caractérisé, à l'ouest, par deux crochets à crémaillères aux angles très obtus (D, E), au sud, par un seul crochet (F) et à l'est, par une série de cinq crochets (G, H, I, J, K) se terminant par une branche reliée à un demi-bastion

[82] Les saillies des crémaillères proposées par Clairac s'avançaient de 15 toises (29,24 m) (Clairac, 1757 : 113).

(L). Le tracé très irrégulier du fort Jacques-Cartier épouse parfaitement la configuration de la pointe et l'ouvrage à corne au nord la coupe complètement du côté de la campagne[83].

La presque totalité des saillants des crochets du tracé de Jacques-Cartier ont, tel que suggéré par Clairac, une distance inférieure à 60 toises (116,94 m) « ce qui procure un double avantage [...] au niveau du flanquement » (Charbonneau, 1994 : 40). Par contre, en tenant compte des colonnes de tir alignées perpendiculairement au parapet, puisque les soldats avaient tendance à faire feu droit devant eux, certaines branches des crémaillères ne sont pas bien défendues (figure 39). L'exemple le plus évident de ce type de lacune dans le flanquement est la branche J-K. On y voit très clairement que le tir de J ne peut défendre parallèlement la branche (J-K).

Clairac suggérait des saillies s'avançant approximativement du quart de la longueur de la branche (figure 40). Une saillie trop longue devenait alors plus exposée au tir ennemi. À Jacques-Cartier, cette proportion n'est absolument pas respectée. Il est probable que cette configuration soit liée au périmètre de la pointe à fortifier. Afin de parvenir à ceinturer cette pointe en entier, le tracé du fort dut être adapté à la configuration du terrain et cette situation entraîne immanquablement quelques défauts dans les proportions des saillies par rapport à leurs branches respectives. Certaines saillies ont des longueurs supérieures au standard suggéré comme par exemple, sur le front est, la saillie I s'avance à près de la moitié de son côté et H à plus de la moitié. La saillie G, quant à elle, fait le tiers de la longueur de son côté extérieur (figure 34). Si plusieurs flancs des crochets sont passablement exposés au tir ennemi selon la proportion de leur avancement, aucun sur le front est, n'excède 8 toises (15,59 m) de longueur, ce qui respecte approximativement les dimensions maximales suggérées par Clairac (1757 : 113). Ces flancs n'étaient pas véritablement exposés au tir ennemi puisque la configuration du terrain à l'est et à l'ouest ne permettait pas d'y poster une imposante artillerie.

Cette caractéristique entraîne cependant quelques lacunes dans le flanquement du fort Jacques-Cartier. Sur le front ouest, se trouvent deux grands angles morts devant les saillies E

[83] Le périmètre total du fort est sensiblement le même que celui de la pointe sur laquelle il repose. Le fort devait faire environ 374,04 toises (729,00 m) dans son pourtour. À lui seul, le front de fortification est fait 159,93 toises (300 m.). Le front ouest, quand à lui, fait 146,08 toises (284,71 m) et le front nord, face à la campagne est long de 82,61 toises (161,00 m). Michel Gaumond (1977 : 3) évaluait « la surface approximative du fort [...] à 160 000 pieds carrés » (soit environ 14 864,49 m²). Félix Gatien estimait son « étendue [à] douze ou quinze arpents en superficie », soit entre 41 026,73 et 51 283,41 mètres carrés (Gatien, 1955 : 67). Toutefois, des calculs récents exécutés à partir de la carte topographique donnent plutôt une surface du fort avoisinant 19 834 mètres carrés.

et F (figure 39). Au sud du fort, complètement sur la pointe ainsi qu'à l'est, devant les angles G et H, se trouvent aussi de très grands angles morts. Par contre, le sud du fort était assurément défendu par une forte artillerie qui, puisqu'elle permettait d'orienter le tir, contrebalançait cette lacune. D'ailleurs, aucune attaque de ce côté n'était envisageable dû à l'inclinaison de la falaise.

La situation est similaire à l'île aux Noix (et au fort Lévis) où « la saillie du crochet des crémaillères se situe en moyenne à près du tiers de la longueur du côté extérieur [...]. Malgré ce débordement, les branches du retranchement ne sont pas trop exposées à l'enfilade ennemie (figure 41) » (Charbonneau, 1994 : 40). En fait, cette lacune dans le tracé du fort est contrebalancée par la défense naturelle du terrain qu'offre l'eau tout autour. Il semble que Fournier, l'un des ingénieurs en charge des fortifications de l'île aux Noix, ait « d'abord établi le tracé du retranchement de façon à englober dans la fortification toute la partie sud de l'île » (Charbonneau, 1994 : 41). La situation est la même à Jacques-Cartier où le fort encercle toute la pointe du cap et au fort Lévis où le fort ceinture l'île.

Au fort Lévis, par contre là où les qualités du terrain ne contrebalancent en rien les faiblesses du tracé du fort, les quelques angles morts sont corrigés par un second retranchement qui offre des lignes de tir les couvrant. Le nord du fort est de loin le plus fortement défendu. Le fort Lévis présente tout de même des angles morts majeurs, au sud, devant les saillies des crochets 17, 18 et 19 (figure 42).

Sur le front de fortification est du fort Jacques-Cartier, la branche entre les angles J et K, en plus d'être très longue, n'est principalement défendue que par un tir perpendiculaire puisque les feux des crochets H, I et J passent devant mais croisent le tir de L trop loin. De plus, en deçà de 45,00 mètres (23,09 toises) et au-delà de 62,50 mètres (32,07 toises), aucun tir ne croise celui de K. Cette branche (J/K) constitue donc le secteur du fort le plus vulnérable si l'on ne tient compte que des colonnes de tir. Cependant, cette lacune est contrebalancée par le fait que l'ennemi pouvait difficilement attaquer le fort sur ce front à cause de la forte inclinaison de la falaise et parce que l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier était difficile à franchir. De plus, l'autre rive de la rivière se trouve à plus de 250 mètres du fort et elle est commandée par ce dernier. Il était donc impensable d'y installer des batteries pour faire feu sur le fort.

Finalement, au nord, se trouvent deux angles morts importants, l'un se situe à la pointe du bastion L et l'autre devant le redan B. Toutefois, si les demi-bastions A et L étaient défendus par une artillerie, l'orientation du tir des canons aurait permis de couvrir ces angles. Le front de fortification nord est sans contredit le mieux flanqué du fort et cela est dû au fait qu'il est constitué d'un front de fortification régulier dans lequel « le flanquement par la mousqueterie s'effectue parfaitement, et l'alignement des colonnes de tir dans une position perpendiculaire au parapet démontre que tout le terrain devant l'ouvrage est couvert par ces feux défensifs » (Charbonneau, 1994 : 42).

Au fort de l'île aux Noix, un ouvrage à corne similaire ferme le retranchement au nord (Charbonneau, 1994 : 42). Les raisons d'un tel choix étaient, selon toutes vraisemblances, du même ordre que celles qui ont influencé les ingénieurs au fort Jacques-Cartier. « L'ouvrage à cornes permet d'opposer à l'ennemi un front régulier de fortification, tout en couvrant la surface entière de l'île [ou du cap] dans ce secteur » (Charbonneau, 1994 : 42).

Au fort Jacques-Cartier, le côté extérieur du front de fortification nord mesure environ 79,53 toises (155,00 m). Théoriquement, selon le modèle proposé par Vauban, qui fut sans doute celui qui perfectionna le plus les fronts de fortification réguliers, les faces des demi-bastions devaient mesurer environ les 2/7 de la longueur du côté extérieur (Charbonneau, 1994 : 42). Dans le cas présent, cette mesure serait de 22,72 toises (44,28 m). La face droite du bastion est fait environ 20,06 toises (43,00 m) et la face gauche du bastion ouest 20,52 toises (40,00 m). Ces dimensions respectent donc approximativement les standards établis par Vauban.

Vauban, proposait aussi que les angles à l'épaule des bastions soient légèrement obtus[84] ce qui donne une défense relativement directe du bastion opposé sans pour autant que le flanc soit exposé à l'artillerie ennemie (Charbonneau *et al.* 1982 : 102). Au fort Jacques-Cartier, les angles des épaules sont passablement obtus (138° à droite et 118° à gauche). Les flancs des bastions en sont donc plus exposés et c'est sans doute pour mieux protéger ces flancs qu'un redan fut construit devant la courtine.

[84] Un auteur, du nom de Blaise de Pagan ingénieur militaire rédigea un traité intitulé *Les fortifications du Compte de Pagan* en 1645. Ce dernier préconisait des flancs perpendiculaires aux lignes de défense. Cette disposition évitait une trop grande exposition des flancs et permettait une défense plus directe du fossé (Charbonneau *et al.* 1982 : 99).

Pour nuancer ces faiblesses notées sur le flanquement du fort Jacques-Cartier, il faut se souvenir que seul le nord du fort est véritablement attaquable. La configuration du terrain des autres côtés offre au fort une forte défense naturelle. De plus, des abattis étaient disposés de haut en bas de la falaise sur ces côtés. Les angles morts de ces fronts ne représentaient donc pas une grande faiblesse puisque l'ennemi ne pouvait pas escalader le cap sans subir le tir de la garnison du fort qui aurait alors le loisir d'orienter ses armes.

4.4.2- Profils hypothétiques du fort

Pour parvenir à dresser le profil du fort Jacques-Cartier, il faut se fier aux vestiges toujours visibles dans le paysage, aux données archéologiques et aux documents anciens. Toutefois, les profils reconstitués sont hypothétiques et ce, principalement à cause de l'altération qu'ont subi les vestiges tels que des bouleversements pour l'agriculture, l'arasement et une exposition aux intempéries. Pour atténuer ces lacunes, les différents vestiges du fort seront comparés aux modèles théoriques des traités de fortification.

« Pour dresser le profil d'une fortification, l'ingénieur militaire s'interroge d'abord sur le niveau de commandement et par conséquent sur la hauteur de l'ouvrage à construire » (Charbonneau, 1994 : 44). Il n'y a pas de situation de commandement sur le plateau du cap du fort Jacques-Cartier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du tracé de la fortification. Comme ce fut le cas à l'île aux Noix, le profil du fort Jacques-Cartier ne s'élève pas beaucoup par rapport au niveau du sol. André Charbonneau (1994 : 44) explique qu'à l'île aux Noix, les ingénieurs ont choisi d'établir « un profil de retranchement simple, très usuel en fortification de campagne et rapidement construit (figure 43)». La situation à Jacques-Cartier nous semble identique.

Le fort Jacques-Cartier présente deux profils différents dont voici les principales caractéristiques. Nous analyserons chacune de ces composantes plus en détail un peu plus loin. Tout d'abord, sur le front de fortification nord, l'enceinte est composée d'un simple parapet sans terre-plein et muni d'une petite banquette. L'hypothèse de la présence d'une telle banquette peut être défendue par le simple fait que le parapet ceinturant le fort était trop élevé pour que des soldats postés derrière puissent faire feu efficacement sans être surélevés. Devant le parapet, il nous est impossible d'affirmer qu'il y eu bel et bien une berme puisque l'arasement du somment de l'enceinte du fort en aurait effacé toutes traces. Le reste du profil,

toujours au nord du fort, est constitué d'une escarpe et d'un fossé. Ce dernier était possiblement surmonté d'un petit glacis faisant face à la campagne mais le terrain de ce côté, ayant été altéré au fils du temps, nous empêche de vérifier cette hypothèse. L'abbé Félix Gatien, dans sa description du fort, traite d'une palissade en forme de chevaux de frise (Gatien, 1955 : 67). Bien qu'il faille être prudent avec la description de Félix Gatien, nous croyons possible qu'il y ait eu une palissade au nord du fort (figure 44).

Sur les autres fronts de fortification, puisque le parapet surplombe la pente du cap, il n'y a pas de fossé. De plus, le parapet devait y être plus petit puisque ces fronts n'étaient pas exposés au tir de l'artillerie ennemie. Le parapet était possiblement muni d'une banquette bien que sa présence soit difficilement discernable archéologiquement puisque l'érosion du parapet en a effacé toutes traces. Au bas de l'escarpe, se trouve un replat longeant le front de fortification est (figure 45). Cette **berme** eut possiblement la double fonction de retenir les terres de l'escarpe et de servir de chemin de ronde au fort. Finalement, la falaise devait être recouverte d'abattis jusqu'au bas, comme le soulignait John Knox (figure 46) (1914 : 468).

4.4.2.1 – La fouille d'une embrasure à canon.

Lors de la campagne de fouilles de 2004, trois sondages (5A, 5B et 5D localisés sur la carte topographique du site, figure 9) furent effectués dans le secteur des **embrasures à** canons. Ces dernières sont situées sur le front de fortification est, complètement au sud du fort. Elles font directement face à la jonction entre la rivière Jacques-Cartier et le fleuve Saint-Laurent. « Le sondage 5A couvre la partie intérieure de l'embrasure à canon située la plus au nord. Il recouvre entre autres les **joues de l'embrasure** et son **glacis** ainsi qu'une partie du sol à l'arrière de l'embrasure, là où devait se situer la plate-forme à canon. La sous-opération 5B, quant à elle, coupe la joue nord de l'embrasure à canon suivante, soit le merlon commun à ces deux embrasures » (Santerre, 2005 : 20). L'objectif de ces sondages était de déterminer les modes de construction des embrasures à canon et des **plates-formes à canon**.

Le sondage 5A, avait une orientation est-ouest et des dimensions de 5,00 m de long sur 3,50 m de large. Cette sous-opération fut agrandie une première fois vers l'ouest sur une longueur de 2,30 m sur une largeur 0,90 m (figure 48). Cet agrandissement visait à vérifier si l'assemblage de pierres découvert derrière le merlon sud de cette embrasure à canon se poursuivait vers l'ouest. Une seconde extension de 1,70 m de long sur 2,40 m de large,

localisée au nord-ouest de la sous-opération 5A, visait à déterminer si l'assemblage de pierre situé derrière le merlon nord de cette même embrasure se poursuivait vers le nord.

La sous-opération 5B, quant à elle, était orientée d'est en ouest. Elle mesurait 6,00 m de long par 1,00 m de large et fut orientée de façon à couper le merlon sud de la première embrasure à canon. Notons que la sous-opération 5D, quant à elle, faisait le lien entre les sous-opérations 5A et 5B. Ce sondage, visait à vérifier si les assembles de pierres découverts dans les sous-opérations 5A et 5B étaient liés. Il faisait 0,75 m de long par 1,70 m de large et fut agrandi vers l'ouest sur une longueur de 2,40 m et une largeur de 0,50 m.

C'est dans ces sous-opérations que nous avons découvert deux assemblages de pierres des champs posées à tout venant et liées entre elles par de la terre (figure 47). Les pierres utilisées étaient majoritairement du grès de couleur brun-gris (80%) et du calcaire schisteux (20 %). L'assemblage de pierres situé au nord avait des dimensions visibles de 2,47 m de long sur 1,13 m de large alors que celui situé au sud faisait 3,24 m de long sur 2,94 m de large. Ces vestiges avaient une épaisseur moyenne de près de 0,50 m. Tout porte à croire que ces assemblages de pierres seraient les assises d'une batterie de canons située tout juste derrière les embrasures. Nous discuterons de cette batterie de canon un peu plus loin (page 98 à 102). Auparavant, il sera question du parapet du fort pour lequel nous avons obtenu plusieurs informations concernant le mode de construction via la sous-opération 5B qui coupait un de ses merlons.

a) Le parapet

La coupe stratigraphique du merlon fouillé démontre bien la façon dont fut élevé le parapet (figure 49). On y voit les différents étages de terres déposés successivement lors de sa construction. « Les merlons et les joues auraient été élevés par étages successifs et la compacité du sol démontre qu'il a possiblement été damé » (Santerre, 2005 : 51). Généralement, les militaires élevaient les parapets avec les terres provenant de l'excavation du fossé (Charbonneau *et al.* 1982 : 227). « Au fort Jacques-Cartier, en plus de provenir du creusement du fossé, les terres provenaient de l'aménagement de la pente naturelle du terrain » (Santerre, 2005 : 50). Le sondage 5E (figure 9), pratiqué sur la berme située au bas de l'escarpe du front de fortification est nous permit de réaliser une correspondance entre les sols constituant la surface de la berme et de l'escarpe avec celui du parapet. Selon toute

vraisemblance, les terres retirées lors du façonnage de la berme et de l'escarpe à même la pente naturelle du terrain ont été remontées au sommet du cap pour la construction du parapet (Santerre, 2005 :51-52). Pour parvenir à fabriquer le parapet des fronts de fortification est, ouest et sud, estimé à 6 pieds (1,95 m) de haut sur 6 pieds et demi (2,11 m) de large, le volume des terres requises auraient été d'environ 1 224,48 m³ pour le front est, de 1 249,07 m³ pour le front ouest.

Comme le remarquait Michel Gaumond (1977 : 2) le sol du cap de Jacques-Cartier est sableux. Ce type de sol offre une moins grande résistance une fois élevée et est plus sensible à l'érosion. Pour cette raison, des fascines ont probablement été disposées dans le parapet pour lui donner de la cohésion comme en attestent certains documents historiques faisant une description du fort. « Si de tels aménagements ont été utilisés pour la construction des remparts, tel que stipulé dans la documentation historique, aucune trace n'a été découverte lors de la fouille » de la sous-opération 5B (Santerre, 2005 : 50).

Un autre sondage, 5K (figure 9), fut effectué sur le parapet au nord du fort. Une partie du rempart sur ce front de fortification a été bouleversée par un bélier mécanique et toute la surface du fort a été labourée (Gaumond, 1977 : 8). Malgré ces bouleversements le parapet du rempart, situé tout juste derrière le fossé, est toujours perceptible. « Il descend en une faible pente vers l'intérieur du fort et une tranchée perpendiculaire à cette partie du rempart visait à explorer ce vestige afin d'en documenter les modes d'assemblage » (Santerre, 2005 : 36). Ce sondage, d'une longueur de 5,00 m, sur une largeur de 2,00 m n'a révélé la présence d'aucune fascine dans ce secteur. L'absence de fascine s'explique de deux façons. Premièrement, il est possible que les bouleversements contemporains en aient effacé toutes traces ou que, faute de temps et de matériaux, elles n'aient pas été utilisées systématiquement lors de la construction du fort mais seulement à certains endroits.

À l'île aux Noix, on utilisa aussi des fascines et ce, malgré le fait que le sol y soit plus argileux (Charbonneau, 1994 : 47). Il est normal de croire qu'au fort Jacques-Cartier tout comme à l'île aux Noix, des fascines n'aient pas été utilisées systématiquement dans tout le pourtour des retranchements. Certains secteurs de ces forts ne devaient pas en nécessiter l'utilisation. De plus, le manque de temps et de ressources aurait aussi contribué à une utilisation sporadique des fascines. Par contre, au fort Lévis, le rempart était revêtu de « **saucissons** » (Pouchot, 2003 : 141).

En se référant à la coupe stratigraphique du merlon fouillé (figure 49), il est possible d'estimer la hauteur de ce dernier en faisant abstraction des couches de sols qui semblent s'être déposées à la suite de l'abandon du fort (couches 1, 2, 13 et 23). La hauteur obtenue est 3,78 pieds français (soit 1,23 m). Cette dimension ne correspond pas à celles proposées par les ingénieurs de l'époque; puisqu'elle est de 3,72 pieds inférieure à la norme minimale suggérée pour assurer la couverture « à l'action des défenseurs à l'intérieur du retranchement » (Charbonneau, 1994 : 46). Bien évidemment, ces vestiges de terre vieux de 248 ans se sont fortement érodés. Il est difficile de dire à quel point ils ont perdu en hauteur à la suite de l'écroulement des terres qui les composaient. Cette estimation étant trop circonstancielle, il faudra se tourner du côté des données contenues dans les traités de fortification pour évaluer les dimensions des parapets au fort Jacques-Cartier.

« Dans la plupart des traités de l'époque, [pour les retranchements de campagne], la hauteur du parapet est généralement fixée à 7,5 pieds dans sa portion la plus élevée, c'est-à-dire à la crête » (Charbonneau, 1994 : 46). Compte tenu de la hauteur actuelle du parapet sur le front est du fort Jacques-Cartier, il est possible que cette dernière ait été inférieure à la norme. Les concepteurs du fort ont peut-être considéré les soldats postés derrière ce front comme étant suffisamment à l'abri derrière un parapet de moins de 7,5 pieds. La forte pente de la falaise et la grande distance (plus de 250 mètres) entre le fort et la rive opposée de la rivière Jacques-Cartier rendaient toute tentative d'attaque ennemie inefficace de ce côté. La faible hauteur des parapets aurait peut être assurée plus de manoeuvrabilité et de liberté de tir aux soldats faisant feu en direction de la rivière. Comme il est difficile d'estimer de façon définitive la hauteur du parapet, elle sera donc fixée de façon hypothétique à la moyenne entre sa hauteur actuelle et celle minimalement suggérée, ce qui fait environ 6,00 pieds français (1,95 m). Au nord du fort, il semble peu probable que le parapet ait été si peu élevé puisque ce front était le plus susceptible d'essuyer une attaque en règle. Le couvert du parapet était alors une nécessité pour les soldats et pour cette raison, il serait possible qu'il ait eu une hauteur avoisinant le standard minimal de 7,5 pieds (2,44 m).

« Quand à la largeur du parapet, la nature du danger à affronter en constitue le facteur déterminant » (Charbonneau, 1994 : 46). Selon Clairac (1757 : 237), un parapet qui n'est pas exposé au tir du canon peut avoir une largeur de 3 pieds (près d'un mètre). « Quatre pieds et demi conviendront de même à des ouvrages plus considérables qui ne peuvent en être battus que de loin : on en donnera six ou huit au reste et jusqu'à douze à des camps retranchés » (Clairac, 1757 : 237).

Actuellement, le vestige du parapet à l'est du fort fait en moyenne 13,85 pieds (4,50 m) de largeur. Par contre, cette dimension est encore plus faussée que la hauteur puisque les terres du sommet du parapet se sont écroulées de part et d'autre et ont créé une pente s'atténuant graduellement jusqu'au niveau de sol actuel, ce qui en modifie grandement l'épaisseur d'origine. Pour cette raison, il faut plutôt estimer la largeur du parapet proportionnellement à sa hauteur qui fut évaluée à 6,00 pieds. Normalement, un parapet est forcément plus large que haut afin que ses terres puissent tenir en place. Les fronts de fortification est, ouest et sud n'étaient pas considérés comme menacés. Pour cette raison, les concepteurs du fort ont probablement opté pour un parapet aux dimensions minimales plus facile et plus rapide à construire ainsi, la largeur d'un parapet de 6,00 pieds de haut devait être d'au moins 6,5 pieds (2,11 m).

Au nord, le parapet nécessitait une plus grande largeur puisque ce front était relativement exposé. La proximité à laquelle l'ennemi pouvait s'approcher d'un front pour établir ses batteries influençait grandement la largeur du parapet. Du côté de la campagne, cette distance pouvait aller jusqu'à un minimum de 120 toises (233,88 m) si ce front n'était défendu que par un tir de mousquet. Par contre, si une importante artillerie le défendait, l'ennemi devait établir ses batteries à plus de 600 verges (546,00 m) afin d'éviter d'être à portée de tir. Cependant, à une telle distance, le fort aussi était exposé à l'artillerie ennemie. Le parapet au nord de ce front devait donc faire 8 pieds de largeur (2,60 m) soit la dimension proposée par Clairac pour un parapet exposé à l'ennemi. Cette hypothèse se vérifie par le calcul du volume des terres que représente l'excavation du fossé. La quantité de terres retirées lors de son aménagement est d'approximativement 2 862,00 m³. Le profil du parapet proposé pour le nord (7,5 pieds de large par 8 pieds de haut) nécessiterait un volume de terres approximatif de 1 526,95 m³, l'excavation du fossé aurait donc fourni suffisamment de terres pour aménager un tel parapet, pour lui construire une banquette et pour aménager un glacis devant le fossé.

Sur les fronts est, ouest et sud, comme le parapet n'est que de 6,00 pieds (1,95 m) de hauteur, l'utilisation d'une petite banquette pour favoriser le tir était nécessaire mais cette dernière n'aurait été élevée que d'environ 1 pied et demi (0,49 m) afin que les soldats postés derrière puissent bénéficier d'une hauteur de 4,5 pieds (1,46 m) jugés comme essentiel pour se mettre à l'abri (Charbonneau, 1994 : 46) Au nord, là où le parapet faisait 7,5 pieds (2,44 m) de haut, si l'on se fie aux standards de l'époque, une banquette de 3 pieds (0,97 m) aurait été suffisante. Comme ce fut le cas pour l'île aux Noix, « la montée de la banquette emprunte une pente très douce, du double de sa hauteur » (Charbonneau, 1994 : 46). Au fort Lévis, une

banquette fut aussi aménagée : « M. Pouchot, pour rendre ce poste plus susceptible de défense, forma sur le parapet, qui était de 18 pieds [5,85 m] de largeur, un autre de neuf pieds en pièces sur pièces, rempli de terres [...]. Ce qui restait du premier parapet intérieurement servait de banquette » (figure 50) (Pouchot, 2003 : 141).

La plongée du parapet ne peut être calculée à partir des vestiges puisque l'érosion en a arrondi la crête. Les réflexions de Clairac sur le sujet l'ont conduit à penser « que la plongée du parapet est ce qui détermine ordinairement la direction de la mousqueterie, l'on sent que de quelque façon qu'on la trace, elle ne sera jamais sans inconvénient » (Clairac, 1757 : 238). Pour être à découvert de l'intérieur, la contrescarpe et le fond du fossé, nécessitent une forte plongée du parapet. En contrepartie, une trop grande inclinaison de ce dernier affaiblit immanquablement son sommet. « De plus, comme la plongée du parapet détermine l'angle de tir de la mousqueterie, un angle trop aigu rend ce tir fichant alors que pour plus d'efficacité, il doit raser le plus possible la position ennemie » (Charbonneau, 1994 : 47). Clairac (1757 : 239) suggère alors « un pied de plongée par toise aux profils de 6 pieds de hauteur, et que j'augmente celle des autres d'un pouce par demi-pied ». Les auteurs des traités de fortification établissaient la plongée maximale du parapet à 10° sans quoi son sommet serait affaibli (Charbonneau, 1994 : 47).

Au nord du fort Jacques-Cartier, si l'on considère la plongée du parapet suggérée par Clairac qui est de 15 pouces (0,40 m) par toise (1,949 m), pour un parapet de 7,5 pieds de haut et de 8 pieds de large, cette plongée donne un angle de 13°. Ce dernier correspond sensiblement à la limite acceptable de 10°. Par contre, en observant la figure 44 on constate que la ligne de plongée du parapet est légèrement fichante et se termine sur la contrescarpe. Il est donc possible que la plongée du parapet sur ce front ait été inférieure à 13°. Sur les autres fronts, la pente correspondrait exactement à celle proposée par Clairac qui est de 12 pouces (0,325 m) par toise (pour un parapet de six pieds de haut). Ce qui donne un angle de 10°.

b) Les batteries de canons

Des assemblages de pierres des champs furent retrouvés derrière le parapet et l'embrasure à canon fouillée (figures 47 et 48). Ces assemblages devaient « servir à niveler et à assujettir les pièces de bois formant l'infrastructure des plates-formes [à canons] » (Santerre, 2005 : 51). Ces vestiges avaient une largeur de 3,30 mètres, ce qui laisse croire que la plate-forme

qu'ils soutenaient avait sensiblement les mêmes dimensions. Pour ce qui est de la longueur de ces assises, elles étaient construites de façon telle qu'elles suggèrent la présence d'une **batterie** de canon qui devait sans doute couvrir les sept embrasures de ce front de fortification (Santerre, 2005 : 51-52).

> « Pour des plates-formes à canons individuelles, des assises de pierres aux quatre coins auraient été suffisantes. Par contre, au fort Jacques-Cartier, les assises se poursuivaient entre les embrasures à canons. Cette disposition des assises était probablement due au fait que les poutres soutenant la plate-forme étaient ininterrompues » (Santerre, 2005 : 50).

Cette batterie devait être construite de bois tel que le porte à croire la présence de plusieurs clous forgés retrouvés à cet endroit. Cependant, aucune trace de ce matériau n'a été trouvée dans ce secteur lors des fouilles de 2004. Ce résultat nous fait croire que les habitants de Cap-Santé seraient retournés sur le site à la suite de son abandon pour y récupérer les planches qui leur avaient été réquisitionnées (Santerre, 2005 : 65-66).

Entre les assises des plates-formes à canon découvertes, se trouvait un sol mélangé à une grande quantité de charbon de bois (10%), de cendre (1%) et de bois calciné (3%). Cette couche de charbon et de cendre fut possiblement étalée sous la plate-forme pour en chasser l'humidité. D'ailleurs, cette propriété du charbon de bois est présentée dans certains traités de construction rurale tel que celui de Louis Bouchard-Huzard (1869 : 775). Ce dernier y explique que pour préserver les pièces de bois d'un plancher reposant sur le sol « contre les détériorations provenant de l'humidité » il suffit de remplir « les intervalles et les vides entre leur différentes pièces de bois [...] avec du charbon de bois ». Une situation similaire fut remarquée au site des forts et châteaux Saint-Louis alors qu'une couche de charbon de bois se trouvait sous des plates-formes à canon construites en 1691 (Guimont, 2006 : communication personnelle). Il est aussi possible que ce charbon, les fragments de planches de bois carbonisées et la cendre soient des traces de l'incendie de la boulangerie qui se situait, selon Dumas, à seulement 10 pieds (3,25 m) de la poudrière qui, quant à elle, se trouverait, selon nous, tout près de cette embrasure à canons. Nous y reviendrons plus loin (page 110-112).

Un autre assemblage de pierres (figure 51) découvert en 1962, au nord du site et dont aucune mention n'est faite dans les rapports de Michel Gaumond, fut interprété par Alain Chouinard (1999 : 23) comme étant un dallage de pierres. Par contre, si l'on se réfère à la photographie

de ce vestige, on constate qu'il ressemble beaucoup aux assises des plates-formes à canons que nous avons retrouvées, lors des fouilles de 2004, à la pointe sud-est du fort. Le sondage dans lequel Michel Gaumond avait découvert cet assemblage se situerait à environ 130 pieds (40 mètres) de la pointe ouest de l'ouvrage à cornes. De par la position de ce vestige, tout juste derrière le rempart, il se pourrait qu'il corresponde à l'assise d'une plate-forme à canon. Seules de nouvelles fouilles dans ce secteur pourraient tirer cette question au clair.

En 1974, Michel Gaumond retourna sur le terrain pour analyser des vestiges de pierres maçonnées visibles dans la paroi créée par l'érosion au sud du fort (figures 52 et 53). Dans son rapport de deux pages, il n'émet aucune hypothèse concernant la nature de ce vestige qu'il qualifie cependant de « pan de mur ». En identifiant ce vestige comme celui d'un mur, il « faisait probablement allusion au bâtiment du sud du fort » représenté sur le plan du *British Museum* (figure 4) (Santerre, 2005 : 59). Selon nous, ce vestige correspondrait plutôt à une autre construction puisque nous savons désormais que les bases des murs du bâtiment en forme de « T » étaient construites en terre et non en pierre. En effet, un sondage de 6,50 m de long sur 1,00 m de large, 5F (figure 9), fut effectué en 2004 et ce dernier nous a permis de découvrir la base d'un mur en terre dans le secteur de ce bâtiment.

Puisque le cap s'est grandement érodé et qu'environ 5,00 m de terrain au bout de la pointe aurait été emporté vers le bas de la falaise, il ne fait aucun doute que le rempart de ce secteur du fort a disparu. D'ailleurs, l'abbé Gosselin dans *l'histoire du Cap-Santé* soulignait que déjà en 1899 : « le pan de mur que l'on voyait à la pointe est, il n'y a pas encore très longtemps, est tombé au bas de la falaise sans laisser de traces » (Gatien, 1955 : 67). Ainsi, les assemblages de pierres tombés récemment ne seraient pas les premiers à être emportés par l'érosion. Ceux examinés par Michel Gaumond, en 1974, seraient la continuité des vestiges identifiés par l'abbé David Gosselin qui depuis, auraient été emportés par l'érosion. Puisqu'ils devaient être situés tout juste derrière les remparts, il est possible qu'ils aient joué le rôle d'assises de plate-forme à canons.

Comme le parapet n'a véritablement survécu que sur le front de fortification est et que les documents anciens ne nous donnent aucune indication les concernant, il est difficile de connaître le nombre d'embrasures à canons dont disposait le fort Jacques-Cartier. Au sud du front est, le parapet est percé d'au moins sept embrasures toujours visibles parmi les vestiges du fort. En ce qui concerne le reste de la fortification, la présence d'embrasures et leur nombre sont hypothétiques. Seul le plan de Courville indique l'emplacement des embrasures

à canon et pour le peu que l'on puisse s'y fier, deux ouvertures sont représentées complètement au sud. Cependant, il y a fort à parier que le sud, devant le fleuve, était muni d'une plus imposante artillerie destinée à faire feu sur les navires ennemis remontant le Saint-Laurent. Au nord, le plan de Courville indique aussi la présence de deux embrasures. Pourtant, puisque ce front était le plus exposé, l'ouvrage à cornes se devait immanquablement d'être doté d'un certain nombre de pièces d'artillerie susceptibles de défendre adéquatement le fort.

Le seul indice concret dont nous disposons pour nous renseigner sur l'artillerie dont disposait la garnison de Jacques-Cartier se trouve dans le compte rendu de Knox sur le piètre butin récolté après la prise du fort. Knox n'y fait mention que de « *a few indifferents guns, with a very trifling proportion of ammunition* » (Knox, 1980: 278-279). Par contre, habituellement, un fort n'était pas construit en fonction des canons disponibles mais plutôt de ce qui était nécessaire. Il ne faut donc pas se fier au nombre d'embrasures pour déterminer l'artillerie du fort puisqu'il n'est pas impossible qu'il ait été percé de plusieurs embrasures qui ne furent jamais utilisées. D'autant plus qu'il est possible que certains canons aient pu être utilisés pour exécuter un tir en barbette, c'est-à-dire en plaçant la bouche du canon au-dessus du parapet. En ce qui concerne le calibre des pièces d'artillerie présentes à Jacques-Cartier, les seuls indices dont nous disposons sont quatre boulets de canons découverts lors des fouilles de 1962 et de 1999. Trois de ces boulets sont relativement similaires avec des dimensions variant entre 8,16 et 8,84 cm pour des poids variants entre 1,91 et 2,68 kg. Le quatrième boulet, quand à lui, est plus volumineux, il fait 11,00 cm de diamètre et a un poids de 5,38 kg.

Comme les temps étaient difficiles pour les forces armées françaises et que les pièces d'artillerie se faisaient de plus en plus rares, il ne fait aucun doute que le nombre de canons disponible ait été inférieur au nombre d'embrasures percées sur les différents fronts du fort. Pour cette raison, une plate-forme continue derrière un groupe d'embrasures, permettait le déplacement des canons montés sur des affûts marins[85], ou de campagnes d'une ouverture à l'autre. Les assises de cette batterie indiquent clairement que celle-ci se trouvait sensiblement à la même hauteur que le champ de parade.

Cette organisation des différentes plates-formes à canons n'est pas étrangère à celle qui avait prévalu à l'île aux Noix. Là aussi, les plates-formes étaient « fixées au niveau du champ de

[85] Les affûts marins ne sont pas montés sur des roues ordinaires mais des roulettes pleines « qui suffisent pour faire mouvoir le canon sur un rempart, ou sur d'autres petits espaces » (La Chenaye, 1745 : 6).

parade » (Charbonneau, 1994 : 46). Ces « plates-formes volantes » auraient été aménagées pour permettre le déplacement d'une pièce d'artillerie montée sur des affûts marins d'une embrasure à une autre[86] (Charbonneau, 1994 : 47). À l'île aux Noix, « Bourlamaque suggère de garder en réserve des gabions et de la terre [pour fermer les embrasures vacantes] au moment de l'arrivée de l'ennemi, si l'on ne dispose toujours pas de pièces suffisantes pour les armer » (Charbonneau, 1994 : 47). Bien que rien n'indique la présence de telles mesures au fort Jacques-Cartier, il est possible que cette façon de faire ait été couramment utilisée par les militaires français. Pouchot employa aussi une telle méthode au fort Lévis. « Il fit masquer ces embrasures avec des bouts de grosses pièces de bois coupés exprès. On les pouvait déblayer, en les poussant seulement en avant » (Pouchot, 2003 : 169).

Au fort Lévis, l'artillerie était placée sur des batteries de canon bien différentes de celles des forts Jacques-Cartier et de l'île aux Noix. Il s'agissait d'une « galerie de pièces de chêne de 14 pouces [0,38 m] d'équarrissage, sur 10 pieds [3,25 m] de longueur. Elle régnait le long du rempart et lui servait de terre-plein, et le dessous de casematte. Les batteries étaient posées sur cette galerie ou plate-forme, tout le tour de l'isle » (Pouchot, 2003 : 142). Tel que mentionné précédemment, le manque de matériaux et de planches de bois n'auraient pas pu permettre la mise en place de telles galeries aux autres forts.

c) Le fossé et la palissade

Les vestiges du fossé sont toujours visibles devant le front de fortification nord. Une partie de ce fossé est aujourd'hui remplie d'eau stagnante, ce qui en empêche la fouille (figures 54 et 55). Il est improbable que le fossé ait été rempli d'eau au moment de l'occupation du fort. La présence de cette eau dans le fossé s'explique par le fait que le propriétaire actuel du terrain l'emplit lui-même chaque année afin de le transformer en étang (Santerre, 2005 : 65).

Malgré le fait que la pointe extrême nord du fort, située tout près de l'actuelle rue Notre-Dame, ait « été nivelée pour [y aménager] un terrain de tennis [...] le profil du fossé [...] est encore discernable malgré ces transformations » (Gaumond, 1977 : 8). C'est à cet endroit que le fossé fut fouillé en 2004. La sous-opération 5M (figure 9), coupait perpendiculairement

[86] « Plates-formes volantes » fut le terme utilisé par Bougainville (ANC, MG18, K, 9, vol. 3, p 241-244. *Lettre de Bougainville à Bourlamaque, le 16 avril 1760*), probablement pour désigner une plate-forme amovible qui pourrait être aménagée sous les affûts des canons « pour que leur niveau de tir s'harmonise avec les affûts de campagne et par conséquent avec le parapet » (Charbonneau, 1994 : 46).

une section du fossé. Cette tranchée était orientée est-ouest et faisait 3,00 m de long sur 1,00 m de large. Ce sondage permit de localiser la couche de sol qui devait être celle du fond du fossé avant l'abandon du fort. Ainsi, il fut déterminé que la profondeur de cette portion du fossé était d'environ 2,85 mètres par rapport à la hauteur moyenne du **champ de parade** (Santerre, 2005 : 65).

Les relevés topographiques du fort Jacques-Cartier indiquent que la largeur du fossé varie de 5,70 m à 10,30 m » (Santerre, 2005 : 64-65). La largeur moyenne du fossé est d'environ 8 mètres (24 pieds) et sa profondeur maximale est estimée à 2,85 mètres (8,77 pieds). Puisque le fort fut construit à la hâte et que le creusement du fossé produisit une quantité de terre nettement suffisante à la construction du parapet, au nord, on jugea probablement inutile de creuser davantage le fossé. Les fossés des forts Jacques-Cartier, Lévis et de l'île aux Noix ont ceci de commun qu'ils ont des dimensions avoisinant les recommandations de Clairac. Ce dernier ne préconise pas de largeur minimale puisque « le plus de largeur produit toujours ici quelque avantage » (Clairac, 1757 : 243). Concernant la profondeur, Clairac suggère des fossés de sept pieds et demi (2,40 m) maximum à six pieds (1,95 m) au minimum (Clairac 1757 : 243-244). Le fossé de Jacques-Cartier, était donc d'une largeur convenable mais d'une profondeur légèrement supérieure au standard recommandé.

Dans le cas de fossés remplis d'eau, comme ce fut le cas au fort Lévis (Pouchot, 2003 : 142) et probablement à l'île aux Noix (Charbonneau, 1994 : 48), Clairac (1757 : 162) propose des fossés de quinze à vingt pieds (4,87 m à 6,50 m) de largeur sur quatre pieds et demi (1,46 m) jusqu'à six pieds (1,95 m) de profondeur. En ce sens, le fossé du fort Lévis, large de cinq toises (9,75 m) et profond de deux toises (3,90 m) (Pouchot, 2003 : 142) présente des dimensions sensiblement supérieures aux standards. Cependant, les quantités de terres nécessaires à l'élévation de son volumineux parapet de dix-huit pieds de large sur onze pieds de haut (Pouchot, 2003 : 141) firent en sorte que le fossé dut être creusé profondément. D'ailleurs, lors d'une augmentation de la hauteur du parapet, les terres vinrent à manquer et les troupes durent en « faire apporter du dehors de l'île » (Pouchot. 2003 : 141). Si le fort Lévis nécessitait un tel parapet, c'est parce qu'il « était commandé de 24 pieds (7,80 m) par le terrain des Isles à la Cuisse et de la Magdeleine » (Pouchot, 2003 :141).

À l'île aux Noix, le fossé original du fort devait faire dix-huit pieds de largeur (5,85 m) sur sept pieds et demi (2,44 m) de profondeur. À ce titre, le fossé de ce fort était de dimensions nettement inférieures à celles de ses homologues. Pour améliorer cette lacune et pour « tirer

les terres nécessaires à la réfection des banquettes que l'hiver et les nombreuses pluies avaient érodées[87] », le fossé fut élargi de six pieds (1,95 m) tout autour du fort (Charbonneau, 1994 : 48).

La présence d'une palissade au fort Jacques-Cartier est corroborée, dans les textes anciens, par une seule description. John Knox (1914 : 468) écrit que les ouvrages du fort consistent en des « *fascines, earth, and stockades, with felled trees laid from the summit of the height to the water's edge* ». John Knox termine sa description du fort en soulignant ne pas avoir vu, de son bateau, le nord du fort puisque la falaise était trop élevée. Ceci implique qu'une palissade (*stockade*) pouvait se trouver quelque part au sud du fort. Pourtant, les fronts de fortification est, ouest et sud étaient déjà fortement défendus par la pente naturelle de la falaise et les abattis qui s'étendaient du sommet jusqu'en bas (il sera question de ces abattis à la page 108). Il est difficile de croire qu'en une période de pénurie de matériaux, particulièrement de bois, et de manque de temps, une palissade ait ceinturée l'ensemble du fort comme le suggère Michel Gaumond sur son plan dessiné en 1962 (figure 7).

Si une palissade avait ceinturé le fort, elle aurait été installée tout juste devant la berme la « transformant ainsi en une sorte de fossé dont la contrescarpe aurait été constituée de cette clôture » (Chouinard, 1999 : 3). Un sondage de 1,00 mètre de large, 5E (figure 9), sur cette berme n'a révélé la présence d'aucune pièce de bois ayant pu appartenir à une palissade. Il nous semble donc peu probable qu'un tel aménagement ait ceinturé tout le pourtour du fort puisque le manque de matériaux et de temps n'en permettait pas la fabrication mais aussi parce qu'une palissade ailleurs que sur le front nord nous semble tout à fait inutile; le fort étant déjà suffisamment défendu par la pente du cap et les abattis qui la recouvrent. En toute logique, le seul secteur du fort qui aurait nécessité une palissade pour accroître son efficacité était l'ouvrage à corne au nord.

d) L'escarpe, la berme et le glacis

L'escarpe est toujours relativement intacte sur le front de fortification est et la pente qu'elle présente est de 30% (ou 16,7°). Ce qui est tout près de la proportion suggérée par Vauban qui était de 33% ou 1/3 de sa hauteur (Charbonneau, 1994 :47). « Sur toute la longueur du front

[87] Tiré de : ANC, MG18, K, 9, vol. 63, p. 269-270. Bougainville à Bourlamaque, le 17 mai 1760.

de fortification est, soit sur plus de 275 mètres, la pente de l'escarpe a un angle régulier et une hauteur [environ 3,50 m] quasi uniforme.» (Santerre, 2005 : 52-53).

L'escarpe des autres fronts de fortification n'est malheureusement plus perceptible. Au nord, elle est toujours visible derrière le fossé mais puisque le terrain y fut nivelé, elle a perdu de sa hauteur. Complètement à l'extrémité sud du fort, comme nous l'avons vu, l'érosion l'a emportée et à l'ouest, il est possible que les terres formant le parapet aient été poussées vers la falaise lors de l'arasement de ce secteur du fort au bélier mécanique, ce qui eut pour effet de faire disparaître la berme et l'escarpe. C'est l'archéologue Michel Gaumond qui, en 1977, énonçait cette possibilité sans toutefois préciser à quelle époque cette transformation du site aurait eue lieu (Gaumond, 1977 : 8).

En observant le profil hypothétique du retranchement sur les fronts de fortification est et ouest (figure 46), on constate que la berme, ou chemin de ronde, y était nécessaire. En effet, peu importe la plongée établie pour le parapet, il est impossible pour les soldats de faire feu sur la pente de la falaise au bas de l'escarpe. Pour y parvenir, les fantassins devaient inévitablement descendre sur ce chemin de ronde. Postés sur un tel chemin, ils pouvaient efficacement tirer sur un ennemi tentant de remonter la pente naturelle du terrain vers le fort. D'ailleurs, comme la rivière Jacques-Cartier se trouve en bas de ce front de fortification et que l'autre rive de cette rivière est commandée par le fort et se situe à plus de 250 mètres de distance, les soldats postés sur le chemin de ronde ne couraient pas de véritables dangers. Du côté ouest, bien qu'il n'y ait pas de rivière au bas de la pente, cette dernière est si escarpée et haute que les soldats en poste sur le chemin de ronde n'auraient pas couru plus de danger que sur le front est.

Tel que semblent l'indiquer le plan de Murray (figure 11) et de celui du *British Museum* (figure 4), une ligne blanche ceinturant le fort, située à l'extérieur du rempart principal pourrait correspondre à la berme et donc au chemin de ronde. Dans les faits, sur le front de fortification est, se trouve un replat d'une largeur moyenne de 1,90 m au bas de l'escarpe. Ce dernier, plutôt régulier, constitue immanquablement la berme du fort Jacques-Cartier. Cette dernière n'est réellement perceptible que sur le front de fortification est, ailleurs, sa présence reste équivoque. Au sud-ouest, il serait logique qu'il y en ait eu une mais l'érosion en aurait emporté une bonne partie. A l'ouest, des replats sont toujours perceptibles mais il est difficile de conclure qu'il s'agit bel et bien des vestiges d'une berme (figures 56 et 57). Cependant, s'il n'y avait pas eu une telle berme à l'ouest, les terres utilisées pour y fabriquer le parapet

auraient dû provenir d'ailleurs. Il paraît plutôt logique de croire que les militaires aient opté pour l'option la plus simple soit d'aménager une escarpe et une berme afin de remonter les surplus de terre générés par leur aménagement directement au sommet. Cette berme, du côté ouest, aurait aussi joué le rôle de chemin permettant aux soldats de faire feu directement sur la pente du cap.

En 2004, un sondage fut réalisé sur la berme, du côté est, 5E (figure 9). Il était orienté est-ouest et faisait 5,00 m de long sur 1,00 m de large. Ce dernier nous a permis de déterminer qu'il s'agissait bel et bien d'un **chemin de ronde** puisque nous y avons retracé sa surface originelle. En effet, nous avons identifié une surface très compacte et rocailleuse résultant probablement au résultat d'une circulation soutenue. Cette couche de pierres déposée sur le chemin était possiblement destinée à faciliter l'écoulement des eaux afin que, lors de pluies, le replat ne devienne pas trop boueux (Santerre, 2005 : 51). Aucun sondage archéologique ne fut entrepris sur les replats visibles le long du front de fortification ouest et peut-être que de futures fouilles pourraient nous permettre de vérifier s'il s'agit bel et bien d'une berme.

Comment passait-on de l'intérieur du fort au chemin de ronde ? Parallèlement à la campagne de fouilles de 2004, une prospection du site a permis la découverte de deux vestiges sur le front de fortification est. Il s'agit de deux alignements de pierre situés sur l'escarpe, entre la berme et l'intérieur du fort (figures 58 et 59). « La façon dont les pierres qui les composent sont disposées permet de déduire qu'il s'agit, en fait, de deux escaliers. L'alternance des pierres de différentes grosseurs et le souci de placer une surface plane sur le dessus constituent de bons indices » (Santerre, 2005 : 52). La longueur du premier escalier découvert, au nord est d'environ 2,50 m, sur une largeur de 1,18 m. Il se compose de pierres de grès de couleur grise déposées en alternance de grosses pierres pouvant atteindre des dimensions de plus de 1,00 m avec de plus petites pierres d'environ 0,30 m de diamètre (Santerre, 2005 : 34).

Le second escalier découvert, plus au sud, est en bien moins bon état que le précédent. « Seules quelques pierres qui le constituaient sont toujours en place » (Santerre, 2005 : 53). Les propriétaires du terrain affirment qu'une cavité au bas l'escarpe aurait été bouchée il y a quelques années et que les pierres formant cet escalier auraient été utilisées à cette fin (Santerre, 2005 : 53). Quant aux pierres de l'escalier qui sont demeurées en place, elles sont alignées et déposées sur le sol de façon à ce que leur côté plat se trouve sur le dessus (figure

59). Cet escalier fait environ 2,30 m sur une largeur de 0,90 m. Aucun sondage archéologique n'a été effectué en lien avec ce vestige.

Lors des fouilles de 2004 un sondage, 5H (figure 9), situé dans la continuité du premier escalier fut pratiqué. L'objectif principal de l'ouverture de ce sondage était de trouver des traces d'activités humaines en lien avec cet escalier. Cette sous-opération était orientée nord-ouest/sud-est et ses dimensions étaient de 2,70 m de long sur 1,00 m de large. Il nous a permis d'observer que les pierres qui constituaient cet escalier étaient déposées directement sur le sol stérile et comme le site n'a pas été occupé avant 1759, tous les aménagements français à Jacques-Cartier reposent sur ce sol vierge d'artefacts (Santerre, 2005 : 52). Ce qui renforce l'hypothèse voulant que ces escaliers soient contemporains au fort. Seules quelques traces de charbon de bois et une dent de mammifère (probablement une dent de porc) nous permirent de percevoir une certaine activité humaine en lien avec cet escalier.

> D'autres preuves, plutôt circonstancielles, permettent de renforcer l'hypothèse d'une construction de ces escaliers par les troupes françaises. D'une part, le front de fortification est est caractérisé par son **tracé en crémaillère**. Le long de ce front, l'emplacement de ces deux escaliers est similaire. C'est-à-dire qu'ils sont tous les deux situés dans le creux d'un crochet de la crémaillère. Cette position assurait le couvert de la saillie de ce même crochet et mettait les escaliers à l'abri d'un tir ennemi provenant du sud-est. De plus, les soldats montant la garde sur le chemin de ronde devaient avoir des modes d'accès rapides et efficaces vers l'intérieur du fort. Comme la pente de l'escarpe est relativement abrupte et qu'elle n'est construite que de terre non revêtue, il devient difficile d'y monter et d'y descendre sans l'abîmer. Des escaliers étaient donc nécessaires pour accéder au chemin de ronde et compte tenu de l'étendue de ce front de fortification (plus de 275 m) l'utilisation de deux escaliers apparaît alors parfaitement justifiée (Santerre, 2005 : 52).

Le dernier aménagement défensif faisant partie du rempart principal, le glacis, ne se trouvait uniquement qu'au nord du fort et ce dernier aurait été aménagé avec les terres provenant de l'excavation du fossé. Par contre, comme ce fut le cas pour l'île aux Noix, « la très petite élévation du retranchement ne permet pas, si on tient compte de [la] plongée du parapet, d'élever un glacis sur une très longue distance » (Charbonneau, 1994 : 48). L'utilisation d'un glacis à Jacques-Cartier est questionnable. Si l'on se fie aux normes proposées par Clairac, la plongée du parapet aurait donné une ligne de tir légèrement fichante qui terminait sa course près du sommet de la contrescarpe, faisant en sorte qu'un glacis n'était pas nécessaire. Bien que la quantité de terre résultant de l'excavation du fossé aurait permis l'aménagement d'un

glacis, il est impossible de dire quelle hauteur et quelle longueur il aurait eu. Au fort Lévis, la présence d'un glacis est attestée mais ce dernier n'était pas conventionnel : « [il] fut fait avec le bois de chauffage de M. Pouchot. Il couvrait un peu le front qui était exposé du côté de l'isle de la Magdelaine » (Pouchot, 2003 : 142).

Un autre aménagement défensif à avoir été utilisé au fort Lévis et à l'île aux Noix, est la **fraise**. Au fort Lévis, « une berme de 4 pieds (1,30 m) de largeur en dehors [était] garnie d'une fraise » (Pouchot, 2003 : 141) et à l'île aux Noix, l'utilisation d'une fraise est aussi attestée (Charbonneau, 1994 : 47). Quand au fort Jacques-Cartier, il n'est pas impossible que ce type d'aménagement ait été utilisé, mais la documentation historique n'en fait tout simplement pas mention. De plus, au nord du fort, devant le fossé, le terrain fut relativement altéré au fil du temps faisant en sorte que cette hypothèse est difficilement vérifiable archéologiquement.

e) Les abattis et la demi-lune

Pour compléter les défenses du fort, il semble que des abattis aient été installés du sommet de la falaise jusqu'au bas. C'est du moins ce que John Knox (1914 : 468) soutient. Ces abattis devaient sans doute se trouver sur les fronts est, ouest et sud. Aucun texte ni plan n'indique la présence de tels aménagements du côté nord. À l'île aux Noix des abattis furent aussi aménagés au nord et à l'est de l'île. Par contre, ils ne furent construits qu'au moment du siège, dans la partie de l'île la plus susceptible d'essuyer un débarquement (Charbonneau, 1994 : 49). Au fort Lévis aussi des abattis s'avançaient dans l'eau « pour empêcher les chaloupes d'aborder » (Pouchot, 2003 : 142).

Selon le plan du *British Museum,* un redan se trouvait devant la courtine du front nord du fort Jacques-Cartier pour en augmenter les qualités défensives. Sa principale fonction devait être de couvrir la porte du fort qui affaiblissait sans doute la courtine à cet endroit. Selon Bélidor, la largeur du passage des portes devait être d'environ 9 à 10 pieds (soit entre 2,93 m et 3,25 m). Au fort Jacques-Cartier, les bouleversements contemporains ont pu altérer les dimensions réelles de la porte. Par analogie entre les plans de 1999 et celui du *British Museum*, il est possible d'estimer que cette dernière devait faire environ 23,00 pieds français (soit 7,50 m), ce qui est nettement supérieur aux standards proposés. Peut-être que cette porte fut aménagée devant un chemin qui était déjà existant et que l'on ne jugea pas nécessaire d'en

modifier le tracé ni la largeur? De nouvelles fouilles archéologiques dans ce secteur pourraient nous permettre de vérifier le type d'altération qu'a subi cette portion du site et peut-être pourrait-on y retracer les vestiges du redan.

f) Le chemin d'accès et la porte

Derrière le manoir Allsopp se trouve un chemin de terre et de gravier d'une largeur approximative de 6 mètres. Ce chemin, qui coupe la pointe du bastion nord, fait un « Y » devant l'entrée du fort (figure 60). Une de ces branches descend la falaise en une pente relativement douce jusqu'à la rivière Jacques-Cartier. Selon les plans anciens, un petit sentier sinueux en partance de la rivière passait exactement au même endroit (figures 4, 10 et 11). Il est possible que le chemin actuel ait sensiblement le même tracé qu'à l'époque de l'occupation du fort. L'autre branche de ce chemin monte directement vers le fort et en constitue la principale voie d'accès. Cette entrée, d'une largeur approximative de 12 mètres semble avoir été aménagée récemment pour permettre à des véhicules de passer à l'intérieur du fort. L'aménagement de ce chemin aurait vraisemblablement hypothéqué une partie du fossé.

4.5- Les aménagements intérieurs au fort Jacques-Cartier

Le 12 novembre 1759, les travaux de construction des aménagements défensifs du fort Jacques-Cartier furent terminés. Le chevalier de Lévis quitta le jour même pour se rendre à Montréal et laissa le commandement du fort au major-général Jean-Daniel Dumas. C'est sous son commandement que fut entreprise la construction des bâtiments dans l'enceinte du fort. Rappelons que ce fort était d'abord et avant tout destiné à loger les militaires pour l'hiver mais aussi pour préparer une contre-attaque sur Québec. Les militaires avaient donc besoin de baraques pour se loger mais aussi d'espace pour travailler à la fabrication d'échelles, de fascines et de gabions. En quoi pouvait consister les aménagements intérieurs au fort? Le plan du *British Museum* est celui qui représente le plus de bâtiments, en tout six constructions que nous présenterons plus en détail dans les pages qui suivent. De ces constructions, l'une des deux bâtisses carrées situées de part et d'autre de la porte du fort (IV et V, figure 8) pourrait être un poste de garde comme c'est souvent le cas dans plusieurs autres forts

(Chouinard, 1999 :4). Selon les archéologues Michel Gaumond et Alain Chouinard, les trois bâtiments au nord-ouest (I, II et III) seraient des baraques destinées au logement des soldats (Gaumond, 1977 : 6 et Chouinard, 1999 : 4). Puis, la construction située complètement au sud (VI) fut identifiée par Alain Chouinard (1999 : 3-4) comme étant la poudrière du fort. L'étude des différentes possibilités d'aménagement intérieur au fort Jacques-Cartier permettra de vérifier ces hypothèses et de dresser un meilleur portrait de l'intérieur des retranchements.

4.5.1- L'entreposage des vivres et des munitions

Il va sans dire qu'une fortification armée de pièces d'artillerie se doit d'avoir un emplacement spécifique pour y entreposer de la poudre à canon et des munitions. « La poudrière [...] est étroitement reliée au fonctionnement de l'appareil défensif que constitue une fortification. Son emplacement, de même que sa construction, font l'objet d'un souci particulier de la part des ingénieurs militaires » (Charbonneau *et al.* 1982 : 218).

En théorie, la poudrière se doit d'être située à un endroit sûr à l'abri du tir ennemi. Elles « se retrouvent souvent isolées et entourées d'enceintes qui leur sont propres » (Charbonneau *et al.* 1982 : 218). Parmi les bâtiments intérieurs du fort Jacques-Cartier, mentionnons la présence d'une poudrière, clairement identifiée dans la documentation historique. Cette dernière était située tout près de la boulangerie du fort qui fut incendiée le matin du 15 mars 1760. Au sud du fort, le plan du *British Museum* illustre un bâtiment ayant la forme d'un « T » et ce dernier fut identifié par Alain Chouinard comme étant la poudrière (figure 8) (Chouinard, 1999 : 4). Selon lui, son positionnement complètement au sud du fort lui assurait une bonne protection contre le tir ennemi, plus susceptible de provenir du nord; toutefois, nous ne partageons pas cet avis quant à l'emplacement de la poudrière.

Dumas, dans une lettre adressée à Vaudreuil lui expliquant les circonstances de l'incendie du 15 mars, décrivit ainsi la poudrière : « On a fait une excavation en carrée dans le penchant du cap à 10 pieds de la boulangerie, au milieu de laquelle s'élève une cage en planche debout faisant la coste de melon maldressée et donnant du jour en beaucoup d'endroit, la couverture demeure[88] » (RAC, 1906 : 16).

[88] Lettre de Dumas à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 19 mars 1760.

Il est vrai que la localisation de ce bâtiment, au sud du fort, lui assurait une bonne protection, cependant, le bâtiment VI n'est pas carré tel que le rapporte Dumas. De plus, il n'est pas situé dans ce que l'on pourrait appeler un « penchant du cap ». Un sondage de 1,00 m de large sur 6,50 m de long, 5F (figure 9), effectué en 2004 à la pointe sud du fort, nous a permis de découvrir la base d'un mur en terre dans le secteur de ce bâtiment. Ce vestige se trouve sensiblement à l'endroit du fort où l'on se serait attendu à découvrir les vestiges du bâtiment en forme de « T ». Donc, si ce vestige correspond à l'un des murs du bâtiment VI, ce denier aurait été construit en terre et non en bois comme le décrivait Dumas. Puisqu'une partie des murs de cette construction est fabriquée en terre et que ce dernier ne se trouve pas dans le « penchant du cap », il est logique de croire que le bâtiment VI ne correspond alors pas tout à fait à la cage de planches décrite par Dumas. S'il ne s'agit pas de la poudrière, où se trouve donc cette dernière ?

Nous croyons que pour retracer la poudrière, il faut plutôt chercher dans « le penchant du cap ». Il est possible qu'elle ait été creusée dans le creux de la crémaillère H, au sud-est du fort. Toujours localisée complètement au sud, la poudrière aurait été ainsi éloignée du front le plus exposé. De plus, sa position dans le creux d'une crémaillère lui assurait la protection de la saillie de ce même crochet. Elle aurait alors été une construction semi-souterraine aménagée à même l'escarpe. Nous serions, ici, en présence d'une excavation dans le penchant du cap et la cage de planches mal dressées aurait alors pu servir de murs, de plafond et de plancher à la poudrière tout en servant à retenir les terres des parois de ce bâtiment semi-souterrain.

Ce type d'aménagement semi-souterrain devait être humide et mal ventilé et si l'on observe le sol dans ce secteur du fort, il est possible d'y percevoir deux dépressions (figure 61). Ces dépressions résultent peut-être de l'affaissement des sols à l'intérieur de la cage de planches ou encore elles pourraient correspondre à l'emplacement de trous de ventilation aménagés dans son plafond. Dumas, dans sa description de la poudrière, indique qu'elle est munie d'une couverture. Il est donc possible qu'un toit de planches de bois ait recouvert les ouvertures destinées à aérer l'endroit. Cette hypothèse pourrait être vérifiée en pratiquant un sondage archéologique dans le secteur couvert par ces dépressions dans le sol.

En plus de la poudrière, le fort Jacques-Cartier est muni d'une boulangerie, laquelle est aussi utilisée comme magasin (*Extrait d'un document anonyme*, tiré de Lavoie, 1999 : 65). Cette construction dont nous ne possédons pas de description devait emmagasiner les vivres et

équipements de toute sorte. Malgré la mention d'un el bâtiment, il semble peu probable que le bâtiment VI ait été cette boulangerie/magasin puisque le plan du *British Museum* sur lequel il est représenté fut dessiné en 1761 alors que la boulangerie fut la proie des flammes le 15 mars 1760. À la suite de cet évènement, une nouvelle boulangerie fut construite à l'extérieur du fort et une sentinelle y fut postée. Le munitionnaire du fort Jacques-Cartier était alors un certain M. Landrief[89] (RAC, 1906 : 16) qui avait pour tâche de veiller et de suivre « scrupuleusement » les vivres. Il semble que les farines surveillées par M. Landrief n'aient pas été stockées dans la boulangerie. Dumas explique à Vaudreuil que les farines ne coururent aucun risque le matin de l'incendie puisqu' « il n'a jamais été question, Monsieur, de transférer dans le fort les farines de chés Germain, et quand cela eut été, elles n'eussent pas couru de risques dans cette occasion, le hangar du munitionnaire étant fort éloigné du corps de logis qui a brûlé » (RAC, 1906 : 16).

Il y a une distinction importante à faire entre certains bâtiments mentionnés par Dumas. Premièrement, toujours dans cette même lettre à Vaudreuil, il présente la poudrière et la boulangerie en spécifiant qu'elles sont séparées par 10 pieds (3,25 m). La boulangerie constitue le « corps de logis qui a brûlé » mais Dumas fait mention d'un hangar du munitionnaire qui serait « fort éloigné » de la boulangerie. Ce hangar ne serait donc pas la poudrière. À moins que Dumas ait considéré la distance de 10 pieds, entre laquelle les flammes se sont propagées, comme étant fort éloignée. De plus, il est clairement indiqué que si les farines avaient été transférées dans le fort, elles auraient été entreposées dans le hangar du munitionnaire. Il paraît peu probable que l'on ait voulu emmagasiner de la farine dans la poudrière. Pour cette raison, il est clair que le fort Jacques-Cartier était muni, avant le 15 mars 1760, d'une poudrière, d'une boulangerie/magasin et du hangar du munitionnaire. Dans une telle situation, il est possible que le bâtiment VI soit ce hangar. Seules des fouilles exhaustives dans ce secteur pourraient nous renseigner sur ce bâtiment.

4.5.2- Le logement : la fouille d'une baraque.

L'une des principales préoccupations des autorités au fort Jacques-Cartier était le logement. Ce fort était d'abord destiné à loger des troupes, qui rappelons-le devaient totaliser 560 soldats. Les bâtiments I, II et III étaient assurément des baraques. Dans son compte rendu de

[89] Lettre de Dumas à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 19 mars 1760.

fouilles, Michel Gaumond soulignait n'avoir trouvé « [...] aucune trace de bâtiments qui auraient eu un solage de pierres » (Gaumond, 1963 : 4). Mais il mentionne avoir trouvé quelques alignements de pierres de type « *boulders* » et semble croire que ces derniers pourraient correspondre « aux croquis des baraques qu'on aurait construites à cet endroit » (Gaumond, 1962 : 4). Que comprendre de ces affirmations, s'agit-il bel et bien de traces laissées pas les baraques ? Comme ces découvertes ne furent malheureusement pas localisées, il est difficile de vérifier ces informations. De nouvelles fouilles pourraient tirer cette question au clair.

Après une relecture des notes manuscrites de Michel Gaumond en 1999, Alain Chouinard, suggérait qu'effectivement, un certain alignement de pierres pourrait correspondre à l'un des murs d'une des baraques (figure 62). Il est difficile de voir à quoi correspond ce vestige orienté nord-ouest/sud-est d'une longueur de près de 40 pieds (environ 12 m). Les photographies montrent clairement que cet alignement est composé de seulement quelques pierres, non liées et plutôt éloignées les unes des autres. Il est, selon nous, fort peu probable que ce vestige soit l'assise d'un mur.

Lors de la campagne de fouilles de 1999, le principal objectif était de localiser et d'identifier les bâtiments illustrés sur les plans anciens (Chouinard, 1999 : 10). « La stratégie utilisée a été, dans la plupart des cas, d'ouvrir une tranchée de 2 à 5 mètres afin de couper les murs que nous avions positionnés sur le terrain après superposition du plan du *British Museum* avec celui résultant de l'arpentage du fort » (Chouinard, 1999: 12). Alain Chouinard et son équipe ont tenté de localiser les bâtiments I, IV, V et VI (figure 8). Les résultats ne sont toutefois pas concluants (Chouinard, 1999 : 24). L'archéologue explique ce résultat de deux façons; premièrement, il est possible que les sondages aient simplement été effectués à côté des vestiges. Dans un tel cas, le plan du *British Museum* « considéré comme étant le plus précis, n'est en fait fiable que pour le tracé du fort » (Chouinard, 1999 : 25). Sa seconde explication veut que les aménagements du fort aient été complètement débâtis par les paroissiens de Cap-Santé, désireux de récupérer les matériaux. Selon nous, il est possible qu'Alain Chouinard, tout comme Michel Gaumond, n'ait pas remarqué la présence des bases de murs construites en terre tel que nous avons pu les identifier lors des fouilles de 2004. D'ailleurs, Alain Chouinard expliquait qu'il « ne fallait pas s'attendre à retrouver des fondations de maçonnerie, le fort Jacques-Cartier étant un fort de campagne construit en vitesse et conçu pour ne durer que le temps d'une guerre » (Chouinard, 1999 : 24).

Toujours en 1999, « un des objectifs principaux [...] était d'arpenter le contour du fort Jacques-Cartier afin de comparer les formes du terrain avec trois plans d'époque. » (Chouinard, 1999 : 11). « La comparaison [du plan produit en 1999] avec les plans d'époque montre que le plan du *British Museum* est le plus exact. » (Chouinard, 1999 : 11). À la suite de cette campagne de fouilles, des piquets d'arpentage ont été « laissés sur le terrain [...]. Ces piquets [...] sont situés à chaque bifurcation du tracé du fort et indiquent les points qui ont été relevés lors de l'arpentage du site. » (Chouinard, 1999 : 11). C'est à partir de l'un de ces piquets, en 2004, que nous avons pu identifier l'endroit supposé où le mur du bâtiment II devait se trouver. « Ainsi, la sous-opération 5G, orientée est-ouest, d'une longueur de 5,00 m et d'une largeur de 1,00 m fut ouverte à cet endroit. Ce sondage était placé de façon à couper perpendiculairement le présumé mur du bâtiment » (Santerre, 2005 : 40). Ce sondage nous a révélé la présence d'un vestige en argile d'une largeur approximative de 0,50 m, orienté nord-sud. Afin de suivre ce vestige et d'en connaître les dimensions, les sondages 5G et 5L furent ouverts (figure 63). Ils ont permis de dégager le vestige sur une longueur de 11,50 m (figure 64) (Santerre, 2005 : 40).

La base du mur ouest de la baraque II, découverte lors des fouilles de 2004 (dans les sous-opérations 5G et 5L), est construite de terre sèche. Ce vestige fut dégagé sur une longueur de 11,50 m et d'après l'échelle du plan de 1999 (figure 8), la longueur totale de ce bâtiment devait être d'environ 13,75 m de sorte que l'on peut croire que « [...] la presque totalité du mur a été découverte » (Santerre, 2005 : 60). La largeur de ce vestige était de 0,50 m et cette mesure correspond, selon toute vraisemblance, aux dimensions moyennes des murs de terres construits avec des coffrages de bois à cette époque (0,40 m à 0,60 m) (Brown, 1993 : 194). La terre utilisée « était coulée dans un coffrage démontable (figure 65), damée avec une sorte de pilon [ou une demoiselle] puis démoulée après quelques heures de prise » (Fréal, 1978 : 7). L'utilisation de tels coffrages permettait une construction plus rapide et plus efficace (Brown, 1993 : 194). De plus, la technique utilisée ne nécessitait pas l'utilisation de piquets de bois pour soutenir les murs.

La fouille a démontré que la terre utilisée pour la construction des murs ne présentait aucune inclusion mises à part quelques petites pierres. « Étant appelé à constituer sans aucune aide le mur dans son entier, le pisé ou « mâsse » pouvait demeurer purement minéral (argile plus ou moins graveleuse) » (Boithias, 1978-1979 : 15). Il s'agissait d'argile pure qui était mélangée à de l'eau pour ensuite être pétrie, soit par piétinement animal ou le plus souvent, par piétinement humain (Brown, 1993 : 193). Le mur était ensuite élevé par étages successifs

d'environ 2 pieds (0,60 m) et chaque étage était laissé à sécher avant d'y superposer le suivant (Mercer, 1975 : 134). L'opération de séchage variait selon la qualité de la terre utilisée et la saison. Cette opération « pouvait prendre 24 heures » ou plusieurs jours (Marty, 1977 :). « Pour être absolument stables, les murs de pisé (ou de terre franche) nécessitaient un léger fruit, c'est-à-dire une largeur au sommet moindre qu'à la base » (Boithias, 1978-1979 : 15). Ajoutons que les constructions en terre faisaient preuve « d'une inégalable isothermie » et que ce mode de construction était « fort peu coûteux » (Fréal, 1978 : 79). Il n'est donc pas étonnant de voir un tel type de construction à Jacques-Cartier vu la rareté des matériaux, mais surtout, le peu de temps disponible à la construction du fort.

Tout près du mur une grande quantité de clous forgés fut découverte. Ceci semble indiquer que certains éléments architecturaux des baraques étaient possiblement construits avec du bois (Santerre, 2005 : 70). Pour protéger les murs des intempéries et surtout de la pluie, une solution « consistait à faire saillir à l'extérieur les poutres soutenant charpente et plancher afin de communiquer au toit une avancée protectrice suffisante » (Boithias, 1978-1979 : 15).

Aux extrémités nord et sud de ce mur, des arbres empêchaient la progression des fouilles et par le fait même ne nous permettaient pas de retracer les coins nord-ouest et sud-ouest du bâtiment II. Deux sondages orientés nord-sud furent alors ouverts dans le but de mettre au jour les murs latéraux de ce bâtiment. La sous-opération 5N (figure 63), située au sud, faisait 2,00 m de long sur 0,75 m de large et la sous-opération 5Q, au nord, faisait 2,30 m de long sur 0,50 m de large. Le sondage 5N nous a révélé la présence de la base d'un foyer en pierre (figure 66). Cette dernière faisait 1,45 m de long alors que sa largeur ne put être déterminée puisque le sondage ne couvrait pas une surface suffisante (figure 67) (Santerre, 2005 : 71).

Il est possible que seule la base du foyer ait été fabriquée de pierres. L'ensemble de la cheminée devait être en terre, tout comme le mur auquel elle se rattachait. Les âtres et les cheminées construits de la sorte « étaient fait de terre glaise à laquelle on incorporait de petits branchages et de l'herbe [et ce type de foyer servit] longtemps au régime français, probablement à cause de la grande accessibilité des matériaux et parce qu'il était facile à construire » (Moussette, 1983 : 51-52). Le mode de fabrication le plus répandu à l'époque était celui dit « à quatre bâtons ». Ces foyers étaient faits de quatre tiges de bois verticales formant un cadre, liée entre elles par des bâtons, pour ensuite être recouverts de terre (figure 68) (Moussette, 1983 : 122). D'ailleurs, un nodule d'argile découvert près de ce foyer présente l'empreinte de l'un des bâtons formant son cadre (figure 69).

D'après l'emplacement du foyer retrouvé lors des fouilles de 2004, il ne fait aucun doute que ces derniers étaient placés aux extrémités des logis. Impossible de dire si les baraques étaient munies de deux foyers puisque les fouilles, au nord du bâtiment II (sous-opération 5Q), n'ont pas révélé la présence d'un second foyer. Seul un assemblage de pierres y fut découvert et il ne contenait aucune trace de combustion ou d'éléments nous permettant de l'associer à un foyer ou à tout autre type d'aménagement. Cet assemblage de pierres avait des dimensions dégagées de 1,10 m de long sur 0,50 m de large et une hauteur approximative de 0,25 m. Les pierres le composant étaient empilées les unes sur les autres et étaient du grès de couleur gris brun à 80 % alors que l'autre 20% de pierres étaient schisteuses. Les dimensions de ces pierres variaient, certaines faisaient moins de 0,10 m alors que d'autres atteignaient plus de 0,60 m. L'étroitesse de l'espace ayant permis le dégagement de ce vestige n'a pas permis de déterminer quelle était son orientation (Santerre, 20005 : 45). Seules de nouvelles fouilles pourraient répondre aux questions concernant cet aménagement.

Comment étaient disposés les foyers dans les baraques du fort Jacques-Cartier? Il est évident que les cheminées centrales étaient de loin les plus efficaces puisque « ce type de cheminée avait comme principal avantage de distribuer la chaleur uniformément. [...] Son rendement dépassait de beaucoup celui de la cheminée placée dans le mur pignon, car toute la chaleur du dos du foyer rayonnait vers l'extérieur et ne contribuait en rien au chauffage » (Moussette, 1983 : 53). Malgré tout, les baraques de Jacques-Cartier n'étaient munies que de foyers dans les murs pignon. Il est toutefois possible que des divisions intérieures aux baraques aient aussi été équipées de foyers. Par contre, vu la petite dimension des logis, il est plus logique de croire que seuls deux foyers placés aux extrémités aient suffi.

Outre les foyers de terre, les militaires auraient aussi utilisé des modes de chauffage d'appoint. Plusieurs fragments de marmites de fonte ont été retrouvés sur le site et il n'est pas exclu que ces récipients aient été utilisés comme braseros bien qu'aucune preuve archéologique ne le confirme. Malheureusement pour les soldats de Jacques-Cartier, Bigot, dans une lettre qu'il envoya à Lévis, affirme que « pour les poêles, il n'y en a plus un seul. M. de Bourlamaque en demande aussi pour l'île aux Noix et l'ingénieur pour le fort Lévis. On m'envoie des Trois-Rivières des plaques que l'on a fait percer aux forges, que je ferai passer à ce dernier fort, et ils feront les poêles en pierre[90] » (Casgrain, 1895c : 83). La

[90] Lettre de Bigot à Lévis, Montréal, le 30 octobre 1759.

situation était donc identique au fort Lévis et à l'île aux Noix, les militaires durent se contenter de foyers de fortune qu'ils fabriquèrent.

Si l'ensemble des baraques n'a pas été fait de bois, c'est probablement à cause de la pénurie de ce matériau. D'ailleurs, Bourlamaque expliquait à Lévis que : « Vaudreuil me marque qu'à défaut de planches pour faire des logements, il faut faire des baraques[91] » (Casgrain, 1891b : 75). Quelle est donc la distinction entre les baraques et les logements ? Les dictionnaires militaires ne nous fournissement pas de véritable élément de réponse. Il est simplement possible d'en conclure que les baraques sont des habitations temporaires rudimentaires (De la Chenaye, 1745 : 39) et que le mot logement est un terme générique utilisé pour désigner tout endroit où logent des militaires. Par contre, une piste nous est lancée dans *le petit dictionnaire canadien de la langue française*. En effet, selon ce dernier, une baraque est une construction plutôt rudimentaire généralement faite de planches alors que le logement est une construction plus spacieuse (Bélisle, 1969 : 46 et 285). Cependant, Bourlamaque dut construire les baraques de l'île aux Noix et ce, sans planches. Plus tôt dans la même lettre à Lévis, Bourlamaque discute des cheminées de ces logis et explique que « n'ayant point de pierres, il faut faire les cheminées en terre[92] » (Casgrain, 1891b : 75).

La garnison du fort Jacques-Cartier, au cours de l'hiver de 1759, se chiffrait à environ 560 hommes au mois de novembre et 460 au mois de janvier. Seules trois baraques variant entre 15,00 et 20,00 mètres de long sur 10,00 mètres de large apparaissent sur le plan du *British Museum*. Cet espace de logement semble relativement restreint pour y loger plus de 400 hommes. Pas étonnant que « les constructions du fort [étaient] trop petites pour loger toute la garnison, [et qu'] une partie des soldats s'étaient fait des cabanes avec tout ce qu'ils avaient pu trouver » (Casgrain, 1891c, 325). Il ne faut pas oublier que la maison Piché servit de quartier général et d'hôpital et que les officiers tels que Vaudreuil, Lévis, Dumas et Bourlamaque y ont sans doute résidé. Mentionnons aussi que la présence de latrines était indispensable et que, pour l'instant, aucun indice ne nous permet de les localiser. Peut-être que de nouvelles fouilles dans le périmètre intérieur du fort ou dans les alentours, à l'extérieur, pourraient nous permettre de les localiser.

[91] Lettre de Bourlamaque à Lévis, île aux Noix, le 1er novembre 1759.
[92] *Ibid.*

4.5.3- Les autres bâtiments du fort.

Il n'y a que très peu d'indices concernant les autres constructions intérieures au fort Jacques-Cartier. Seul le plan du *British Museum* illustre deux bâtiments carrés, de part et d'autre de la porte principale (bâtiments numéros IV et V). Tel que mentionné précédemment, l'archéologue Alain Chouinard (1999 : 4) souligne que l'un d'entre eux est peut-être un poste de garde. « En effet, aux forts Toulouse, Saint-Joseph et Niagara, des corps de garde sont visibles dans les environs de la porte d'entrée du fort » (Chouinard, 1999 : 4). Il est donc possible que l'un de ces bâtiments, ou les deux, aient été des postes de garde.

L'acte de capitulation du fort mentionne la présence d'un hôpital et il semble que ce soit la maison Piché qui ait rempli cette fonction puisque deux blessés y auraient été soignés. Selon Carl Lavoie, au cours de la bataille de Sainte-Foy, Bourlamaque fut atteint à une jambe par un boulet de canon et il fut transporté et soigné pendant quelques jours dans la maison des Piché (Lavoie, 1999 : 89). Plus tard dans l'été, le 28 août, la frégate française la *Brassavan* mouilla devant le fort Jacques-Cartier. Le commandant de cette frégate, Louis Poulin-Cressé de Courval mit pied à terre et l'un des miliciens postés au fort, méprenant son uniforme rouge pour celui d'un soldat anglais, ouvrit le feu en sa direction. Selon Félix Gatien, Courval, blessé à la cuisse, fut transporté à la maison des Piché (Gatien, 1955 : 73). De plus, Félix Gatien (1955 : 69) explique que « pendant que l'armée française était à Jacques-Cartier, elle eut pour aumônier le père Alexis Duburon, [un] récollet ». Ce dernier aurait séjourné quelques temps au fort. Peut-être y avait-il aussi une chapelle à Jacques-Cartier ?

Il est aussi fort probable qu'il y ait eu des écuries au fort Jacques-Cartier puisque la cavalerie commandée par De La Rochebeaucours était échelonnée « depuis Cap-Rouge jusqu'aux Écureuils[93] » (RAPQ, 1939 : 1). Ces « volontaires à cheval » devaient souvent passer par Jacques-Cartier pour s'y ravitailler. De plus, certains officiers devaient se déplacer à cheval et un endroit pour loger ces chevaux était nécessaire.

En plus d'une écurie, les aménagements du fort devaient contenir des ateliers telle une forge. Ces endroits auraient permis aux militaires de travailler aux préparatifs de la contre-attaque sur Québec à l'abri du froid hivernal. Comme ce fut le cas dans certains forts, tels les forts Duquesne (figure 70) et Frontenac (figure 71), des cuisines et des fours ont pu être aménagés

[93] Vezon, Joseph, *Évènements de la guerre en Canada depuis le 13 septembre 1759 jusqu'au 14 juillet 1760.*

dans des bâtiments indépendants. Les baraques étant petites, il n'est pas exclus que les militaires aient mangé dans des endroits spécifiquement destinés à la cuisine. Pour l'instant, la présence de tels bâtiments ne peut être qu'hypothétique. Seules des fouilles archéologiques à l'intérieur du vaste fort pourront permettre de clarifier ces questions.

4.6-Les différents rôles attribués au fort Jacques-Cartier au cours de sa courte existence se reflètent-ils dans la façon dont cet ouvrage défensif fut construit?

Le choix de Jacques-Cartier en tant qu'établissement destiné à surveiller la frontière de Québec fut principalement fait en fonction de l'emplacement du site. Jacques-Cartier se trouve entre Trois-Rivières et Québec, à la mi-chemin sur la principale voie d'approvisionnement de cette frontière. De plus, le cap de Jacques-Cartier est d'une défense naturelle, avec les forces et les faiblesses que nous lui connaissons. Pourtant, après avoir procédé à l'analyse de son tracé et de son profil, il paraît évident que le fort témoigne plus d'une adaptation au terrain qu'à tout autre facteur relevant du génie militaire. Les rôles auxquels ce fort était destiné sont-ils perceptibles dans la façon dont il fut construit ?

Les objectifs fixés pour fort Jacques-Cartier varièrent grandement lors des campagnes de 1759 et de 1760. À l'automne 1759, après la prise de Québec, on établit Jacques-Cartier afin d'y faire entrer une portion de la garnison de cette frontière en quartiers d'hiver et d'y assurer une partie des préparatifs pour une contre-attaque sur Québec prévue pour le début de la campagne suivante. Par contre, après l'échec de cette contre-offensive, le rôle du fort bascula radicalement, il devint un avant-poste devant servir de point d'appui aux troupes postées sur la frontière de Québec qui devaient surveiller les mouvements ennemis dans cette région. Ce revirement de situation fut le reflet de la stratégie défensive de la colonie toute entière lors de ces deux dernières années de guerre en Amérique du Nord.

4.6.1- Les forces en présence lors à l'hiver 1759-1760

Selon Lévis, la frontière de Québec consista à l'hiver de 1759-1760 « au poste de Jacques-Cartier, où il y aura 1 000 hommes dans le fort ou aux environs, pour observer la garnison de

Québec[94] » (Casgrain, 1889b, 246). Alors que l'automne s'avançait, les troupes de Murray, à Québec, se chiffraient à 7 313 soldats (Fowler, 2005 : 232). Un journal de Paris rapportait que les Anglais ne détenaient pas plus que les ruines de la ville (Frégault, 1975 : 350. *Gazette de France, 1er décembre 1759*). « *They have captured Quebec, but what they had really done was to trade their position as attackers and become besieged [...]. This coming winter, it would be British troops who would go hungry and wait to be attaked* » (Borneman, 2006: 224).

Au début du mois d'octobre, alors que les travaux au fort Jacques-Cartier étaient amorcés, les dirigeants français craignaient toujours pour Montréal et Trois-Rivières. Le fort Jacques-Cartier devait alors « couvrir la colonie des entreprises que la garnison anglaise aurait pu faire[95] » (Casgrain, 1895e : 220). Mais de telles entreprises n'eurent jamais lieu. La campagne était, à toutes fins pratiques, terminée et la garnison anglaise de Québec se concentra sur les préparatifs de l'hiver à venir. Durant cet hiver, leur objectif fut de préparer Québec à une éventuelle attaque et de récolter des informations sur les projets des Français.

Du côté français, on établit que le meilleur parti à prendre était : « [...] la prise de la capitale. Tâche d'une extrême difficulté qui ne pourrait être menée à bien qu'à la condition de recevoir plus de renforts. François Le Mercier fut alors dépêché à la cour de Versailles, en novembre 1759, pour y exposer la situation et demander les renforts nécessaires. Pendant ce temps, dans la région de Québec, tous les efforts des troupes furent déployés sur les préparatifs de la contre-attaque. Les militaires postés à Jacques-Cartier y travaillèrent et des détachements furent alors envoyés en tant qu'éclaireurs vers Québec. L'objectif d'une telle stratégie était, d'une part, d'observer le déroulement des préparatifs sur la ville de Québec afin de soutenir une attaque, de récolter des informations sur les dispositions que les troupes de Murray comptaient prendre dès le printemps et finalement de nuire à ces préparatifs. Cette tâche, les troupes postées à Jacques-Cartier s'en acquittèrent bien. Le 20 mars 1760, Dumas souligna que « les prisonniers [anglais] rapportent qu'il n'y a point été fait de détachement pour le sud et que la garde ordinaire de la pte de lévi est de même force que celles de Ste foi et lorette[96] » (RAC, 1906 : 7). Le canonnier Vezon, posté à Jacques-Cartier, explique le déroulement de l'hiver :

[94] Lettre CIII, de Lévis au Maréchal de Belle-Isle, Jacques-Cartier, le 1er novembre 1759.
[95] Relation de l'expédition de Québec, 1760, non signée.
[96] Lettre de Dumas à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 20 mars 1760.

> « On s'occupa de part et d'autre le reste de la campagne, les ennemis à disposer la ville pour y passer l'hyver, et nôtre armée à construire le fort de jaque-cartier [...]. Le plan de M le Mqs de Vaudreuil [était] d'entretenir dans cette partie 15 ou 1 800 hommes ; alors on eût été à même de harceler continuellement l'ennemi. Et de l'empêcher de faire du bois ; ce qui auroit certainement obligé M. Murray à capituler dans le cours de l'hyver ; mais le mal qui en seroit résulté sur les habitants des environs de quebec, qui à coup sûr auraient été incendiés, et sur toutte choses, le défaut de subsistance, forcèrent ce général à s'en tenir à la défensive[97] » (RAPQ, 1939 : 1 et 2).

De la fin de l'automne au printemps de 1760, le fort Jacques-Cartier fut principalement sollicité pour son logement et l'espace de travail sécuritaire qu'il offrait. La garnison de Québec n'était pas véritablement menaçante. Le nombre d'hommes à loger à Jacques-Cartier au cours de l'hiver allait varier entre 560 et 400. L'enceinte du fort était vaste, plus de 19 000 mètres carrés, assez grand pour y aménager plusieurs baraques. Pourtant, seul trois bâtiments associés au logement nous sont connus (outre la maison Piché). Les textes d'époque stipulent que ces baraques étaient trop petites et que les soldats durent se loger à l'extérieur du fort avec ce qu'ils purent trouver pour se faire des cabanes. Si l'on se fie aux plans anciens, on constate aisément que l'espace entre les bâtiments intérieurs au fort est suffisant pour y aménager d'autres baraques. Pourquoi l'espace de logement était-il défaillant à Jacques-Cartier ? La construction des ouvrages défensifs du fort se termina le 12 novembre 1759. L'on entreprit ensuite la construction des aménagements intérieurs qui se termina autour du 26 décembre de la même année. En d'autres termes, à peine plus d'un mois suffit pour que ces constructions soient toutes terminées. Au mois de décembre, l'hiver était peut-être déjà suffisamment bien installé pour que des travaux supplémentaires ne soient pas entrepris. La pénurie de matériaux a aussi pu mettre un terme à la construction des bâtiments. Le périmètre du fort témoigne d'abord et avant tout d'une adaptation au terrain. L'objectif primordial des concepteurs était de couper la pointe du cap par un ouvrage à corne et de protéger son périmètre par un retranchement. L'intérieur du fort n'a donc pas, de prime abord, été conçu pour y construire plusieurs corps de logis mais il est bel et bien le résultat de facteurs tactiques liés à la configuration du terrain. En ce sens, l'étude du fort et de ses capacités de logement ne reflète pas véritablement cette préoccupation qui était de faire entrer en quartiers d'hiver une partie de la garnison.

[97] Vezon, Joseph, *Évènements de la guerre en Canada depuis le 13 septembre 1759 jusqu'au 14 juillet 1760.*

4.6.2- Le printemps 1760 jusqu'à la levée du siège de Québec

Les troupes anglaises postées à Québec souffrirent de fièvres, de dysenterie et de scorbut tout au long de l'hiver (Frégault, 1975 : 374-375, Anderson, 2000 : 393 et Fowler, 2005 : 232). Mal préparées pour la saison froide, l'hypothermie les guettait et, selon l'historien Guy Frégault, « au début de janvier, les hôpitaux en étaient remplis, on en enterrait deux ou trois tous les jours » (Frégault, 1975 : 374). Si bien qu'à la veille de la bataille de Sainte-Foy, à la mi-avril, les troupes de Québec ne comptaient plus que 4 000 hommes en état de combattre (Anderson, 2000 : 393).

Le 20 avril 1760, la majeure partie des troupes de la Nouvelle-France se mirent en route vers Québec. Guy Frégault estime que cette armée se composait de « 7 260 hommes, dont 3 000 canadiens, répartis en cinq brigades de deux bataillons outre le bataillon de la milice de Montréal, un corps de cavalerie et une bande d'un peu moins de 300 sauvages » (Frégault, 1975 : 373). Dès lors, le fort Jacques-Cartier revêt le rôle de centre de distribution et de ravitaillement, rôle qu'il ne joua pas longtemps. La bataille de Sainte-Foy et le siège de Québec se déroulèrent avec le dénouement que l'on connaît : le siège fut levé le 17 mai 1760 à la vue d'un navire anglais venant ravitailler la ville.

Les renforts demandés à la France par Le Mercier ne rejoignirent jamais les troupes de la colonie. Des cinq navires marchands envoyés par la France, trois furent interceptés dès leur départ par la flotte britannique de Boscawen. Le reste du convoi arriva à l'embouchure du Saint-Laurent le 14 mai. Par contre, six jours plus tôt, des navires anglais avaient quitté Louisbourg en direction de Québec et plutôt que de s'aventurer sur le fleuve dont les Anglais étaient maîtres, le *Machault* et les quelque 200 soldats français survivants mirent l'ancre à l'embouchure de la rivière Ristigouche, dans la baie des chaleurs. Là, selon Fred Anderson, ils se joignirent à quelques réfugiés acadiens et formèrent une petite résistance armée (Anderson, 2000 : 395).

Les autorités françaises avaient placé beaucoup d'espoirs dans la reconquête de la capitale, mais cet échec accentua de beaucoup le courant de défaitisme en Nouvelle-France. De ce défaitisme découla la stratégie de défense de toute la colonie, centrée sur Montréal. « Les miliciens ne songent qu'à s'en aller. Ceux du gouvernement de Québec, reconnaît Vaudreuil, sont « excusables » de déserter : qui sait si Murray n'usera pas de représailles envers eux ?

[…] Le gouverneur sait avoir mis dans l'offensive de Québec tout ce qui restait de force à la colonie » (Frégault, 1975 : 379-380).

Le rôle que joua le fort Jacques-Cartier lors du siège de Québec lui fut sans doute attribué en raison de sa situation géographique. C'est à l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier que quelques navires français se retirèrent lors du siège[98] (Casgrain, 1895e : 235). On y laissa aussi plusieurs pièces d'artillerie ainsi que des vivres et des munitions. Si la marine se retira à cet endroit, c'est sans doute à cause de la distance entre Québec et le fort Jacques-Cartier. Ainsi, advenant un événement malheureux près de la cité, les navires ne seraient pas directement exposés. De plus, le fort lui-même, qui commande le fleuve et la rivière, est équipé de ses plus fortes pièces d'artillerie à sa pointe sud, les bateaux français étaient donc bien défendus au pied du fort.

En étant le seul poste français dûment fortifié sur la frontière de Québec, contrairement à la Pointe-aux-Trembles ou à Deschambault, où quelques ouvrages avancés protégeaient les troupes cantonnées autour de l'église, Jacques-Cartier devint le choix le plus logique pour y entreposer les vivres et les munitions. Même si ces retranchements n'étaient pas imprenables, les denrées qui y furent entreposées y étaient plus en sécurité qu'ailleurs sur cette frontière.

4.6.3- L'été 1760, le fort Jacques-Cartier en tant qu'avant-poste

L'échec de Québec modifia grandement la stratégie française. Selon l'historien Guy Frégault, « trois fronts [étaient désormais] à défendre [ce qui obligea] les chefs à une division de forces qui les [rendit] faibles partout » (Frégault, 1975 : 367). Les autorités britanniques prévoyaient mettre en route trois armées qui devaient converger vers Montréal et y arriver simultanément. Fred Anderson estime que Murray allait remonter le fleuve Saint-Laurent avec trente-deux vaisseaux armés, neuf batteries flottantes et plusieurs barges et bateaux. À leur bord, l'on pouvait compter 2 200 hommes, tous des réguliers (Anderson, 2000 : 397). Pour surveiller cette armée, Lévis laissa « à Deschambault aux ordres de M. Dumas et de Fouillac un corps d'environ quinze cent hommes de troupes de terre et de la marine et d'environ quatre à cinq

[98]Relation de l'expédition de Québec, 1760, non signée

cents canadiens, dont M. Dumas tirera un détachement d'environ deux cents hommes pour occuper la Pointe-aux-Trembles et autant à Jacques-Cartier[99] » (Casgrain, 1889b : 317).

Les troupes de Dumas et De Fouillac ainsi que la garnison de Jacques-Cartier, aux ordres de De Repentigny et plus tard de D'Albergatti Vezza, avaient pour mission d'observer les mouvements sur le fleuve et de retenir la flotte de Murray le plus longtemps possible. Au moment du passage de la flotte brittanique, Fred Anderson raconte que: « *the french cannon on the shore occasionnally lobbed round at the passing flotilla, but only the current, contrary winds, and the weakening force of the tides slowed its progress* » (Anderson, 2000: 397). Devant l'inefficacité de leur artillerie, les troupes françaises décidèrent de suivre la flotte de Murray par la côte. Elles désiraient empêcher les troupes britanniques de débarquer et de proclamer leur conquête afin de recevoir la soumission de la population locale. « *In the event, they could not even do that* » (Anderson, 2000 : 397). Murray fit plusieurs haltes en chemin et rencontra une population locale plutôt coopérative.

C'est probablement de ce rôle de contrôleur sur le fleuve que la conception du fort témoigne le plus. Les vestiges des embrasures et des plates-formes à canon, faisant face à la rivière et au fleuve en sont les plus grands témoins. On imagine bien les pièces d'artillerie orientées vers les navires anglais remontant le fleuve qui, malheureusement, devaient passer à trop forte distance. L'intention y était mais il est possible de remettre en question les mesures entreprises pour nuire à la remontée du fleuve.

Les ingénieurs et les artilleurs du fort savaient bien que les canons faisant face au fleuve n'inquiéteraient pas vraiment la flotte britannique. D'ailleurs, en octobre 1759, Lévis désirait faire fortifier la rive sud, devant le fort. Bien qu'insuffisante, cette mesure aurait tout de même permis de ralentir la flotte britannique au moment de son passage devant Jacques-Cartier. Poster des navires ou des batteries flottantes sur le fleuve, devant le fort aurait aussi pu permettre d'offrir une meilleure résistance.

Aux postes de Deschambault et de Jacques-Cartier, le passage de la flotte anglaise fit craindre pour Trois-Rivières et l'essentiel des troupes de la frontière parti pour s'y rassembler. Pourtant, les Britanniques ne s'y arrêtèrent pas et poursuivirent leur chemin directement vers Montréal. Dès lors, la frontière de Québec n'existait plus. Seuls quelques hommes y furent laissés pour protéger les quelques postes et le reste des troupes quitta pour Montréal.

[99] Lettre CXLVII, de Lévis à Vaudreuil, Jacques-Cartier, le 21 mai 1760.

Cette stratégie adoptée par les troupes françaises sur la frontière de Québec fut identique à celles préconisées au sud et à l'ouest de Montréal. Le poste de l'île aux Noix, sur le Richelieu, devait résister le plus longtemps possible à l'armée de Haviland comptant environ 3 400 hommes (Frégault, 1975 : 382). Pour ce faire, Bougainville disposait de 1 450 hommes. Le 27 août, après neuf jours de siège, les troupes de l'île aux Noix retraitèrent vers Montréal et firent brûler les postes de Chambly et Saint-Jean sur leur chemin (Anderson, 2000 : 401).

À l'ouest de la colonie, selon Fred Anderson, sur les rapides du Saint-Laurent, le capitaine Pouchot hérita d'une situation encore plus délicate. Il devait ralentir le plus longtemps possible les troupes de Amherst fortes de 11 000 hommes. Pour y parvenir, il disposait d'un poste fortifié, le fort Lévis occupé par 300 hommes. Les troupes de Pouchot résistèrent tout de même pendant une semaine (Anderson, 2000 : 401). Inévitablement, les trois armées anglaises se présentèrent devant Montréal qui capitula sans résistance.

4.6.4- La prise du fort Jacques-Cartier

Il est difficile d'évaluer l'efficacité des retranchements du fort Jacques-Cartier puisqu'ils ne furent jamais mis à l'épreuve. La seule fois qu'une armée se présenta devant le fort, des négociations rapides évitèrent le combat. Les troupes de Frazer, fortes de 700 hommes selon Dussault (1946 :102) débarquèrent en dessous du fort le 9 septembre 1760 (Knox, 1980 : 278-279). À l'est, le fort était fortement protégé par la rivière Jacques-Cartier, mais à l'ouest, plusieurs possibilités de débarquement s'offraient. Les Anglais ne rencontrèrent aucune opposition « *and instantly possessed themselves of an advantageous piece of ground witch, by it's unevenness, saved the colonel the trouble of erecting any cover, either for his guns or his men* » (Knox, 1980 : 278-279).

Si les troupes du fort ne s'opposèrent pas au débarquement de Frazer, c'est parce qu'elles n'attendaient pas cette attaque. John Knox (1980 : 278-279) explique qu'il était devenu coutume de voir des navires passer et repasser devant Jacques-Cartier depuis que les troupes de Murray avaient quitté Québec. La garnison du fort ne soupçonna rien de la petite armée de Frazer, d'autant plus que l'on croyait la garnison de Québec trop faible pour entreprendre une telle expédition. Frazer sécurisa donc « *all the avenues leading from the fort to the country* » et attendit au lendemain pour envoyer une équipe reconnaître les défenses du fort. C'est à ce

moment que la garnison de Jacques-Cartier, qui se composait alors de deux lieutenants et 50 soldats réguliers épaulés par 150 miliciens, fut alarmée (Knox, 1980 : 278-279). Sommé de se rendre, D'Albegatti Vezza répondit qu'il allait défendre le fort jusqu'au bout.

Toujours selon le compte rendu de John Knox, Frazer ordonna à ses troupes de se séparer en trois divisions et appuyées par deux canons de campagne et de deux « howitzers », ils marchèrent vers le fort. Il ne fallut pas plus que cette démonstration pour que les troupes de D'Albergatti Vezza ne se rendent. Le fort ne fut jamais véritablement attaqué. D'ailleurs, son rôle n'était pas d'essuyer une attaque en règle mais plutôt de mettre des soldats, des munitions et des vivres à l'abri en plus d'ennuyer les navires anglais remontant le fleuve. Par ailleurs, ces fonctions attribuées au fort se reflètent bien dans la façon dont il fut construit. De plus, les aménagements défensifs de Jacques-Cartier représentent bien l'adaptation d'une fortification au terrain sur lequel elle repose.

Conclusion

L'étude du fort Jacques-Cartier à travers le contexte des campagnes de 1759 et de 1760 permit d'approfondir la compréhension des rôles qui lui étaient destinés mais aussi de voir dans quelle mesure il parvint à les remplir. Le fait est qu'à la suite de la campagne de 1758, la Nouvelle-France commençait à manquer de ressources alors que du côté britannique, l'on déploya tous les efforts pour conquérir cette colonie. À la suite de la prise de sa capitale, à l'automne de 1759, la stratégie française se centra sur un seul objectif : la reconquête de la ville. Si une telle entreprise réussissait, la colonie parviendrait peut-être à s'acheter une année de sursis. Qui sait, peut-être qu'entre temps une paix serait conclue en Europe et viendrait ainsi sauver la Nouvelle-France.

L'étau se resserra particulièrement lors de la campagne de 1759. Le long du Richelieu, les forts Carillon et Saint-Frédéric furent abandonnés et ce ne fut que grâce à l'avancement de la saison, qui mit un terme à la campagne, que l'île aux Noix devint le poste le plus avancé de cette frontière. À l'ouest, la situation fut similaire. Les Anglais s'emparèrent du fort Oswego puis de Niagara et le fort Lévis en devint ainsi l'ultime point de résistance. À l'automne de cette même année, après la chute de Québec, l'on construisit le fort Jacques-Cartier, destiné à y faire entrer en quartiers d'hiver une partie de la garnison attitrée à la surveillance de la frontière tout en permettant de nuire à d'éventuelles avancées anglaises vers Trois-Rivières et Montréal. Au cours de l'hiver qui suivit, le fort servit de base pour les préparatifs d'une éventuelle contre-attaque sur Québec ; objet central du plan français.

Le printemps suivant, lors du siège sur la ville, le fort fut utilisé en tant que centre de distribution et de ravitaillement pour les assiégeants. La garnison qui y fut laissée reçut pour mission de protéger les vivres et les munitions qui y étaient entreposées ainsi que quelques navires qui s'y étaient retirés. À la levée du siège sur Québec, la situation bascula, le fort fut laissé à lui-même et sa petite garnison hérita, avec les troupes stationnées à Deschambault et à la Pointe-aux-Trembles, de la protection de Trois-Rivières et de la surveillance du trafic maritime sur le Saint-Laurent.

En 1760, l'échec du siège sur Québec, combiné à l'abandon de la métropole, força les dirigeants français à modifier grandement leur stratégie défensive. La colonie allait

manquer de temps et manquait désespérément de ressources. Protéger Montréal le plus longtemps possible et espérer la fin de la campagne au plus tôt pourrait encore garantir un an au Canada. Mais la résistance devint passive ; l'objectif visé était tout simplement de retarder l'inévitable. Les frontières de la Nouvelle-France, rétrécies lors de la campagne de 1759, furent confiées à trois postes. Dans le corridor Richelieu/Lac Champlain la responsabilité de stopper l'armée de Haviland fut dévolue à une fortification temporaire construite sur l'île aux Noix. Le fort Lévis, sur l'île d'Oracointon, devait résister à l'armée de Amherst qui allait remonter les rapides du Saint-Laurent. Et finalement, le fort Jacques-Cartier, quant à lui, veillait sur la frontière de Québec.

Les renforts demandés à la France en 1759 puis en 1760 ne parvinrent jamais aux troupes de la colonie et le sort en fut jeté. Les forces françaises laissées sur la frontière de Québec ne parvinrent pas à retarder l'ennemi. Le fort Jacques-Cartier ne coupait pas suffisamment bien le fleuve et les navires anglais purent le remonter sans le moindre ennui. Les autorités françaises croyaient-elles vraiment que le fort puisse accomplir une telle mission ? Le fleuve étant trop large devant le fort, seule, l'artillerie de Jacques-Cartier ne suffit pas à retenir la flotte britannique. Peut-être que des navires ou tout autre type de bâtiment naval ainsi qu'un petit poste sur la rive opposée au fort auraient augmenté l'efficacité du poste de Jacques-Cartier. La flotte de Murray était toutefois imposante et son artillerie l'était tout autant. Comme la Nouvelle-France manquait d'hommes et de bâtiments de guerre, envoyer des navires en maraude sur le Saint-Laurent aurait signifié l'envoi d'une partie des ressources ultimes de la colonie dans la gueule du loup. À l'île aux Noix et au fort Lévis, qui bénéficiaient de meilleures positions, on put retarder les troupes de Haviland et de Amherst que pour quelques jours. Les trois forces armées britanniques n'avaient plus d'obstacle entre elles et Montréal. Leur arrivée quasi simultanée dans les alentours de la ville suffit pour que le gouverneur Vaudreuil ne considère pas la résistance comme une option; il céda la ville.

En reprenant la démarche des concepteurs du fort, il fut possible d'étudier les fortifications construites sur les hauteurs de Jacques-Cartier. Le choix de cet emplacement fut sans doute effectué par défaut, tout comme ce fut le cas à l'île aux Noix (Charbonneau, 1994 : 331). Le cap de Jacques-Cartier est d'une défense naturelle mais du côté de la campagne, au

nord, il offre plusieurs opportunités à l'ennemi et seulement un petit front de résistance à ses défenseurs. L'emplacement est bon mais non idéal, Jacques-Cartier fut plutôt choisi en fonction de sa situation entre Trois-Rivières et Québec. Suffisamment près de Québec pour en harceler et surveiller la garnison et de Trois-Rivières pour s'y déplacer rapidement en cas d'événement malheureux. De plus, Jacques-Cartier était situé sur la principale voie d'approvisionnement de la frontière sur laquelle il veillait. Cette situation lui permit d'assumer son rôle de centre de distribution.

En ce qui à trait à la construction du fort proprement dite, il ne fait aucun doute que les ingénieurs y ont appliqué les modèles théoriques relatifs à la fortification de campagne. La géométrie des angles de tir et le profil de ses retranchements témoignent principalement du souci des ingénieurs de construire une fortification viable tout en l'adaptant au terrain sur lequel elle repose. Les modes de construction du fort et de ses aménagements intérieurs témoignent directement du contexte difficile lors des derniers moments de la Nouvelle-France. Le manque de matériaux et de temps ainsi que la saison difficile se reflètent directement dans la façon dont le fort fut conçu.

Le logement en est l'exemple le plus probant. D'une part, la saison avancée ne permit pas aux troupes du fort de se fabriquer un nombre suffisant de corps de logis. D'autre part, comme en témoigne leur mode de construction, ces logis faits de terre sèche et chauffés par des cheminées de terre reposant sur des bases de pierres des champs ont été fabriqués avec les moyens du bord. La rareté du bois de construction en est assurément à l'origine.

Finalement, depuis les fouilles de 2004, nos connaissances sur l'ensemble du site du fort Jacques-Cartier ont augmenté considérablement. Le contexte historique qui l'a vu naître, la façon dont il fut aménagé ainsi que le quotidien des gens qui l'ont occupé sont désormais beaucoup mieux documentés. Pourtant, plusieurs questions restent en suspend et de nombreuses campagnes de fouilles pourraient nous permettre de raffiner nos connaissances sur ce site extraordinaire. De nouvelles fouilles sur les replats, au bas de l'escarpe à l'ouest, pourraient nous indiquer s'il s'agit bel et bien des restes de la berme du fort. Des fouilles à aires ouvertes dans le secteur des baraques permettraient de mieux comprendre leur organisation intérieure ainsi que les conditions de vie des militaires qui y logeaient. Au nord, reste-t-il des vestiges du redan placé devant la porte principale? Comment ce

dernier était-il construit. Existe-t-il des traces d'une palissade? Où se trouvent les latrines du fort? Y avait-il d'autres bâtiments à l'intérieur de l'enceinte? Le fort Jacques-Cartier, témoin sensible des derniers moments de la guerre de Sept ans, est loin d'avoir terminé le récit de son occupation.

Bibliographie

Sources imprimées

BOUCHARD-HUZARD, Louis, *Traité des constructions rurales et de leurs dispositions*, Paris : Imprimrie et librairie d'agriculture et d'horticulture de Mme Ve Bouchard-Huzard, 2 volumes, Deuxième édition augmentée, 1869.

BOUCHETTE, Joseph, *Description topographique de la province du Bas Canada avec remarques sur le Haut Canada et sur les relations des deux provinces avec les Etats-Unis de l'Amérique,* Londres : W. Faden, 1815.

BOUGAINVILLE, Louis-Antoine de, *Écrits sur le Canada. Mémoires-Journal-Lettres*, Sillery, Septentrion, 2003.

CASGRAIN, abbé, H.R., *Montcalm et Lévis, guerre en Canada 1756-1760,* tome2, Québec : 1891c.

CASGRAIN, abbé, H.R., *Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis,* 1889-1895, (12 volumes).

1889a Volume 1 : *Journal des campagnes du Chevalier de Lévis en Canada, de 1756 à 1760.* Montréal : C.O. Beauchemin et fils, libraires imprimeurs.
1889b Volume 2 : *Lettres du Chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada (1756-1760),* Montréal : C.O. Beauchemin et fils, libraires imprimeurs.
1891a Volume 4 : *Lettres et pièces militaires. Instructions, ordres, mémoires, plan de campagne et de défense. 1756-1760.* Québec : Imprimerie L.-J. Demers et frères.
1891b Volume 5 : *Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis,* Québec : Imprimerie L-J. Demers et frères.
1895a Volume 7 : *Journal du Marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759,* Montréal : C.O. Beauchemin et fils, libraires imprimeurs.
1895b Volume 8 : *Lettres du Marquis de Vaudreuil au Chevalier de Lévis,* Québec : Imprimerie L.-J. Demers et frères.
1895c Volume 9 : *Lettres de l'intendant Bigot au Chevalier de Lévis,* Montréal : Québec, Imprimerie L.-J. Demers et frères.
1895d Volume 10 : *Lettres de divers particuliers au chevalier de Lévis,* Québec : Imprimerie L.-J. Demers et frères.
1895e Volume 11 : *Guerre en Canada. Relation et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755-56-57-58-59-60,* Québec : Imprimerie L.-J. Demers et frères.

COURVILLE, Louis-Léonard Aurmasson, sieur de., *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760 : en trois parties, avec cartes et plans lithographiés,* Québec : Imprimerie de Middelton et Dawson, Publié sous la direction de la société littéraire historique de Québec, 1873.

KNOX, Capt. John, *An historical journal of the campaings in North America for the year 1757, 1758, 1759 and 1760,* Toronto: Edited by A.G. Doughty. The Champlain Society, vol. 3, 1914.

KNOX, Capt. John, *The siege of Québec, and the campaings in North America 1757-1760,* Mississauga: Edited by B. Connel, Pendragon house of Mississauga, 1980.

MALARTIC, Anne-Joseph-Hyppolite de Maurès, *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760,* Publié par le comte Gabriel de Maurès de Malartic et par Paul Gaffarel, Dijon, L. Damidot, 1890.

Mère Saint-Thomas, *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours,* Québec, [s.n.], Darveau, tome second, 1866.

POUCHOT, Pierre, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre,* Silley : Les éditions du septentrion, 2003.

Rapport d'archives canadiennes pour l'année 1905, en 3 volumes. Ottawa : Edward VII, Document de la session no. 18, 4e Partie, 1906, *Lettres de Vaudreuil de Lévis et de Dumas, en 1760,* Pages 1 à 48.

Rapport des Archives Canadiennes pour l'année 1907, Ottawa, 1911, 6-7 Edward VII : Document parlementaire no. 18, *Rapport du général Murray concernant le gouvernement de Québec au Canada, daté du 5 juin 1762*, pages 29 à 66.

Rapport d'archives de la province de Québec, 1938-1939, Québec, 1939, VEZON, Joseph, *Événements de la guerre en Canada depuis le 13 septembre 1759 jusqu'au 14 juillet 1760.*

Sources manuscrites

British Museum. *Plan du fort Jacques-Cartier.*
Extrait du Doc. APC VI-300 1761.

MURRAY, James, *Plan of Canada or the province of Québec from the uppermost settlements to the Island of Coudre as survey'd by order of His Excellency governor Murray in the year 1760, 61 and 62 [...],* Archives nationales du Canada P300 1761.

Fonds des Colonies, correspondance générale, Canada.
Acte de capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760.
COL C11A 105/fol. 156-166.

Fond des colonies, correspondance générale, Canada.
Articles de la capitulation du fort Jacques-Cartier, le 10 septembre 1760.
COL C11A 105/fol. 167-168v.

Traités de fortification

BÉLIDOR, Bernard, Forest de., *Dictionnaire portatif de l'ingénieur,* Paris : C.A. Jombert, 1755.

CHENAYE, Aubert de la., *Dictionnaire militaire ou recueil alphabétique de tout les termes propres à l'art de la guerre, sur ce qui regarde la tactique, le génie, l'artillerie, la subsistance des troupes et la marine,* Seconde édition, tome premier, Paris : David et Fils, 1745.

CLAIRAC, Louis-André de la Mamie de., *L'ingénieur de campagne ou traité de la fortification passagère,seconde édition,* Paris : Charles-Antoine Jombert, librairie-éditeur, réédition, 1757.

DÉIDIER, Abbé, *Le parfait Ingénieur françois ou la fortification offensive et défensive,* Nouvelle édition, Paris : C.A. Jombert, 1757.

Études

ANDERSON, Fred, *Crucible of War, The Seven Years' War and the Fate of Empire in British North America, 1754-1766,* New-York: First Vintage Books Edition, 2000.

BEAUDET, Pierre et Céline CLOUTIER, *Les témoins archéologiques du fort Chambly,* Ottawa : Environnement Canada, Service des Parcs, (Études en archéologie, architecture et histoire), 1989.

BEATTIE, Judith et Bernard POTHIER, *LA bataille de Ristigouche, 1760,* Ottawa, Patrimoine canadien, Parcs Canada, 1996.

BÉLANGER, Réal. dir., *Dictionnaire biographique du Canada, en ligne (DBC),* Bibliothèque et Archives du Canada, dernière mise à jour le 19/10/2004. http://www.biographi.ca/FR/index.html.

BELLEAU, Richard, « Le fort Jacques-Cartier. Une situation précaire ». *Continuité,* no. 20, (été 1983), pages 42-43.

BELISLE, Louis-A., *Petit dictionnaire canadien de la langue française*, Québec : Bélisle éditeur Inc., 1969.

BORNEMAN, Walter R., *The French and Indian War, Deciding the fate of North America*, New-York: Harper Collins Publishers, 2006.

BOURQUE, Madeleine, *Cahier souvenir 300e, La vie du Cap-Santé*, Cap-Santé : éd. de l'équipe du livre souvenir, 1979.

BROWN, R. J., *English Farmhouses,* Londres: Robert Hale, 1993.

CHARBONNEAU, André, *Les fortifications de l'Ile aux Noix, Reflet de la stratégie défensive sur la frontière du Haut-Richelieu aux XVIII^e et XIX^e siècles,* [s.l] Patrimoine canadien, Parcs Canada, Groupe communication Canada, éd. Du Méridien, 1994.

CHARBONNEAU, André, Yvon DESLOGES et Marc LAFRANCE, *Québec, ville fortifiée, du 17^e au 19^e siècle,* Ottawa : Parcs Canada, 1982.

CHOUINARD, Alain, *CeEw-1, Fort Jacques-Cartier, Rapport de la campagne de fouille de 1999,* Rapport préliminaire déposé au Ministère de la culture et des communications, Direction de la Capitale Nationale, 1999.

CHÉNIER, Rémi, *Les vestiges militaires du Cap Lauzon, à Deschambault*, Parcs Canada, ministère des affaires indiennes et du nord, direction des lieux et des parcs historiques nationaux, travail inédit numéro 232, 1976.

Comité de sauvegarde du site historique de la villa et redoute Montcalm, *Site de la villa et de la redoute Montcalm, patrimoine national en péril.* [s.l.], mémoire présenté à la commission des biens culturels du Québec, 17 septembre 2002.

DALE, Ronald J., *The Fall of New-France. How the French Lost a North Amercan Empire 1754-1763*, Toronto: James Lorimier & Company Ltd., 2004.

D'ALLAIRE, Micheline, *Montée et déclin d'une famille noble : les Ruette d'Auteuil,* Lasalle, Hurtubise, HBM, Cahier du Québec, (Collection histoire), 1980.

DELISLE, Luc, *La petite histoire de Deschambault (1640-1963),* Québec : [s.n.], (Deuxième partie), 1963. Chapitre 1, pages 59 à 96.

DICKASON, Olive Patricia, *Les premières nations du Canada,* Sillery, Québec, Les éditions du Septentrion, 1996.

DUSSAULT, Clément, « Notes diverses sur le compté de Portneuf », Dans : POTVIN, Damase, *Fossembault,* Québec : [s.n.], 1946.
Le manoir des sieurs Allsopp, pages 83 à 88.
Le fort Jacques-Cartier, pages 99 à 102.

ECCLES, William. John., « Les forces armées françaises en Amérique du Nord pendant la guerre de Sept Ans », *Dictionnaire biographique du Canada III,* Pages xv à xxiv, Québec : Presses de l'Université Laval, 1966.

ECCLES, William. John., *The Canadian Frontier,* «The Military frontier 1748-1760», New-York: Holt, Reinhart and Winston Inc., 1969. Capitre 8 *The military frontier, 1748-1760,* pages 157-185.

FOWLER, William M., *Empires at War : The Seven Years' War and the Struggle for North America, 1754-1763,* Vancouver: Douglas and McIntyre, 2005.

FRÉAL, Jacques, *Habitat et vie paysanne en Bresse,* Paris : Garnier, 1978.

FRÉGAULT, Guy, *La guerre de la conquête 1754-1760,* Montréal : Fides, (Collection Fleur de Lys), 1975.

GAUMOND, Michel, *Rapport de fouilles exécutées sur le site du Fort Jacques-Cartier en octobre 1962,* Dossier 1 PF de la direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie, Ministère des affaires culturelles, 29 janvier 1963.

GAUMOND, Michel, *Notes de terrain, photos, plans et cartes concernant l'intervention au site du fort Jacques-Cartier, CeEw-1, en 1962,* Québec : Ministère de la culture et des communications, Direction de la capitale nationale, divisé en trois cartables, 1962.

GAUMOND, Michel, *Fort Jacques-Cartier : rapport d'expertise des vestiges Archéologiques,* Québec : Service d'archéologie, Ministère des affaires culturelles, 12 septembre 1974.

GAUMOND, Michel, *Le fort Jacques-Cartier à Cap-Santé, 1759-1760 : histoire, relevé, analyse*, Québec : Ministère des affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, direction de l'archéologie et de l'ethnologie, 1977.

GATIEN, Félix, Abbé, *Histoire du Cap-Santé jusqu'à 1830, Continuée par l'abbé David Gosselin depuis 1830 à 1887 et par l'abbé J.- Albert Fortier depuis 1887 à 1955*, Québec : Charrier et Dugal, 1955.

GERVAIS, Jacques, LIZOTTE, Jean-Claude et LAVOIE, Carl., « La bataille de Sainte-Foy : L'espoir de sauver la Nouvelle-France », *Mémoire,* no.2-3, (été-automne 1985), Société d'histoire de Sainte-Foy, p.6-21.

GROULX, Lionel, *Histoire du Canada Français depuis la découverte. Tome 1, Le Régime Français*, 4e Édition, Montréal, Fides, 1960.

Groupe de recherches en histoire du Québec, *Le potentiel archéologique d'une portion du quartier Giffard et du Parc de la rivière Beauport,* Ville de Beauport : division des services techniques, Ministère de la Culture et des Communications, février 2000.

HODDER, Ian, "*The meaning of things, material culture and symbolic expression,*" London: Department of archaeology, University of Cambridge, Unwin Hayman ed, World Archaeology, 1989.

HOGG, Ian, *Fortifications : histoire mondiale de l'architecture militaire*, Paris, éd. Atlas, 1983.

LAVOIE, Carl, et Michel QUESSY, *Histoire du fort Jacques-Cartier, son passé militaire et sa conservation. Première partie : son passé militaire,* Les cahiers d'histoire et d'archéologie de la corporation pour la sauvegarde et la mise en valeur du site du fort Jacques-Cartier, no 1, septembre 1999, (s.n.) Cap-Santé.

MARTIJN, Charles, et Jacques CINQ-MARS, « Aperçu sur la recherche préhistorique au Québec », *Revue de géographie de Montréal*, 1970, vol.24, no. 2, pages 175-188.

MARTIJN, Charles, « Historique de la recherche archéologique au Québec », Images de la préhistoire du Québec, Claude Chapdelaine, ed. *Recherches amérindiennes au Québec,* 1978, vol.7, no. 1-2, pages 11-18.

MORISSET, Gérard, *Le Cap-Santé, ses églises et son trésor,* Montréal : Musée des Beaux Arts, Bibliothèque Nationale du Québec, 1980.

MOUSSETTE, Marcel, *Le chauffage domestique au Canada, des origines à l'industrialisation,* Québec : Presses de l'Université Laval, (ethnologie de l'Amérique française), 1983.

MOUSSETTE, Marcel, *Le site du palais de l'intendant à Québec, Genèse et structuration d'un lieu urbain,* Sillery : Septentrion, 1994.

MOUSSETTE, Marcel, « L'objet archéologique, réceptacle et générateur de sens », *Paléo-Québec*, (mai 1995), no. 23, pages, 3-16.

MRC de Portneuf, *Liste des municipalités, Donnacona,* http://mrc.portneuf.com/fr/site.asp?page=element&nIDElement=748. Consulté le 16 avril 2007.

PICARD, François, *Les traces du Passé,* Québec : Éditeur le magazine Québec science, 1979.

ROBERT, Paul, dir. *Dictionnaire universel des noms propres*, Tomes II et III, Paris, Société du nouveau littré, dictionnaire le Robert, 1978.

ROY, Pierre-Georges, *La ville de Québec sous le régime français,* Québec : Le service des archives du gouvernement de la province de Québec, (deux volumes), 1930.

ROY, Pierre-Georges, « Le premier baron de Portneuf », *Les cahiers de dix,* no.14, Montréal : 1949.

ROYER, Martin, *Surveillance archéologique de travaux d'égout et d'assainissement à Deschambeault,* Municipalité de Deschambeault : janvier 1999. (Pages 19 et 20, la vocation militaire).

SAILHAN, Pierre, *La fortification. Histoire et dictionnaire*, Paris, Tallandier, 1991.

SAINT-PIERRE, Serge, *La technologie artisanale aux forges du Saint-Maurice, 1729-1883,* Ottawa, Direction des parcs et des lieux historiques nationaux, Bulletin de recherches numéro 48, Parcs Canada, 1976.

SANTERRE, Simon, *Le fort Jacques-Cartier, l'un des derniers bastions de la résistance française en Amérique du Nord. Résultats de l'intervention archéologique de 2004,* Québec, Université Laval, Ministère de la Culture et des Communications, 2005.

SHACKEL, Paul A., et Barbara J. LITTLE, "Post-Processual Approaches to Meaning and Uses of Material Culture in Historical Archaeology", *Historical Archaeology* 26, (1992), pages 5 à 11.

TRIGGER, Bruce G., *A history of archaeological thought,* Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

ZUPKO, Ronald-Edward, *French Weights and Measures Before the Revolution, A Dictionnary of Provincial and Local Units,* Bloomington and London, Indiana University Press, 1978.

Glossaire

Abattis : Les abattis formaient une barrière défensive destinée à ralentir l'avancée de l'ennemi. Cette barrière composée d'arbres abattus faisant face à l'attaquant devenait l'abattoir des infortunés piégés dans les branches. Ce type d'aménagement était particulièrement efficace pour stopper les attaques frontales d'une infanterie (Anderson, 2000 : 242).

Banquette : Aménagée derrière le parapet, la banquette est une élévation de terre sur laquelle les soldats peuvent monter pour tirer plus aisément au-dessus du parapet. La banquette peut aussi prendre la forme d'une marche ou d'une série de marches.

Baraques : Une baraque est une construction plutôt rudimentaire généralement faite de planches (Bélisle, 1969 : 46). Au fort Jacques-Cartier, il s'agissait de l'endroit où logeaient les militaires.

Bastion : Le bastion est tout simplement un pentagone ou losange pointant vers la campagne. Ses côtés sont fermés vers la campagne alors qu'à l'intérieur de l'enceinte, il est ouvert. On appelle cette ouverture la gorge du bastion. Les deux côtés du pentagone faisant face à la campagne sont des faces alors que les côtés liés à la courtine sont nommés flancs.

Batterie : La batterie est un endroit où sont réunis les canons. Ces derniers étant disposés de façon régulière afin d'obtenir un tir conjugué. Ce terme s'emploi aussi pour désigner la plate-forme où les canons sont disposés à l'intérieur du fort.

Berme : La berme à pour fonction de retenir les terres s'écroulant du parapet afin qu'elles ne remplissent pas le fossé (Hogg, 1983 : 65).

Champ de parade : Le champ de parade est simplement le niveau du sol à l'intérieur de la fortification.

Chemin couvert : Le chemin couvert est un passage d'une largeur d'environ 40 pieds aménagé devant le fossé. Il est protégé par les terres du glacis et les troupes peuvent s'y rassembler pour faire feu sur l'ennemi tentant d'approcher.

Chemin de ronde : Généralement, le chemin de ronde, ou chemin des rondes, est un espace laissé entre le sommet extérieur du rempart et le pied du parapet. Le chemin de ronde servait à monter la garde et voir ce qui se passait à l'extérieur du fort. Au fort Jacques-Cartier, le chemin de ronde était constitué d'un replat situé au bas de l'escarpe et tout juste derrière la pente naturelle de la falaise.

Chevaux de frise : a) Les chevaux de frise sont des pièces de bois effilées à une extrémité. Elles sont dressées au fond d'un fossé et servent à défendre le fort des attaques de la cavalerie.

b) Des chevaux de frises consistent en une série de piquets aiguisés, plantés sur une pièce de bois, laquelle est disposée à l'horizontale de façon à ce que les pointes des piquets soient orientées dans tous les sens.

Commandements : Les commandements sont des accidents de terrain, généralement des hauteurs. Ceux qui se situent à l'extérieur d'une enceinte, c'est-à-dire du côté de la campagne, permettent à l'ennemi de voir à l'intérieur de l'enceinte. Ceux qui se situent à l'intérieur des fortifications, quant à eux, sont généralement utilisés pour poster des canons qui auront, par le fait même, une meilleure portée et un plus vaste champ de tir. Il y a trois sortes de commandement selon l'abbé

Deidier (1757 : 16). Le commandement de front est celui qui fait directement face à un ouvrage défensif. Le commandement en enfilade, quant à lui, est orienté de façon diagonale à un bastion. Si l'on prolongeait d'un trait fictif l'une de ses faces, ce trait rencontrerait un endroit sur le terrain plus élevé que le rempart du bastion. Le commandement à revers, finalement, est celui se situant derrière un ouvrage prenant ainsi de dos les troupes. Un tel type de commandement a pour désavantage de laisser une partie de l'intérieur à découvert.

Contrescarpe : La contrescarpe est un mur délimitant le fossé du chemin couvert. Sa fonction est de retenir la terre du chemin couvert.

Corps de la place : Le corps de la place peut être l'espace intérieur à un fort. On désigne aussi le rempart principal d'un fort comme étant le corps de la place.

Coup de main: Le coup de main est un type d'attaque localisé ayant un objectif précis tel que détruire un poste, séquestrer des vivres, etc. Tel un raid, les troupes passant à l'attaque, se doivent d'être mobiles et efficaces. L'effet de surprise constitue un avantage notoire.

Course : Synonyme de coup de main.

Courtine : La courtine est tout simplement un rempart en ligne droite reliant deux bastions.

Crémaillère : Le tracé est l'ensemble des lignes constituant la fortification. Un tracé en crémaillère est caractérisé par une série de crochets espacés le long d'un front de fortification. Ces crochets sont composés d'un creux et d'une saillie. La saillie est la partie proéminente du crochet. Les crochets sont reliés entre eux par des branches ou des côtés (figure 40).

Demi-lune : Pour couvrir les courtines percées de portes ou de poternes, les ingénieurs faisaient construire des ouvrages triangulaires. Situés devant la courtine, ces ouvrages permettaient aussi de couvrir les flancs des bastions.

Embrasures à canon: L'embrasure est une ouverture pratiquée dans le parapet devant une plate-forme à canon. Ainsi, il est possible de passer la bouche du canon par l'embrasure et d'orienter le tir. Les côtés de l'embrasure sont les **joues** et la butte de terre séparant les joues de deux embrasures différentes se nomme le **«merlon».** À l'intérieur d'une même embrasure, l'espace plat entre les deux joues se nomme le **glacis**.

Escalier : Les escaliers présents au fort Jacques-Cartier étaient faits de pierres posées sur l'escarpe. Ils assuraient le passage entre l'intérieur du fort et les chemin de ronde.

Escarpe : Elle est la partie la plus exposée du rempart. Sa fonction est de retenir la terre du rempart pour ne pas qu'elle s'écroule. La pente de l'escarpe constitue aussi un obstacle à l'escalade de l'ennemi.

Fascine : Les fascines ont pour objectif de retenir une poussée de terres lorsqu'une pente est trop abrupte. La fascine est un fagot de branches liées aux deux extrémités et au centre. La documentation historique fait mention de fascines et de **rames.** Nous croyons que ces rames étaient des piquets, plantés au travers de la fascine pour la maintenir en place.

Flèches : La flèche est un ouvrage composé de deux faces qui est usuellement érigé afin de couvrir le corps de garde d'un camp ou d'un poste avancé (Chénier, 1976 : 17).

Fossé : Le fossé est une large tranchée creusée devant le rempart. Son but principal est de ralentir la progression d'un ennemi voulant atteindre le rempart pour le franchir. Il est aussi possible, pour plus de mobilité des soldats, d'aménager un petit escalier liant le fossé au chemin couvert, on appelle cet escalier le *pas-de-souris*.

Fraise : Une fraise est un piquet planté à l'horizontale dans l'escarpe ou dans le parapet ayant pour principale fonction de stopper ou nuire l'ennemi escaladant le rempart.

Front de fortification : Le terme front de fortification est utilisé pour désigner le côté extérieur d'un front formé par la jonction de deux demi-bastions par une courtine, ce qui constitue un front régulier de fortification. On utilise aussi ce terme de façon plus générique l'un des principaux côtés d'un fort.

Gabions : Les gabions sont de gros paniers tressés remplis de terre. Ces paniers servent à mettre des soldats à couvert. On les dispose en rangés à des endroits où le sol ne peut pas être creusé (Anderson, 2000 : 252).

Glacis : Le glacis est une large pente douce de terre descendant vers la campagne. Son but principal est de mettre à découvert les troupes effectuant des opérations de défense. En théorie, son sommet ne doit pas être supérieur au cordon. Ainsi, les soldats à couverts derrière le parapet peuvent voir le glacis et tirer sur les ennemis tentant de le franchir. Le glacis est en fait le parapet du chemin couvert.

Merlon : Voir embrasures à canon

Ouvrages à corne : sont des fronts de fortification supplémentaires. Ils s'avancent vers la campagne au-delà du glacis et sont très souvent placés devant l'endroit jugé le plus faible. Les ouvrages à cornes sont composés de deux demi-bastions reliés par une courtine, d'où la ressemblance avec des cornes.

Palissade : La palissade se situe généralement derrière le glacis. Elle est faite de rondins de bois élevés à la verticale. Une extrémité de ces rondins de bois est enfoncée profondément dans le sol (3 ou 4 pieds) et l'autre extrémité est affûtée en pointe. Elle a pour fonction d'empêcher l'ennemi d'accéder au chemin couvert.

Parapet : La fonction d'un parapet est d'assurer une meilleure couverture aux soldats et artilleurs. Aménagé au-dessus du rempart, il est très souvent constitué d'une masse de terre recouverte de mortier. Son sommet se termine en pente descendant vers la campagne.

Plate-forme : C'est un plancher de bois ou de pavé sur laquelle on poste des canons. La plate-forme est légèrement en pente plus élevée vers l'arrière de façon à contrebalancer la poussée du tir des canons.

Poudrière : La poudrière est une construction rectangulaire, aménagée généralement près du talus intérieur de l'enceinte. Son but est de mettre les munitions, pièces d'artillerie et poudre à canon à l'abri. Inutile de dire qu'un tel type de construction se doit d'être étanche à l'eau et à l'abri de l'humidité. Il est aussi dangereux de situer une poudrière à un endroit exposé car il serait intéressant pour l'ennemi de tenter d'y mettre le feu et ainsi la faire exploser.

Raid : Le raid est une attaque rapide menée en territoire ennemi. L'attaquant vise d'abord et avant tout la surprise et l'efficacité. Pour cette raison, les troupes de l'attaquant se doivent d'être mobiles, rapides et furtives. Ce type d'attaque discrète vise souvent à semer le désordre et la peur chez l'ennemi, à faire des prisonniers pour en tirer des informations ou à intercepter des messagers.

Ravelin : Voir demi-lune.

Redans : Un redan est un angle saillant sur le tracé d'un retranchement. Ces derniers peuvent être munis d'une forte artillerie et offrent ainsi une première ligne de défense à la fortification.

Redoute : Souvent faite de maçonnerie, la redoute est disposée stratégiquement à l'extérieur du rempart. Son but est de poster des canons supplémentaires sur le terrain.

Rempart : Le rempart est construit de terre. Ces terres sont élevées autour de la place à fortifier. Cet ouvrage défensif, situé derrière le fossé pouvait atteindre des dimensions de 5,50 m à 6,00 m de haut et de 18,00 m à 20,00 m d'épaisseur. Le rempart est surmonté du parapet.

Retranchement : Ce terme désigne tout endroit « fortifié d'un fossé bordé d'un parapet » (Charbonneau *et al.* 1982 : 90). De façon plus générale, on utilise retranchement pour désigner l'ensemble du rempart d'une fortification ou d'un ouvrage avancé.

Saucisson : Les saucissons sont des « longues fascines attachées en botte » (Pouchot, 2003 : 141).

Siège : Le principe du siège consiste à tenter d'attaquer une cité en s'en approchant à l'aide d'une série de tranchées parallèles. Le but du siège est de forcer l'ennemi à rendre la place. La capitulation est obtenue généralement par deux moyens, soit par la destruction des fortification ou par la faim.

Talus intérieur : Le talus intérieur n'est en fait qu'une pente descendant vers le cœur de la place. Sa pente est plus ou moins abrupte.

Terre-plein : Le terre-plein est une superficie de terre horizontale, large d'environ 15 pieds, située entre la banquette et le talus intérieur.

Notices biographiques

Abercromby, James (1706-1781) arriva en Amérique du Nord en 1756 en tant qu'adjoint à Loudoun. Après son cuisant échec au lac George en 1758, il fut rappelé en Angleterre et ce fut la fin de sa carrière militaire (Richard Middleton : *DBC en ligne).*

Alquier, de Servian, Jean d', fut officier dans les troupes de La Marine approximativement entre 1710 et1761. Il était âgé de 60 ans lorsqu'il arriva en Nouvelle-France en l'an 1755 en tant que capitaine des grenadiers du 2e bataillon de Béarn. Il participa à plusieurs combats en sol nord-américain avant de s'illustrer lors des deux batailles sur les plaines d'Abraham, soit en 1759 et en 1760. Blessé lors de la bataille de Sainte-Foy, il fut envoyé à l'hôpital général de Québec et devint prisonnier des Anglais. Il fut libéré puis retourné en France à la suite de la capitulation de Montréal (Michel Paquin, *DBC en ligne*).

Amherst, Jeffrey, sir (1717-1797). Anciennement aide de champ, il fut mis en charge de l'expédition de Louisbourg en 1758. À la suite de cette victoire, il prit le commandement à Halifax. Puis, il occupa le poste de commandant en chef des troupes britanniques succédant à Abercromby (C. P. Stacey : *DBC en ligne*).

Bigot, François (1703-1778) était un administrateur au ministère de la Marine en France. Il fut nommé commissaire coordonnateur à Louisbourg en 1739. En 1748, il devint intendant de la Nouvelle-France. Il succédait ainsi à Hocquart. L'intendant était « commis à l'administration des ports et des colonies. […] Il était rattaché à la partie de ce ministère dont relevaient l'administration des finances, les approvisionnements, l'équipement, les bois de construction, la construction navale, le logement, les hôpitaux, la population en général et toutes choses, à vrai dire, à l'exception des combats eux-mêmes » (J-F. Bosher et J-C. Dubé : *DBC en ligne*).

Bougainville, Louis-Antoine comte de, (1729-1811) a été promu lieutenant dans le régiment d'Apchon en 1755. Il « reçut une commission de capitaine le 27 février suivant. [Quand] Montcalm fut promu commandant des troupes régulières françaises du Canada, Bougainville fut attaché à son service comme aide de camp. […] En septembre 1758, Vaudreuil et Montcalm décidèrent d'expédier en France un officier chargé d'annoncer la victoire de Montcalm, de faire rapport de l'état lamentable de la colonie et de demander des secours. Leur choix se porta sur Bougainville » (Étienne Taillemite : *DBC en ligne*).

Bourlamaque, François Charles de (1716-1764) était capitaine aide-major dans le régiment du Dauphin. Il reçut une commission de colonel d'infanterie au Canada, le 11 mars 1756. Il accédait ainsi au poste de commandant en troisième. Plus tard, il fut promu brigadier et reçut le commandement de plus de 11 000 hommes. Il commanda, entre autres, les forts Carillon et à l'Ile aux Noix (C. P. Stacey : *DBC en ligne*).

Braddock, Edward (1695-1755) connut une carrière militaire beaucoup plus glorieuse en Europe qu'en Amérique. Son plan d'attaque de 1755 était très téméraire et absolument pas adapté au style de guerre nord-américain. Il fut un échec total et Braddock perdit la vie quatre jours après avoir été surpris par l'armée française près du fort Duquesne (I. K. Steele : *DBC en ligne, John Forbes*).

Chaussegros de Léry, Joseph-Gaspard (1721-1797) fut ingénieur militaire, grand voyer, seigneur et conseiller législatif. À la suite de son expédition sur Oswego, Chaussegros de Léry reçut le mandat d'améliorer les fortifications de Québec en attendant l'arrivée d'un nouvel ingénieur, Nicolas Sarrebource Maladre de Pontleroy. En 1758, il partit en mission diplomatique chez les Six-Nations et en 1759, il participa à la bataille des plaines d'Abraham où il fut blessé et gardé à l'hôpital général. En 1761 il fut rapatrié en France (F. J. Thorpe : *DBC en ligne*).

D'Albergatti Vezza fut cadet dans les troupes de la marine en 1755. Il fut fait enseigne en second en 1756 et enseigne sur pied l'année suivante. Il fut promu capitaine à son arrivée dans la colonie et prit épouse au Canada. Sa femme, Charlotte Aubert, donna naissance à un enfant pendant leur séjour à Cap-Santé. Cet enfant fut baptisé et inhumé la même année à Cap-Santé. Finalement, après la chute de la Nouvelle-France, d'Albergatti Vezza rentra en France en abandonnant son épouse. Il reçut la croix de Saint-Louis en 1773, année de sa retraite (Lavoie et Quessy, 1999 : 106).

De La Rochebeaucours fut capitaine de la cavalerie française durant la campagne de 1759-1760. Au cours de cette même campagne, il patrouilla les secteurs compris entre Jacques-Cartier et Saint-Augustin. Il sera stationné durant un certain temps à la Pointe-aux-Trembles (Neuville).

Dieskau, Jean Armand baron de, (1701-1767) était d'origine saxonne. Il fut nommé commandant en chef des troupes au Canada en 1755. Il était en charge de l'aspect tactique des opérations militaires. L'aspect stratégique était placé entre les mains de son supérieur le gouverneur, Pierre de Rigaud de Vaudreuil. Dieskau mena la campagne de 1755, bien informé des plans anglais, et réussit à contrecarrer leurs projets. Il fut atteint plusieurs fois à la jambe lors de la bataille du lac George et fut fait prisonnier puis conduit à New York et ensuite à Londres. On le rapatria en France à la suite de la signature du traité de Paris (J. R. Turnbull : DBC en ligne).

Dumas, Jean Daniel, (1721-1794) participa à la guerre de Succession d'Autriche. Il arriva au Canada en 1750 où il fut posté en Acadie. En 1754, il fut déplacé au fort Duquesne. Il participa à la bataille de Monongahela contre Braddock en 1755. À la mort de Beaujeu, c'est Dumas qui hérita du commandement des troupes. En 1757, il fut nommé Major de Québec. Il participa aussi à la bataille au fort William-Henry cette année là. En 1759, il fut promu inspecteur des troupes de la Marine. Il prit activement part à la défense de la région de Québec lors des campagnes de 1759 et 1760. Il commanda une brigade lors de la bataille de Sainte-Foy et à la suite de l'échec du siège sur la ville, Dumas reçut le

commandement des troupes qui logeaient à Deschambault. (Étienne Taillemite : *DBC en ligne*).

Franquet, Louis, (1697-1768) fut affecté à l'inspection des ouvrages de défense de la colonie en 1750. Le principal objectif de ce mandat était de recommander les travaux à faire à Louisbourg pour que la forteresse puisse soutenir une attaque. L'année suivante il fut promu colonel et, en 1752-53, il fit un voyage au Canada au cours duquel il inspecta plusieurs fortifications. Après un court séjour en France, Franquet retourna à Louisbourg en 1754 en tant que brigadier et directeur général des fortifications de la Nouvelle-France. Il travailla sur les défenses de Louisbourg jusqu'à la perte de la ville en 1758 (F.J. Thorpe, *DBC en ligne*).

Knox, John, (? - 1778). En 1757, il quitta l'Irlande pour se rendre à Halifax d'où il participa à l'expédition contre Louisbourg. En 1759, il fut envoyé dans l'armée de Wolfe alors que ce dernier préparait une attaque sur Québec. « Knox était présent avec son régiment à la bataille des plaines d'Abraham ; il servit à Québec jusqu'à la fin de l'hiver de 1759–1760 sous les ordres de Murray et il participa à la bataille de Sainte-Foy le 28 avril 1760. Il accompagna l'armée qui remonta le Saint-Laurent et assista à la capitulation de Montréal » (C. P. Stacey : *DBC en ligne*).

Le Mercier, François-Marc-Antoine, (1722-1798) fut cadet dans les troupes de la marine au Canada en 1740. À la suite de la guerre de succession d'Autriche, en 1748, il devint aide d'artillerie et retourna en France pour y être formé. En 1750, il fut promu lieutenant et revint au Canada où il demeura en tant que capitaine d'artillerie jusqu'en 1759. Cette année là, il retourna en France chargé d'une mission (Jean Pariseau : *DBC en ligne*).

Lévis, François, duc de, (1719-1787). En 1756, au moment où l'on envoya des renforts en Nouvelle-France, Lévis accepta le poste de commandant en second. Il reçut le grade de brigadier. À la suite du décès de Montcalm, il lui succéda dans ses fonctions de maréchal de camp et de lieutenant général des troupes françaises (W. J. Eccles : *DBC en ligne*).

Loudoun, John Campbell *fourth earl* of (1705-1782) succéda à Braddock en tant que commandant en chef des troupes britanniques. Loudoun, bien que fin administrateur militaire, négligera l'apport des troupes coloniales et de leurs officiers tant et si bien qu'il n'aura put capitaliser sur l'avantage qu'il aurait pu en tirer. Après deux campagnes en Amérique, Loudoun fut rappelé en Angleterre pour être remplacé par le major général Abercromby (Anderson, 2000 : 144 et 225).

Marie-Thérèse d'Habsbourg fut la dernière héritière de la maison des Habsbourg. Elle régna sur l'Empire autrichien entre 1740 et 1780. Elle hérita de l'empire de son père Charles VI (1685-1740) et épousa en 1736 François de Lorraine. Ainsi naquit la maison des Habsbourg-Lorraine. Sa fille Marie Antoinette se mariera au futur roi de France Louis XVI et les héritiers de la maison des Habsbourg-Lorraine régnèrent sur l'Empire jusqu'en 1918 (Robert, 1978 : 259).

Monckton, Robert (1726-1782) assuma le commandement du fort Lawrence en Nouvelle-Écosse en 1752. L'année suivante, il siégea au conseil de guerre d'Halifax. Il mena des expéditions sur les forts Gapereau et Beauséjour en 1755. Il exécutera les ordres de son lieutenant gouverneur en expulsant les Acadiens de la Nouvelle-Écosse. La même année, il fut lui-même nommé lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Il participa en 1759 à la campagne sur Québec. En 1760 il devint commandant en chef des troupes britanniques dans les colonies du sud. L'année suivante il occupa les postes de gouverneur et commandant en chef de la province de New York. Il termina sa carrière militaire par une expédition sur la Martinique en 1761 (I. K. Steele, *DBC en ligne*).

Montcalm, Louis Joseph marquis de (1712-1759) fut nommé maréchal de camp le 11 mars 1756 et fut commissionné en Nouvelle-France au cours de la même année. « La commission de Montcalm et les instructions qui l'accompagnaient spécifiaient que le gouverneur général, Pierre de Rigaud de Vaudreuil, avait le commandement de toutes les forces armées de la colonie et que Montcalm lui était subordonné en tout. » Cependant, advenant le décès du gouverneur, c'est Montcalm qui lui succéderait. (W. J. Eccles : *DBC en ligne*). « Son dédain pour les Canadiens, ses réticences à utiliser ses alliés amérindiens à son avantage et son pessimisme [...] en ont fait un personnage problématique pour les chercheurs canadiens (Anderson, 2000 : 135).

Murray, James (1722-1794) servit en Amérique du Nord de 1758 à 1760. Il combattit entre autres sous les ordres de Wolfe lors des sièges de Louisbourg et de Québec. Il prit ensuite la charge de Québec en 1759 et 1760. Il fut aussi du convoi qui allait, au cours de l'automne 1760, forcer Montréal à capituler. À la suite de la capitulation française, la Nouvelle-France fut divisée en trois districts indépendants, soit Québec, Trois-Rivières et Montréal. Responsable devant Jeffrey Amherst, commandant en chef à New York, Murray prit la charge administrative du district de Québec (G. P. Browne : *DBC en ligne*).

Pause de Margon, Jean-Guillaume Plantavit de la (1721-1804), arriva en Nouvelle-France en l'an 1755 avec le titre de capitaine. Il participa à l'expédition de Montcalm sur Oswego en 1756 en tant que major général et maréchal général des logis. La Pause prit part à plusieurs missions dont celles d'examiner les défenses de Carillon en 1756. En 1759, il fut détaché à l'île aux Noix où il travailla sur les ouvrages défensifs avant de se rendre auprès de Lévis afin de travailler aux défenses du gouvernement de Montréal. Il prit ensuite part à une mission de reconnaissance dans la région du lac Champlain puis à la construction des fortifications au fort Lévis. En 1760, Lévis envoya M. de la Pause dans une mission de reconnaissance au fort Jacques-Cartier avant que les troupes de la colonie ne soient déployées vers Québec que l'on désire reprendre. À la suite de la conquête de la Nouvelle-France, de la Pause retourna en France (Jeannine Pozzo-Laurent, *DBC en ligne*).

Pitt, William était secrétaire d'état anglais pour le Département du Nord. C'est donc lui qui veillait à organiser, de l'Angleterre, les campagnes militaires au cours de la guerre de Sept Ans (C. P. Stacey : *DBC en ligne*).

Pontleroy, Nicholas Sarrebource de, « succéda à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry au poste d'ingénieur en chef pour le Canada en 1757 ». Son rôle consistait en la supervision des ouvrages militaires à caractère défensif en Nouvelle-France (F. J. Thorpe : *DBC en ligne, Gaspard Joseph Chaussegros de Léry*). Il occupa le poste d'ingénieur en collaboration avec Jean-Nicolas Desandrouin (Fowler, 2005 : 147).

Pouchot, Pierre (1712-1769) était un ingénieur et officier militaire. Il se distingua au cours de la guerre de Succession d'Autriche. Dès 1754, Pouchot fut envoyé au Canada où il occupa le fort Frontenac. En 1756, il fut envoyé à Niagara où il travailla sur les défenses du fort. Lors de la campagne de 1758, il fut envoyé à la défense du fort Carillon contre Abercromby. Puis, en 1759, il reprit la charge de la défense du fort Niagara. À la suite de cette défaite, il fut fait prisonnier et ne put retourner à Montréal qu'en novembre lors d'un échange de prisonniers. Finalement, en 1760, Pouchot fut en charge du fort Lévis. Son objectif était alors de ralentir les Anglais dans leur remontée du Saint-Laurent vers Montréal (Peter N. Moogk, *DBC en ligne*).

Prideaux, John (?- 1759) était brigadier dans les troupes britanniques. Il fut en charge de l'expédition sur le fort Niagara en 1759. À ce moment il était un officier débutant servant temporairement en tant que brigadier. Il mourut lors de l'attaque sur le fort Niagara alors qu'il fut atteint d'un boulet de canon à la tête (Anderson, 2000 : 330 ; 331 ; 333 ; 336).

Ramezay, Jean-Baptiste-Nicholas Roch de, (1708-1777), était canadien de naissance, il fut « nommé major de Québec en 1749, en remplacement de Paul-Joseph le Moyne de Longueuil ». Ramezay assuma les fonctions de commandant en second du lieutenant du roi. Il occupa ce poste pendant neuf ans. Au printemps 1759, il devient « responsable de la défense de la haute ville » de Québec et lors de l'attaque du 13 septembre de la même année, il commanda «700 soldats et marins, quelques canonniers ainsi que les bourgeois canadiens devenus miliciens pour la circonstance » (Jean Parizeau : *DBC en ligne*).

Repentigny, Louis Legardeur de, (1721-1786). Né à Montréal, il entreprit de servir dans l'armée dès l'âge de 13 ans. Il fut nommé capitaine en 1759 et à partir de cette date, « il prit part à presque toutes les campagnes qui se déroulèrent au Canada [...]. Il participa à la bataille des plaines d'Abraham puis se replia en direction de Pointe-aux-Trembles, où il commandait en novembre 1759. Commandant les milices de la colonie, de Repentigny se distingua à la bataille de Sainte-Foy ». Refusant la domination anglaise, de Repentigny ira terminer sa carrière en France (Étienne Taillemite : *DBC en ligne*).

Saunders, Charles (1715-1775) servit en tant que contre-amiral de l'escadre bleue dès 1756. Après avoir servit à Gibraltar et à la Manche, on lui confiât le commandement de la flotte qui devait remonter le Saint-Laurent de Louisbourg à Québec. Sa mission était de protéger les troupes contre la marine française. Après la prise de la ville, la flotte se chargea de consolider ses positions en y débarquant vivres, munitions et artillerie. L'hiver mit un

terme à ces opérations. L'année suivante, Saunders reprit du service dans la Méditerranée (William H. Whiteley, *DBC en ligne*).

Townshend, Georges (1724-1807) fut officier dans l'armée britannique et un homme politique. Il fut dépêché en Amérique du Nord en 1758 à la suite d'une demande à Pitt qu'il plaça lui-même. Il fut affecté en tant que commandant d'une brigade sous les ordres de James Wolfe. Il était commandant en troisième de l'expédition sur Québec. Après la prise de la ville, il retourna en Angleterre où il reçut des promotions. Il continua de servir pendant la guerre de Sept Ans mais uniquement en Europe (C. P. Stacey, *DBC en ligne*).

Vauban, Sébastien le Prestre de, (1633-1707) fut l'ingénieur militaire français et « c'est à lui, [...] que l'on continue d'attribuer la paternité de tout ce qui ressemble à un fort bastionné. Et pourtant, ce n'est pas lui qui à inventé la science des fortifications [...]; en fait, il ne contribua même que peu à en améliorer les méthodes. Son grand mérite fut de coordonner les différents systèmes et théories surgis au cours des cent précédentes années et d'en extraire les bases d'une doctrine » (Hogg. 1983 : 49). Sa plus grande réalisation aura sans doute été d'avoir perfectionné les techniques du siège. Vauban « établit sa renommée grâce aux nombreux sièges qu'il a mené avec succès. D'ailleurs, son œuvre influença les ingénieurs militaires durant plus d'un siècle » (Charbonneau *et al.* 1982 : 99).

Vaudreuil, François-Pierre de Rigaud de, (1703-1779). Fait officier dans les troupes de la marine en 1741, il reçoit la mission de protéger le fort Saint-Frédéric en 1746-1747 au cours de la guerre de Succession d'Autriche. Il est nommé lieutenant de roi du gouvernement de Québec en 1748. En 1749, il devient gouverneur de Trois-Rivières. Au cours de la guerre de Sept Ans, il participe à la capture du fort Oswego en août 1756. En février et mars 1757, il est à la tête d'une expédition contre le fort William-Henry. En 1757, il devient gouverneur de Montréal et ne jouera plus de rôle définitif dans les suites du conflit (Jean Hamelin et et Jacqueline Roy : *DBC en ligne*).

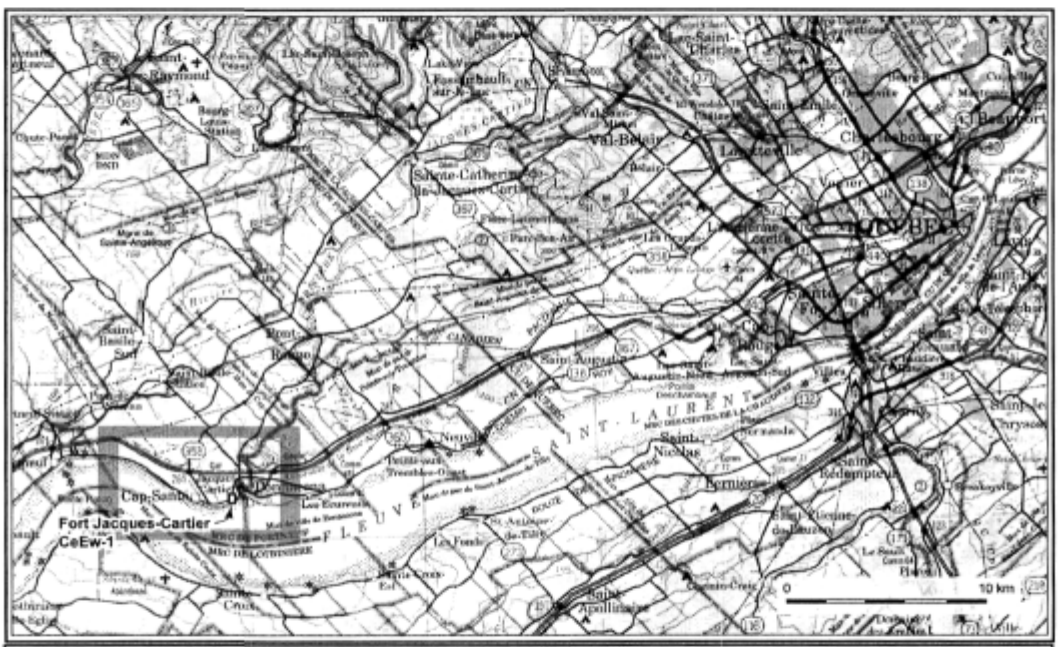
Vaudreuil, Pierre Rigaud Caravignal de, (1698-1778). Il fut officier dans les troupes de la Marine. En 1755, il deviendra le dernier gouverneur général de la Nouvelle-France. « Il avait la responsabilité de maintenir la souveraineté française à l'intérieur du continent, depuis les Appalaches et la Floride, à l'est, jusqu'à la Nouvelle-Espagne, à l'ouest, et du golfe du Mexique à la rivière des Illinois ». Son titre lui imputait les responsabilités militaires les plus importantes. « Il gouverna la colonie à une époque troublée mais s'attira le respect et l'estime des Canadiens » (W. J. Eccles : *DBC en ligne*).

Vauquelin, Jean (1728-1772) devint capitaine dans la marine marchande vers 1750. Il servit en tant qu'officier bleu (officier marchant servant volontairement) lors de la guerre de Sept Ans. Le 26 avril 1757, il fut fait capitaine de la frégate *Tourterelle* et devint lieutenant de frégate en 1758. Le 9 juin 1758, Vauquelin parvint à forcer le blocus de Boscawen sur Louisbourg et prit part à la défense de la cité. Un mois plus tard, il força à nouveau le blocus, mais cette fois-ci dans l'autre direction, afin de retourner en France pour y informer le ministre

de la marine de la situation à Louisbourg. Ces exploits lui méritèrent des félicitations du ministre. L'année suivante, Vauquelin revint au Canada à bord de l'*Atalante* et participa à la défense de Québec dont il inspecta les batteries et la marine. Au printemps suivant, toujours à bord de l'*Atalante*, Vauquelin participa au siège sur Québec. Le rôle de la petite flotte qu'il dirigea fut d'approvisionner les troupes puis, à la levée du siège, de couvrir leur retraite. Fait prisonnier puis blessé au combat, Vauquelin fut libéré puis retourné en France la même année (Étienne Taillemite, *DBC, en ligne*).

Wolfe, James (1727-1759) arriva au Canada en 1758 alors qu'il était affecté à une expédition contre Louisbourg en tant que général de brigade en Amérique. Après cette réussite à Louisbourg, Wolfe quitta pour l'Angleterre. Il revint l'année suivante en tant que « major général et commandant des forces de terre de l'expédition contre Québec » (C. P. Stacey : *DBC en ligne*).

Illustrations


Fort Jacques-Cartier
CeEw-1
Cap-Santé
Pointe-aux-Trembles
Saint-Augustin
Saint-Nicolas
Fermont
Saint-Rédempteur
Val-Bélair
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Saint-Raymond
Saint-Basile-le-Grand
Saint-Apollinaire
Saint-Étienne
Lac-Beauport
Lac-Delage
Lac-Saint-Charles
Lac-Sergent
Lac-Clément
Lac-Jacques-Cartier
Lac-Croche
Lac-Vert
Lac-Morency
Lac-Fortune
Lac-Bleu
Lac-Noir
Lac-Long
Lac-Rond
Lac-Plat
Lac-Pin
Lac-Pierre
Lac-Pierre-Paul
Lac-Pierre-Jean
Lac-Pierre-Marie
Lac-Pierre-Joseph
Lac-Pierre-Antoine
Lac-Pierre-Louis
Lac-Pierre-Henri
Lac-Pierre-Charles
Lac-Pierre-Alexandre
Lac-Pierre-Nicolas
Lac-Pierre-Thomas
Lac-Pierre-Guillaume
Lac-Pierre-François
Lac-Pierre-Jacques
Lac-Pierre-Michel
Lac-Pierre-Philippe
Lac-Pierre-Robert
Lac-Pierre-Claude
Lac-Pierre-Daniel
Lac-Pierre-Denis
Lac-Pierre-Étienne
Lac-Pierre-Gabriel
Lac-Pierre-Hugues
Lac-Pierre-Jean-Baptiste
Lac-Pierre-Joseph-Marie
Lac-Pierre-Louis-Philippe
Lac-Pierre-Marie-Joseph
Lac-Pierre-Nicolas-Antoine
Lac-Pierre-Paul-Émile
Lac-Pierre-Thomas-Jacques
Lac-Pierre-Vincent
Lac-Pierre-Xavier
Lac-Pierre-Yves
Lac-Pierre-Zacharie
Lac-Pierre-Alexandre-Jacques
Lac-Pierre-Antoine-Marie
Lac-Pierre-Charles-Joseph
Lac-Pierre-Claude-Henri
Lac-Pierre-Daniel-François
Lac-Pierre-Denis-Étienne
Lac-Pierre-Étienne-Gabriel
Lac-Pierre-Gabriel-Hugues
Lac-Pierre-Hugues-Jean-Baptiste
Lac-Pierre-Jean-Baptiste-Joseph
Lac-Pierre-Joseph-Marie-Louis
Lac-Pierre-Louis-Philippe-Henri
Lac-Pierre-Marie-Joseph-Nicolas
Lac-Pierre-Nicolas-Antoine-Marie
Lac-Pierre-Paul-Émile-Charles
Lac-Pierre-Thomas-Jacques-Joseph
Lac-Pierre-Vincent-Xavier
Lac-Pierre-Xavier-Yves
Lac-Pierre-Yves-Zacharie
Lac-Pierre-Zacharie-Alexandre
Lac-Pierre-Alexandre-Jacques-Antoine
Lac-Pierre-Antoine-Marie-Charles
Lac-Pierre-Charles-Joseph-Claude
Lac-Pierre-Claude-Henri-Daniel
Lac-Pierre-Daniel-François-Denis
Lac-Pierre-Denis-Étienne-Gabriel
Lac-Pierre-Étienne-Gabriel-Hugues
Lac-Pierre-Gabriel-Hugues-Jean-Baptiste
Lac-Pierre-Hugues-Jean-Baptiste-Joseph
Lac-Pierre-Jean-Baptiste-Joseph-Marie
Lac-Pierre-Joseph-Marie-Louis-Philippe
Lac-Pierre-Louis-Philippe-Henri-Marie
Lac-Pierre-Marie-Joseph-Nicolas-Antoine
Lac-Pierre-Nicolas-Antoine-Marie-Charles
Lac-Pierre-Paul-Émile-Charles-Joseph
Lac-Pierre-Thomas-Jacques-Joseph-Claude
Lac-Pierre-Vincent-Xavier-Yves
Lac-Pierre-Xavier-Yves-Zacharie
Lac-Pierre-Yves-Zacharie-Alexandre
Lac-Pierre-Zacharie-Alexandre-Jacques
Lac-Pierre-Alexandre-Jacques-Antoine-Marie
Lac-Pierre-Antoine-Marie-Charles-Joseph
Lac-Pierre-Charles-Joseph-Claude-Henri
Lac-Pierre-Claude-Henri-Daniel-François
Lac-Pierre-Daniel-François-Denis-Étienne
Lac-Pierre-Denis-Étienne-Gabriel-Hugues
Lac-Pierre-Étienne-Gabriel-Hugues-Jean-Baptiste
Lac-Pierre-Gabriel-Hugues-Jean-Baptiste-Joseph
Lac-Pierre-Hugues-Jean-Baptiste-Joseph-Marie
Lac-Pierre-Jean-Baptiste-Joseph-Marie-Louis

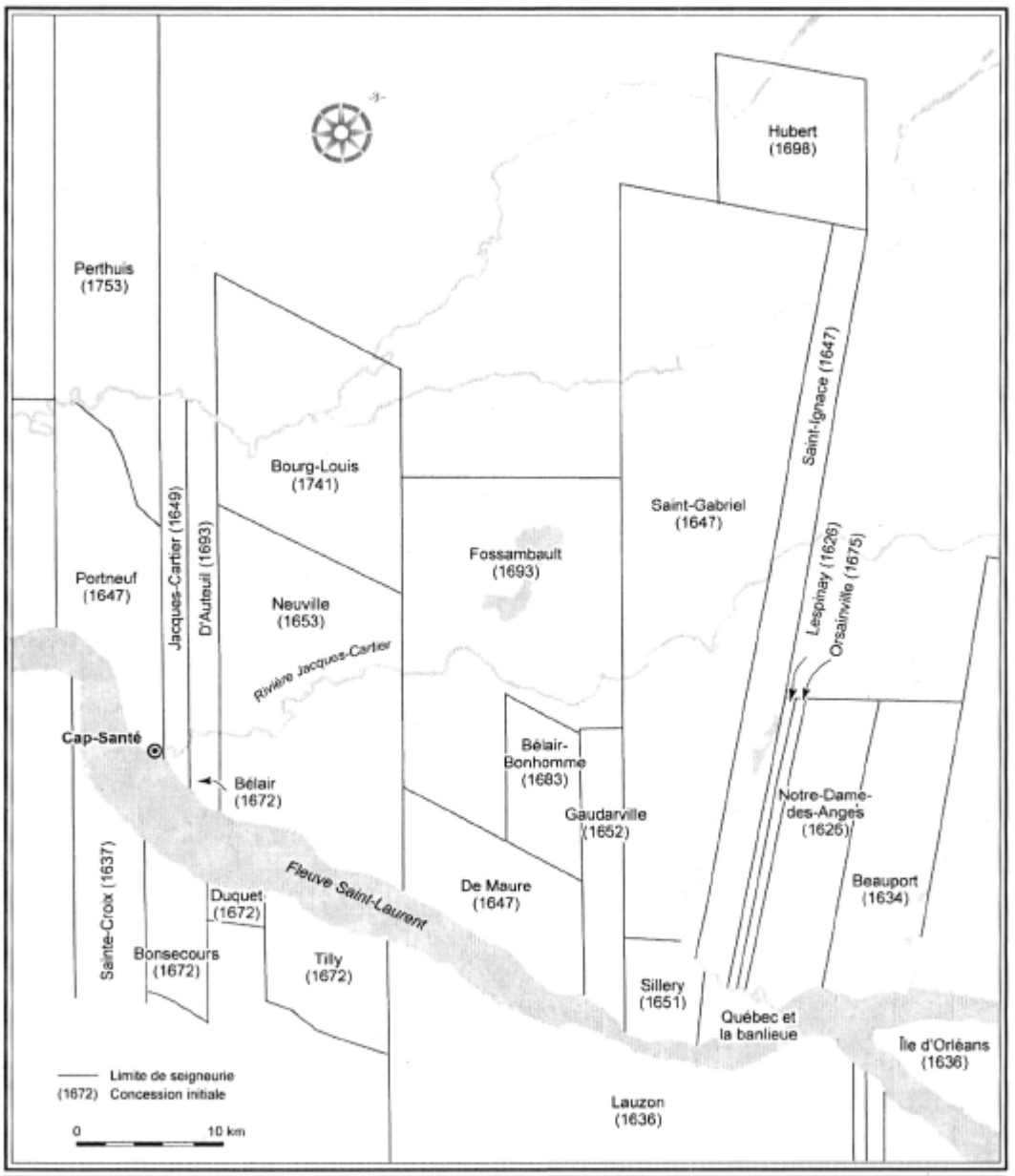


Figure 2: Carte des seigneuries dans la région de la rivière Jacques-Cartier. (Infographie: Andrée Héroux, 2005).



Figure 3 : Photographie aérienne du fort Jacques-Cartier, vu vers le nord-ouest.
(Photographie : Pierre Lahoud, 1999).

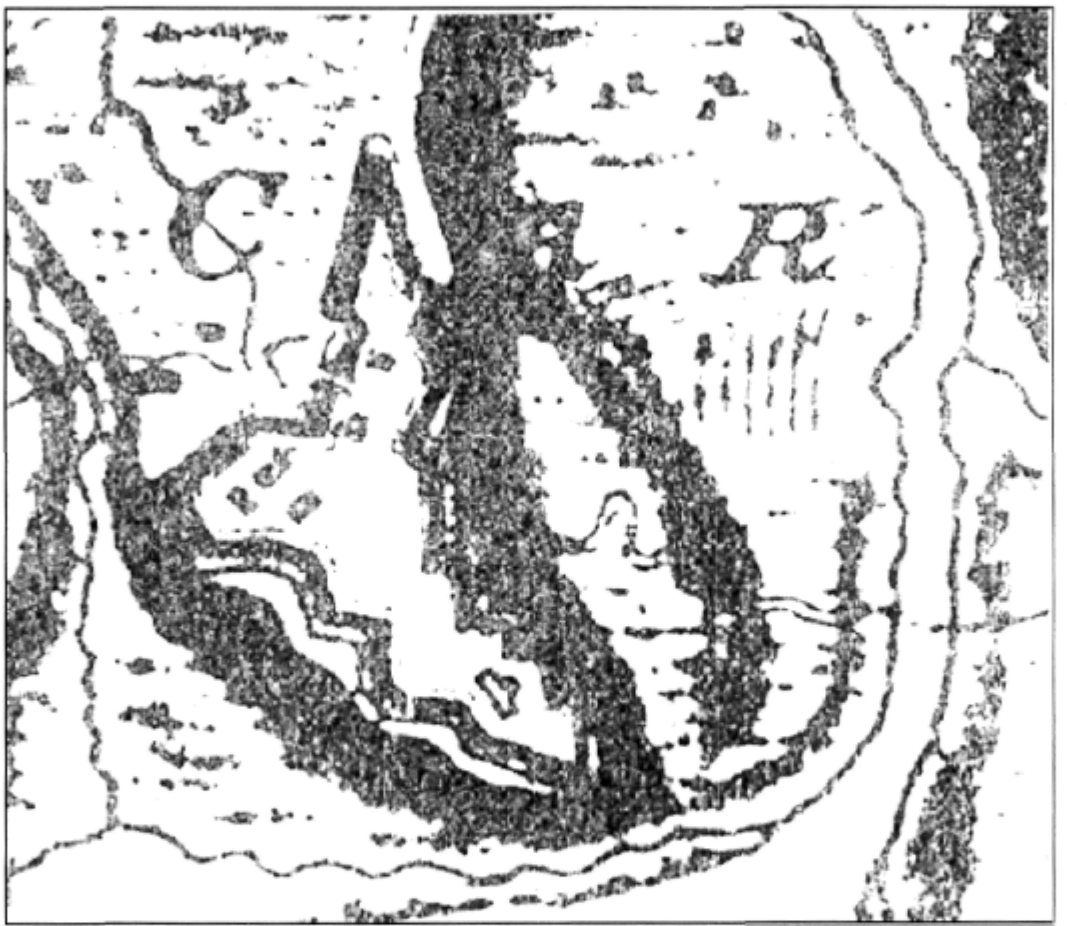


Figure 4 : Plan du fort Jacques-Cartier se trouvant au *British Museum*. Dessiné en 1761 par Pittman et copié par C. Pettigrew. Extrait du document APC VI-300 1760.



Figure 5 : Érosion de la falaise vue vers l'ouest. (Photographie : Simon Santerre, 2004).



Figure 6 : Les fouilles de 1962 au fort Jacques-Cartier. (Photographie : Michel Gaumond, 1962).

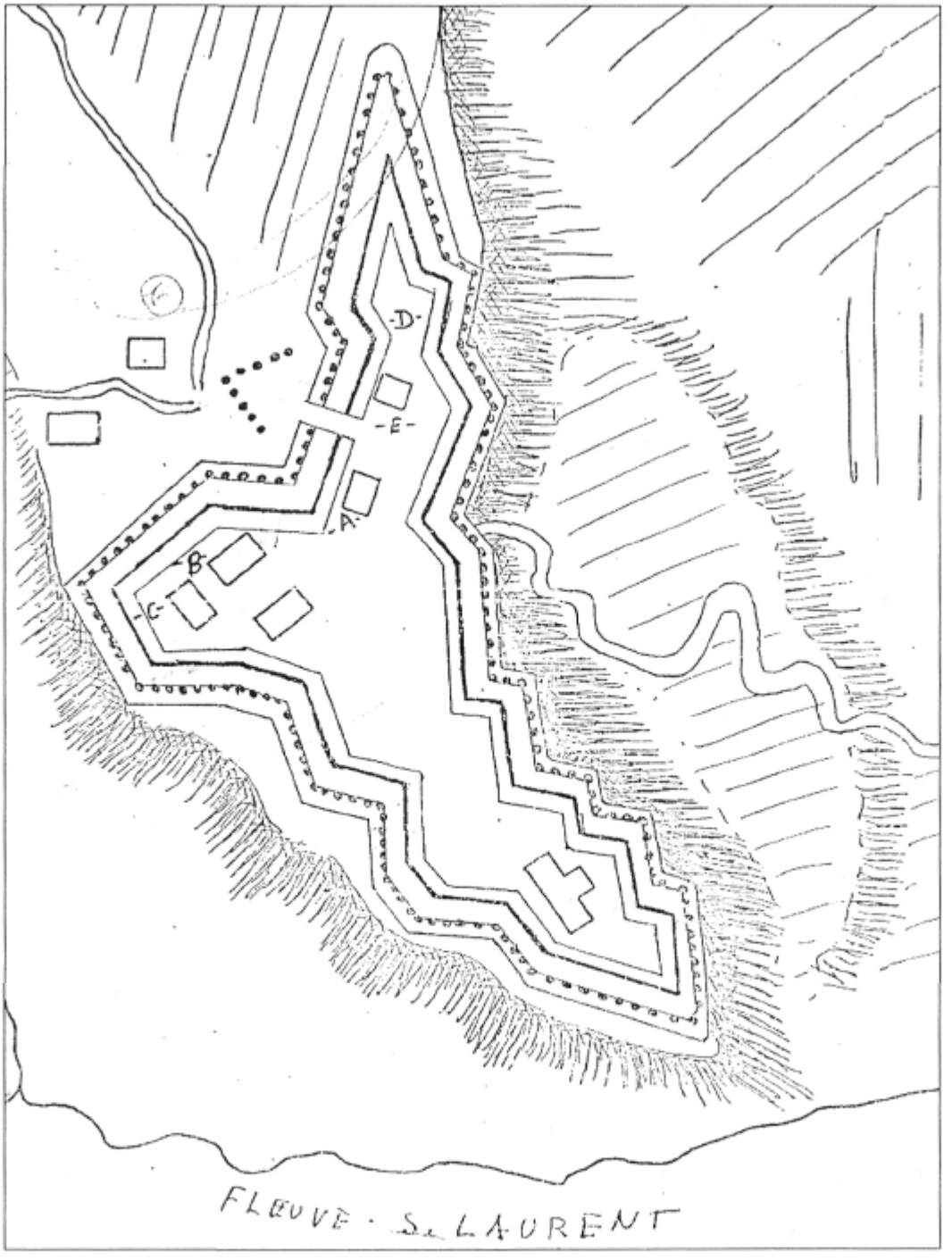


Figure 7: Plan du fort Jacques-Cartier dessiné en 1962 par Michel Gaumond (Gaumond, 1977 : figure 3).

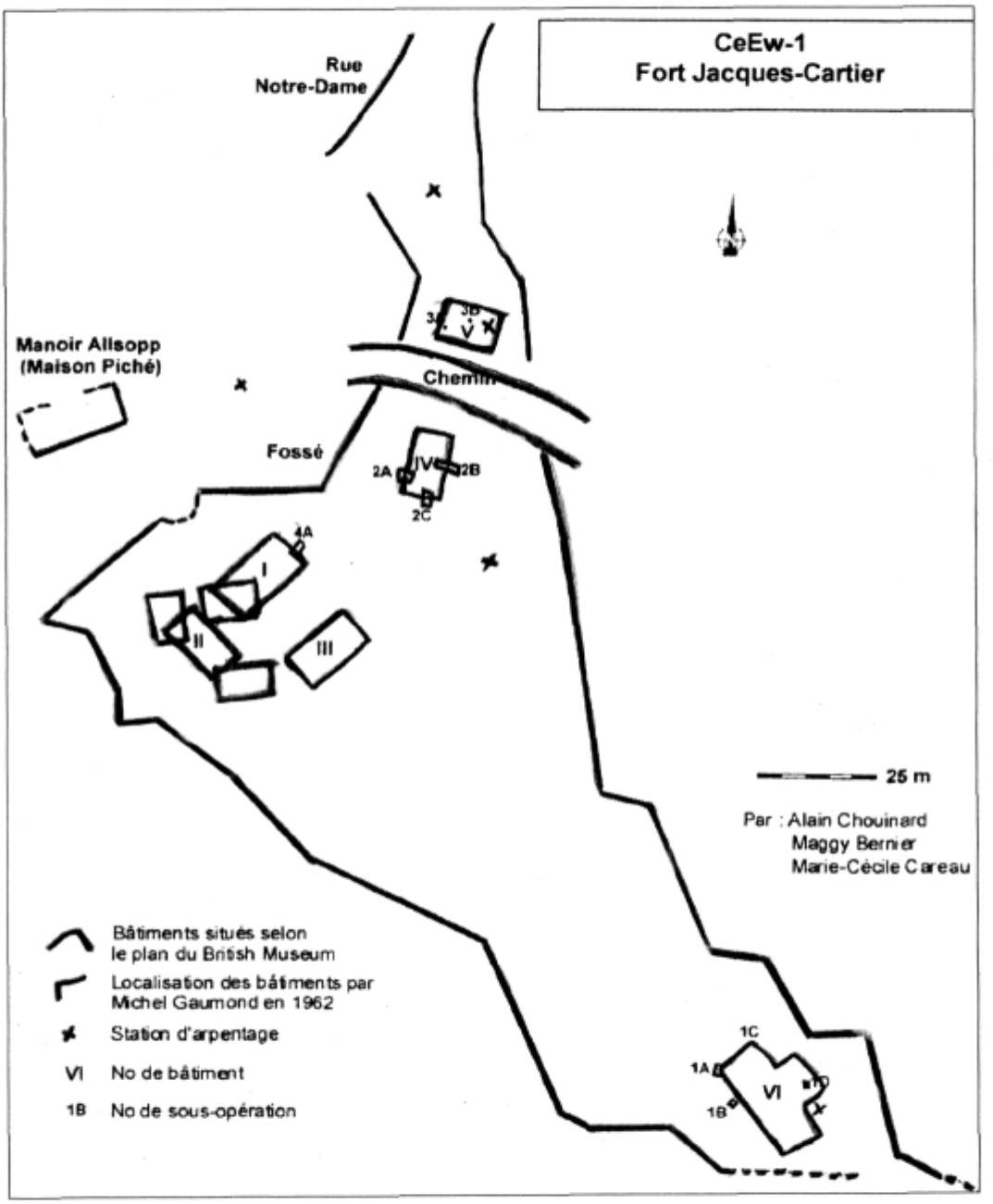


Figure 8 : Tracé du fort Jacques-Cartier dessiné en 1999 (Chouinard, 1999: 81).

Figure 9 : Carte topographique du fort Jacques-Cartier. (Dessinée par Philippe Dorais et Vincent McCormack : 2004). Voir Carte format 20" par 30".

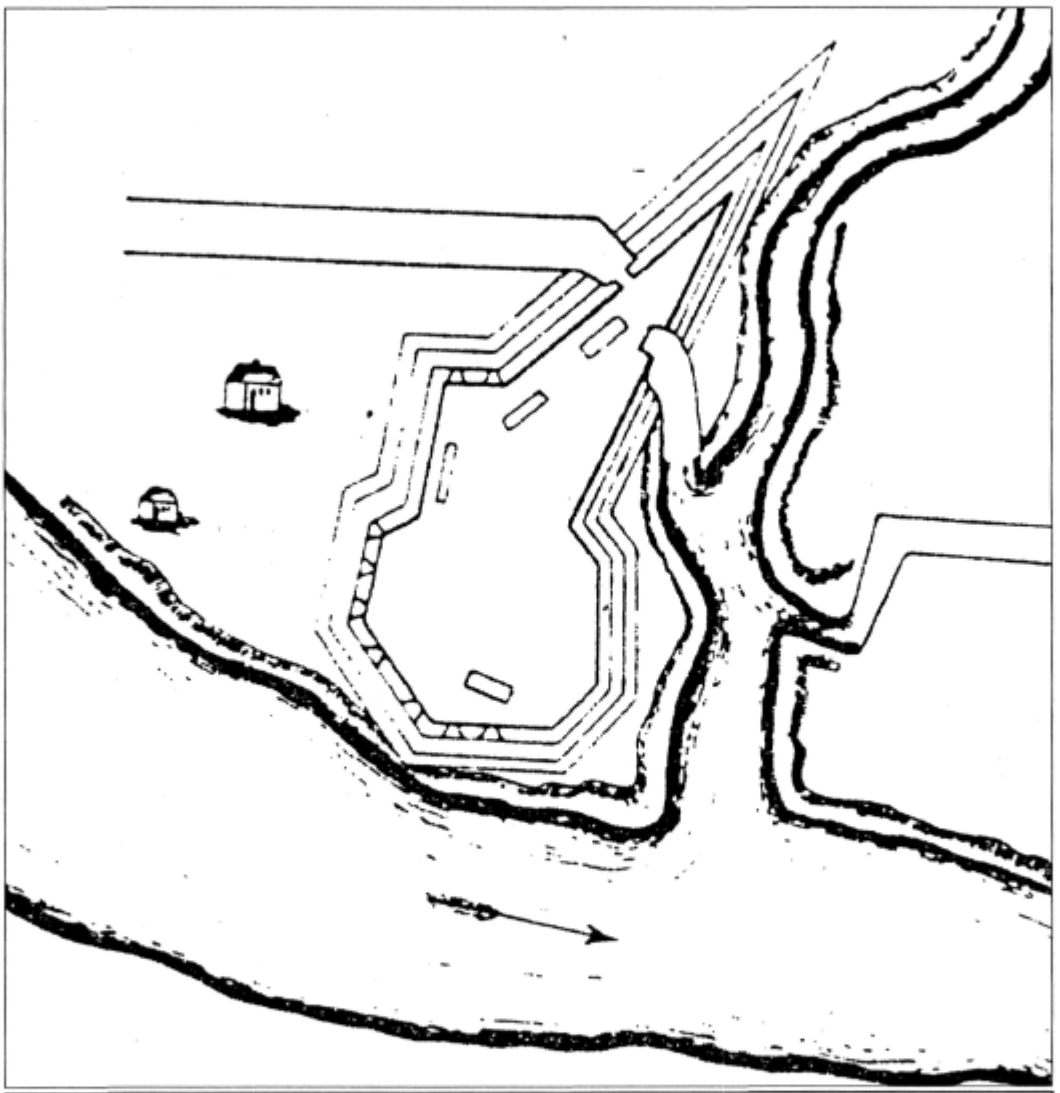


Figure 10 : Plan extrait des mémoires du sieur de Courville (Courville, 1873 : 174).

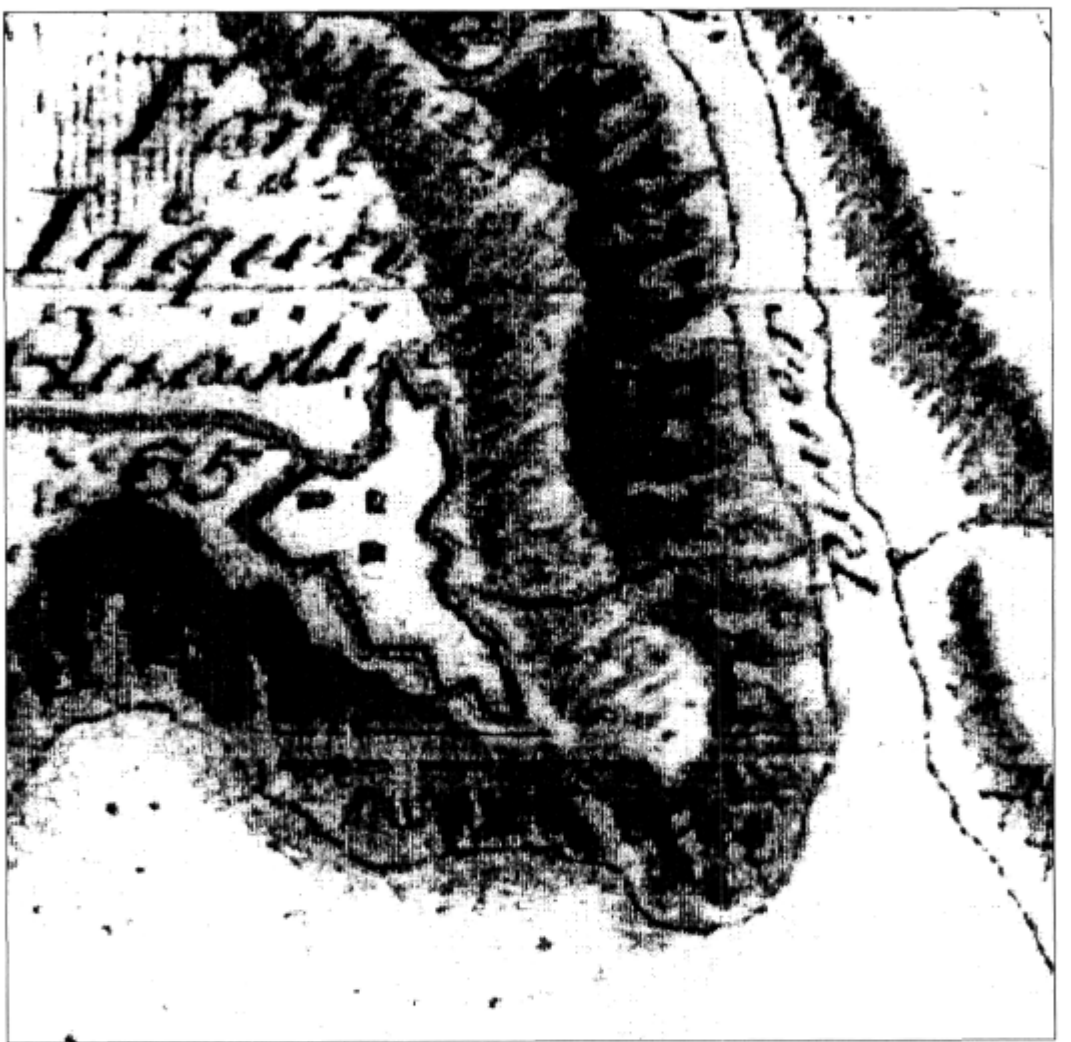


Figure 11 : Plan du fort Jacques-Cartier extrait de l'Atlas de Murray 1760-1762. Dessinée par D. Hamilton, feuille Fk. Archives publiques du Canada.

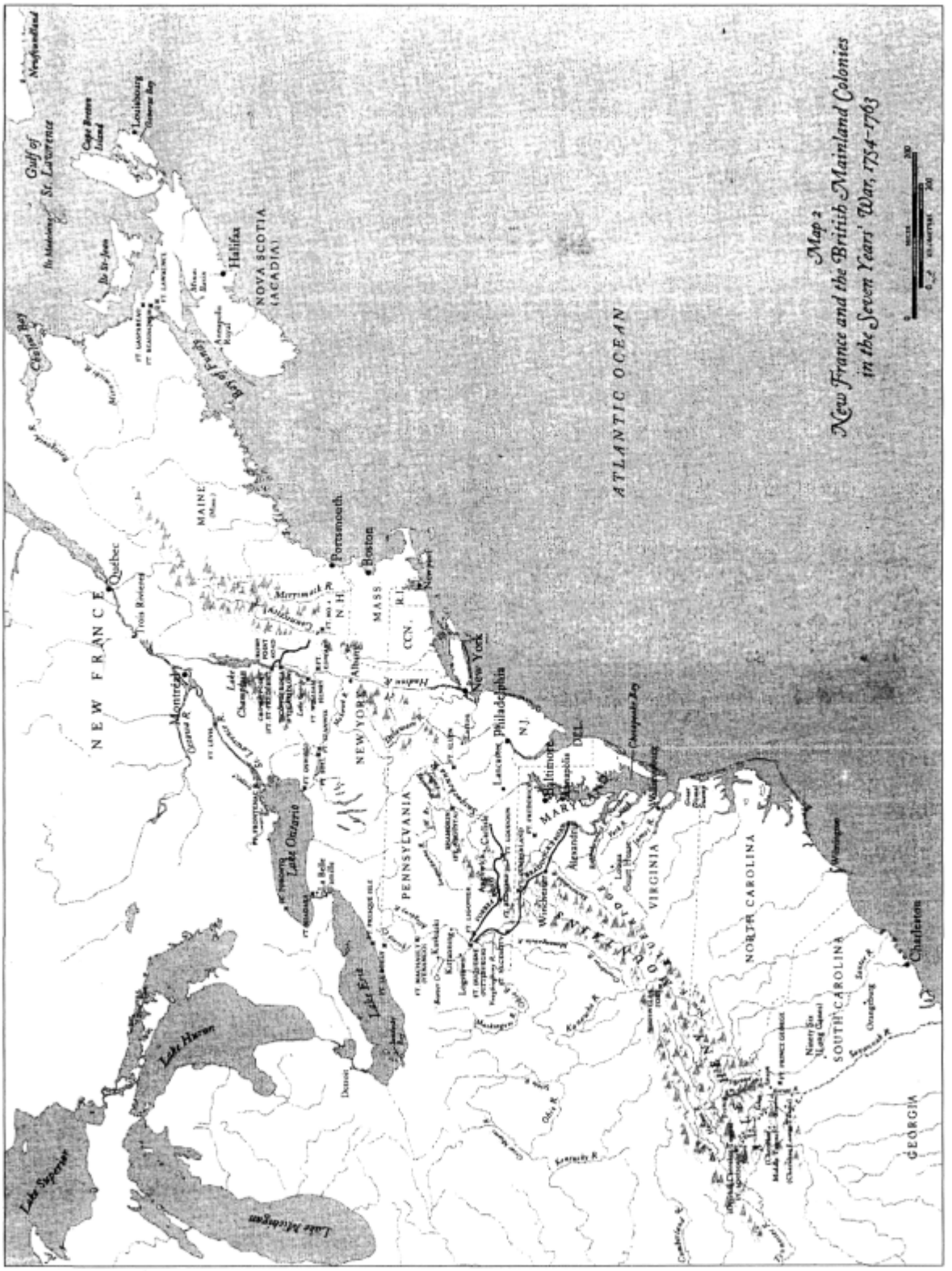


Figure 12 : Plan de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre illustrant les principaux postes, forts et villes ayant joué un rôle au cours de la guerre de Sept Ans (Anderson, 2000 : xxvii).

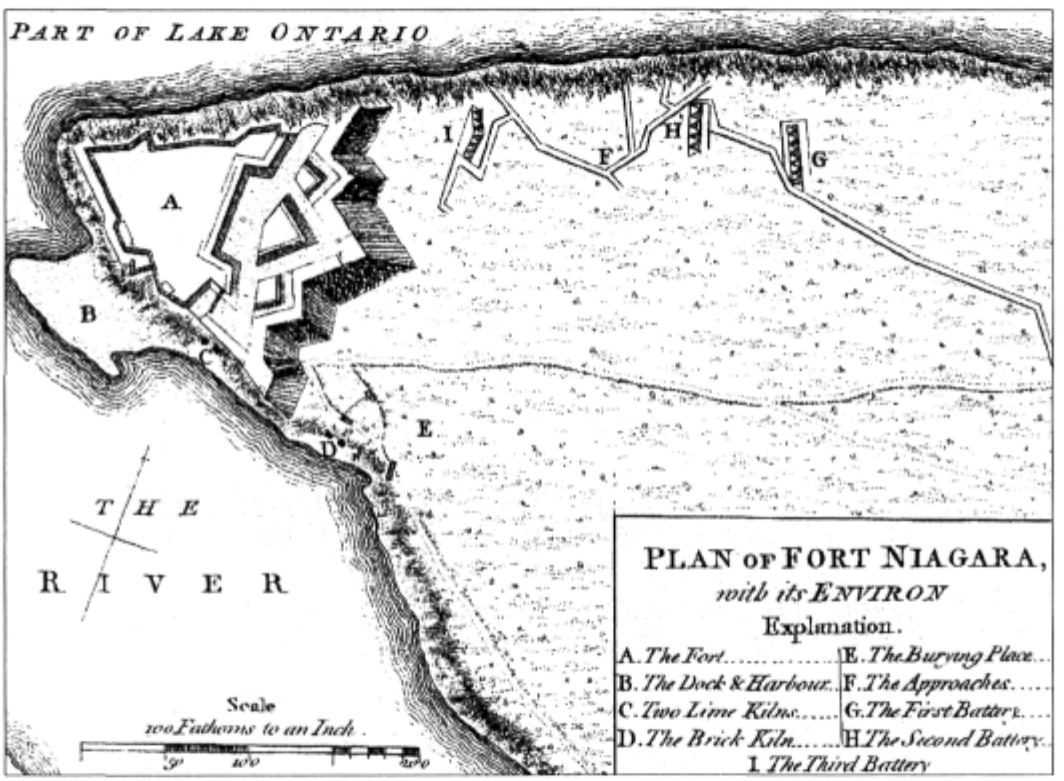


Figure 13 : Plan du siège du fort Niagara, du 10 au 25 juillet 1759. Plan extrait de *Roque's set of plans and* forts (Anderson, 2000 : 334).

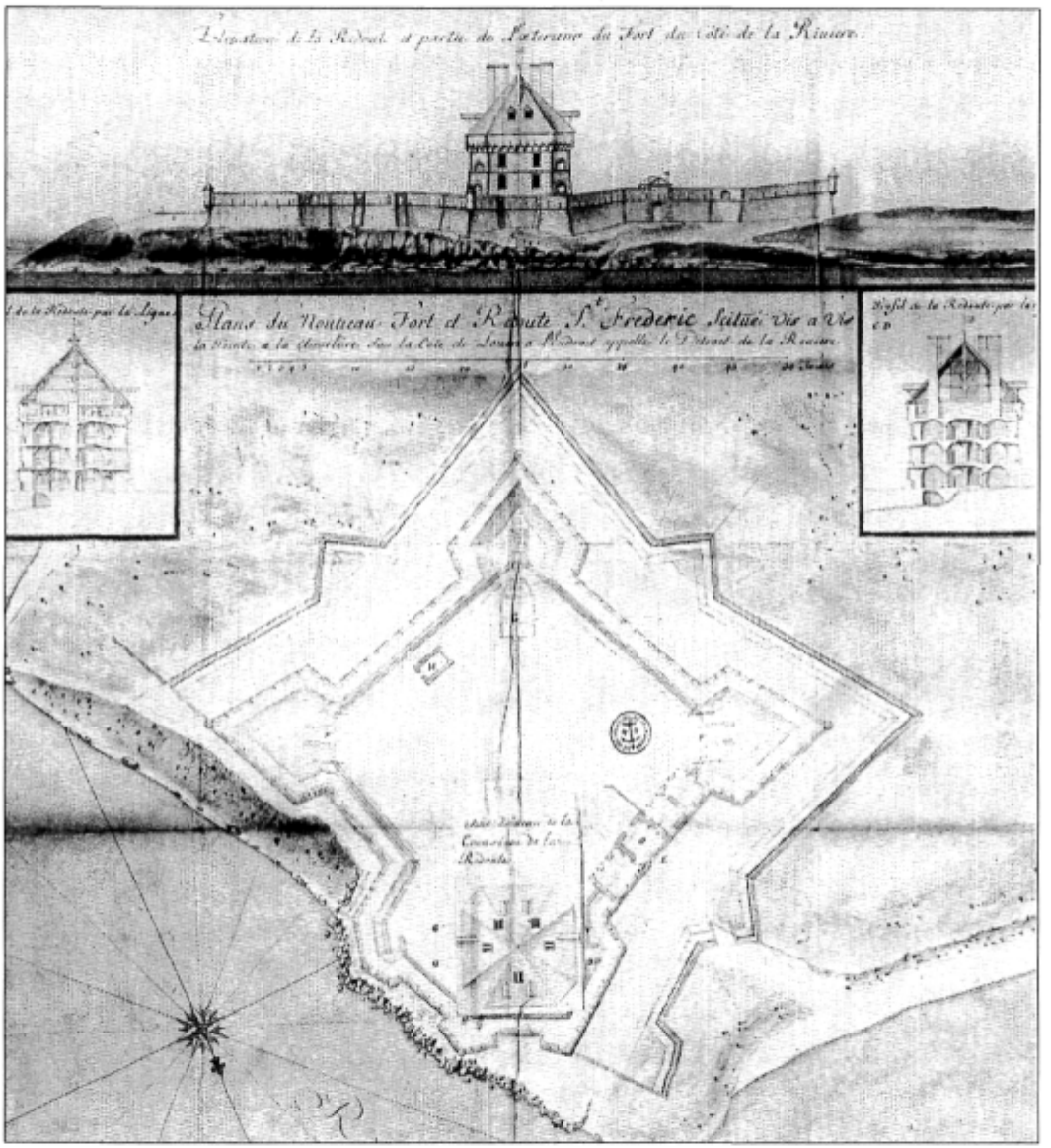


Figure 14 : Plan du fort Saint-Frédéric ou *Crown Point* dessiné par Chaussegros de Léry en 1737 (Charbonneau, 1994 : 17).

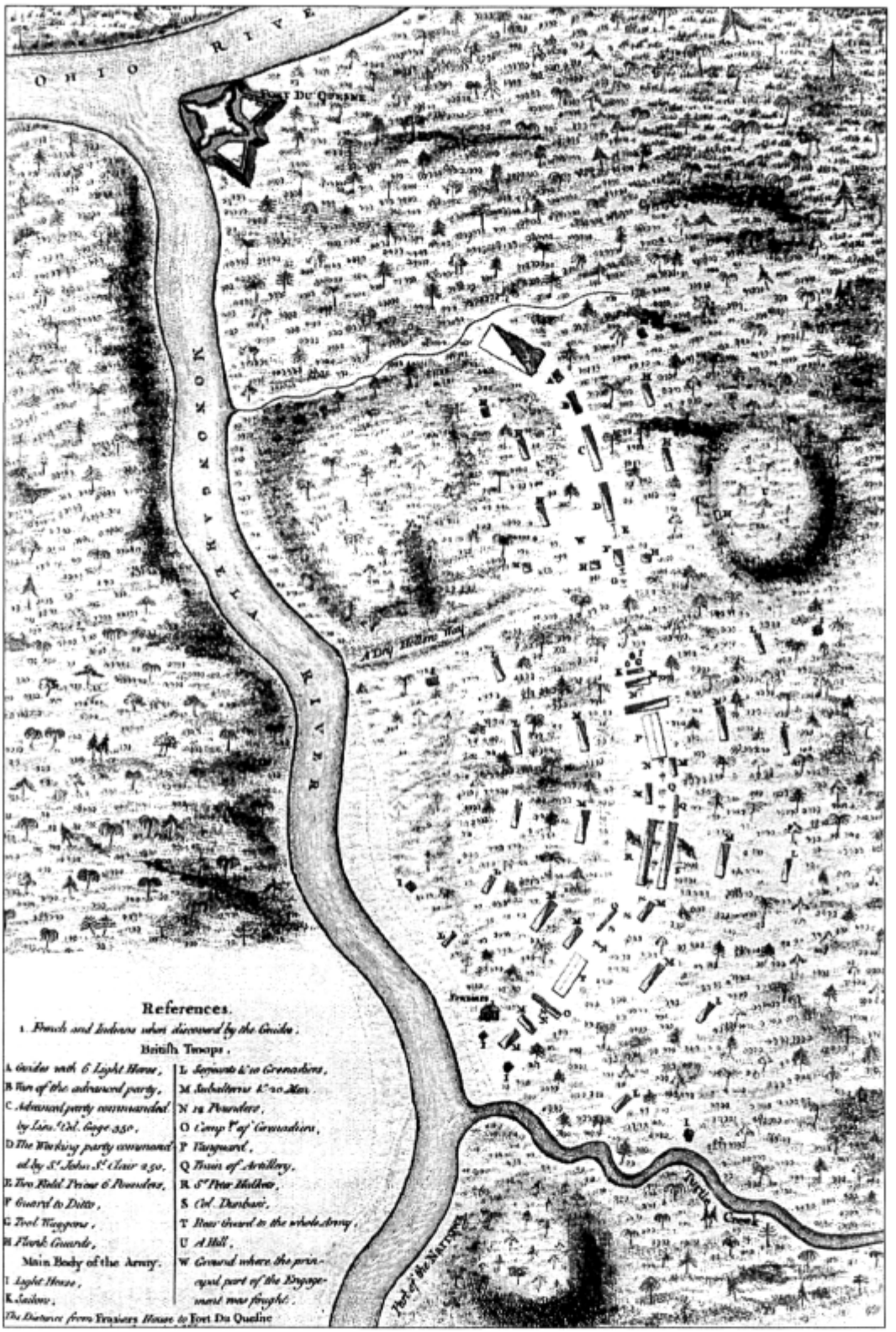


Figure 15 : Disposition des troupes britanniques lors de la bataille de Monongahela le 9 juillet 1755. Plan extrait de *Capitain Robert Orme's set of plans and maps*, 1768 (Anderson, 2000 : 101).

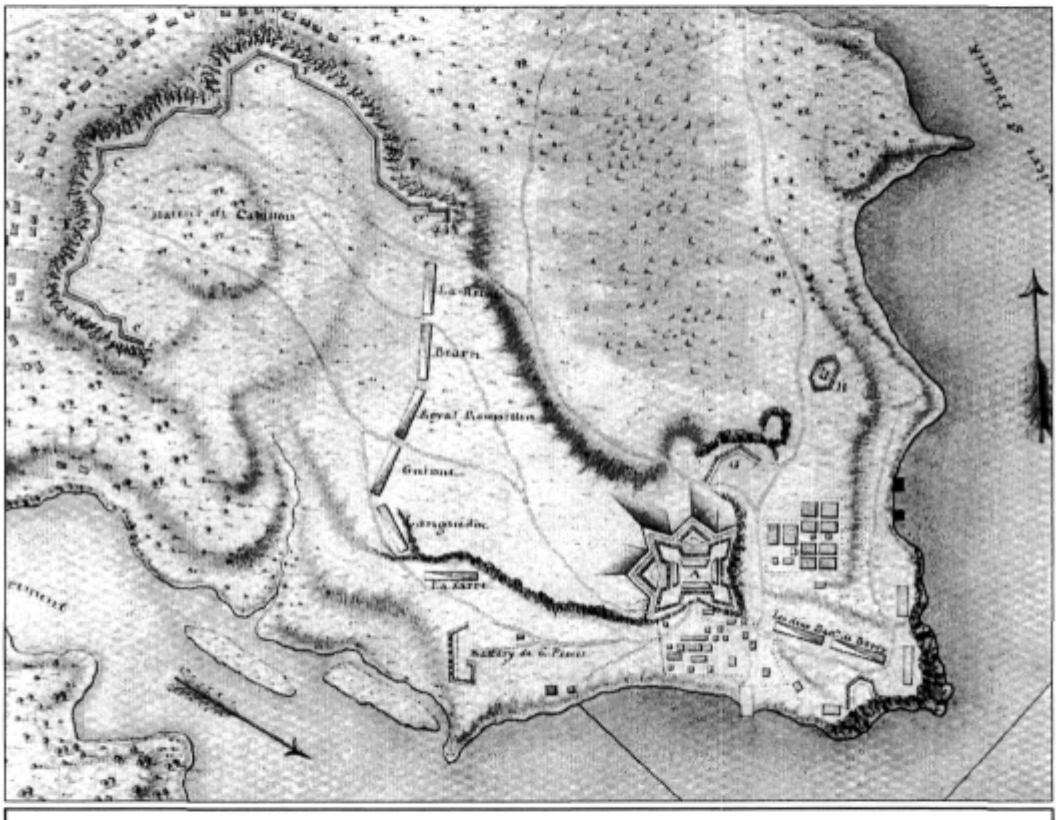


Figure 16 : Plan du fort Carillon et des troupes françaises qui y furent présentes en 1758 (Charbonneau, 1994 : 18).

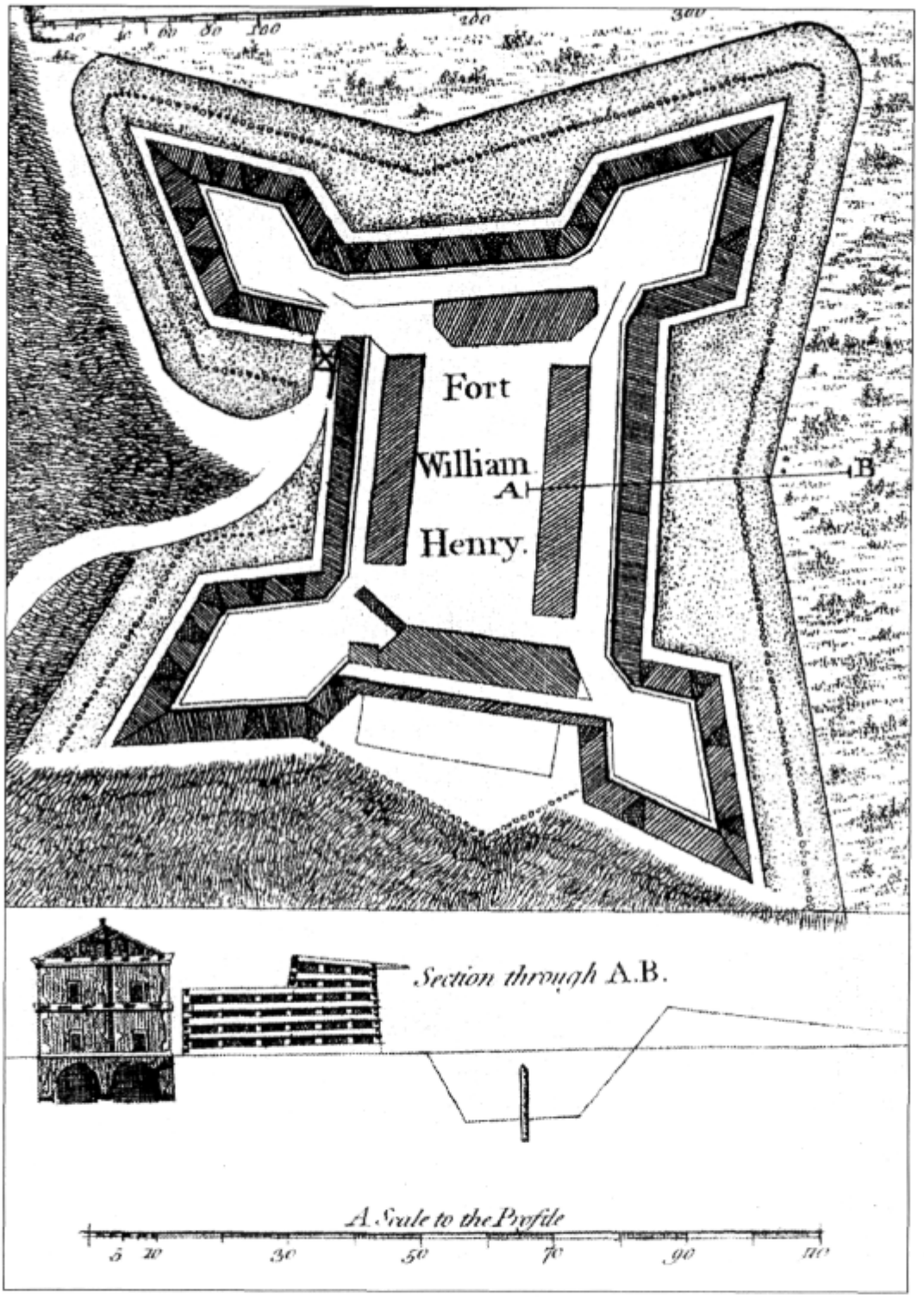


Figure 17: Plan et profil du fort William Henry, 1765. Plan tiré de *Roque's set of plans and forts* (Anderson, 2000: 122).

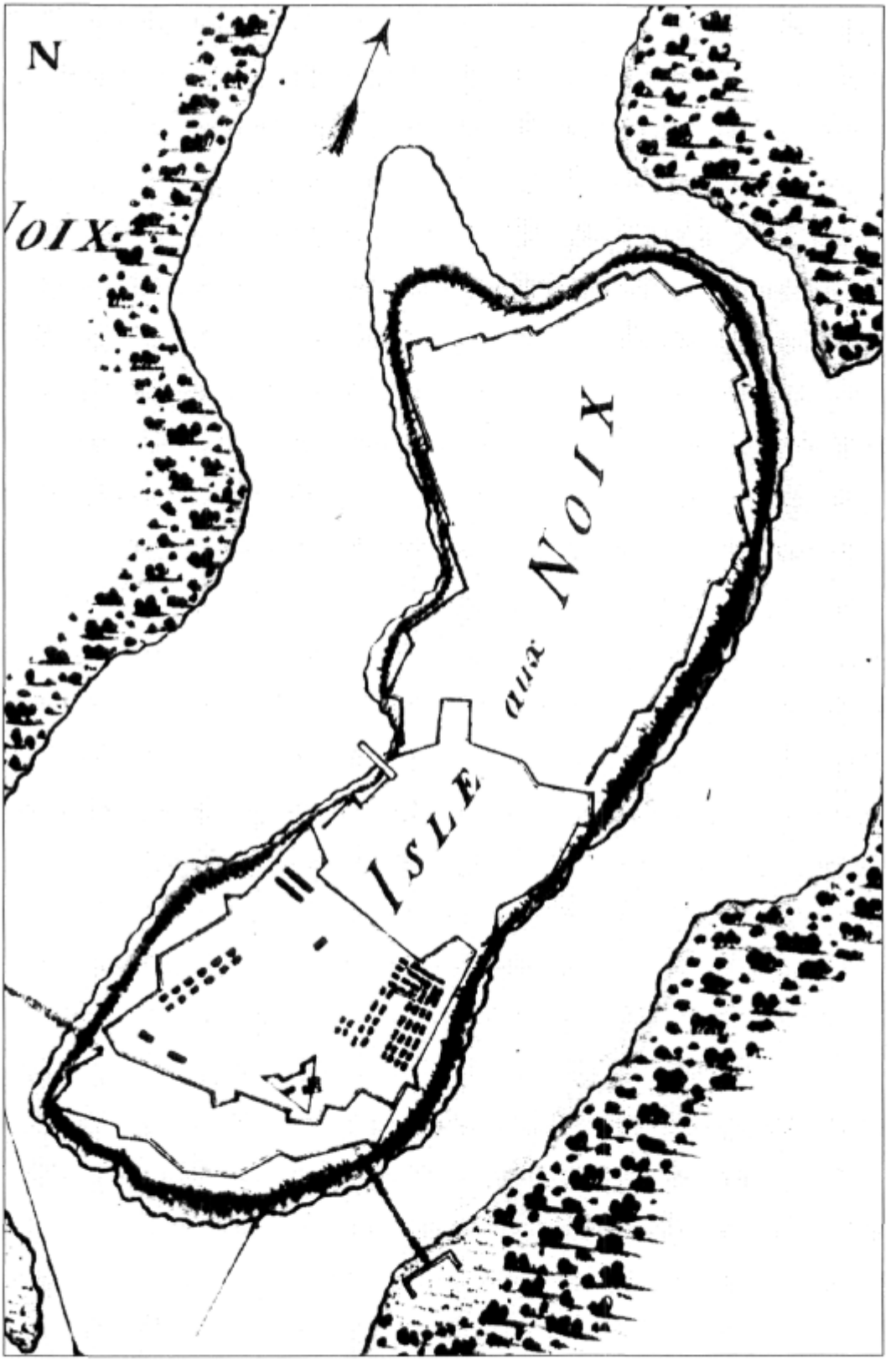


Figure 18 : Carte de Murray représentant les retranchements de l'île aux Noix, 1761. Le tracé qui y est illustré semble refléter la réalité. Par contre, le retranchement entourant le nord de l'île « n'a jamais existé » (Charbonneau, 1994 : 32).

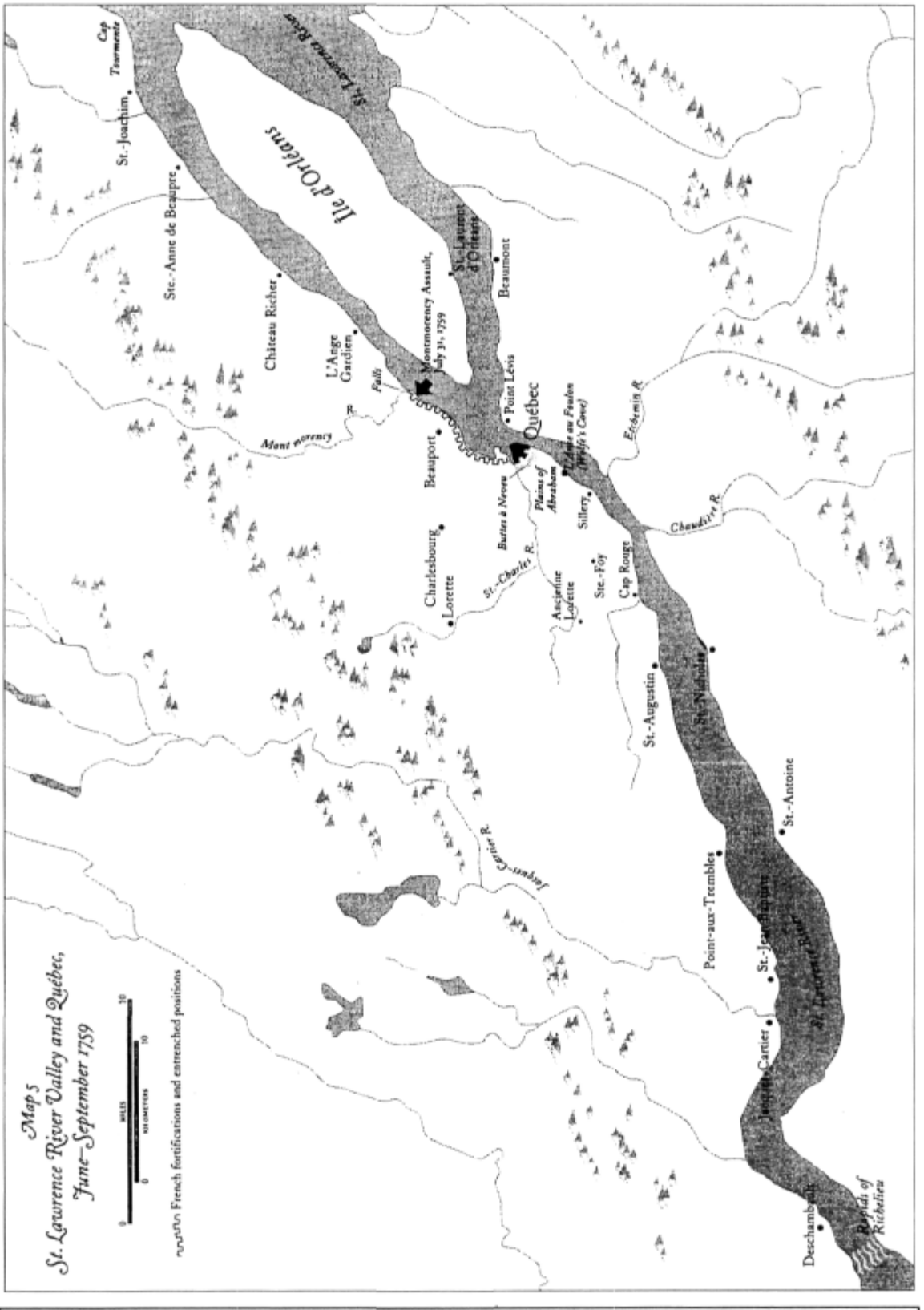


Figure 19 : Le fleuve Saint-Laurent entre Deschambault et Saint-Joachim au cours de l'été 1759 (Anderson, 2000 : xxvii).



Figure 20 : Carte de la pointe de Deschambault en 1761 où l'on voit l'église, transformée en quartier général pour les troupes françaises en 1759 et 1760 ainsi que les ouvrages avancés. Dessinée par D. Hamilton (Royer, 1999 : 14).

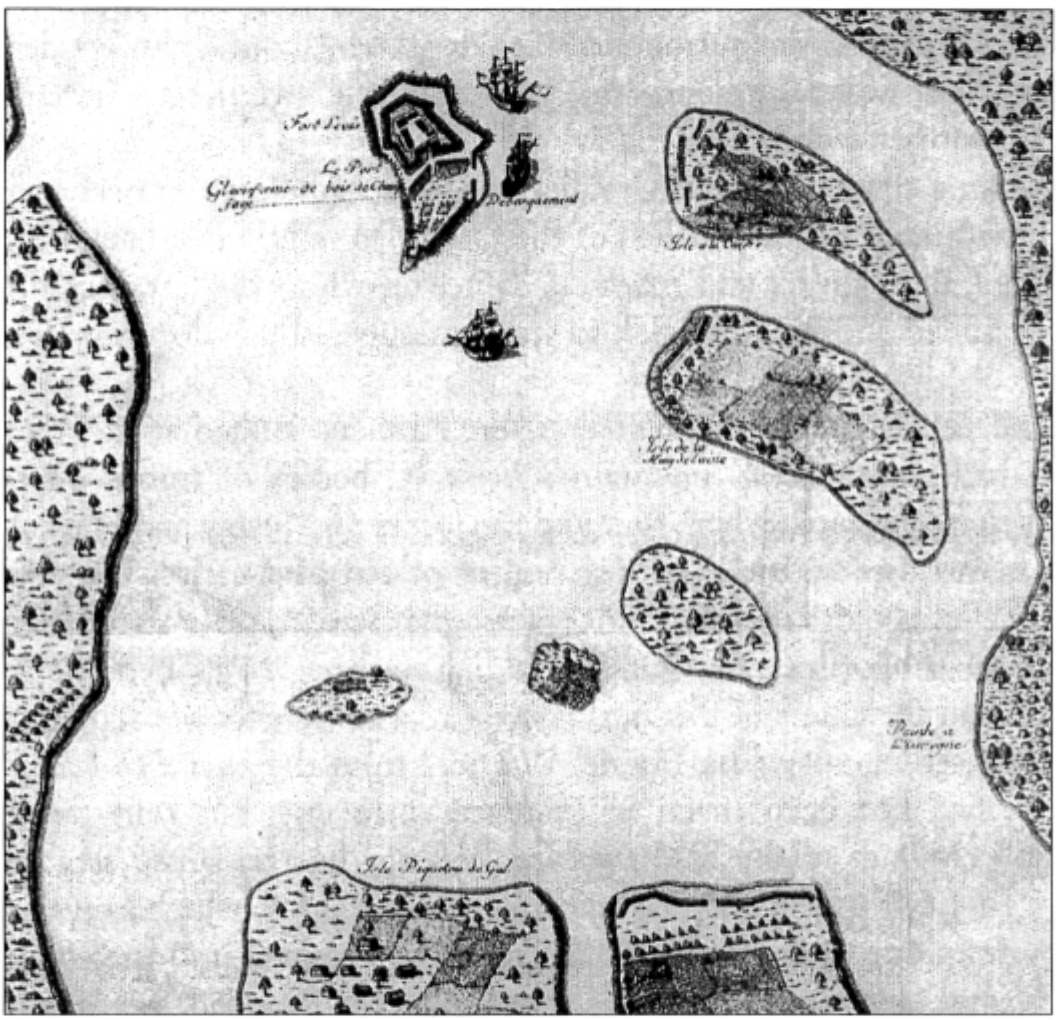


Figure 21 : Plan de l'attaque de Amherst sur le fort Lévis du 16 au 26 août 1760. Plan extrait des *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre* (1781) par le capitaine Pierre Pouchot (Anderson, 2000 : 403).

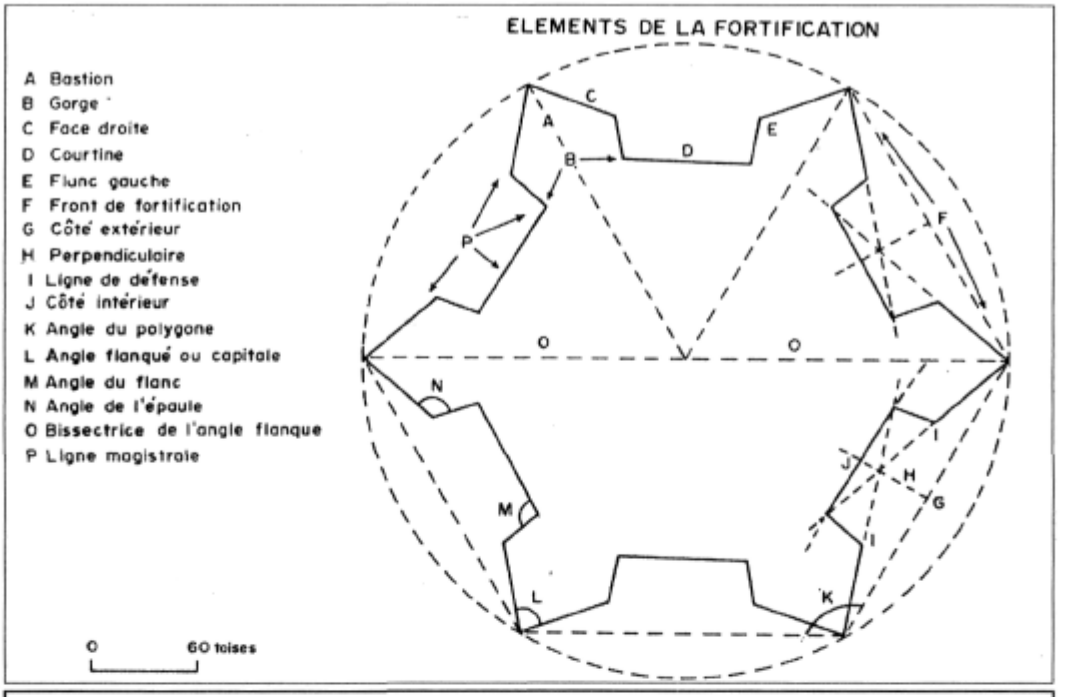


Figure 22 : Les différents éléments du tracé d'une fortification (Charbonneau *et al.* 1982: 87).

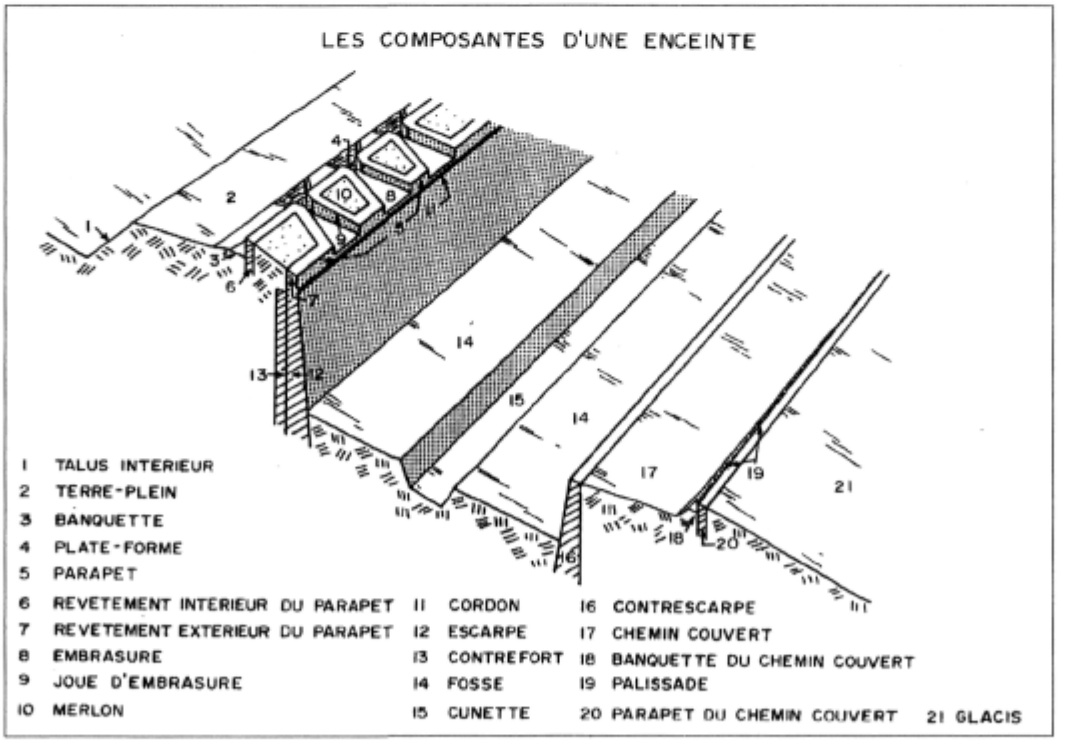


Figure 23 : Les différents éléments d'une enceinte et le principe du défilement (Charbonneau *et al.* 1982 : 90).

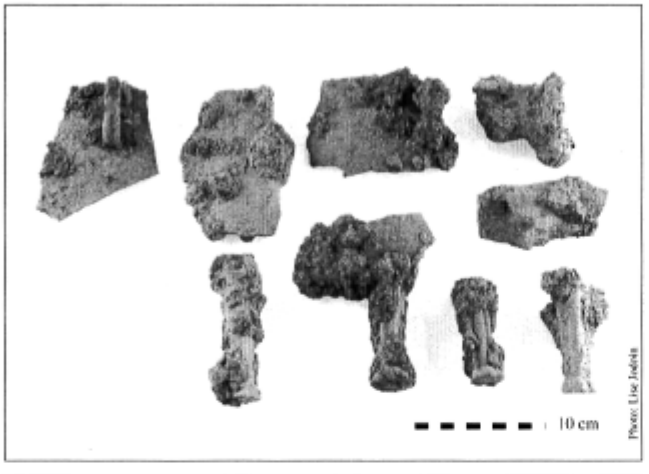


Figure 24 : Fragments de marmites en fonte. (Photographie : Lise Jodoin, 2005).

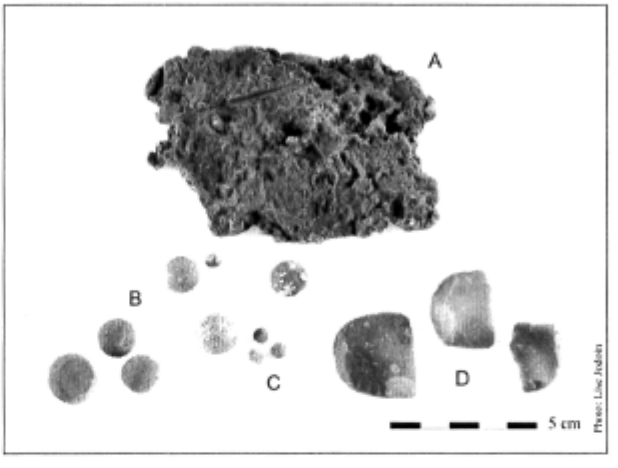


Figure 25 : En A, une masse de plomb destinée à la fabrication de balles de fusil. En B, des balles de fusil. En C, des chevrotines et en D, des pierres à fusil. (Photographie : Lise Jodoin, 2005).

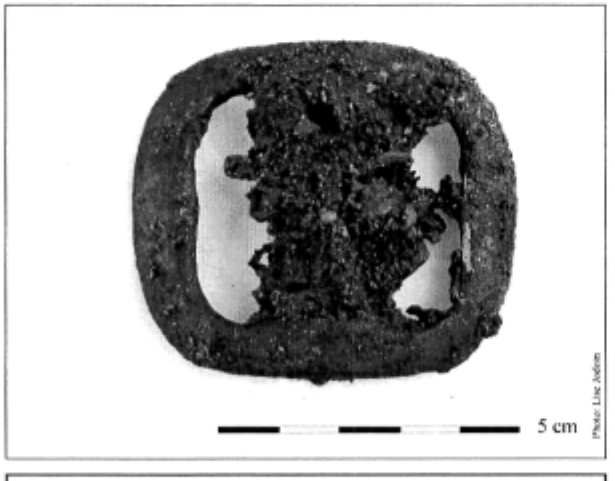


Figure 26 : Boucle de ceinture en cuivre. (Photographie : Lise Jodoin, 2005).

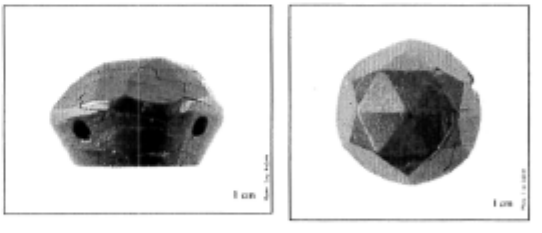


Figure 27 : Bouton en jais. Cet objet pourrait correspondre à une ornementation de bague. (Photographie : Lise Jodoin, 2005).



Figure 28 : Pointe de hampe de drapeau en laiton. (Photographie : Lise Jodoin, 2005).

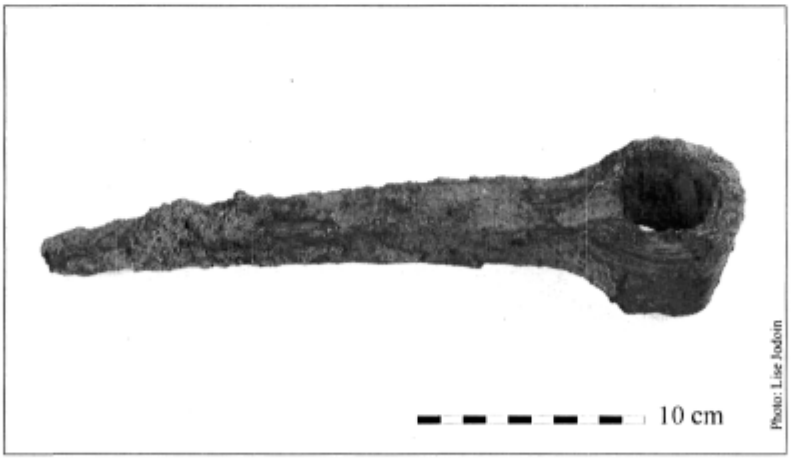


Figure 29 : Tête de pioche en fer forgé. (Photographie : Lise Jodoin, 2005).



Figure 30 : Photographie des rives de la rivière Jacques-Cartier, bordées de pierres de grès. (Photographie : Simon Santerre, 2004).



Figure 31 : Vue générale des embrasures à canon situées au sud-est du fort. (Photographie : Simon Santerre, 2007).



Figure 32 : Vue vers le nord du parapet, à l'est du fort. (Photographie : Simon Santerre, 2007).

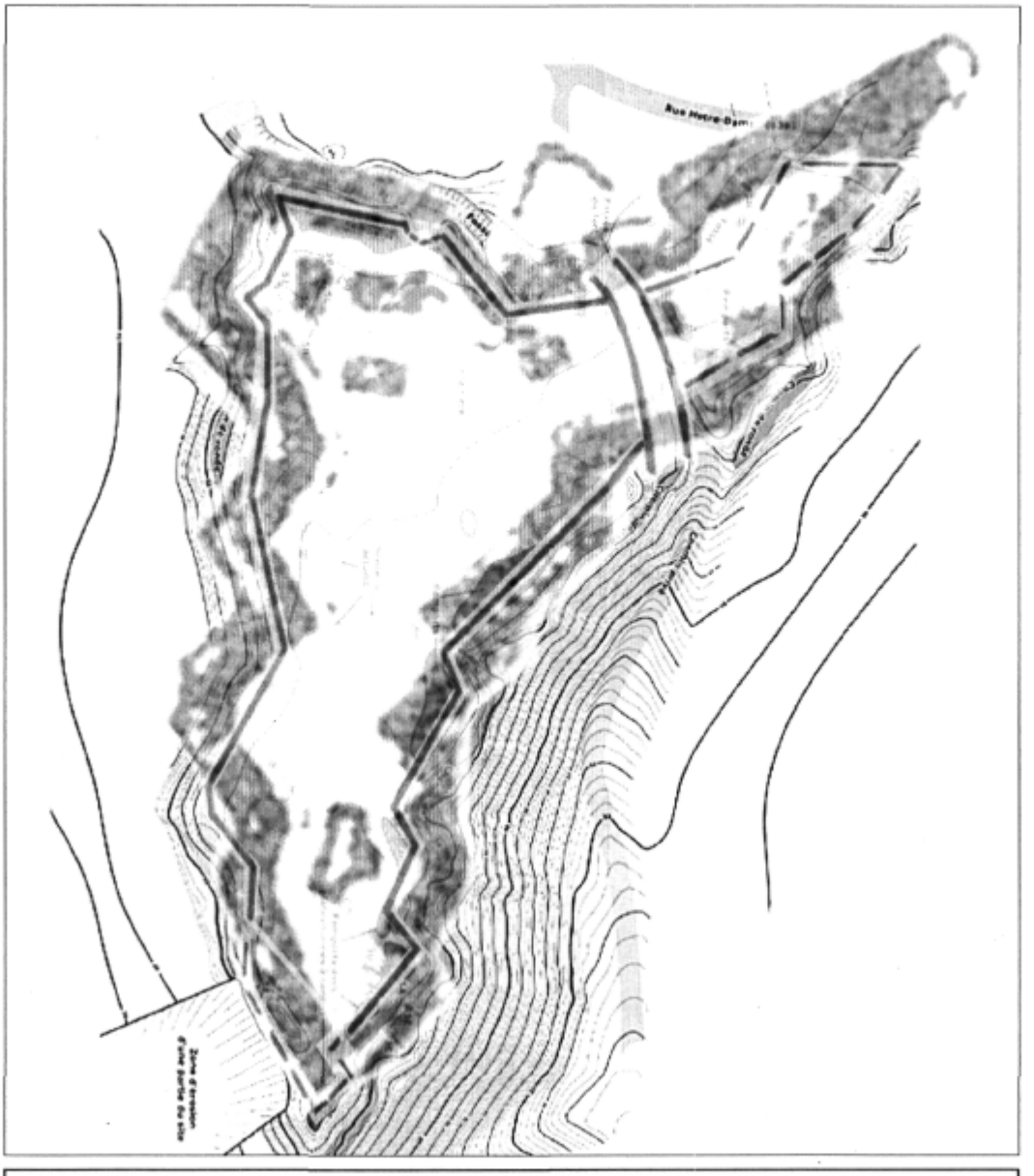


Figure 33 : Superposition de la carte topographique au plan du *British Museum* et au tracé de 1999.

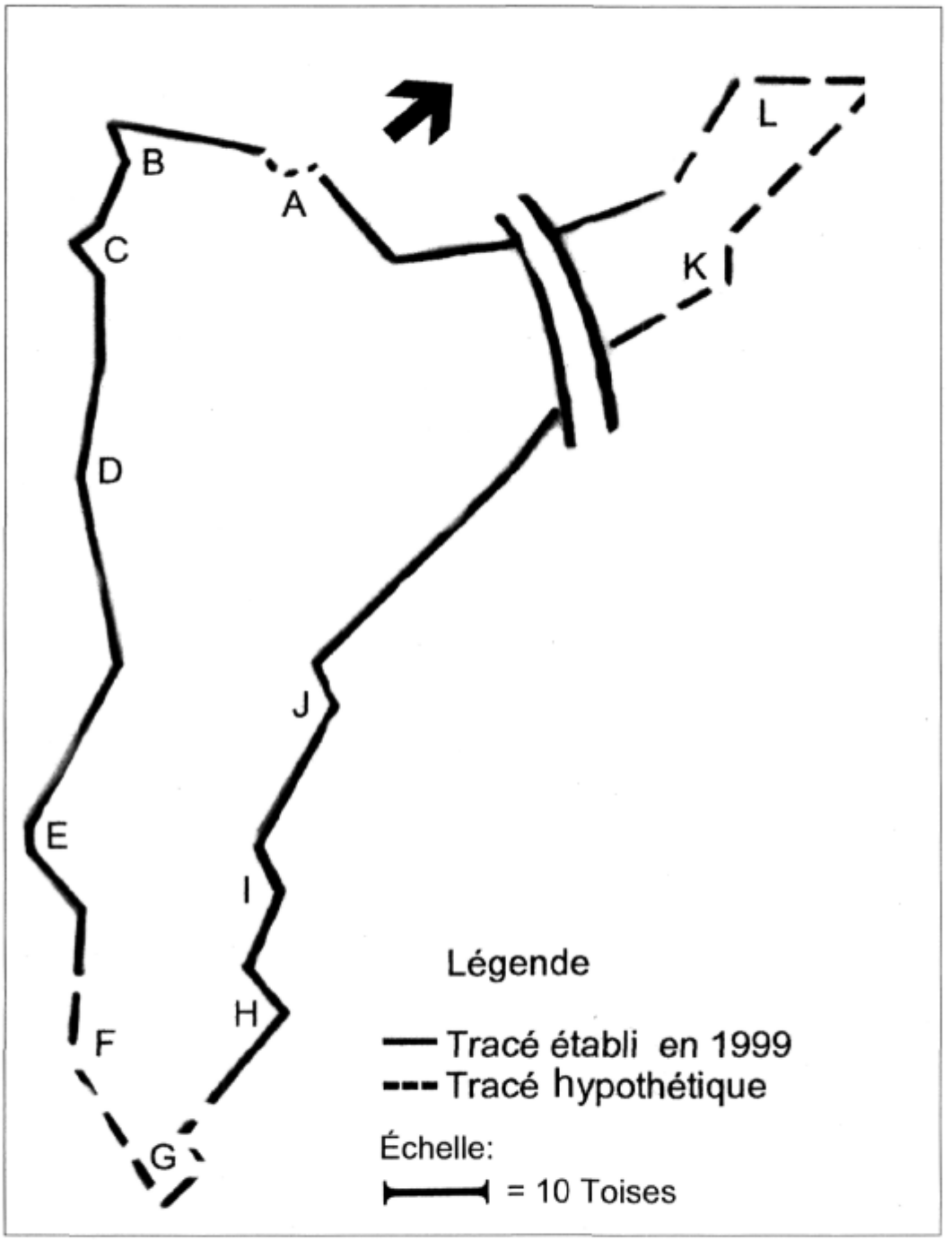


Figure 34 : Tracé du fort Jacques-Cartier. (Illustration : Simon Santerre, 2007).

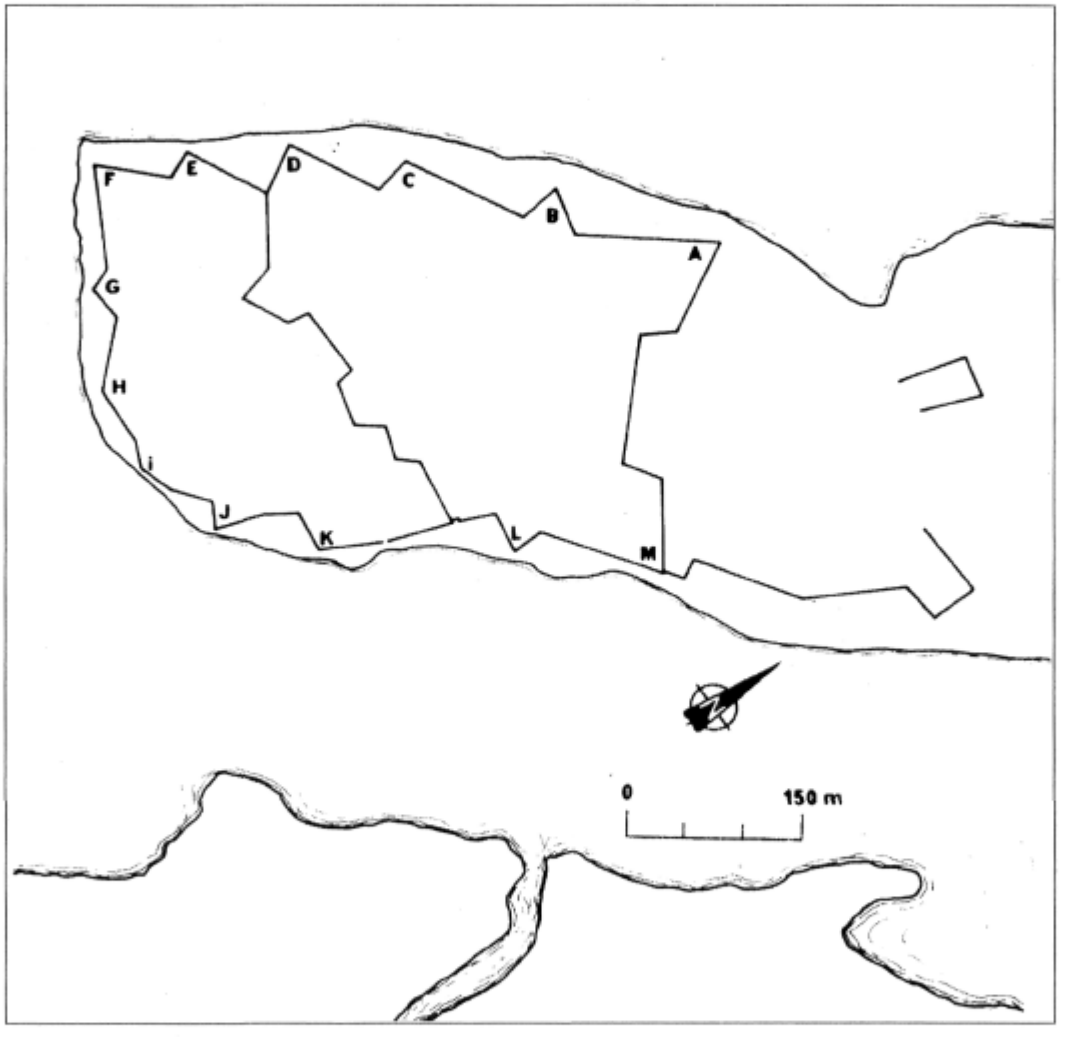


Figure 35 : Tracé du fort de l'île aux Noix (Charbonneau, 1994 : 34).

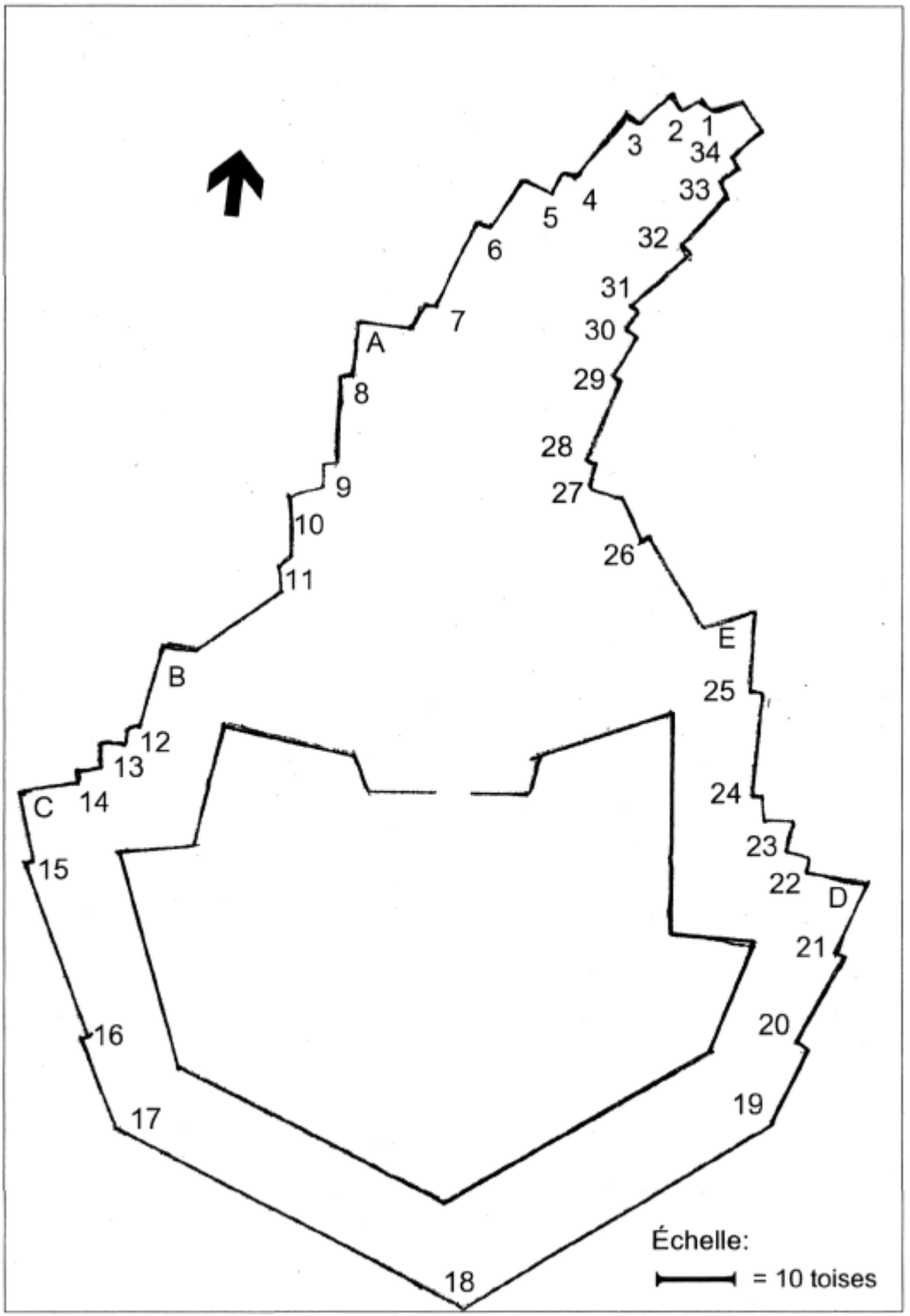


Figure 36 : Tracé du fort Lévis. (Illustration : Simon Santerre, 2007).

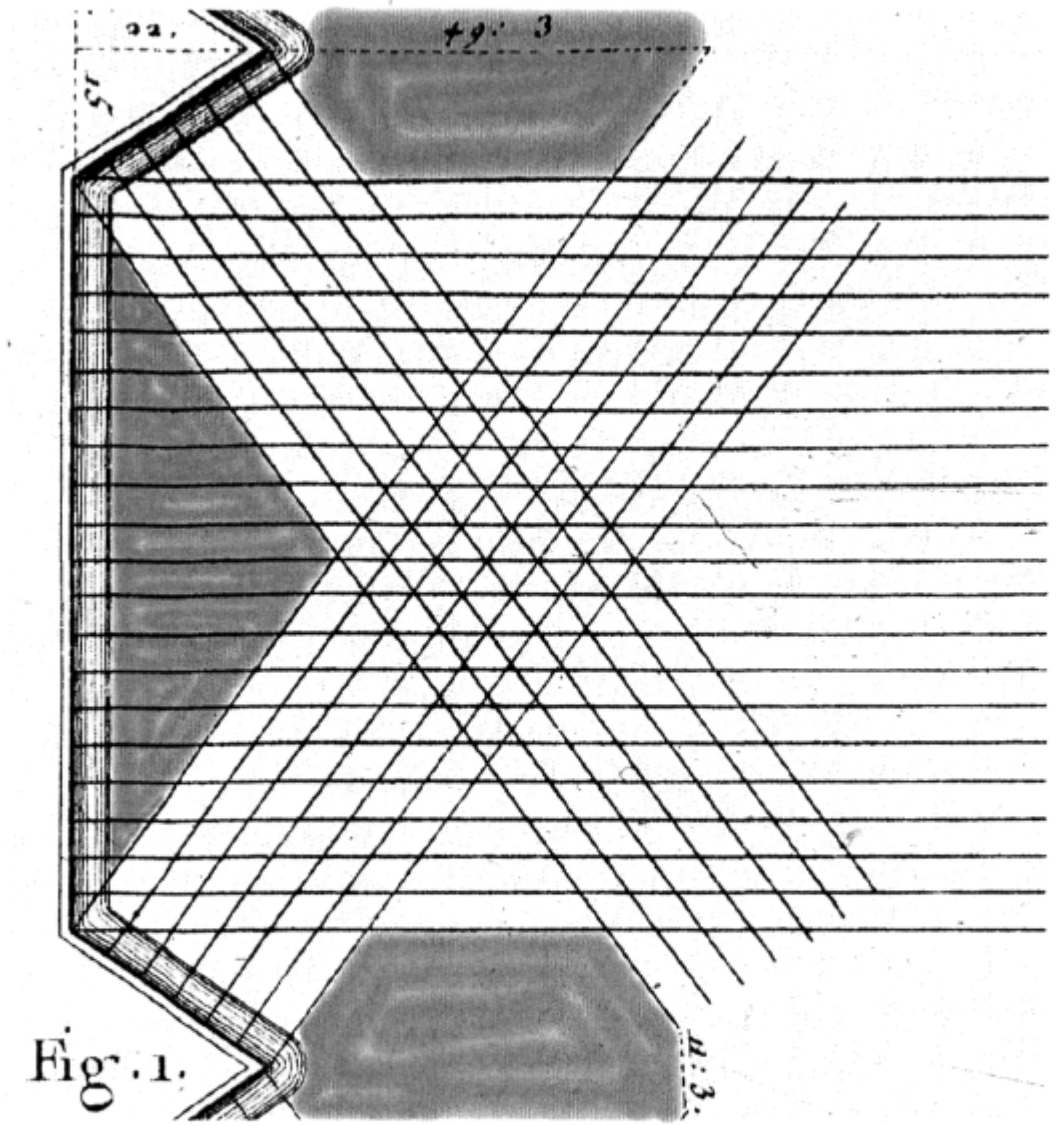


Figure 37 : Le type de retranchement proposé par Vauban au début du XVIII[e] siècle, il se caractérise par une série de redans (Charbonneau, 1994 : 37). Les zones rougies représentent les deux principaux angles morts caractérisant ce type de tracé.

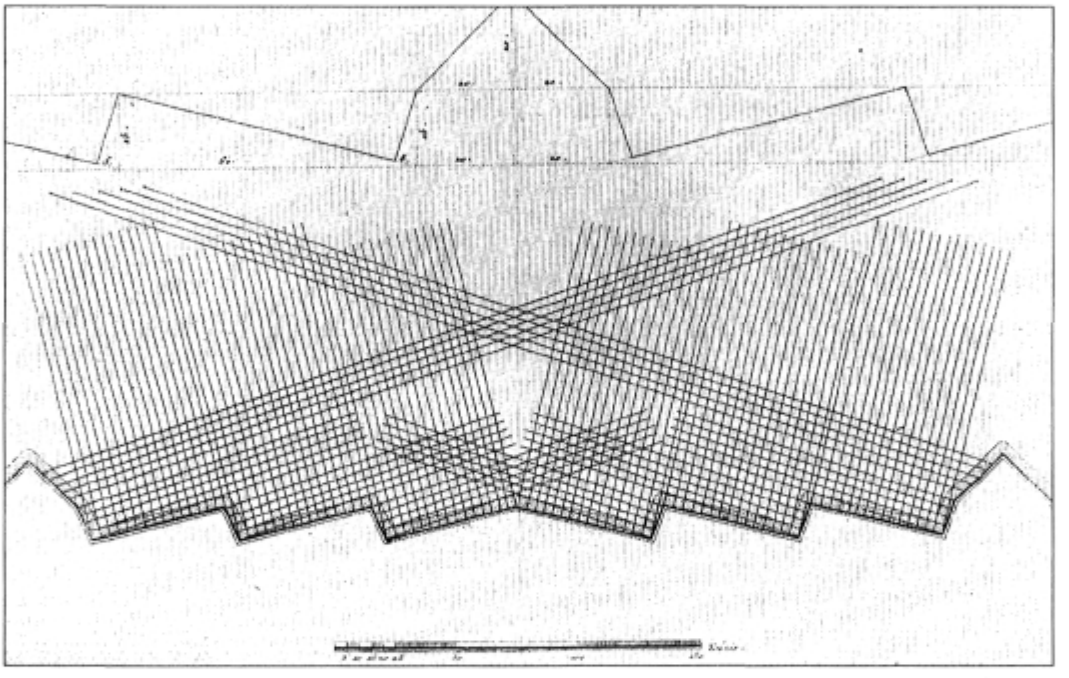


Figure 38 : Tracé en crémaillère proposé par le chevalier de Clairac dans son traité de la fortification passagère (Charbonneau, 1994 : 39).

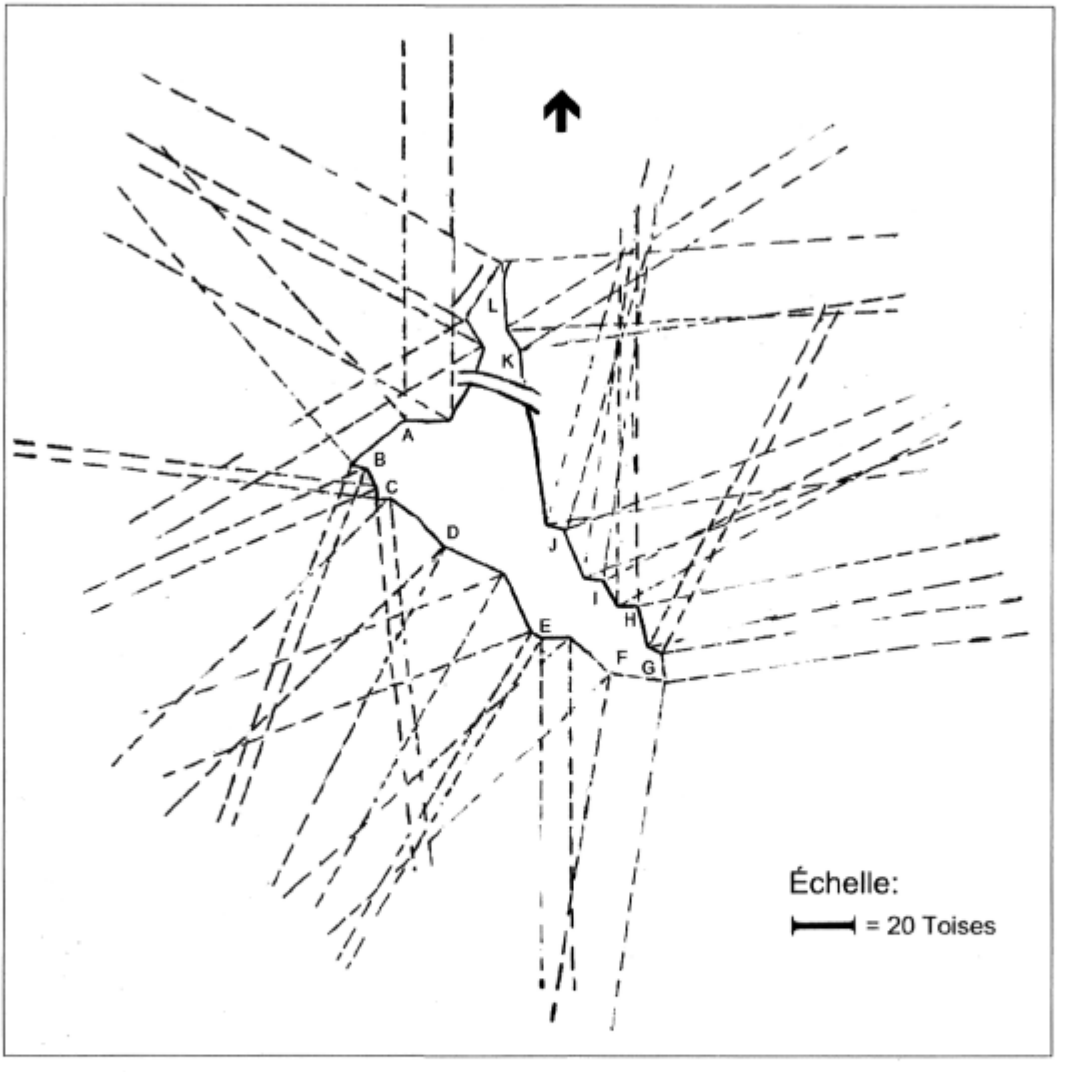


Figure 39 : Représentation du tir de flanquement au fort Jacques-Cartier. (Illustration : Simon Santerre, 2007).

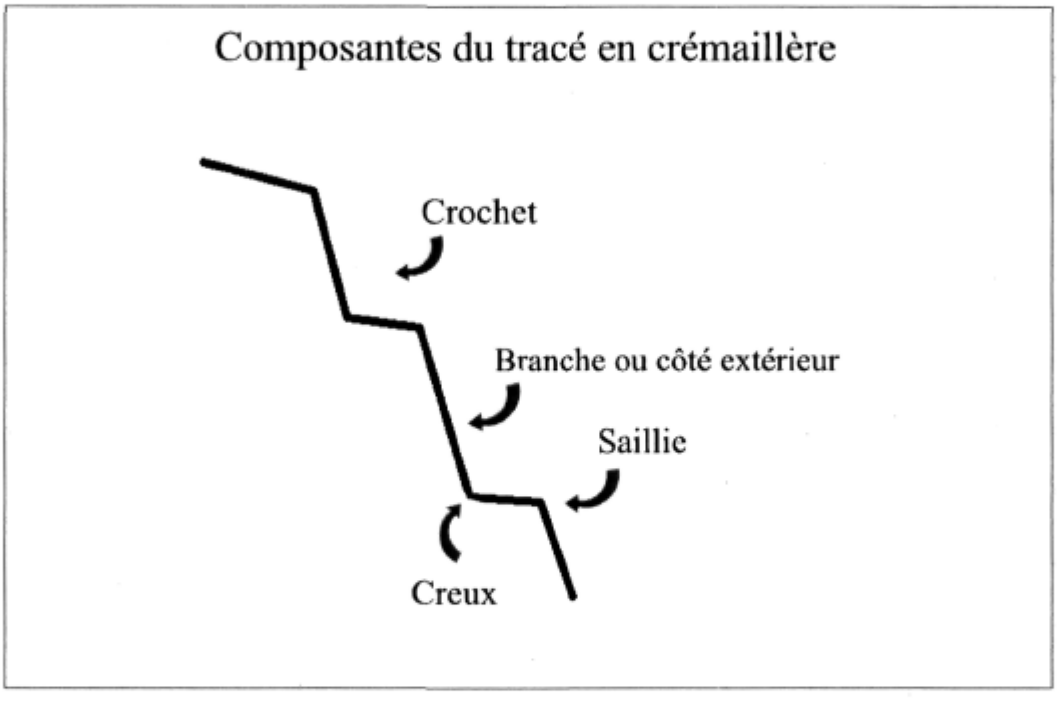


Figure 40 : Représentation d'un tracé en crémaillère et de ses composantes. (Illustration : Simon Santerre, 2007).

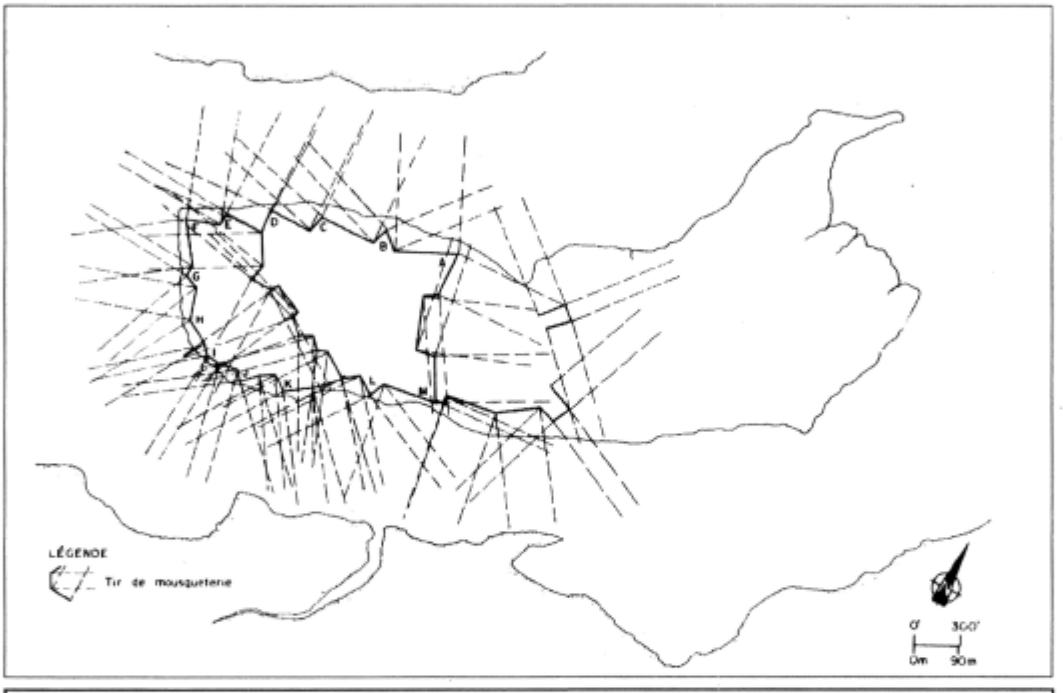


Figure 41 : Représentation du tir de flanquement au fort de l'île aux Noix (Charbonneau, 1994 : 41).

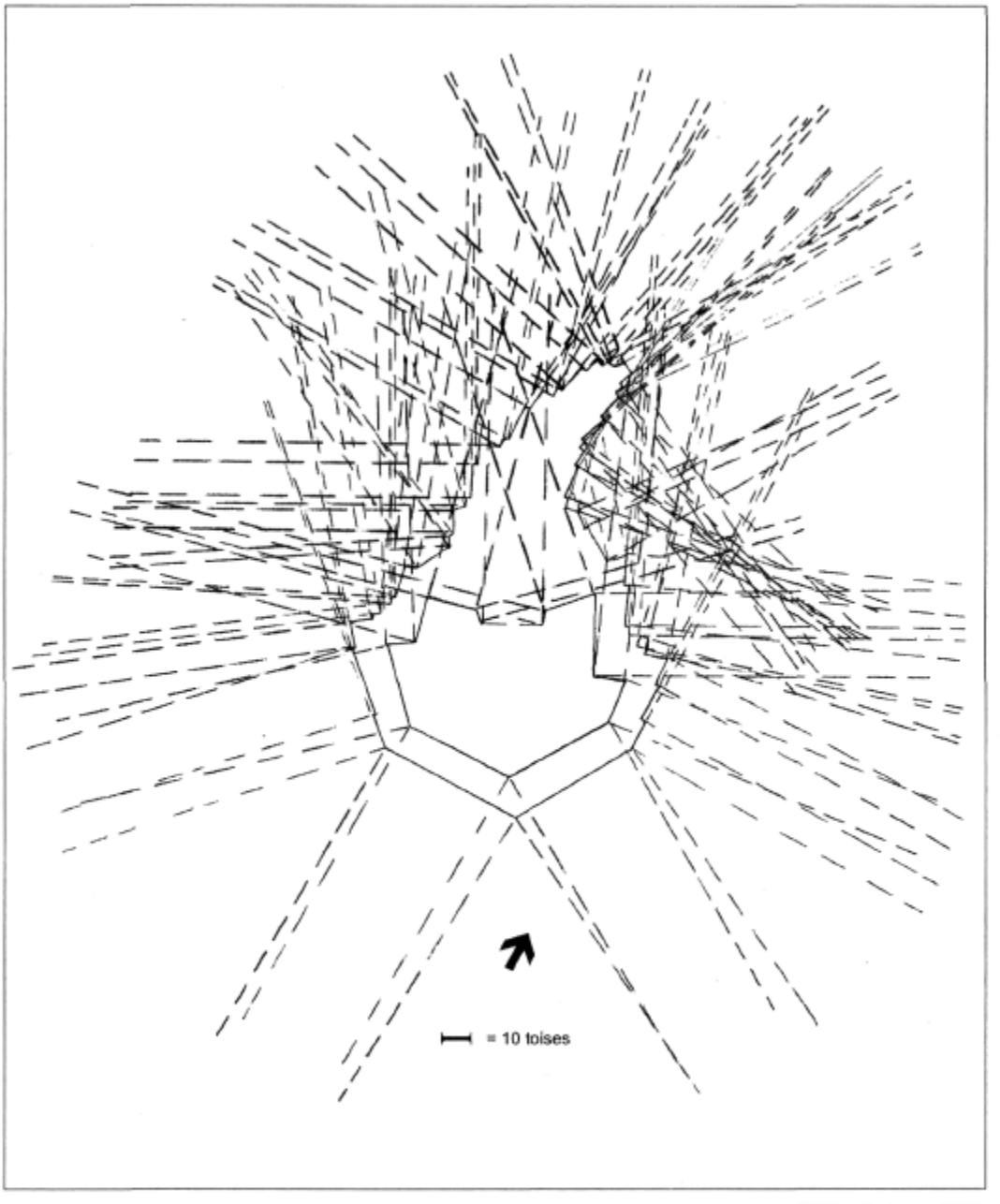


Figure 42 : Représentation du tir de flanquement au fort Lévis. (Illustration : Simon Santerre, 2007).

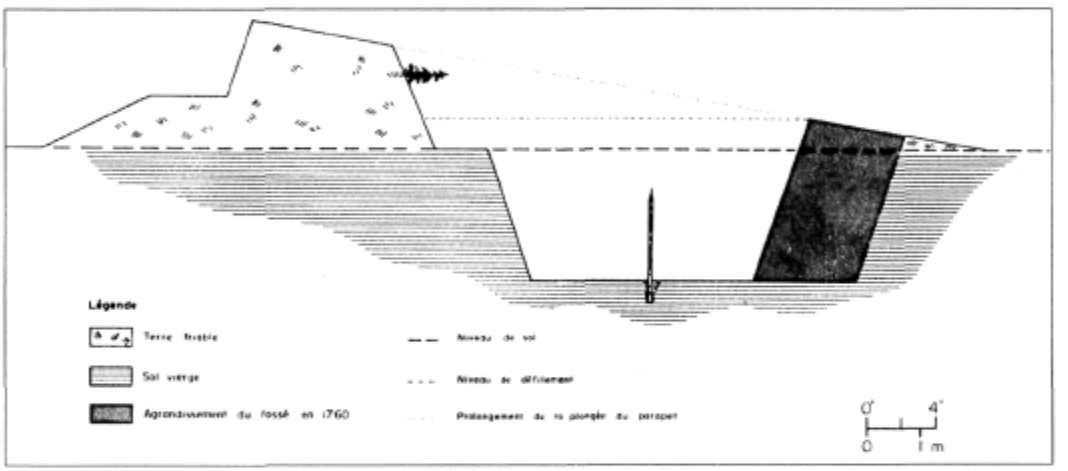


Figure 43 : Profil hypothétique du retranchement du fort de l'île aux Noix (Charbonneau, 1994 : 45).

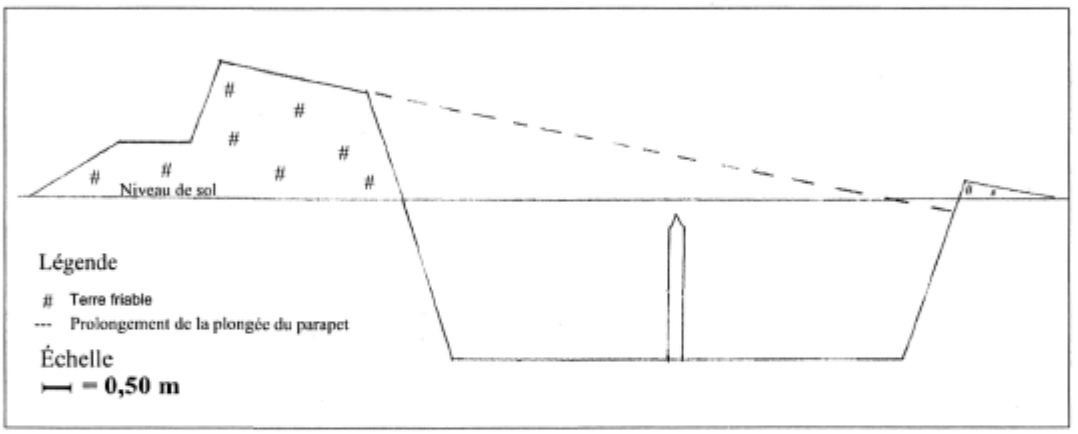


Figure 44 : Profil hypothétique du retranchement du front de fortification au nord du fort Jacques-Cartier. (Illustration : Simon Santerre, 2007).



Figure 45 : Le chemin de ronde, l'escarpe et le parapet du front de fortification est du fort Jacques-Cartier, vus vers le sud. (Photographie : Simon Santerre, 2007).

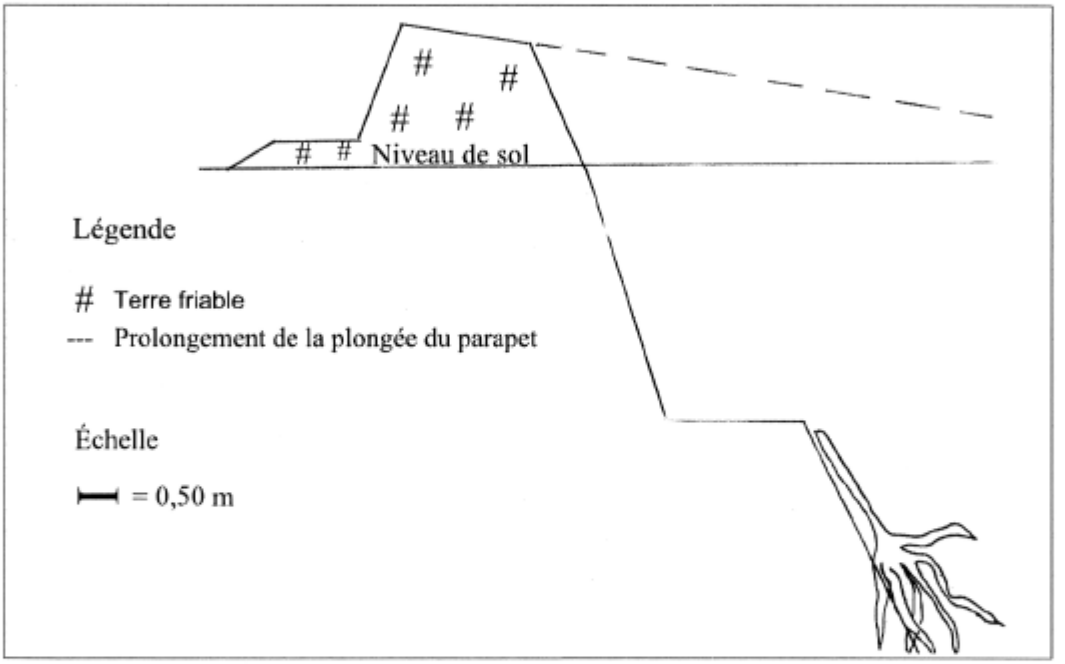


Figure 46 : Profil hypothétique du retranchement des fronts de fortification est et ouest du fort Jacques-Cartier. (Illustration : Simon Santerre, 2007).



Figure 47 : Les assemblages de pierres situés derrière les embrasures à canon. (Photographie : Simon Santerre, 2004).

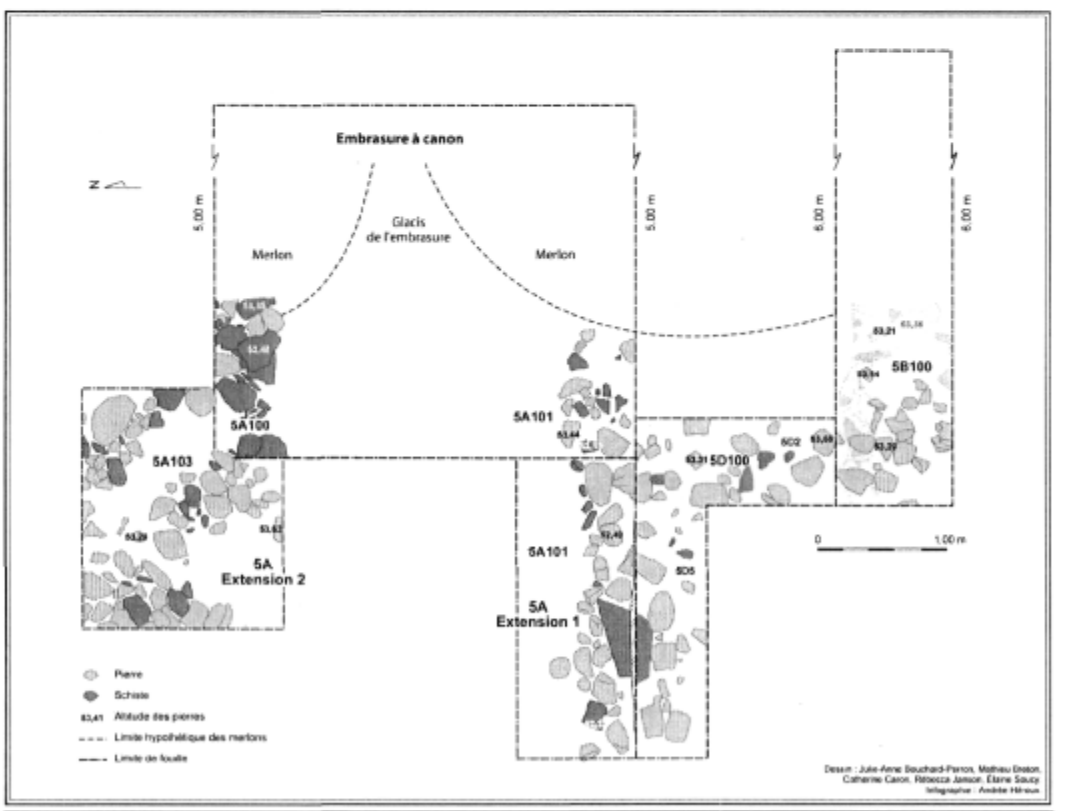


Figure 48 : Plan des assemblages de pierres situés derrière les embrasures à canon que nous avons fouillé. (Infographie : Andrée Héroux, 2005).

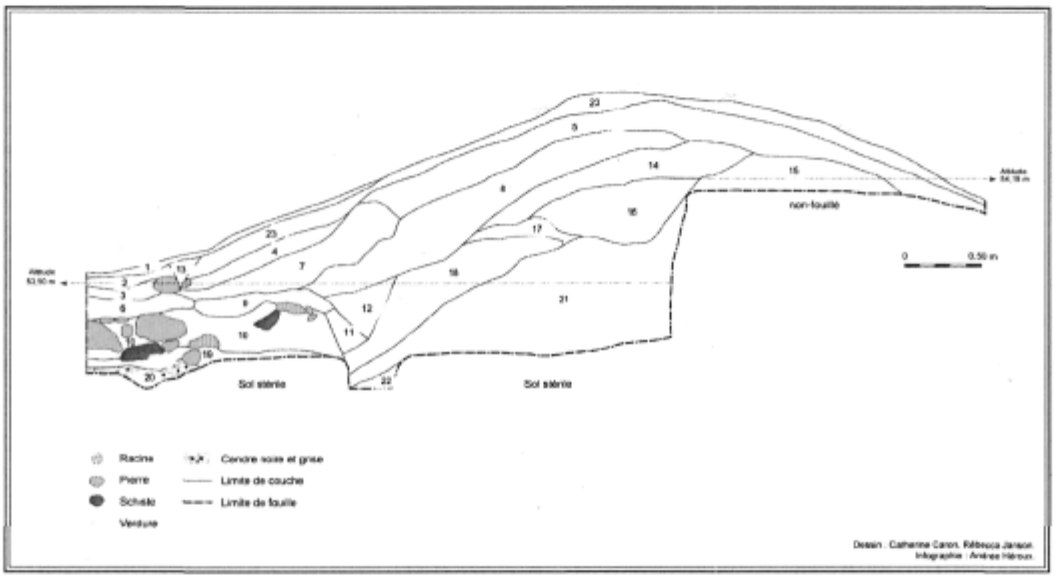


Figure 49 : Coupe stratigraphique de l'un des merlons fouillés. On peut y voir les différents étages de terres qui le composent. (Infographie : Andrée Héroux, 2005).

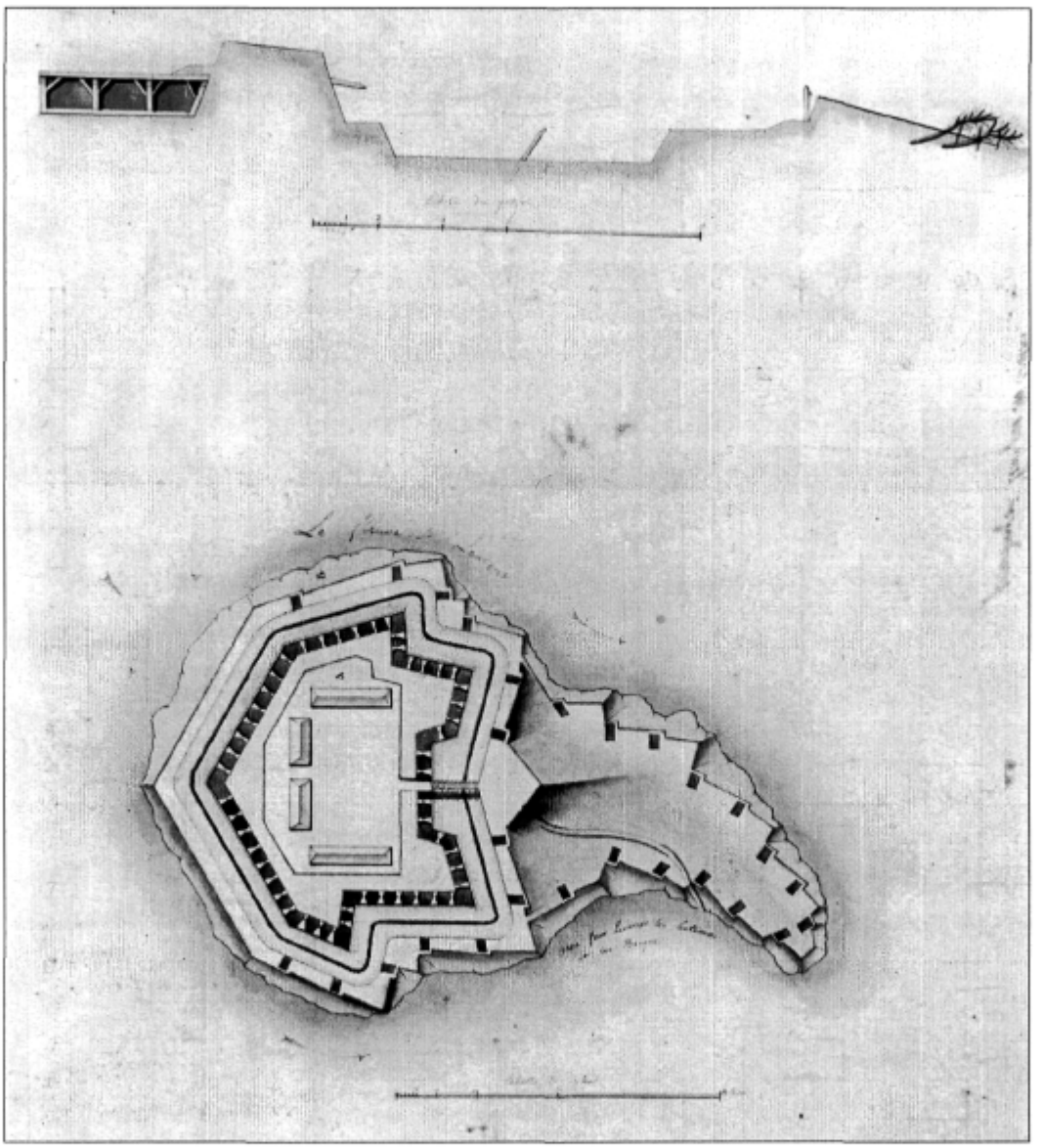


Figure 50 : Plan et profil du fort Lévis dessiné en 1760 par Jean-Nicolas Desandrouins, (ANC-54039, BAC-H12/1250-Fort Lévis-1760).

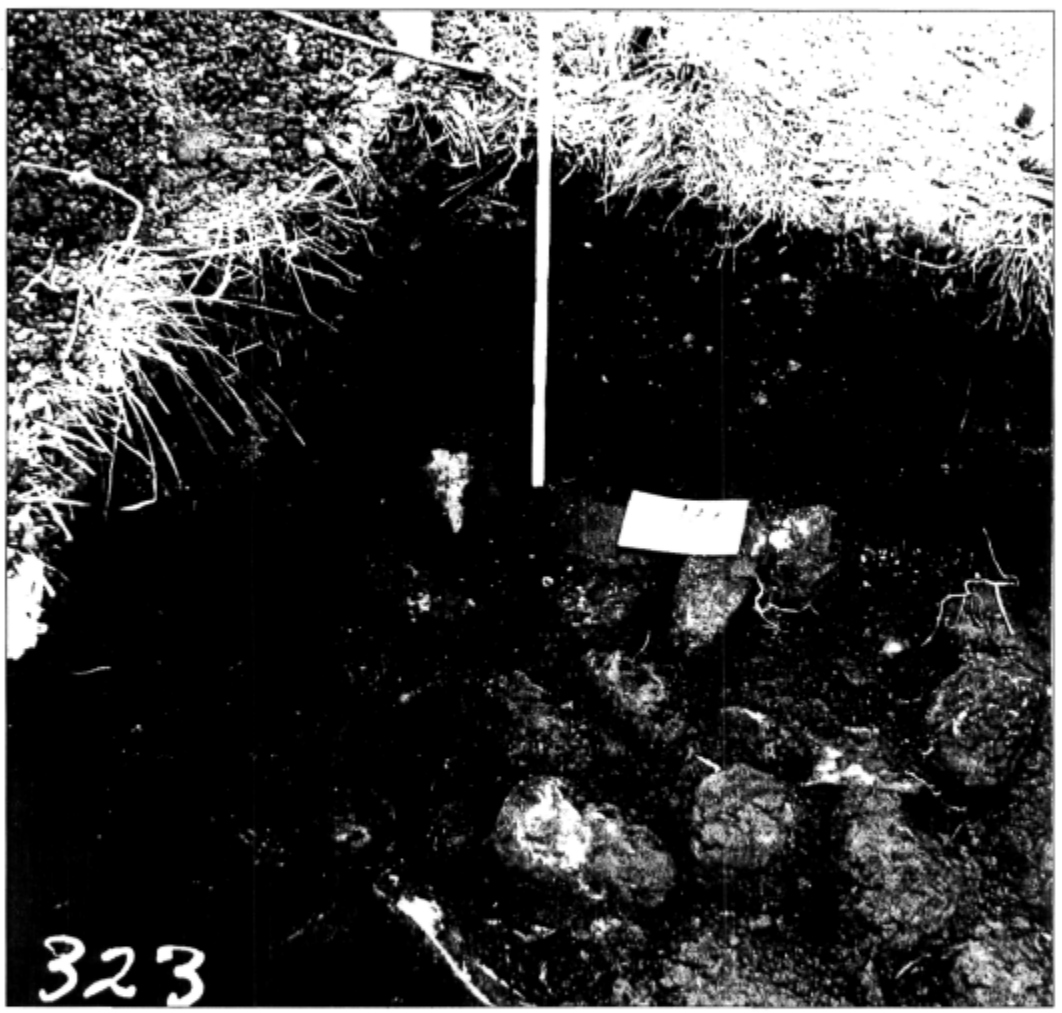


Figure 51 : Vue d'un assemblage de pierre, découvert en 1962 et qui pourrait correspondre à une assise de plate-forme à canon. (Photographie : Michel Gaumond, 1962).

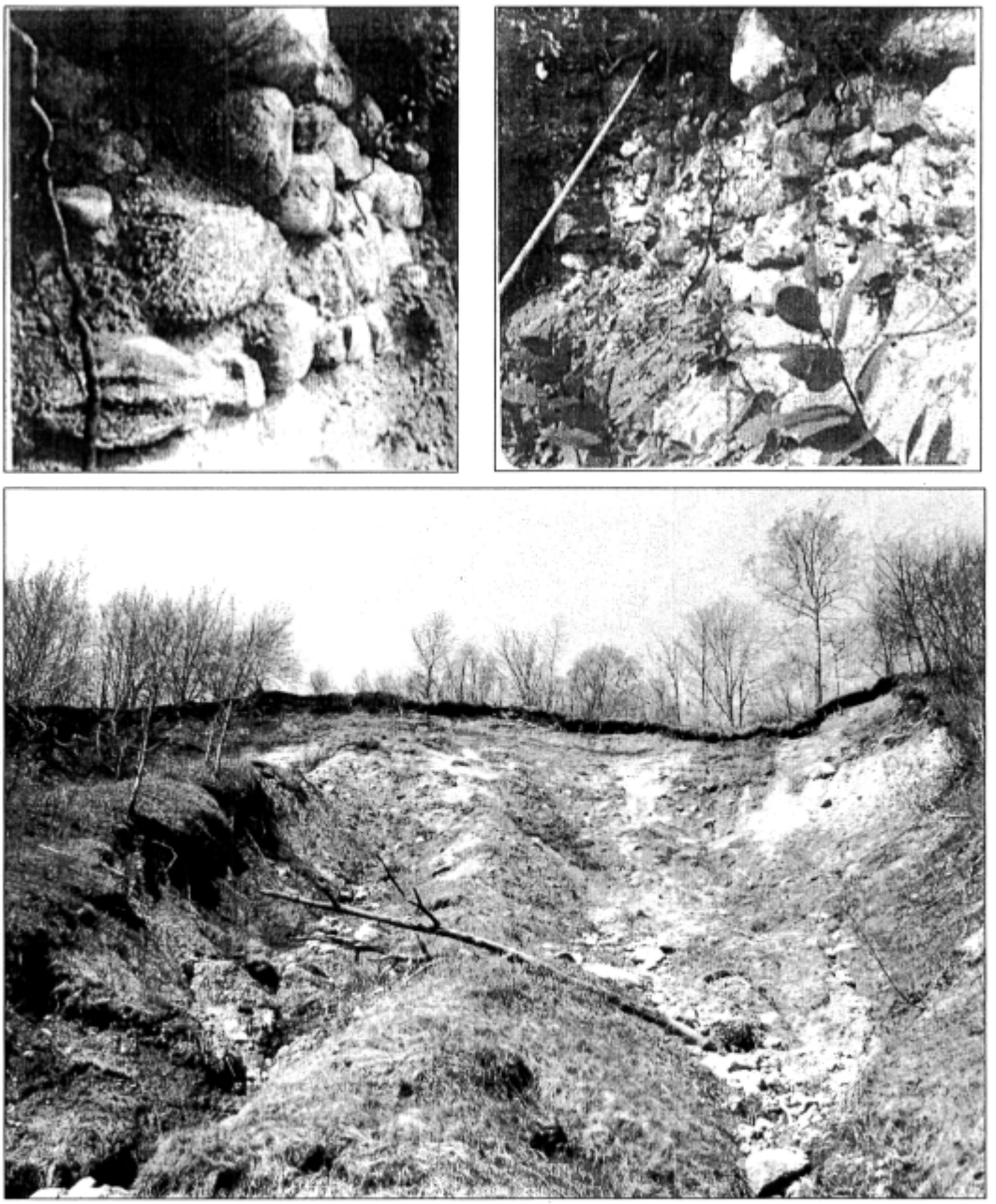


Figure 52 : Assemblages de pierres mis au jour par l'érosion au sud du fort et érosion vue vers le nord. (Photographies : Michel Gaumond, 1974).



Figure 53 : Assemblage de pierres mis au jour par l'érosion au sud de la falaise.
(Photographie : Les miliciens et réguliers du marquis de Montcalm, 1999).



Figure 54 : Le fossé, au nord du fort, aujourd'hui rempli d'une eau stagnante. Vue en direction de l'ouest. (Photographie : Simon Santerre, 2004).



Figure 55 : Le fossé, au nord du fort, en direction de l'est. (Photographie : Simon Santerre, 2004).



Figure 56 : Un replat visible au sud du front de fortification ouest. (Photographie : Simon Santerre, 2007).



Figure 57 : Un faible replat est perceptible le long du front de fortification ouest. (Photographie : Simon Santerre, 2007).

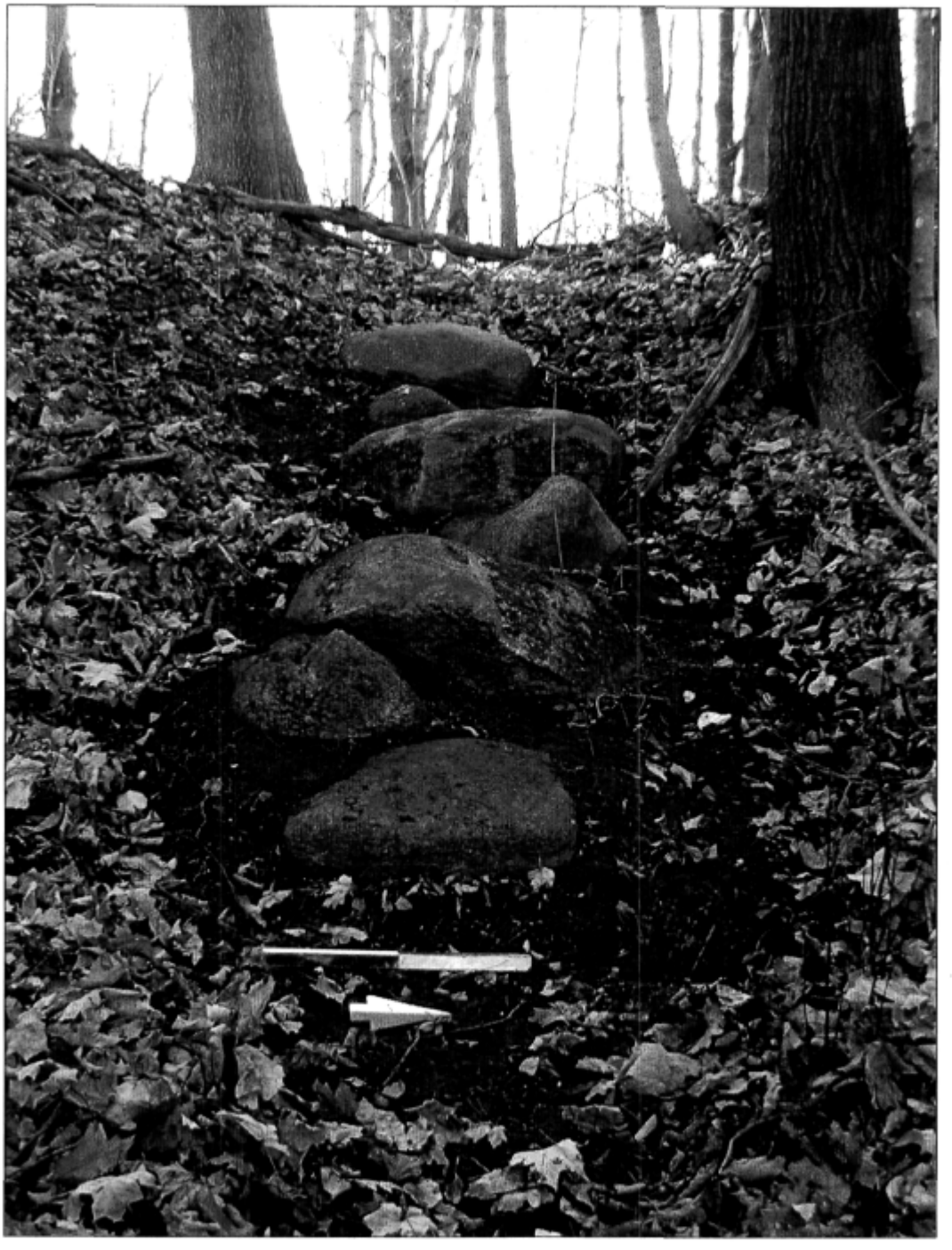


Figure 58 : Escalier nord vu de l'escarpe, en direction de l'ouest. (Photographie : Simon Santerre, 2007).



Figure 59 : L'escalier sud vu vers le sud-ouest (Photographie : Simon Santerre, 2007).



Figure 60 : Vue vers l'est du chemin formant un « Y » devant l'entrée du fort. La branche de gauche descend à la rivière Jacques-Cartier et celle de droite, aménagée récemment, passe directement à l'intérieur du fort. (Photographie : Simon Santerre, 2007).



Figure 61 : Vue de deux creux dans le sol à l'endroit présumé de la poudrière. (Photographie : Simon Santerre, 2007).



Figure 62: Alignement de pierre B-172 situé au nord-ouest du fort Jacques-Cartier.
(Photographie : Michel Gaumond, le 26 septembre 1962).

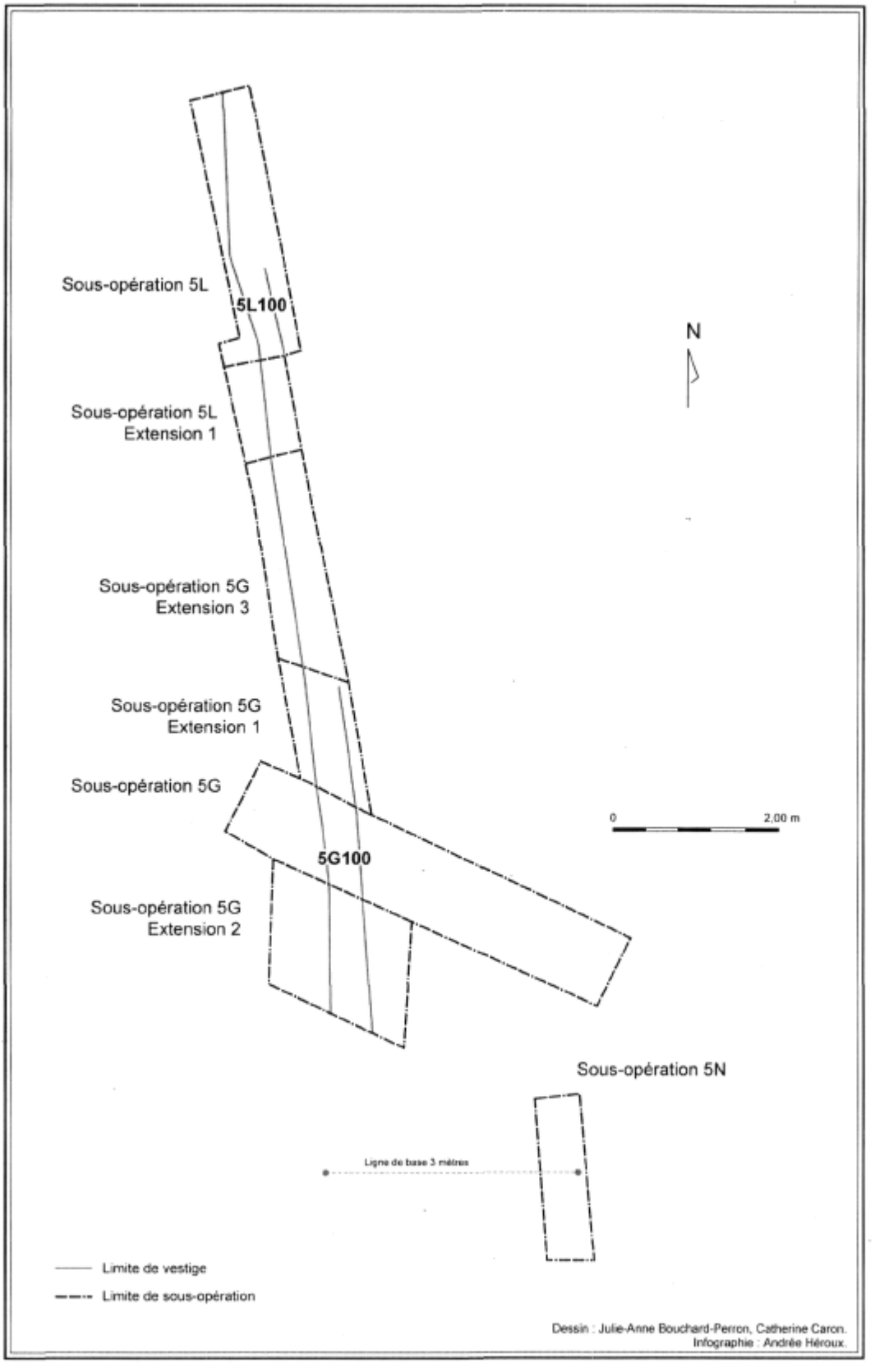


Figure 63 : Plan de la base du mur ouest du bâtiment II. C'est plus au sud, dans la sous opération 5N que fut découverte la base d'un foyer. (Infographie, Andrée Héroux : 2005).

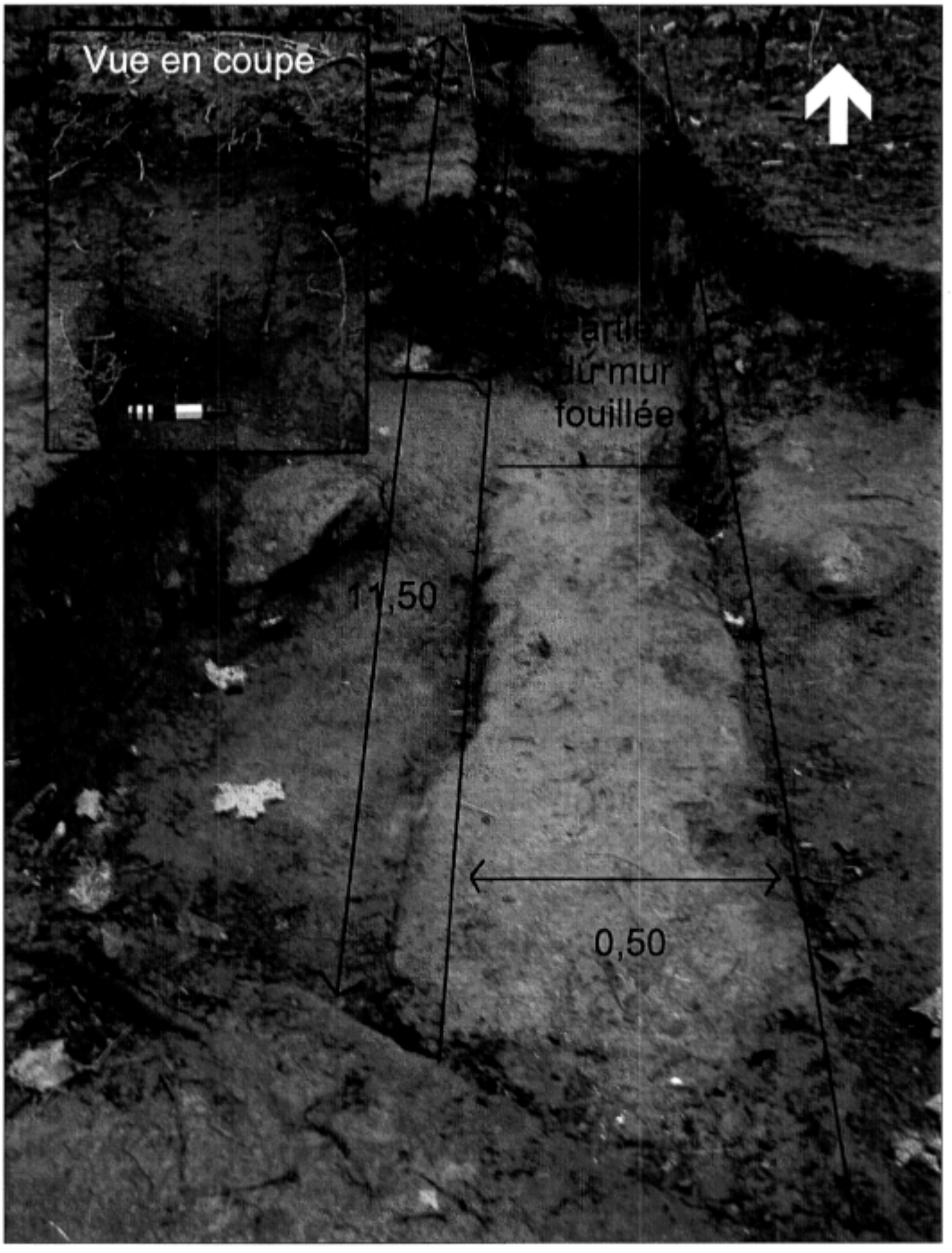


Figure 64 : Photographie de la base en terre du mur ouest du bâtiment II. (Photographie : Simon Santerre, 2004).

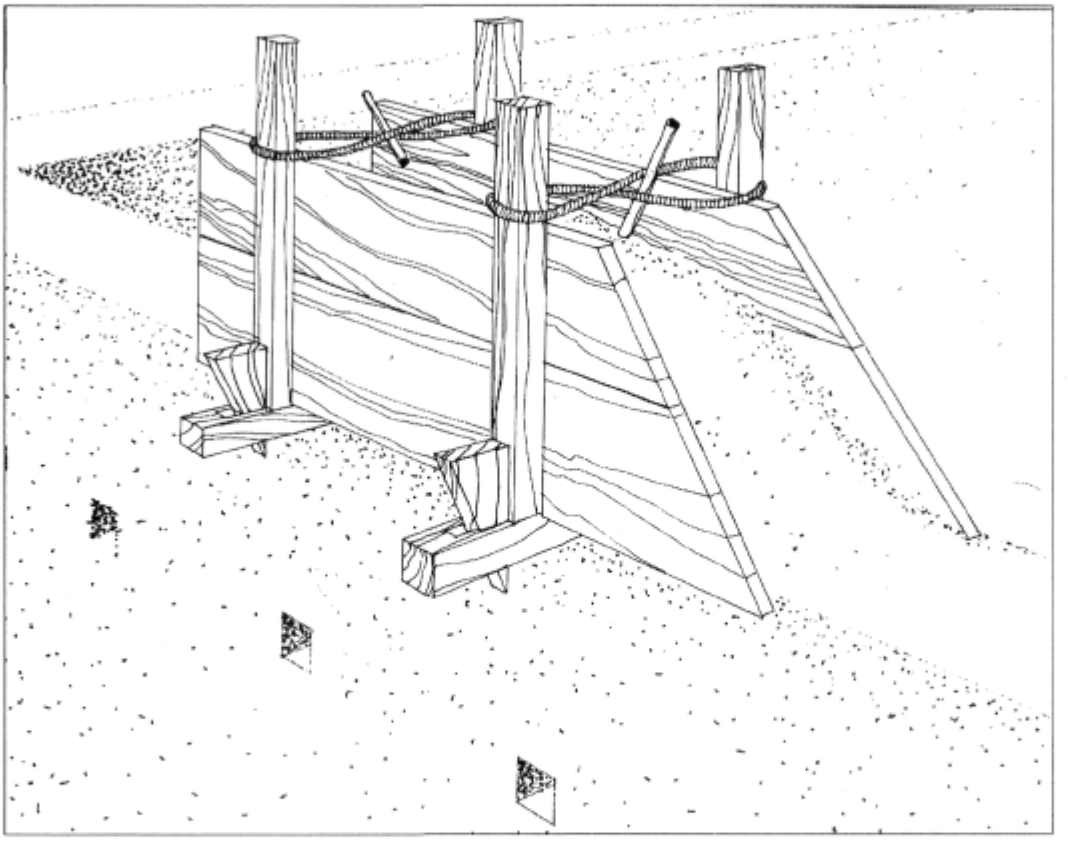


Figure 65 : Exemple d'un coffrage de bois utilisé pour construire un mur de terre sans l'utilisation de pieux (Fréal, 1978 : 76).

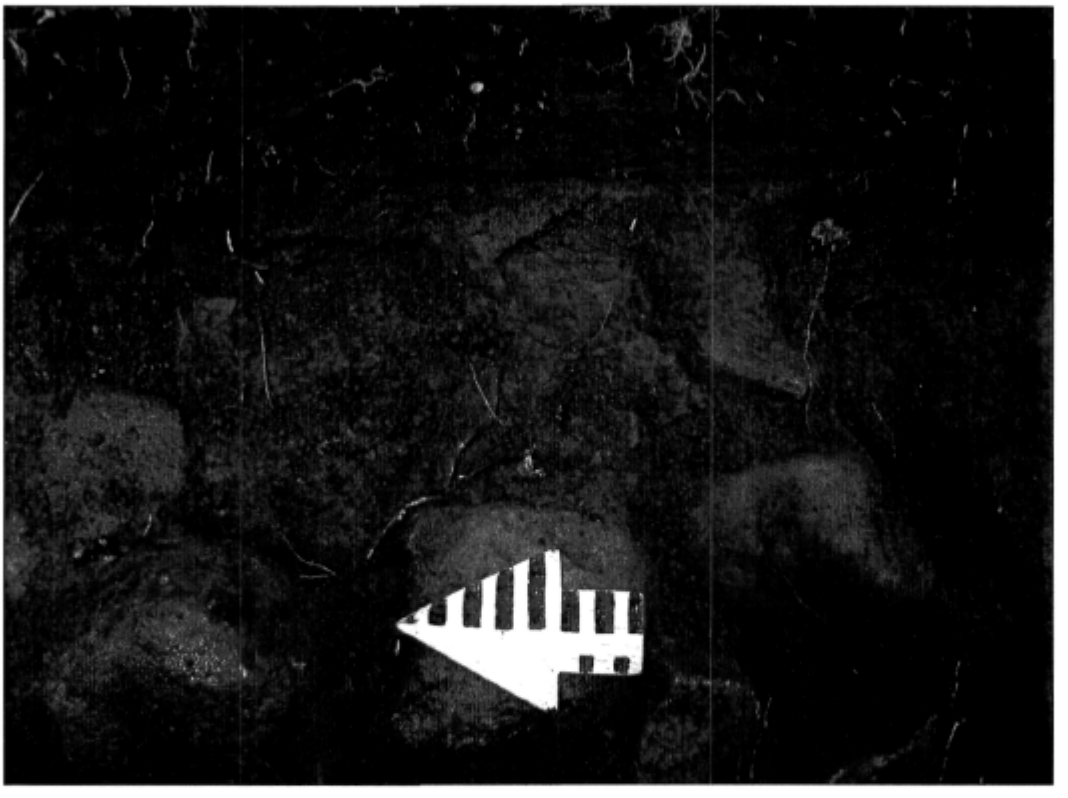


Figure 66 : Base du foyer en pierre du bâtiment II. On peut aussi y voir le sol rougit par la chaleur et des traces de charbon de bois. (Photographie : Simon Santerre, 2004).

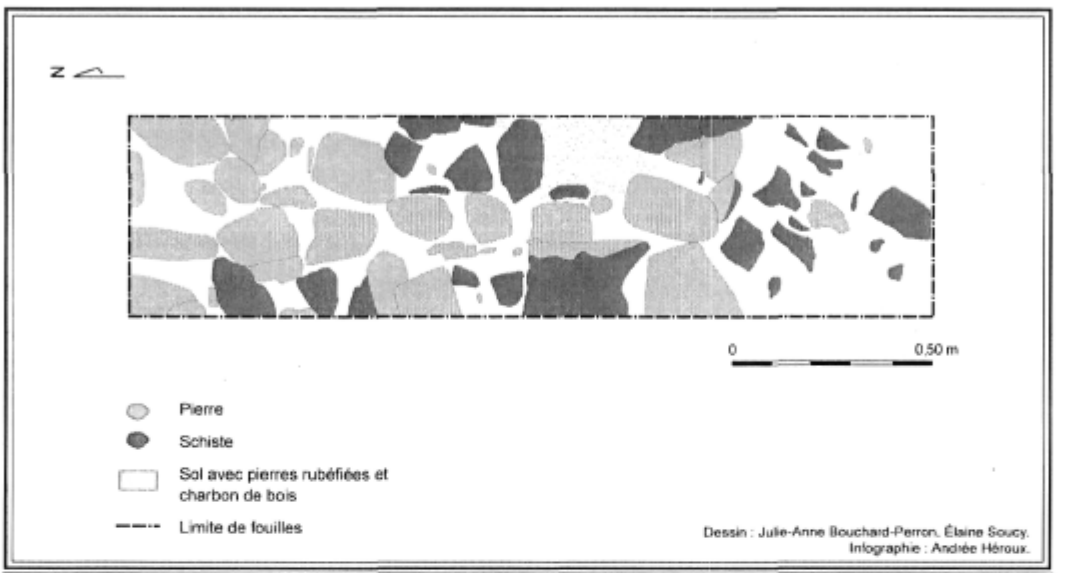


Figure 67 : Plan de la base en pierre de la cheminée du bâtiment II. (Santerre, 2005 : 116).

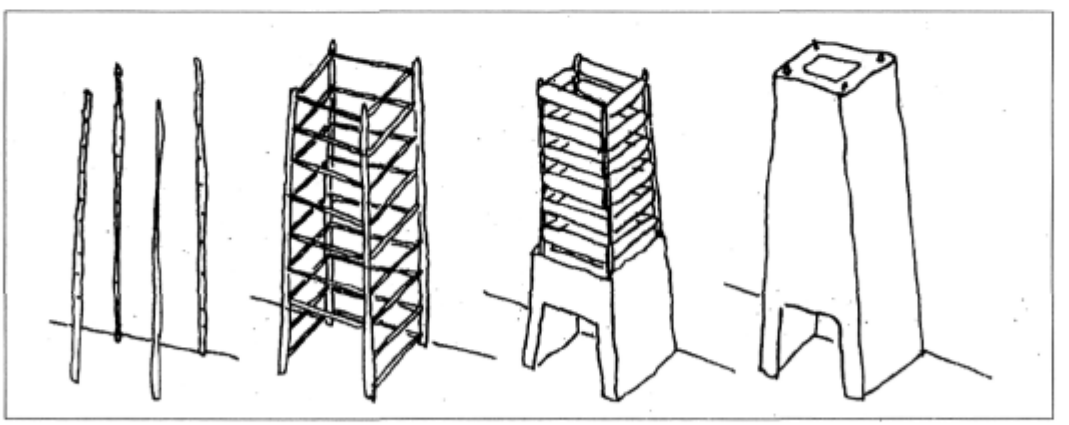


Figure 68 : Étapes de la construction d'une cheminée à quatre bâtons (Saint-Pierre, 1977 : 106).

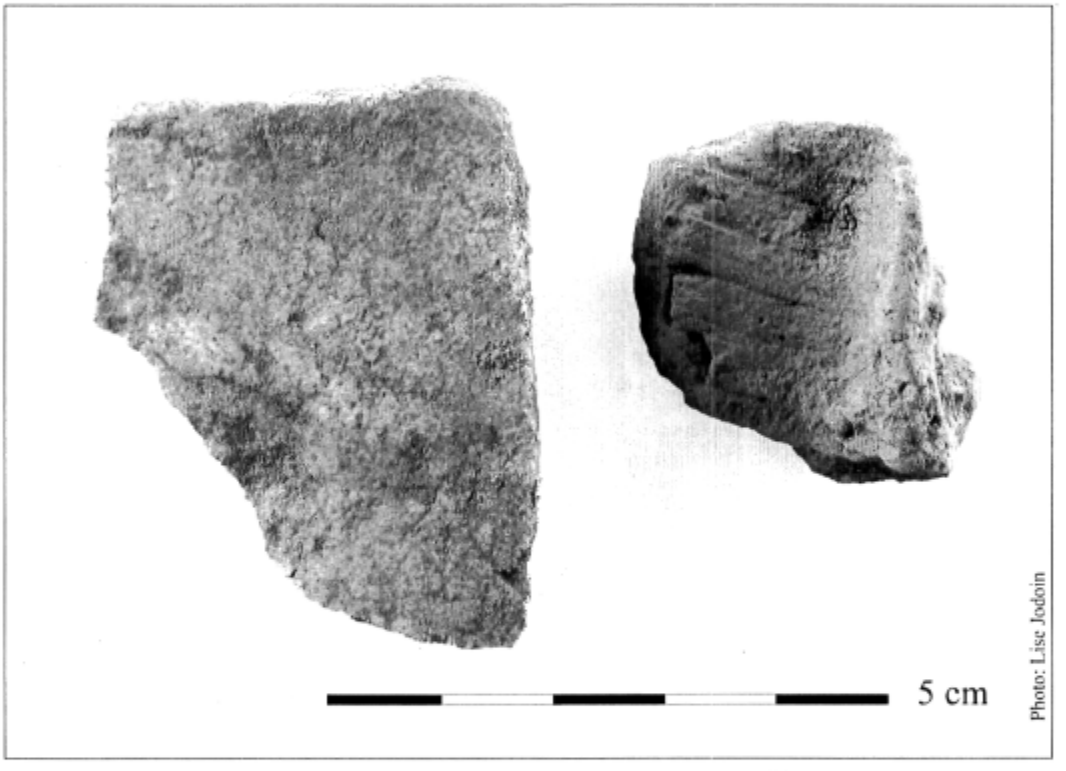


Figure 69 : À gauche, une pierre rubéfiée retrouvée à l'intérieur du foyer et à droite, un nodule d'argile présentant clairement la trace d'un bâton de bois destiné à former l'ossature de la cheminée. (Photographie : Lise Jodoin, 2005).

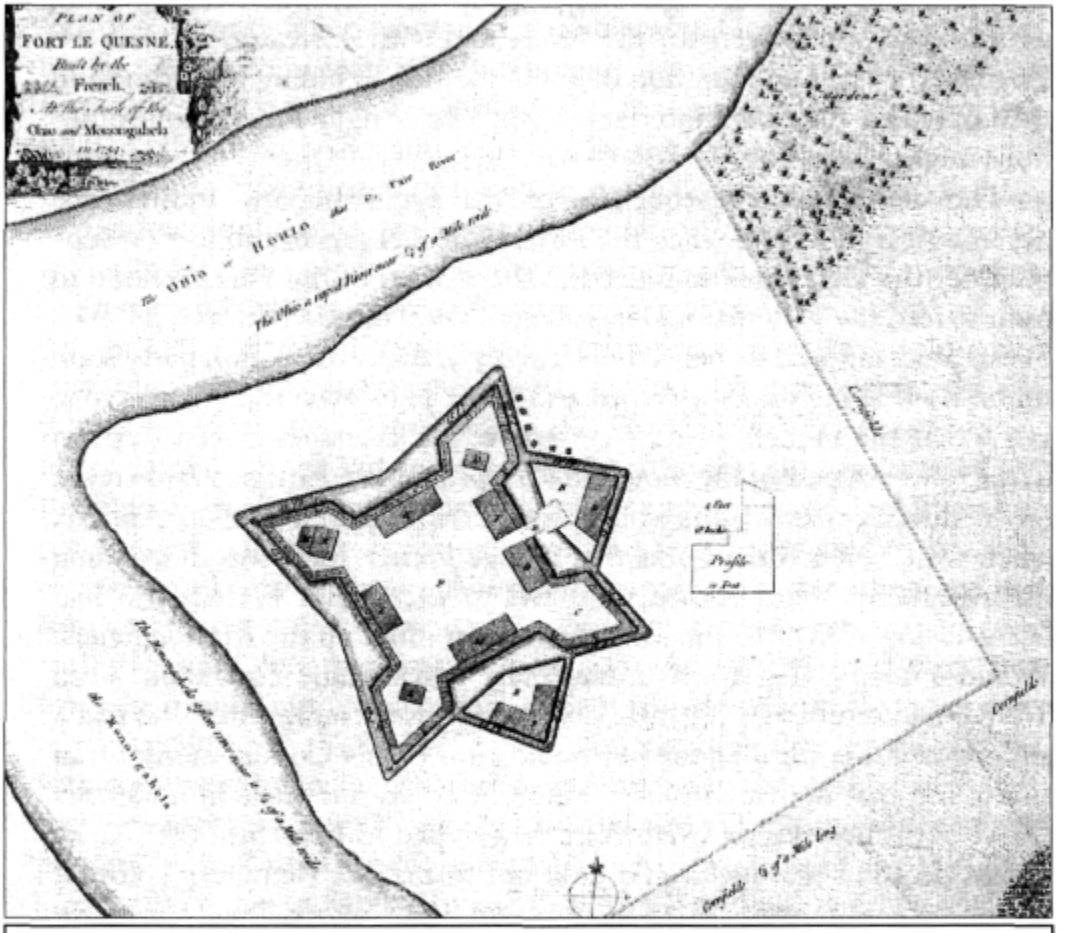


Figure 70 : Plan du fort Duquesne sur lequel on peut voir des bâtiments intérieurs tels que les cuisines (O), les prisons (M) et la forge (L), 1764 (Anderson, 2000 : 48).

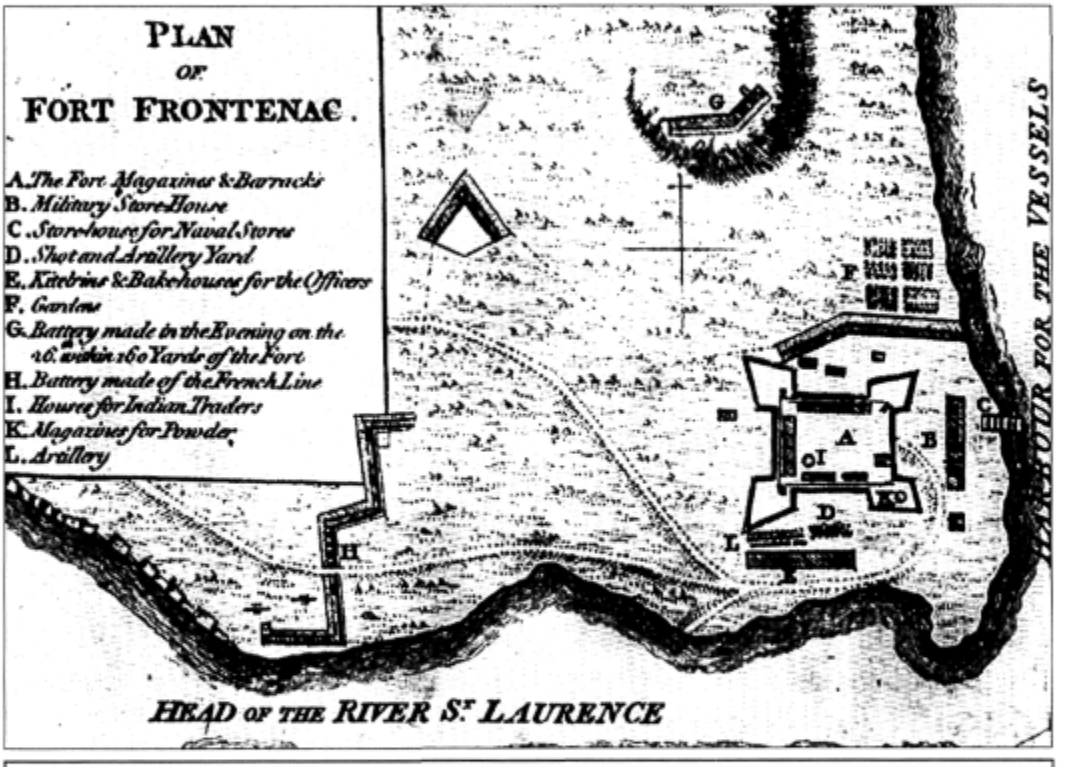
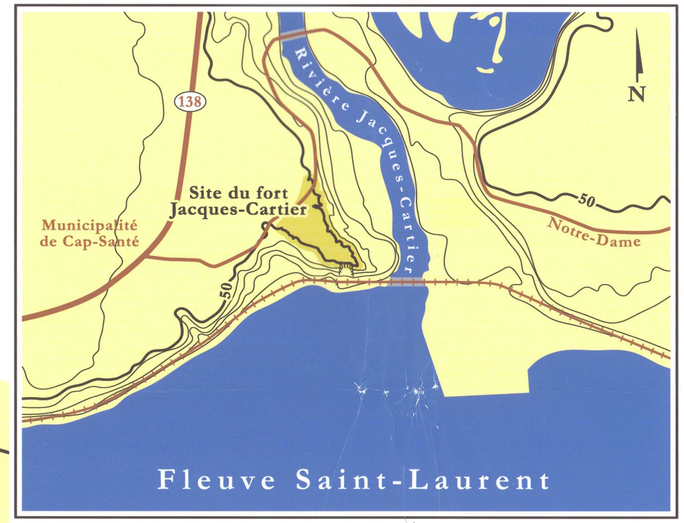


Figure 71 : Plan du fort Frontenac où l'on peut voir les *Kitchens and Bakehouses for the officers* (E), 1758. Plan tiré de *Roque's set of plans and forts* (Anderson, 2000 : 263).



UNIVERSITÉ LAVAL

Titre du plan

Site du Fort Jacques-Cartier

(CeEw-1)

Plan général de localisation des vestiges du fort et des sous-opérations

Renseignements archéologiques

Code Borden du site: **CeEw-1**

Date de construction: automne 1759

Renseignements techniques

intrumentation utilisé pour le relevé:
Station-totale TOPCON GPT-605C
GPS temps réel 5700/5800

feuillets cartographiques utilisés (1/20 000):
21L12-200-0201 et 21L12-200-0202

projection cartographique:
Mercator Transverse (M.T.M.) fuseau 7

coordonnées dans la projection:

note:
le nord indiqué est le nord de la projection

Localisation

route	tronçon	section
Notre-Dame		
route	tronçon	section

municipalité	code
Cap-Santé (ville)	34030

municipalité régionale de comté	code
Portneuf	34

région administrative	code
Capitale-Nationale	03

région	district

cadastre	code
Paroisse de Cap-Santé	09-0860

division d'enregistrement	code
Portneuf	29

Échelles

1 : 500

Équidistance

0,5 mètre

Équipe de relevé topographique

Étudiants du baccalauréat en sciences géomatiques à l'université Laval.

préparé par:
PHILIPPE DORAIS
VINCENT McCORMACK

dessin no: 1 date: 23 octobre 2004

archéologue en chef: JACQUES GUIMONT

chef de chantier: SIMON SANTERRE

Identifications

plan topographique thématisé

code client: 1 dossier général: 1/1

sujet: année: 2004 séquentiel:

Légende

- Territoire :
- Plateau supérieur :
- Chemin de ronde :
- Rempart avec ou sans embrasures à canons :
- Route :
- Fossé :
- Carré de fouille : 5X

NB: Les unités de ce plan sont celles du système international (SI).

0 — 50 — 100 m